



HAL
open science

Une mise en perspective des changements paysagers dans le Pays de Rance

Céline Vervaele

► **To cite this version:**

Céline Vervaele. Une mise en perspective des changements paysagers dans le Pays de Rance. Géographie. 2016. dumas-01432208

HAL Id: dumas-01432208

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01432208v1>

Submitted on 11 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Master 2 DYATER - Dynamiques et Aménagement des espaces, Territorialités
Mention Urbanisme-Aménagement, Département de Géographie, Université Rennes 2

UNE MISE EN PERSPECTIVE DES CHANGEMENTS PAYSAGERS DANS LE PAYS DE RANCE

Mémoire de recherche

Céline Vervaele



Céline Vervaele

Tutrice : Laurence Le-Dû Blayo

REMERCIEMENTS

La concrétisation de ce mémoire fut un moment intense et important pour moi, symbolisant la fin de mes études. Je dois sa réalisation à plusieurs personnes à qui j'aimerais exprimer ma gratitude.

En premier lieu, je souhaite remercier chaleureusement Laurence pour son suivi attentif, son expertise, sa bonne humeur ainsi que la confiance qu'elle m'a accordée.

Je remercie les membres du Landscape Research Group de m'avoir permis, par ce stage, de découvrir le projet HERCULES et ses enjeux importants pour nos paysages.

J'ai également une pensée particulière pour les personnes qui m'ont aidée à trouver des contacts sur le terrain pour notre enquête, en particulier Xavier Laurent de COEUR-Émeraude. Merci aux enquêtés pour leur enthousiasme et leur confiance.

Que soient aussi remerciées celles et ceux qui nous ont accompagnés, Laurence et moi, dans l'organisation du séminaire, notamment l'ensemble des professionnels, élus et bénévoles qui ont aimablement accueilli les participants lors de la journée de terrain.

Je souhaiterais adresser un remerciement plus général aux personnes à qui je dois ma découverte et mon engagement dans les enjeux « paysageo-agricoles » : les enseignants d'Agrocampus Ouest Angers qui m'ont donné les moyens de les découvrir, les enseignants de Rennes 2 habités de leur énergie et leur passion pour la recherche, mais aussi Régis Ambroise, Monique Toublanc, Yves Lungibühl et les autres inspireurs de tous bords.

Merci à David pour son aide plus que précieuse et son soutien sans faille.

Une pensée enfin, pour tous ceux qui m'ont accompagnée durant cette période, le temps d'un dîner, d'une partie de ping-pong, d'un week-end à la mer, d'une discussion ou d'un message pour prendre des nouvelles.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PARTIE 1 : CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE : UNE TRANSVERSALITÉ D'ENJEUX PAYSAGERS, DE L'EUROPÉEN AU LOCAL

CHAPITRE 1 : CONTEXTUALISATION D'UNE ÉTUDE RÉUNISSANT PLUSIEURS PARTENAIRES

1. Le programme HERCULES
2. Le projet de Parc naturel régional Rance-Côte d'Émeraude
3. Une étude en vue d'apports mutuels

CHAPITRE 2 : CHOIX METHODOLOGIQUES

1. Partager son paysage
2. La méthodologie du WP3 HERCULES
3. La méthodologie de notre étude ; différences et points communs

PARTIE 2 : AGRICULTURE ET SOCIÉTÉ

CHAPITRE 3 : LES POLITIQUES PAYSAGÈRES, DE L'EUROPE AU PAYS DE RANCE

1. Le paysage : un projet politique
2. Comparaison d'échelles : les politiques publiques du paysage

CHAPITRE 4 : LE PAYSAGE ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE PAR L'AGRICULTURE

1. Le rapport des agriculteurs au paysage
2. Paysage et agriculture : du résultat à l'objectif
3. Produit et terroir
4. Réinjecter l'économie agricole dans le projet de paysage

PARTIE 3 : PAYSAGES ET PRODUITS DU PAYS DE RANCE

CHAPITRE 5 : LES PAYSAGES DU PAYS DE RANCE

1. Le paysage des enquêtés
2. Présentation des unités paysagères
3. Les événements ayant affecté le paysage
4. Les dynamiques paysagères de la Rance

CHAPITRE 6 : QUELQUES PRODUITS ET LEUR LIEN AVEC LES PAYSAGES DE LA RANCE

1. Le pommier à cidre : des systèmes de cultures et de valeurs entre résilience et résistance
2. Le sarrasin : un produit plébiscité, une culture marginalisée
3. Pommiers hautes-tiges, blé noir breton : comparaison d'enjeux et de perspectives

CONCLUSION GÉNÉRALE

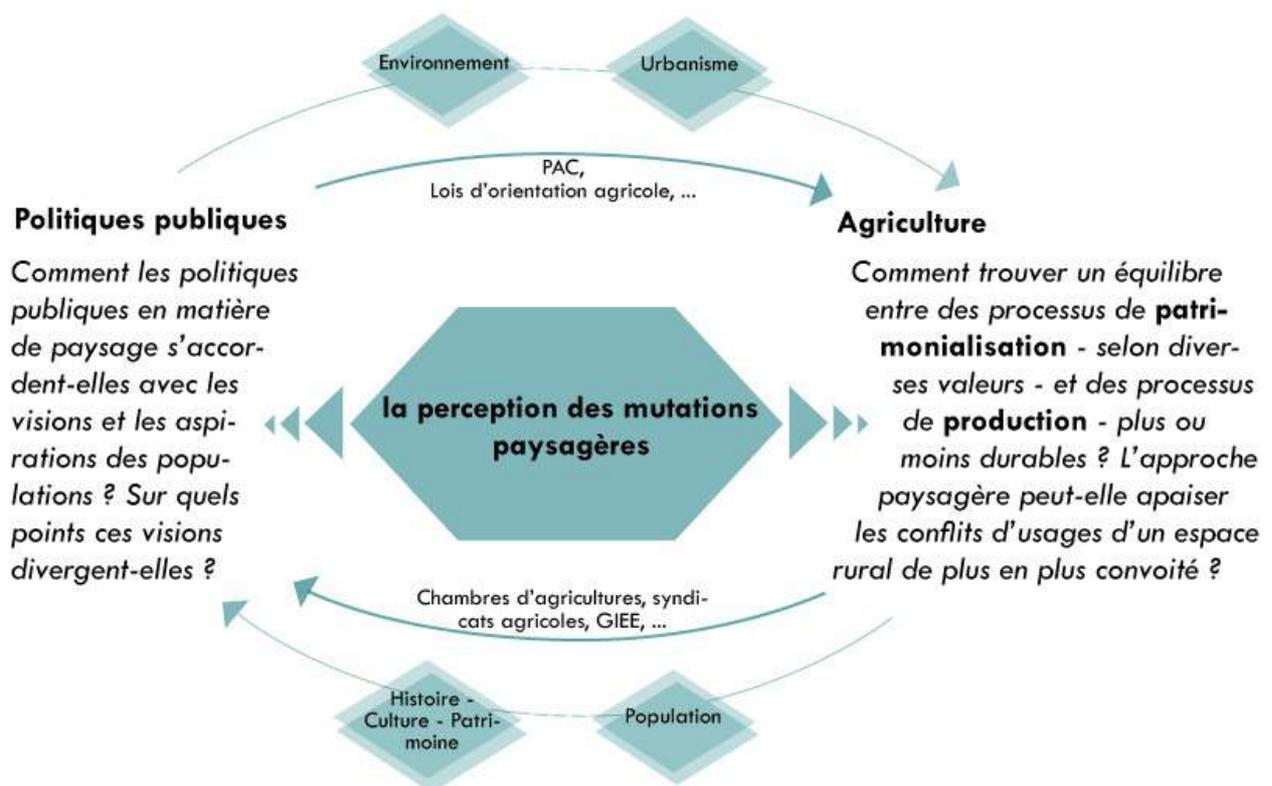
INTRODUCTION

Le paysage est la projection de l'Homme sur ce qui l'entoure, la relation qu'il crée avec son environnement. La construction de cette relation se fait différemment à notre époque post-moderne. D'un regard extérieur qui surplombe, nous sommes passés à un regard inclus dans l'environnement. Le mot « regard » n'est d'ailleurs plus un terme approprié car aujourd'hui le paysage se ressent : nous le vivons à travers tous nos sens et non plus seulement par nos yeux. Le champ lexical change et nous parlons d'ambiance, de sensations (LE DU-BLAYO, 2015, p.35).

La population agricole dans son ensemble a souvent été perçue comme entretenant un regard particulier sur les paysages. Qu'il soit construit ou non, artialisé ou non, il émane d'une profession des plus territorialisée, malgré ses nombreuses mutations. Cette dimension en fait un sujet d'étude pertinent pour aborder la question de la réception des politiques paysagères. Le monde agricole est en effet directement impacté par les visions sociétales du paysage qui trouvent leur traduction dans les politiques publiques. Quelles sont ces directives et que nous disent-elles sur la perception des paysages dans un territoire particulier ? Les visions qui les fondent sont-elles en accord avec celles des populations agricoles ? Sinon, pourquoi divergent-elles ? Que pourrait-on déduire de cette éventuelle divergence ?

Il y a un conflit entre différentes visions du paysage : comment trouver un équilibre entre des processus de patrimonialisation selon diverses valeurs et des processus de production plus ou moins durables ? L'approche paysagère peut-elle apaiser les conflits d'usages d'un espace rural de plus en plus convoité ? Quelle lecture peut-on faire des dynamiques et de l'évolution paysagère depuis un siècle ? Quel rôle peut jouer la recherche dans ce contexte et dans quelle mesure les transferts et les échanges de connaissances avec le milieu agricole sont-ils opérants ?

Les questions de recherche à l'origine de la présente étude s'articulent autour du thème des changements paysagers. Ils sont abordés sous deux entrées : les politiques publiques et l'agriculture, qui s'influencent mutuellement, de manière directe (PAC, actions des chambres d'agricultures, etc.) ou indirecte (plans d'urbanisme, tradition d'occupation du sol, statut des propriétaires de sol, composition de la population, etc.). Le schéma de la page suivante met en exergue ces dynamiques.



Nous avons croisé ces questionnements avec l'éclairage des travaux menés dans le cadre du projet de recherche européen HERCULES sur les paysages culturels. Il donnera une ouverture internationale à ces questionnements et des possibilités de comparaison (sur les dynamiques ou les systèmes de valeurs par exemple).

La concrétisation de ce mariage s'est opérée au travers d'une étude de cas locale : le projet de Parc naturel régional Rance-Côte d'Émeraude. La création d'un PNR est en effet un terrain fertile pour la co-construction d'un projet de territoire cohérent et holistique (qui prend en compte sa globalité, plus signifiante que la somme de ses dimensions), donc d'un projet de paysage harmonieux.

Dans la première partie nous expliciterons le contexte de l'étude, qui s'inscrit dans un cadre à la fois local et européen. La deuxième partie sera consacrée au lien entre agriculture et société par le prisme du paysage : aux politiques paysagères qui ont façonné les pratiques agricoles ; à la réception de ces politiques par les agriculteurs via leur vision du paysage. La dernière partie s'attachera à l'étude de cas proprement dite dans le pays de Rance via ses dynamiques paysagères globales ainsi que le lien entre certains produits caractéristiques et les paysages qu'ils façonnent de manière évolutive.

La thématique des changements paysagers appelle la notion de résilience : comment les milieux, naturels et humains, s'adaptent-ils pour faire face à ces changements ?

1. Le programme HERCULES

1.1. La politique européenne en matière de recherche

Pour l'Union européenne, les problèmes posés par l'augmentation des pressions naturelles et humaines sur l'environnement et ses ressources nécessitent une approche coordonnée à l'échelon paneuropéen et international. La gestion durable de l'environnement et de ses ressources passe notamment par une recherche multidisciplinaire et intégrée, afin de développer les connaissances des interactions entre climat, biosphère, écosystèmes et activités humaines.

L'Union poursuit à cet égard la mise en place d'un « Espace européen de la recherche » (EER). La construction de ce « marché unique » de la recherche, par son excellence et ses capacités d'innovation donc sa reconnaissance et sa compétitivité sur la scène mondiale, lui apparaît essentiel à la mise au point des technologies, des outils et services nouveaux qui doivent permettre la construction d'une société durable et inclusive, fondée sur une économie ultra-compétitive préservant le patrimoine culturel et naturel.

Les instruments financiers nécessaires à la pleine réalisation de ces objectifs ont été créés par une résolution du Conseil des ministres en date du 25 juillet 1983, conformément aux dispositions du Traité de Maastricht. Les « programmes-cadres pour la recherche et le développement technologique » (PCRD, ou FP pour « Framework Programmes ») sont des programmes pluriannuels de financements gérés par la Commission européenne en vue de soutenir et encourager la recherche européenne, en appui à l'économie (compétitivité des entreprises notamment industrielles, croissance et emploi) ainsi qu'à la protection des consommateurs et de l'environnement.¹

Ils permettent à l'UE de fédérer les capacités de recherche des États membres lorsque le coût ou l'ampleur des travaux de recherche justifient une approche transnationale, ou encore pour résoudre des problèmes qui concernent l'Europe tout entière (en application du principe de subsidiarité). Ils sont financés par les contributions ordinaires des États membres et les contributions spécifiques des pays associés (au nombre de 15 dans le FP8 « Horizon 2020 », pour la période 2014-2020).² Depuis leur lancement en 1984, les premières générations de FP ont duré

1 Objectif sous-tendu par le pilotage des politiques de recherche communautaire et la mise en œuvre de programmes communautaires de recherche, obligation légale et politique du Traité d'Amsterdam.

2 Voir http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/grants_manual/hi/3cpart/h2020-hi-list-ac_en.pdf

de 4 à 5 ans ; c'est en 2007 avec l'adoption du FP7 que la pluriannualité de ces instruments financiers a été portée à 7 ans. La Commission met en œuvre les FP par la distribution aux acteurs de la recherche d'enveloppes financières selon un mécanisme d'appel à projets répondant aux objectifs scientifiques et techniques priorités par le FP en vigueur.

Le projet HERCULES s'inscrit dans ce cadre. Nous en brosserons les principaux objectifs ainsi que l'organisation et le fonctionnement, à l'aune de la mise en œuvre du FP7.

1.2. Le projet HERCULES dans le 7ème Programme-Cadre de Recherche et Développement technologique

HERCULES : « Pour un futur durable des paysages culturels constitutifs du patrimoine européen »³ (<http://www.hercules-landscapes.eu/>) est un projet européen de recherche collaboratif interdisciplinaire. Il relève du 7ème Programme-Cadre de Recherche et de Développement de l'Union européenne (« 7ème PCRD » ou « FP7 »⁴), principal instrument de l'UE en matière de financement de la recherche à l'échelon européen (avec 50,5 milliards d'euros hors recherche nucléaire) et qui couvre la période 2007-2013.⁵ Le FP7 est intégré aujourd'hui au FP8 Horizon 2020 : plusieurs des projets démarrés dans sa période d'éligibilité (à l'instar de HERCULES) sont en effet en cours de clôture.

HERCULES est l'un des 25238 projets financés par le FP7 (dont 7181 pour la France). Il s'inscrit dans la mise en œuvre du noyau dur des cinq priorités du FP⁶ : le volet « Coopération », qui favorise une recherche collaborative à travers l'Europe et d'autres pays partenaires, organisée en consortiums et portant sur 10 thématiques cibles dont celle de l'environnement (changements climatiques, pollution et risques inclus).⁷ ⁸ Financées à hauteur de près de 2,96 millions d'euros pour un budget total de près de 3,9 millions d'euros, les activités du projet

3 HERCULES étant l'acronyme anglophone de « Sustainable futures for Europe's HERitage in CULTural landscapES : Tools for understanding, managing and protecting landscape functions and values »

4 Nous utiliserons ce dernier acronyme, communément manié au niveau européen.

5 Décision 1986/2006/CE du Parlement européen et du Conseil relative au septième programme-cadre de la Communauté européenne pour des actions de recherche, de développement technologique et de démonstration (2007-2013), 32006D1982, adoptée le 18 décembre 2006, J.O. du 30 décembre 2006, pp.1-43, entrée en vigueur le 2 janvier 2007

6 Dans l'objectif de la construction de l'EER, le FP7 poursuit les autres buts spécifiques suivants (UE et au-delà) : stimuler la créativité et l'excellence de la recherche européenne (attribution du Conseil européen de la Recherche) ; développer et renforcer le potentiel humain dans la recherche européenne via notamment la mobilité et la formation tout au long de la vie ; améliorer la recherche, ses capacités d'innovation et sa compétitivité, dans la perspective d'une économie prospère fondée sur la connaissance. Un programme particulier concerne la recherche nucléaire (programme EURATOM).

7 Les autres thématiques sont : la santé ; l'alimentation, l'agriculture et la pêche, la biotechnologie ; les nouvelles technologies de l'information et de la communication ; les nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production ; l'énergie ; les transports (aéronautique comprise) ; les sciences socio-économiques et humaines ; l'espace et la sécurité (Source : « La recherche européenne en action : le 7ème programme-cadre (7ème PC) », https://ec.europa.eu/research/fp7/pdf/fp7-brochure_fr.pdf)

8 Voir http://cordis.europa.eu/programme/rcn/855_fr.html. Il est repris dans la priorité « Défis sociétaux » du FP8.

HERCULES courent du 1er décembre 2013 au 20 novembre 2016.

1.2.1. Objectifs fondamentaux

HERCULES vise à améliorer la compréhension des facteurs, des systèmes et des valeurs propres aux paysages culturels européens en tant qu'ils incarnent un patrimoine commun et un lieu de vie, tout en assumant : d'une part, des fonctions esthétiques et récréatives ; d'autre part, un rôle important dans la préservation de la biodiversité à laquelle ils fournissent les ressources et abris nécessaires à son maintien.

Même si le concept de « paysages culturels » est ancien (SALIN, 2009)⁹, la terminologie de « paysages culturels » a été adoptée par l'UNESCO en 1992 par la Convention du patrimoine mondial, premier instrument juridique international à reconnaître et protéger ces derniers¹⁰. Ce sont des paysages représentatifs d'une région du monde, devant revêtir une valeur universelle exceptionnelle pour prétendre à une inscription sur la Liste du patrimoine mondial :

« Œuvres conjuguées de l'être humain et de la nature, ils expriment une longue et intime relation des peuples avec leur environnement ».

Au sens de l'UNESCO, les paysages culturels sont de trois types :

- ceux créés intentionnellement par l'être humain pour des raisons esthétiques, sociales ou récréatives¹¹, comme les jardins historiques ; ils sont fréquemment associés à des constructions ou des ensembles religieux ;
- ceux qui sont évolutifs, qu'ils soient fossiles ou vivants (c'est-à-dire conservant un rôle social actif dans la société contemporaine mais dont on voit les signes matériels de l'évolution historique depuis leur association à un mode de vie traditionnel) ;
- les paysages « associatifs », comportant des liens forts, artistiques, culturels ou religieux avec des éléments naturels plutôt qu'avec des signes matériels culturels, lesquels peuvent être insignifiants, voire inexistantes.

Les paysages culturels intègrent le patrimoine naturel aussi bien que culturel, dans une approche globale qui admet le patrimoine comme un système intégré où est reconnue l'importance des forces qui gouvernent la dynamique des changements (les pratiques agricoles passées et contemporaines par exemple (Op. cit.)).

9 Dès 1925, le géographe américain Carl Sauer les définissait comme « façonné[s] à partir du paysage naturel par un groupe culturel »

10 En les ajoutant aux monuments, qui dominaient la Liste du patrimoine mondial depuis 1972.

11 P. Fowler, « Paysages culturels du patrimoine mondial », <http://whc.unesco.org/document/101511>

C'est cependant sur l'acception, plus souple, de la Convention européenne du paysage (CEP) adoptée le 20 octobre 2000 par le Conseil de l'Europe¹², que s'appuient au long cours les politiques publiques européennes et nationales de développement durable. Le paysage est tout simplement :

« Une portion du territoire telle que perçue par les populations et dont le caractère résulte de facteurs naturels et humains et de leurs interrelations. »

Cette définition, qui établit un rapport fécond entre espace-objet (objectivité) et observateur-sujet (subjectivité), s'applique opportunément, pour la construction de véritables dynamiques de projet (AMBROISE, TOUBLANC, 2015, p.43), aussi bien aux paysages « extraordinaires » qu'à ceux « ordinaires ». Ces deux catégories sont pareillement prises en compte par la CEP, dans la mesure où tous les paysages constituent « *un élément essentiel du bien-être individuel et social* » en déterminant la qualité du cadre de vie des populations : « *dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien* » (Préambule).¹³

La France, qui a ratifié la CEP en 2006, entérinera 10 ans plus tard la définition adoptée par le Conseil de l'Europe, en promulguant le 8 août 2016 la loi « Pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages »¹⁴ (Voir infra, Chapitre 3, point 2.2).

Les bouleversements considérables que les paysages culturels européens subissent suite à un processus continu de changement d'utilisation des terres (exode rural ; intensification de l'urbanisation), menacent leur capacité à fournir l'ensemble des services et fonctions qu'ils assurent. Par la mise en lien des recherches, des politiques de gestion et des pratiques, le projet HERCULES vise la sensibilisation des différents acteurs publics et privés à l'importance des paysages en termes de bien-être social, de prospérité économique et de préservation des écosystèmes. Il tend à mettre l'accent sur la nécessité d'adopter des mesures de protection efficaces et holistiques, dans l'esprit de la CEP, étape politique importante pour la mise en place de mesures juridiques de reconnaissance et de protection des paysages culturels (Voir Chapitre 3).

Dans cette perspective, il se fixe 5 objectifs :

- Synthétiser les connaissances existantes sur les causes, les types et les conséquences quant à la continuité et aux changements des paysages culturels européens ;
- mettre en place des études de cas ciblées (« Case studies », CS) permettant d'approfondir

12 <http://www.coe.int/Conventioneuropennedupaysage>

13 A l'instar de la première loi générale française sur la protection de la nature (n° 76-629 du 10 juillet 1976), la loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 dite « Paysage » (Voir infra, Chapitre 3) visait bien à protéger et mettre en valeur les paysages aussi bien naturels, urbains, ruraux, banals qu'exceptionnels, mais sans en donner de définition précise.

14 LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=70209F0DDC0FC1B53AA95B3CD0AD58F1.tpdila14v_1?cidTexte=JORFTEXT000033016237&dateTexte=20160902

les connaissances sur les dynamiques et les valeurs des paysages concernés ;

- élaborer une typologie des paysages culturels et opérer un élargissement d'échelle des études de cas, grâce à l'observation et la modélisation du paysage ;
- concevoir, implanter et alimenter une plateforme de connaissances communautaire pour les bonnes pratiques d'aménagement paysager (« Knowledge Hub for good landscape practice ») ; la tester et l'enrichir avec les acteurs des paysages (collectivités territoriales, petites et moyennes entreprises, associations citoyennes, grand public) ;
- développer des stratégies pour réconcilier les composantes sociale et écologique des paysages culturels et les traduire en recommandations, en termes de modes de gestion et de politiques publiques.

1.2.2. Organisation et fonctionnement

Structuré en consortium et partenaires associés (2 universités allemande et néerlandaise), appuyé par un conseil de 9 experts européens et américains, HERCULES fédère 13 partenaires européens issus des universités, des petites et moyennes entreprises, des organisations non gouvernementales (associations, fondations), des instituts de recherche, dont l'expertise en matière de sciences pluridisciplinaires du paysage est reconnue :

- University of Copenhagen (Danemark)
- University of the Aegean (Université de l'Egée, Grèce)
- Humboldt University Berlin (Allemagne)
- Institute for Environmental Studies, VU University Amsterdam (Pays-Bas)
- University of Freiburg (Allemagne)
- Tallin University (Estonie)
- Uppsala University (Suède)
- European Landowners' Organization (ELO, organisation professionnelle agricole basée en Belgique)
- Landscape Research Group Ltd (association basée à Oxford, Royaume-Uni)
- Swiss Federal Institute for Forest, Snow and Landscape Research (Suisse)
- NORDECO, Nordic Foundation for Development and Ecology (Copenhague, Danemark)
- ALTICIME-Innovation Management and Environment Consulting (cabinet d'audit, basé à Lyon)
- SINERGISE (entreprise de systèmes d'information géographique, basée à Ljubljana en Slovénie)

Il opère sur 10 thématiques opérationnelles de travail et de recherche qui traduisent les objectifs fondamentaux du projet (appelées « Work packages » ou WP)¹⁵. Il fonctionne notamment sur la base d'ateliers et de séminaires thématiques répartis dans les pays partenaires - tel celui qui s'est tenu à Rennes en juin (Voir infra). Il anime 8 CS (voir ANNEXE I) portant sur une série de paysages répartis en Europe, dont un en France (vallée du Rhône). Les résultats de ses travaux alimentent le Knowledge Hub, agrémenté d'un blog ; de nombreuses ressources documentaires sont disponibles (vidéos, interviews, articles, rapports).

Le projet sera clôturé fin novembre 2016 après la tenue d'une conférence finale à visée prospective (Cf. infra) à Bruxelles le 4 octobre 2016.

1.3. L'apport du Landscape Research Group

Le Landscape Research Group (<http://www.landscaperesearch.org/>) est un organisme international de recherche créé en 1967. Il travaille à une meilleure compréhension des paysages par l'ensemble des acteurs et usagers, ainsi qu'à leur meilleure prise en compte dans les politiques publiques, à la fois en termes d'usages, de gestion et de protection. Ses activités consistent en des actions de conseil, le financement d'études et de publications scientifiques, l'organisation et le soutien d'événements, ou encore l'octroi de bourses d'études ciblées. Sa principale activité et source de financement consiste en l'édition de la revue internationale spécialisée *Landscape Research* (8 numéros par an). Une newsletter (*Landscape Research Extra*) est également distribuée à ses adhérents.

Le LRG opère principalement dans le WP9 ; il apporte également sa contribution au WP3 :

- **Le WP9**

Coordonné par ELO, le module WP9 : « Design of recommendations for landscape policy and practice, communication, and dissemination » (Élaboration de recommandations de pratiques et de politiques paysagères ; publication et diffusion [des résultats]) cible la sensibilisation et le dialogue des acteurs du paysage (usagers, gestionnaires, décideurs politiques) devant faire émerger et/ou diffuser des bonnes pratiques, appuyées par des politiques publiques assurant la durabilité des paysages culturels européens (via la remontée de préconisations d'actions aux institutions européennes).

La stratégie de communication et de diffusion des résultats de HERCULES vers les organes décisionnels européens constitue la pierre angulaire du WP9, dans la perspective d'assurer la pérennité, à la fois du projet et des politiques développement durable qui visent à en être issues. Elle émerge d'ateliers régulièrement tenus à Bruxelles et sera synthétisée tout particulièrement lors du séminaire final de HERCULES.

Le WP9 communique et diffuse les résultats du projet via différents canaux et outils : site internet, réseaux sociaux, séminaires, comptes-rendus et rapports, rencontres avec les acteurs. Ils complètent le corpus disponible dans l'outil principal qu'est le Knowledge Hub.

¹⁵ Voir http://www.hercules-landscapes.eu/project.php?work_packages

- **Le WP3**

Le module WP3 a pour objet la réalisation d'études sur les récentes évolutions (changements, dynamiques) de huit paysages culturels européens (Cf. supra), à la fois représentatifs et encore peu étudiés ; de même, le croisement des analyses produites avec les évolutions telles qu'elles peuvent être perçues par les populations concernées. Ce travail constitue la base d'une mobilisation interactive des acteurs du paysage au niveau local, telle qu'on la retrouve dans les autres WP.

La présente étude s'inscrit résolument dans la mise en œuvre de ces deux modules de projet.

2. Le projet de Parc naturel régional Rance-Côte d'Émeraude

2.1. Cadre historique et juridique du projet

2.1.1. Contexte historique

Porté par les élus locaux, des associations, et mis en œuvre par l'association COEUR-Émeraude sur mandat du Conseil régional de Bretagne - qui en a arrêté dès la fin 2008 le périmètre d'étude par délibération à l'issue d'un cycle d'études et de concertations -, le projet de parc naturel régional (PNR) Rance-Côte d'Émeraude se construit en vue d'un classement en 2018.

Il s'étend sur un territoire de 860 km² comprenant 66 communes et près de 170 000 habitants sur deux départements (48 en Côtes-d'Armor ; 18 en Ille-et-Vilaine), deux pays (St-Malo et Dinan) et huit communautés de communes ou d'agglomération. Il englobe la Côte d'Émeraude (littoral de la Manche) du Cap Fréhel à la Pointe du Grouin (à Cancale) au nord, en passant par Dinard et Saint-Malo, et s'étire de part et d'autre de la rivière Rance jusqu'à Plouasné et Guitté au sud (Voir ANNEXE II).

Créée en 1994 à l'initiative d'élus et d'associations de près de 25 communes de la vallée de la Rance et du littoral, la Conférence (puis le Comité opérationnel dès 1995) des Elus et Usagers de la Rance (COEUR) se donne dès l'origine pour objet de concerter et agir en faveur de la qualité de l'eau, de la gestion des sédiments et des patrimoines de la Rance, dans le cadre d'un Contrat de Baie (1996-2005).

A l'échéance de ce dernier, l'association lance un cycle d'études prospectives afin de mobiliser la dynamique locale sur la construction d'un véritable projet de territoire. Elle devient partenaire du SAGE Rance-Frémur aval Faluns-Guinefort sur le plan de reconquête de la qualité de l'eau. Surtout, elle se voit confier le portage du projet de création du PNR Rance-Côte

d'Emeraude par le Conseil régional de Bretagne, qui l'a validé au titre de sa compétence légale en matière d'aménagement du territoire fin 2008. L'association refond ses statuts dès 2009 à l'aune de l'élargissement de son périmètre d'intervention à la Côte d'Emeraude et devient « COEUR-Emeraude ». Sa nouvelle mission l'amène quasiment à tripler le nombre des membres de son collège « Elus » (de 30 à 87 places) et quadrupler celui du collège « Usagers » (de 20 à 72 places).¹⁶ Le premier comprend des représentants des communes et communautés de communes adhérentes¹⁷, des deux conseils départementaux et des 4 Schémas d'aménagement de gestion de l'eau (SAGE) concernés. Le second rassemble des associations à vocation environnementale, agricole, sportive, touristique, hôtelière, socioculturelle, de protection du patrimoine, de consommateurs, ainsi que des chambres consulaires.

Pour la mise en place du PNR, l'association (présidée par l'actuel maire de Dinan) s'appuie sur son équipe technique salariée et un comité de pilotage ; elle a bénéficié par ailleurs depuis 2012 de l'expertise d'un Conseil scientifique et prospectif, instance indépendante, pluridisciplinaire et à vocation consultative.¹⁸

COEUR-Emeraude poursuit par ailleurs, en ingénierie directe et/ou en appui technique aux collectivités membres, l'accomplissement de ses deux autres missions historiques : gestion et recyclage des sédiments de la Rance - laquelle s'imbrique dans les enjeux et orientations prioritaires du projet de Parc (Voir infra) ; animation d'un programme d'actions pour la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant « Rance aval Faluns Guinefort ».

2.1.2. Cadre juridique

Les missions d'un PNR relèvent du cadre légal des parcs naturels régionaux, tel que défini par l'article L.333-1 du Code de l'Environnement (modifié par la loi « Biodiversité » du 8 août 2016) :

« Les parcs naturels régionaux concourent à la protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. A cette fin, ils ont vocation à être des territoires d'expérimentation locale pour l'innovation au service du développement durable des territoires ruraux. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel. »

16 Au 31 décembre 2015, le premier comptait 61 collectivités membres et le second 71 (Rapport d'activités 2015).

17 Respectivement : 58 sur 66 et 4 sur 8 (au 31 décembre 2015).

18 Composé de 15 membres, il est présidé par Yves Morvan, économiste, professeur émérite à l'université de Rennes 1 et ancien Président du Conseil économique, social et environnemental de Bretagne.

Il est intéressant de resituer cette nouvelle rédaction de l'ancien article R.333-1 du Code de l'Environnement, qui déclinait les 5 missions des PNR comme suit :

« Créé à l'initiative des Régions, dans le cadre de leur compétence en matière d'aménagement du territoire, un parc naturel régional a pour mission :

1° De protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;

2° De contribuer à l'aménagement du territoire ;

3° De contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;

4° De contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;

5° De réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche. »

Les Parcs doivent développer un projet de territoire fortement axé sur le développement économique y compris dans le volet « innovation » (mission reconnue par décret en 1993), mais qui doit résolument s'inscrire dans une transversalité intégrant tout particulièrement les enjeux de biodiversité : les PNR concentrent en effet près de 19% des sites Natura 2000, 37% des zones boisées et plus de 50% des territoires terrestres de réserves naturelles en France (6 réserves sur 10). La promotion active d'un urbanisme alliant respect de l'environnement et maintien de l'habitat dans un cadre de vie préservé est également de la compétence des Parcs, avec les exigences fortes et difficiles à concilier que sont la mixité sociale, la lutte contre l'étalement urbain et la désertification des campagnes.

Le projet d'un PNR prend appui, pour son classement, sa mise en œuvre et son évaluation - pour tout renouvellement de son classement initial, portée de 12 à 15 ans par la Loi Biodiversité -, sur un document contractuel intitulé « charte » dont les éléments obligatoires sont définis par le même article de loi L.333-1. En dehors des annexes comprenant les statuts de la structure gestionnaire (syndicat mixte, qui devra se substituer à COEUR-Emeraude), il s'agit :

« 1° [d']un rapport déterminant les orientations de protection, de mise en valeur et de développement, notamment les objectifs de qualité paysagère définis à l'article L.350-1 C, ainsi que les mesures permettant de les mettre en œuvre et les engagements correspondants ;

2° [d']un plan, élaboré à partir d'un inventaire du patrimoine, indiquant les différentes zones du parc et leur vocation ».

La procédure de classement est la même pour tous les projets de PNR. Un avis d'opportunité est rendu au début de la démarche par le ministère de l'Environnement, qui s'appuie sur deux instances consultatives : le Conseil national de protection de la nature

(CNPN)¹⁹ et la Fédération des PNR de France. La procédure de classement du PNR Rance-Côte d'Émeraude suit la chronologie suivante :



2.2. Axes prioritaires de l'avant-projet de Charte

La cohérence du territoire de projet de Parc a dû se construire à partir des problématiques de la Rance, notamment celle de la qualité des eaux, prégnante dans les actions de COEUR-Émeraude. Nécessité impérieuse de poursuivre les objectifs initiaux - avec une forte pression de certains acteurs internes ou externes - d'un côté, obligation de répondre aux principes fondateurs du classement « PNR » en termes d'unité territoriale et d'identité commune, de l'autre : ces réalités peuvent expliquer que le projet de charte en cours ait été repris en main par les nouvelles instances élues en juin 2015.

Sa toute dernière version a été adoptée le 9 décembre 2015.²⁰ Il fixe trois grands caps d'intervention, déclinés chacun en orientations prioritaires portées par des mesures spécifiques :

- *Axe 1 : Préserver, restaurer et valoriser le patrimoine du territoire*
- *Axe 2 : Promouvoir un développement économique durable, respectueux des équilibres écologiques et humains*
- *Axe 3 : Renforcer les solidarités sur le territoire pour conforter le vivre-ensemble et partager l'identité « terre-mer »*

¹⁹ Dont un premier avis, défavorable, a été rendu en décembre 2009.

²⁰ Le document, dans ses versions complète et synthétique, est disponible sur le site de l'association.

Dans la mesure où la charte du PNR est un document d'engagements territoriaux donc de nature stratégique, les principaux éléments qui intéressent le champ de notre étude seront abordés au Chapitre 3 sur les politiques paysagères de l'Europe au pays de Rance.

3. Une étude en vue d'apports mutuels

3.1. Le séminaire HERCULES de Rennes

Le guide du séminaire avec tous les détails sur le programme est disponible en ANNEXE III.

Le séminaire s'est déroulé les 16 et 17 juin 2016 avec pour thème : « Les paysages ruraux de la Rance : patrimoine, enjeux et perspectives ». Le 16 juin était une journée d'échanges et de débats à l'université de Rennes 2 au campus de Villejean ; la seconde journée a consisté en des rencontres d'acteurs de terrain, dans la vallée de la Rance. Les deux journées ont été filmées. Des vidéos sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.lairedu.fr/collection/seminaire-hercules-sustainable-futures-for-europes-heritage-in-cultural-landscapes/>



Illustration 1: la journée d'échanges du 16 juin



Illustration 2: la journée de terrain du 17 juin

Le séminaire était l'occasion pour le LRG d'apporter une contribution supplémentaire aux travaux du WP9. Il a rassemblé, autour des partenaires européens, un panel d'acteurs locaux provenant notamment du pays de Rance, invités pour l'occasion : collectivités (notamment des élu-e-s de communes du PNR), élu-e-s et salarié-e-s de COEUR-Emeraude et du PNR du Morbihan, chercheurs, agriculteurs et artisans, associations et chambre d'agriculture, ESAT. Il avait pour objet :

- de discuter certains résultats de HERCULES au niveau local. Il s'agissait plus précisément de présenter, comparer et débattre l'expérience des WP et CS, en les mettant en perspective avec des expériences d'acteurs du pays de Rance : agriculteurs engagés dans des circuits courts ; chargé de mission agriculture de COEUR-Emeraude ;
- d'évaluer des conseils délivrés aux acteurs concernés, et dont la synthèse remontera pour présentée à la conférence finale ;

- d'exposer plusieurs initiatives et expérimentations de chercheurs, de professionnels et d'élus, en lien avec les objectifs du projet européen ;
- d'échanger des observations sur la pertinence et l'impact des résultats de HERCULES sur les politiques publiques concernant : la PAC et l'aménagement du territoire ; l'identification et la gestion des paysages ; les "labels" paysagers pour le tourisme et le marketing des produits ; les changements climatiques et la résilience des paysages ;
- d'examiner la question des transferts de connaissances (aussi bien dans le Knowledge Hub européen que dans la plateforme régionale POPP Breizh) et des interactions nécessaires entre acteurs, experts et scientifiques.

L'angle d'approche des questions paysagères a porté sur la relation entre le paysage et les produits du terroir, par le biais des connaissances agronomiques et des liens culturels (recettes, mémoire, etc.). Cette relation est étudiée par HERCULES au regard des politiques correspondantes. Deux produits, le blé noir et le cidre ont été traités plus spécifiquement (Chapitre 6).

Les points, réflexions et débats les plus significatifs du séminaire seront incorporés dans le présent mémoire.

3.2. Projet HERCULES et projet de Parc : une mise en lien objective

Il y a un intérêt objectif à croiser les buts et résultats du projet HERCULES avec les enjeux et orientations du projet de Parc naturel régional. Ainsi en est-il notamment des interrogations de COEUR-Emeraude sur l'opportunité d'un accompagnement formel à la réintroduction, au maintien et au développement de certaines cultures de terroir, telles qu'elles nous ont été posées dans leur optique paysagère.

Étudier plus particulièrement les paysages culturels via la notion de « terroir » nous permet de rendre applicables localement les travaux et outils de HERCULES.

Il s'agit également de permettre aux porteurs du projet de PNR d'utiliser la méthodologie du transfert de connaissances proposée dans le projet européen. En effet, pour que cet outil soit effectivement démultiplicateur et pérenne, il faut que ses acquis puissent être maniés dans toute action de médiation paysagère, notamment au sein d'instances officielles de décision et/ou de concertation locale comme celles d'un parc naturel régional. De nombreux exemples attestent à cet égard de l'efficacité de la plateforme collaborative : les partenaires du projet de PNR doivent pouvoir en bénéficier.

En contrepartie, une étude de cas comme celle qui porte sur le pays de Rance nous semble apporter de la matière au projet européen, en termes de spécificité de ses problématiques (diagnostic), d'usages et de gestion, de protection et d'aménagement. D'ailleurs

le séminaire de Rennes avait aussi pour but de faire remonter une synthèse du contenu échangé sur le projet de Parc pour la conférence finale du projet HERCULES à Bruxelles.

Pour notre propre étude, la méthodologie des CS, qui a fait ses preuves, a été utilisée moyennant des aménagements dans la conduite de l'enquête sur le paysage culturel particulier du pays de Rance.

3.3. Objectifs opérationnels

Nous avons voulu placer notre recherche dans la dynamique du projet HERCULES et ceci de deux manières :

- participer à l'organisation du séminaire de Rennes les 16 et 17 juin 2016 ;
- s'inspirer de la méthodologie des CS pour réaliser une étude sur les changements du paysage dans la vallée de la Rance, dont le volet d'enquête a pu nourrir les débats du séminaire.

Les choix méthodologiques de notre étude (définition du terrain d'études, constitution du panel d'enquête, ciblage de produits particuliers, etc.) sont explicités au Chapitre 2. Les changements paysagers sur le périmètre visé sont appréhendés sous l'angle principalement agricole, pour des raisons qui sont exposées au Chapitre 5.

Concernant la problématique des produits du terroir (blé noir et cidre) dans leur dimension paysagère (opportunités, faiblesses) telle qu'elle nous a été posée par le porteur du projet de PNR, nous nous sommes notamment basés sur l'étude de faisabilité confiée en 2015 par COEUR-Emeraude à Océane Abry, en vue de la création d'une filière de blé noir sur le territoire du bassin versant Rance-aval Faluns Guinefort (Chapitre 6).

1. Partager son paysage

Comment parler du paysage ? Tout paysagiste est continuellement confronté à cette question. Comment partager et transmettre à l'autre ce que nous évoque le paysage ? Ses caractéristiques multiples en font un objet complexe à décrire ; il est multifonctionnel, multiscalaire, multisensoriel. Dans cette perspective, certains choisissent la peinture, la photographie, la géomorphologie ou l'approche par les formes.

Mais pour le chercheur une question apparaît encore plus épineuse : comment faire parler du paysage ? Il est encore plus difficile de demander à une personne qui n'y a pas réfléchi auparavant d'évoquer sa vision du paysage. C'est pourquoi il faut s'y préparer et ne pas aborder le sujet « frontalement ».

1.1 Sur quels éléments du paysage s'appuyer ?

Lorsqu'on évoque le paysage avec des personnes qui n'y sont pas habituées, la difficulté apparaît souvent qu'il s'agit d'une thématique trop vaste. Pour évoquer le paysage il est alors plus facile de s'attacher à un élément, à un objet précis. Dans le milieu agricole, le bocage notamment est un angle d'approche privilégié, mais il peut tout aussi bien s'agir des rotations culturales, de l'insertion paysagère des bâtiments ou encore de la répartition des parcelles autour de l'exploitation.

Nous avons pour notre part évoqué, avec les enquêtés, les changements globaux ayant affecté le paysage, l'objectif étant de connaître les plus significatifs pour eux. Pour concrétiser au mieux ces changements dans la perception qu'ils pourraient en avoir, nous avons choisi de porter leur attention particulière sur certaines cultures qui ont marqué l'histoire et les paysages du territoire : le sarrasin et les vergers à cidre.

1.2 Particularités du paysage agricole

Nous verrons au Chapitre 4 que l'approche par l'objet (DEFFONTAINES, 2004) peut aider à l'identification des paysages agricoles et que la forme de ces objets est liée à leur fonction. L'intérêt de l'étude des objets ne se situe pas dans leur classification mais dans leur signification, car celle-ci permet d'établir avec les agriculteurs un dialogue indirect sur le paysage.

Cependant, l'évocation du paysage, agricole notamment, est complexe car il faut prendre en compte plusieurs paramètres :

- son caractère fluctuant : le paysage est un ensemble de formes éphémères qui prennent place au sein de formes plus durables mais chaque paysage est soumis à des temporalités diverses (saisons, années). Prendre en compte ces dynamiques, dans la description ou dans la représentation, est compliqué ;
- la diversité de ses formes : couleurs, motifs, reliefs, textures ;
- l'implication et l'affectivité qu'il représente pour les agriculteurs - pour ceux qui sont interrogés -, par conséquent autant de biais à son évocation.

1.3 La représentation : une notion utilisée en géographie et pour le paysage

Sous le terme polysémique de « représentation » se nichent des concepts relevant à la fois de la sociologie, de la psychologie ou encore de la géographie. Pour tenter une définition, on peut dire d'abord que les représentations d'un individu découlent de son idéologie (DEPEAU, 2006) mais cela ne veut pas dire qu'elles ne sont pas influencées par d'autres mécanismes. La représentation est d'abord le fruit d'une construction, modelée par l'idéologie mais aussi par les perceptions ou les valeurs. Il existe une grande distinction de valeurs liées au paysage qui forgent les représentations, lesquelles peuvent être également influencées par la mémoire ou l'attachement. Les perceptions, en tant qu'« *acte instantané de nature physiopsychologique* »²¹, sont des objets difficiles à analyser pour la géographie, qui s'attache plutôt à donner du sens aux représentations.

Partant du constat de la subjectivité de la connaissance, le courant d'une « géographie des représentations », développé dans les années 70 et 80 par des géographes comme Antoine Bailly et Jean-Claude Guérin, a introduit l'idée que l'espace des hommes est totalement issu d'une construction mentale, niant en un sens son existence propre (BONIN, 2004). Le paysage n'est alors plus que représentations. Cette conception est assez éloignée des théories construites autour du terme de « paysage », certains géographes l'utilisant d'ailleurs très peu.

Mais s'appuyer sur les représentations pour parler de paysage est essentiel dans l'analyse des entretiens semi-directifs.

1.4 De l'intérêt et des limites de l'entretien semi-directif

L'entretien semi-directif s'empare du triptyque : perception / représentation / action issu de la psychologie et permet d'exprimer des perceptions, puis, par son analyse, de mettre à jour des représentations, de comprendre des schémas de pensées et d'expliquer ainsi des actions. Ces caractéristiques en font une méthode de choix pour la recherche en sociologie et désormais en

²¹ Antoine BAILLY, « REPRÉSENTATION, *géographie* », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 2 août 2016. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/representation-geographie/>

géographie, car elle facilite la caractérisation de la relation d'un individu à son environnement.

Par l'entretien semi-directif, on cherche à mettre à jour le niveau de discours d'un enquêté. Celui-ci va répondre à des questions, en endossant une « casquette » sociale (agriculteur, habitant, maire, parent) en fonction du thème de l'entretien. Il est donc important qu'il donne un sens à cet entretien pour libérer sa parole et construire son discours.

Cette mise en relation se fait par l'intermédiaire d'un « contrat » : l'enquêteur assure la confidentialité de ses propos à l'enquêté et l'informe du sujet et du but de l'entretien (BLANCHET et GOTMAN, 2007). Il doit également se créer un rapport égalitaire afin de libérer la parole des enquêtés, voire de favoriser l'évocation de sujets plus délicats, marginaux, ou polémiques. Car on cherche avec ce type d'entretien une réponse de type « discours », c'est-à-dire une réponse contextualisée, développée et porteuse de sens. Par sa richesse en terme de sens, l'entretien semi-directif est adapté à des petits panels d'enquêtés.

Cette méthode possède néanmoins ses limites. Le climat de confiance entre l'enquêteur et l'enquêté est délicat à obtenir et à maintenir ensuite. Il est donc important de commencer l'entretien par des sujets moins « primordiaux » pour l'étude afin de prendre le temps d'établir ce climat de confiance. Une fois qu'il est instauré - s'il s'instaure -, ce climat reste pour autant fragile : des propos, remarques de l'enquêteur peuvent influencer l'enquêté, ou bien le déstabiliser, voire le contrarier ; à l'inverse, l'enquêteur peut être décrédibilisé par l'incompréhension d'un propos particulier de l'enquêté.

Cet exercice est en outre une mise à l'épreuve de l'objectivité de l'enquêté durant les phases d'entretien et d'analyse. Comme le disent Blanchet et Gotman : « *L'idée n'est plus de neutraliser ni de taire les représentations réciproques des interlocuteurs, mais de les utiliser dans la conduite de l'entretien et d'en faire le cœur de l'analyse* » (Op. cit, p.15). Auparavant, la méthodologie préconisait l'absence totale de réaction de la part de l'enquêteur, ce qui contribuait à l'instauration d'un climat artificiel. Désormais, d'un point de vue épistémologique global, le chercheur accepte sa subjectivité et se doit de l'analyser pour la prendre en compte. En entretien, il peut échanger avec l'enquêté pour approfondir un élément, faire surgir un point de vue, mais il doit également avoir une démarche pour s'extraire de son discours, s'éloigner de ses propres représentations comme de celles du discours dominant.

Une autre question entourant l'entretien semi-directif est celui de la validité des propos des enquêtés, donc de leur subjectivité. En effet, un nombre considérable de biais cognitifs traversent tous nos discours, d'autant plus quand il s'agit d'évoquer des sujets qui nous concernent directement. Ils sont le plus souvent inconscients et c'est pour cela que l'enquêteur doit adopter une certaine distanciation par rapport aux propos de l'enquêté et surtout les analyser. Ces discours ont cependant une valeur explicative propre par rapport à des problématiques qui les concernent directement.

Pour l'enquêteur, il s'agit donc de gérer un équilibre complexe dans le discours de l'enquêté, entre les constats et les représentations.

1.5 Le choix de l'enquête

Comme nous l'avons vu, une enquête par entretiens semi-directifs permet d'aborder les dessous de la représentation d'une personne, le sens qu'elle donne à une situation.

Le territoire du projet de Parc semblait propice à une comparaison, puisqu'il est constitué de différentes unités paysagères (UP) dont on peut interroger les liens et/ou les limites. En même temps, il revendique une cohérence « *entre terre et mer* ».

Dans l'optique d'examiner le lien entre produit et paysage nous avons voulu cibler une partie de l'enquête sur certains produits caractéristiques. Par une adaptation libre du protocole méthodologique du WP3 de HERCULES, qui reste général dans ses questions, cette focalisation peut faciliter le dialogue et constitue un angle d'approche du paysage.

Une attention particulière a été portée par ailleurs aux acteurs du domaine agricole. En effet, cette profession nous a paru au cœur des problématiques à aborder dans le territoire, l'agriculteur étant au cœur du lien produit-paysage.

Ces motivations expliquent les modifications qui ont été apportées pour les besoins de l'enquête à la méthodologie du WP3 de HERCULES.

Nous allons expliciter la méthodologie inhérente aux CS de HERCULES et la manière dont nous avons souhaité l'utiliser pour notre étude en la comparant ensuite à ce que nous avons réellement fait.

2. La méthodologie du WP3 HERCULES

Dans le WP3 sur les CS (BIELING et al., 2015), il faut d'abord choisir les UP qui seront étudiées. Ensuite, la méthodologie se déroule en trois phases :

A) Dresser une liste des événements ayant eu un impact sur le paysage de l'UP grâce à des entretiens d'experts, des photographies aériennes et des sources secondaires (ouvrages ou rapports sur les paysages locaux, archives, etc.)

Cette première étape consistera à prendre les UP une par une et pour chacune d'entre elles, décrire :

- ses caractéristiques
- son histoire et les processus importants qui l'ont façonnée
- les changements d'occupation du sol

Pour l'historique des événements majeurs de chaque UP on se propose de suivre la méthode des « *driving forces* » (SCHNEEBERGER et al., 2007) qui assure un large recouvrement. Les *driving forces* (DF) sont les facteurs, les causes du changement. Il existe 5 DF possibles : *culturelle, économique, politique, technologique* et *naturelle/structurelle*, ainsi que 5 échelles

d'acteurs : *internationale, nationale, régionale, municipale et individuelle*. Les informations recueillies sont compilées dans un tableau comprenant : en lignes, les événements considérés, par ordre chronologique ; en colonnes, les paramètres dont la DF de l'événement et son échelle d'acteur. Cela donne :

Date/période	Événement/ Processus	Source	Informations complémentaires	DF	Échelle d'acteur

Source : HERCULES

B) Chercher des photographies terrestres anciennes des paysages qui illustrent ces changements et qui en montrent d'autres, non visibles sur les photographies aériennes ou les cartes.

Dans la mesure du possible on retrouvera les lieux pour prendre les photos actuelles et rendre plus évidente la comparaison. Ces photos seront utilisées pour les entretiens.

C) Conduire des entretiens avec environ six acteurs de l'UP

Les entretiens seront enregistrés et retranscrits. Dans le cas contraire, des informations ciblées seront retranscrites.

Choix des enquêtés

On choisira au minimum 6 enquêtés, résidents de longue date sur le territoire choisi (projet de PNR). Par longue date, il faut entendre un horizon d'environ 50 ans. Une égale représentation des genres est visée. Le panel des enquêtés doit représenter une certaine diversité des rôles, des rapports et des attentes vis-à-vis du paysage : agriculteur, forestier, enseignant, agent municipal, habitant ordinaire, historien local, etc.

Information sur les enquêtés

Pour commencer, on informera les enquêtés sur le projet HERCULES - en leur donnant éventuellement de la documentation - et on expliquera pourquoi il nous intéresse d'en savoir plus à propos des changements survenus dans le paysage local durant leur présence dans celui-ci.

On remplira ensuite le talon sociologique de l'enquête, qui contiendra les informations suivantes :

- nom
- date de naissance
- date d'arrivée dans l'UP
- profession / de quelle durée ?
- adresse ou coordonnées géographiques de son habitation

Pour les publications, on peut demander à faire une photo de l'enquêté en gros plan ou au contraire de loin (non reconnaissable).

Questionnaire

Le modèle de questionnaire du projet HERCULES est disponible en ANNEXE IV. Il se déroule en 5 parties que l'on peut résumer ainsi : nature des changements ; cause des changements ; comparaison avec les analyses cartographiques ; aspects culturels et fin de l'interview.

Dans la troisième partie, les changements évoqués par l'enquêté sont comparés avec lui aux changements identifiés par l'analyse effectuée auparavant.

3. La méthodologie de notre étude : différences et points communs

3.1. Construction du questionnaire

Le questionnaire HERCULES a été adapté aux besoins de notre étude. Notre version du questionnaire (disponible en ANNEXE V) contient deux parties et deux sous-parties.

Dans la première partie, nous évoquons les changements tels que perçus par l'enquêté, leur nature, leurs causes, leurs conséquences. Les questions Q1.1 et Q1.2 sont introductives : d'ordre général, elles permettent, en fonction des personnes, de libérer la parole et de démarrer l'évocation des sujets. Il s'est trouvé d'ailleurs que des réponses aux autres questions ont été apportées dès ce stade. Dans la deuxième partie, nous évoquons les changements qui ont affecté les cultures particulières que sont le sarrasin ou les vergers, au choix de l'enquêté.

Chacune de leur première phase (sous-partie) consiste en un temps de discussion sans document ; leur seconde phase, en un temps de discussion sur un support iconographique.

Les documents iconographiques utilisés dans la première partie sont des comparaisons de paysages entre des cartes postales anciennes de paysages et, si possible, des photographies actuelles prises au même endroit (les images utilisées sont disponibles en ANNEXE VI). Les retours émanant des personnes ayant appliqué la méthodologie de HERCULES ont pointé la difficulté pour les enquêtés de discuter sur des supports d'angle vertical (cartes ou photos aériennes) ; il fallait leur préférer des clichés photographiques prises *in situ*, dans les paysages.

Dans la seconde partie, l'iconographie est focalisée, non plus sur des paysages, mais sur des aspects culturels relatifs aux cultures évoquées (voir ANNEXE VII).

3.2. Le périmètre d'étude

L'objectif

Pour les besoins de notre étude, l'objectif était de choisir 3 UP au sein du territoire de projet de PNR afin de procéder à une comparaison entre les dynamiques de chacune d'entre elles.

Le résultat

Au final les entretiens se sont déroulés en majorité dans la vallée de la Rance et sur le plateau de Pleurtuit. Or, ces unités font partie du même ensemble paysager, avec des limites diffuses. On ne pourra pas comparer à proprement parler les perceptions selon les UP. En revanche, au vu des résultats, une comparaison vallées/plateaux pourra être pertinente.

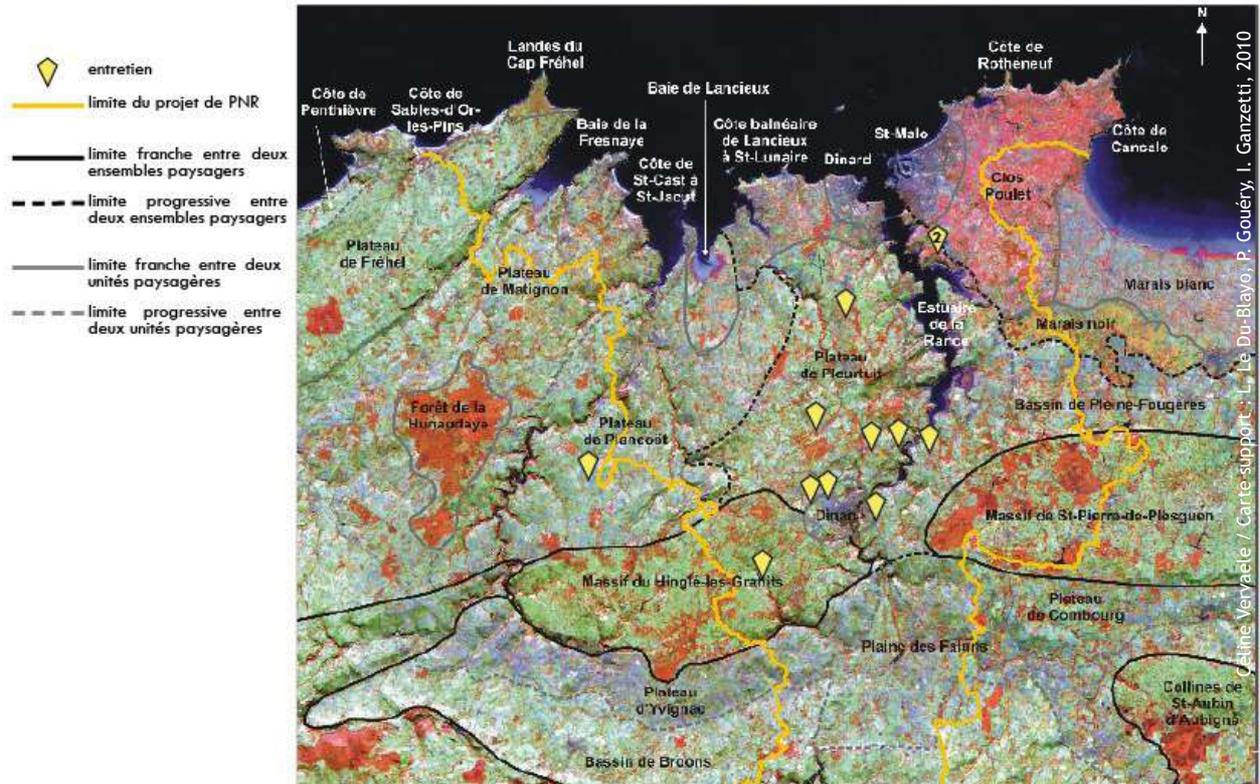
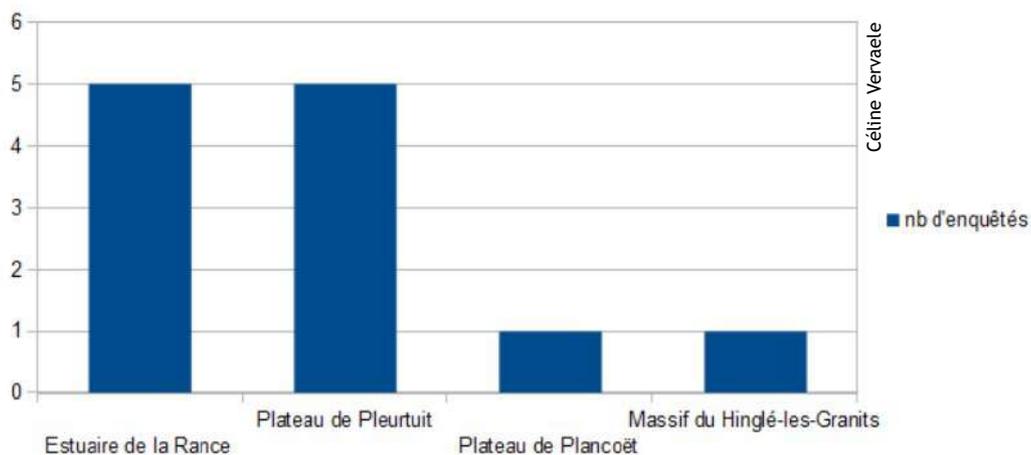


Illustration 3: Localisation des entretiens



Notre périmètre d'étude n'est donc pas celui du projet de Parc, puisqu'un entretien s'est situé hors de ce périmètre et que certaines entités paysagères de celui-ci ne sont pas représentées.

Les entités les plus significatives pour évoquer des changements de paysages et discuter des aspects culturels nous ont semblé être les « pays », au sens traditionnel du terme. La

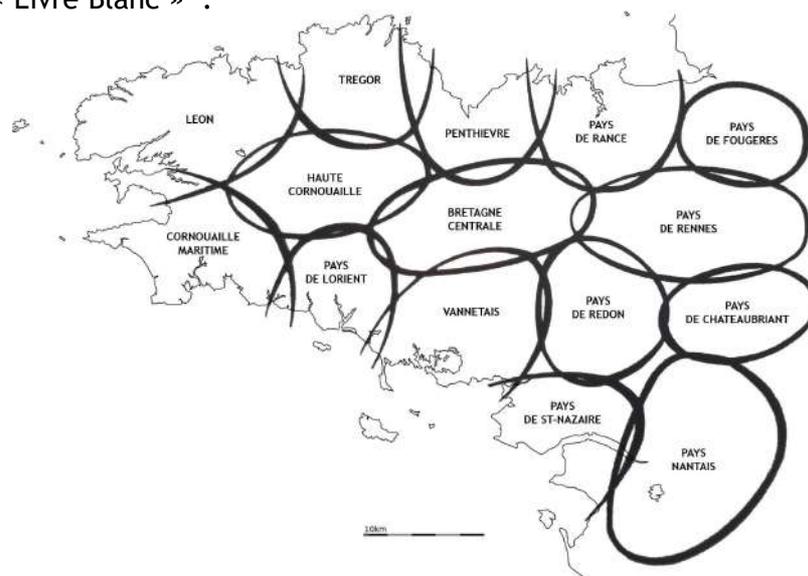
définition des pays a évolué, nous en recensons deux types :

- les **pays traditionnels**, qui n'ont pas de limites fixes mais qui constituent des entités parlantes dans les esprits. Ils sont au nombre de 9 et sont symbolisés par les neuf bandes noir et blanc du *Gwenn-ha-Du*, le drapeau breton. Un découpage est proposé sous le nom de « provinces » (*broioù* en breton) dans l'« Atlas de Bretagne-Atlas Breizh »²².



Illustration 4: Les pays traditionnels de Bretagne

En 1973, le CELIB (Comité d'étude et de liaison des intérêts bretons, voir infra Chapitre 5, point 3) reprend cette nomenclature des pays pour en proposer une carte avec 15 entités dans son « Livre Blanc »²³.



Source : CELIB, *Bretagne, une ambition nouvelle*, 1971

Illustration 5: Proposition de découpage de nouveaux pays bretons par le CELIB en 1973

22 BODLORE-PENLAEZ Mikael, KERVELLA Divi, LE MOUILLOUR Frédéric (phot.), *Atlas de Bretagne-Atlas Breizh*, Éditions Coop Breizh, 2011

23 CELIB, *Bretagne, une ambition nouvelle*, Presses Universitaires de Bretagne, 1971.

Selon le Comité, ces pays étaient « l'équivalent, à l'ère de l'automobile, de ce qu'était la commune ou la paroisse lorsque la très grande majorité des gens ne se déplaçait qu'à pied » (CELIB, 1971, p.119). Ils élargissent donc un périmètre qui correspondait à un territoire de vie, de services et de solidarité (écoles, travail, achats courants, etc.), tout en concédant que le découpage est délicat, surtout dans le centre Bretagne où les pôles d'attractivité sont moins distincts. Dans sa proposition, le pays de Rance s'étalerait du bassin de Pleine-Fougères, à l'est, à la baie de Fresnaye à l'ouest, en passant par le bassin de Broons au sud.

- les pays « administratifs », qui sont les pays de la loi Voynet de 1999 (Voir infra, Chapitre 3, point 2.2).



Illustration 6: Les pays consacrés par la loi Voynet

Leur vocation, de fixer les pays traditionnels et de (re)créer par-là un sentiment d'appartenance des populations à leur territoire, s'est heurté au respect des limites départementales et n'a pas créé des pays qui leur étaient réellement évocateurs. Ces 26 pays (21 en région Bretagne) se veulent associer solidairement une ville à un espace rural contigu. Ils prennent majoritairement pour nom celui de leur grande ville de référence (18 sur 26), alors que les pays traditionnels utilisent plutôt des noms associés à une étymologie plus ancienne dérivée des *pagus* gallo-romains²⁴, parfois avec des terminaisons en *-ais* (le Coglais, le Guerchais), ou des termes bretons en Basse-Bretagne (Aven, Kouzig, Glazig).

²⁴ Le *pagus* est une des divisions territoriales de l'époque gallo-romaine, qui renvoie à l'espace rural. Il donnera ensuite les *comtés* au Moyen-Age et sera à l'origine du mot « pays » (*pagus*, *paganus* : campagne)

Les limites des « pays » administratifs qui ont émergé ne correspondent pas vraiment à celle des « pays » dans leur définition traditionnelle, fondée sur des réalités géographiques, historiques, culturelles. Par exemple, les pays de Saint-Malo (71 communes) et de Dinan (79)²⁵ se sont retrouvés séparés sur le plan administratif, alors que culturellement, le pays auquel s'identifient les personnes interrogées dans notre enquête est le « pays de Saint-Malo », ou « pays de la Rance », qui englobe à la fois Saint-Malo et Dinan. Les nouvelles entités administratives confortées par la loi Voynet s'appuient plutôt sur des bassins de vie ou d'emploi autour de villes moyennes et se sont adaptées en général aux limites administratives déjà existantes des départements²⁶.

Cette construction semble alors artificielle par rapport aux caractéristiques d'histoire de l'occupation territoriale et d'identité culturelle véhiculée par les pays traditionnels, tels qu'ils sont appréhendés par les géographes.

Dans ce rapport, nous reprendrons l'appellation du CELIB, « Pays de Rance », lequel regroupe globalement les pays administratifs de Saint-Malo et de Dinan. Notons que la théorie culturaliste du paysage (voir Chapitre 4, point 1.1) oppose le *pays*, territoire banalement quotidien, au *paysage*, composition méticuleusement choisie et représentée (ROGER, 1997). Nous retrouvons ici la classique opposition entre *nature* et *culture* et les critiques faites à propos de la traduction d'Alain Roger (CHOUQUER, 2002) soulignent que le temps est venu pour lequel le paysage est devenu le projet des nouveaux « pays » et que cette opposition n'est plus légitime.

Dans notre intérêt particulier aux dynamiques des paysages agricoles, l'analyse s'est très peu portée sur celles affectant le littoral, dans la mesure où cette problématique a elle-même été très peu évoquée par les enquêtés.

3.3. Le panel

L'objectif

L'objectif était d'obtenir un échantillon d'une quinzaine de personnes, soit cinq par UP. Comme pour la méthodologie HERCULES, les personnes interrogées devaient avoir un historique de présence suffisamment important dans l'UP ; une égale représentation des genres était recherchée.

Parmi les enquêtés, nous projetions d'interroger une moitié plus spécifiquement sur la

25 Les 4 départements de la Bretagne regroupant 21 pays. La possibilité de créer de nouveaux pays a été supprimée par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 (art.51).

26 Pour la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale), le pays s'entend comme un « *territoire regroupant plusieurs intercommunalités, le plus souvent à l'échelle d'un bassin d'emploi, rassemblant un pôle urbain et son hinterland rural ou bien constitué d'un réseau de petites villes et de centres bourgs, auquel la géographie, l'histoire, ou la vie économique donnent sa cohérence.* »

culture du sarrasin (S) en lien avec le paysage, une autre moitié plus spécifiquement sur les vergers (V). Parmi ces personnes étaient ciblées des néophytes (N) ainsi que des initiés (I), par rapport aux deux thématiques.

Total	Sarrasin/Verger	Initiés/Néophytes
16 enquêtés	8 S	4 SI
		4 SN
	8 V	4 VI
		4 VN

Enquêtés	Sarrasin	Verger	Total
Néophytes	4	4	8
Initiés	4	4	8
Total	8	8	16

Le résultat

Nous avons interrogé au total 12 personnes, dont un couple. Leur âge variait de 45 à 94 ans (moyenne de 67 ans). Nous n'avons pas obtenu l'égalité de représentation des genres puisqu'une seule femme a pu être interrogée - qui plus est avec son époux -, ce qui n'a pas permis de personnaliser ses représentations donc de tirer des conclusions fiables de son témoignage. D'autres conjointes d'enquêtés ont été présentes lors de certains entretiens, mais celles-ci se contentaient d'écouter l'échange ou bien de répondre aux questions du principal interviewé. Les propos qui seront rapportés de ces entretiens et les résultats qui en découleront sont donc à considérer comme émanant d'individus de genre masculin.

Néanmoins, la diversité des rôles par rapport au paysage a été respectée. Bien qu'il y ait une majorité d'agriculteurs, des élus, des membres d'associations ou des habitants sans autre « casquette » ont été interrogés. Nous avons laissé les enquêtés choisir quel sujet ils souhaitaient traiter dans la deuxième partie de l'entretien (sarrasin ou vergers), les deux sujets étant au final presque également représentés.

		sujet 2 nd e partie - 2 nd e part subject		
		sarrasin <i>buckwheat</i>	vergers <i>orchards</i>	Total
fonction - function	agriculteurs - <i>farmers</i>	4	2	6
	maire - <i>mayor</i>	2	1	3
	autre - <i>other</i>	1	2	3
	Total	7	5	12

Nous avons ajouté des extraits d'entretiens à ce document. Pour mieux ancrer les propos dans leur discours nous y ajouterons un code correspondant à la personne enquêtée. La catégorie « A » représente les agriculteurs, la catégorie « E » les élus et la catégorie « H » concerne les autres habitants. Ainsi, le code « A1 » par exemple correspond au premier agriculteur interrogé.

La retranscription intégrale de certains entretiens est également disponible en ANNEXE VIII comme illustration du déroulement d'un entretien et d'un discours dans sa globalité.

3.4. Déroulement de l'entretien

Au début de l'entretien, l'enquêteur introduit le sujet (le paysage quotidien de l'enquêté et les changements qui l'ont affecté), énonce l'objectif de l'enquête, et dit comment l'entretien va se dérouler (plan avec différentes parties, rôle de chacun). L'enquêteur précise à l'enquêté qu'il veut savoir comment et pourquoi le paysage de l'unité a changé selon son expérience.

Pour chaque enquêté, le talon sociologique (informations sur l'enquêté), qui pourra être rempli avant l'entretien ou complété au fur et à mesure, contiendra :

- la date de naissance
- le sexe
- le nombre d'années passées dans l'unité paysagère
- la profession (depuis combien de temps)
- le lieu précis de l'entretien

Chaque entretien a été enregistré puis retranscrit.

Nous faisons la remarque qu'il a fallu rassurer certains enquêtés sur le fait que les questions n'étaient pas censées apporter des réponses rigoureusement précises et certaines, mais plutôt d'exprimer les changements tels que perçus par eux. L'inquiétude verbalisée est née de la difficulté ressentie à l'égard de certaines questions (Q1.6, Q1.7 par exemple). D'autres questions, notamment celles sur l'aspect positif ou négatif des changements (Q1.10 et Q2.4.3), sont apparues selon les enquêtés comme tantôt évidentes - au vu de ce qu'ils avaient pu dire avant -, tantôt maladroites - les choses n'étant pas manichéennes. Dans ce cas, il leur était demandé de choisir un angle spécifique (« positif pour... », « négatif pour... »).

Enfin, nous rappelons l'importance d'instaurer un climat de confiance avec l'enquêté : c'est souvent au moment où les personnes avaient l'impression d'être hors sujet ou pensaient faire des apartés, qu'elles dévoilaient à notre sens certains aspects intéressants. Or il faut qu'elles puissent se sentir libres de faire ces soi-disant digressions.

Le concept de paysage offre un potentiel indéniable, tant du point de vue du développement territorial durable [...] que de son adéquation aux démarches participatives.

SGARD et al., 2010

1. Le paysage : un projet politique

Pour Hélène Hatzfeld (HATZFELD, 2009, p.314), le paysage est un projet politique pour deux raisons :

- c'est un enjeu qui permet d'exprimer des attentes multiples (identitaires, sociales, environnementales, etc.) ;
- à travers les droits et les devoirs de chacun envers lui, il permet de questionner la pratique démocratique et l'investissement citoyen.

Elle ajoute que le paysage ne peut devenir un bien commun et jouer ce rôle fédérateur : « [...] *que si certaines conditions de droit, de conception, d'éducation, sont remplies, que si la question des rôles et des légitimités à intervenir sur des aménagements de territoires est posée.* » On peut comprendre que l'accompagnement législatif est important mais il doit être abordé en même temps que les attentes citoyennes vis-à-vis du paysage, en tant qu'il en est, du moins en partie, le reflet.

Est-ce une réalité des politiques de paysages à différentes échelles ? Le principe de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement de leur territoire est une réalité juridique depuis la toute première instauration du dispositif de l'enquête publique en 1870. Si, en 1983, la loi Bouchardeau la transforme en outils d'information et de recueil de l'avis du public, c'est la loi dite « Barnier » relative à la protection de l'environnement du 2 février 1995 qui inscrit fondamentalement le principe de la participation citoyenne en créant la procédure du « débat public » - préalable à l'enquête publique -, encadré par une nouvelle instance qui doit en garantir la transparence, l'indépendance et la neutralité : la Commission nationale du débat public, rattachée au ministère de l'environnement. Cette participation sera renforcée ou précisée par des textes postérieurs (Voir infra) : loi Voynet ; convention d'Aarhus ; loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, qui modifie le statut de la CNDP pour en faire une autorité administrative indépendante aux attributions renforcées.

Si le paysage est un projet politique, alors il est intéressant d'étudier l'angle sous lequel il est abordé par le politique. On peut regarder par exemple à quel ministère il est rattaché. En France, c'est le ministère de l'Environnement qui a pris en charge cette thématique. Rien de surprenant à ce rattachement organique et fonctionnel, la problématique environnementale ayant été historiquement placée au centre des politiques paysagères françaises ; ce qui peut expliquer d'ailleurs qu'une certaine culture de la protection perdure en matière paysagère, malgré des évolutions marquées dans la conception et les modalités de prise en compte des paysages depuis les années 90, notamment par la recherche, et surtout par différents instruments juridiques supranationaux ou interétatiques (Cf. supra).

Cependant, la conception d'un paysage-ressource a émergé : celle qui met en exergue les aspects économiques voire commerciaux du paysage (DÉRY, 2012). Si la valeur d'usage le rapproche du patrimoine, la valeur marchande permet une « fabrication » ou un aménagement du paysage dans une perspective économique et touristique (SALIN, Op. cit.). Cette conception qui attribue au paysage une fonction économique innove les politiques publiques, même si elle n'est pas exclusive. Celui-ci devient un outil d'aménagement du territoire parmi l'ensemble de ceux qui visent son « développement durable » dans son tryptique : performance économique - bien-être social - respect environnemental, tel qu'il fonde ces politiques quelle que soit leur échelle.

2. Comparaison d'échelles : les politiques publiques du paysage

La prise en compte du paysage par les différents niveaux de politiques publiques est utile à analyser pour évaluer leur efficacité, leur transférabilité et leur viabilité.

Notamment, quelles sont les conceptions et enjeux qui ont traversé et nourrissent aujourd'hui les politiques européennes et françaises ? Comment les normes plus ou moins contraignantes qui en sont issues, se construisent-elles et s'imbriquent-elles pour être notamment traduites ou traductibles au niveau local en étant assumées par tous les acteurs locaux du paysage, non pas subies, rejetées ou dévoyées ? Comment les orientations en matière paysagère sont-elles déterminées ou traduites, et mises en œuvre par exemple dans le projet de PNR Rance-Emeraude ?

2.1. La vision politique de l'UE en matière de paysage

Nous avons décliné une première approche communautaire du paysage dans le volet « recherche » de ses politiques publiques (Supra, chapitre 1). D'autres politiques traduisent les choix politiques de l'UE et de ses Etats membres en la matière, tout particulièrement la politique agricole commune (PAC).

Nous apprécierons à cet égard les retombées de la Convention européenne du paysage, du fait de ses interrelations directes avec le cadre communautaire.

2.1.1. Le paysage dans la PAC

Excepté la protection de paysages européens particuliers de valeur exceptionnelle (comme patrimoine naturel et culturel de l'Humanité), la prise en compte globale des paysages par l'UE s'est construite, à l'origine, à l'aune des incidences environnementales de la politique agricole commune (PAC). Colonne vertébrale de la construction communautaire, la PAC a mobilisé pendant plusieurs décennies la quasi-totalité, puis la majorité de ses efforts financiers²⁷ ; elle est engagée aujourd'hui dans un long processus de mutation nécessité par une conjonction d'enjeux interdépendants, environnementaux, économiques, sociaux.

Ce sont en effet les conséquences néfastes du modèle agricole intensif soutenu depuis les années 60 par l'Union, sur l'environnement (érosion et perte de fertilité des sols, pollution des eaux et de l'air, disparition ou perte de biodiversité et de ses habitats, changement climatique), qui l'ont amenée à réagir par étapes via des mesures correctives - pour quelques-unes contraignantes et la plupart incitatives - à l'endroit de la profession agricole. Elles s'expriment aujourd'hui essentiellement par les principes d'écoconditionnalité - partielle - des aides agricoles et du « pollueur-payeur », auxquels on peut ajouter les principes de précaution et d'action préventive. Il est à remarquer que ces principes concourent indirectement mais expressément à l'objectif central de « *compétitivité* » de l'agriculture européenne dans le cadre du « *développement durable* » de ce secteur et de toute l'économie européenne (Voir infra).

L'adoption de mesures correctives environnementales n'a pu elle-même se faire sans la reconnaissance effective, par les États membres, de « l'environnement », dégradé de manière continue, comme enjeu du projet politique européen et, partant, son inscription - progressive et sectorisée avant d'être globalisée - dans les politiques publiques. C'est en 1986 avec l'Acte unique européen que la Communauté européenne se dote d'une compétence en matière d'environnement, désormais inscrite dans le Traité de Rome. Le Traité de Maastricht (1992) en fait un objectif à part entière de la Communauté et une politique européenne soumise à la procédure de codécision entre le Conseil et le Parlement européen. Le Traité d'Amsterdam (1997) établissant le « *développement durable* »²⁸ comme objectif de l'UE, l'environnement doit être pris en compte dans toutes les actions et politiques communautaires. Enfin, le Traité de Lisbonne (2009) ajoute la lutte contre le changement climatique, à l'échelle européenne et mondiale, comme objectif de la politique de l'Union en matière d'environnement ; le développement durable étant fondé sur « *un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement* ».

La concrétisation des obligations juridiques de l'UE en la matière prend aujourd'hui la

²⁷ La France en restant le premier bénéficiaire (20% du budget de la PAC)

²⁸ « *Développement qui répond aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs* », selon le Rapport Brundtland de 1987

forme du 7^{ème} Programme d'action pour l'environnement, qui planifie l'action communautaire à l'horizon 2020 pour : la préservation du « capital naturel » ; la transformation de l'UE en une économie modérée en carbone et préservée en ressources ; la santé et le bien-être humains (lutte contre toutes les formes de pollutions).

Quel est précisément l'état des orientations et mesures de nature environnementale et paysagères de la PAC (période 2014-2020) ?

Le site de la Commission européenne fournit des indications intéressantes sur la qualité de prise en compte des paysages agricoles dans la PAC actuelle²⁹ : parce que les activités agricoles qui ont façonné dans le passé des paysages d'une grande diversité, sont aujourd'hui « *souvent devenues moins compétitives* » (du fait des dégradations occasionnées à l'environnement et aux paysages), désormais les paysages agricoles sont pris en compte en tant que tels par la PAC, qui « *considère qu'il est essentiel de préserver les paysages cultivés dans la mesure où : les paysages traditionnels agricoles font partie du patrimoine naturel et culturel ; l'intégrité écologique et la beauté des paysages des zones rurales attirent les entreprises, notamment du secteur touristique et des loisirs, ainsi que de nombreuses personnes qui viennent s'y établir.* »

La référence explicite à la compétitivité de l'agriculture européenne comme enjeu central sous-tendant la prise en compte des paysages nous ramène à la conception du « paysage-ressource » évoquée plus haut. Au point que les avantages écologiques donc économiques qui découlent de ceux-ci par la gestion des terres agricoles - en mode intensif ou non - font de ceux-ci des « *biens publics* », dont il doit être favorisé l'apparition ou le maintien³⁰.

Les « mesures agro-environnementales » (MAE) sont un moyen d'y parvenir. Elles trouvent leur fondement dans l'article 19 du règlement de la Communauté européenne, qui permet de fournir des "*aides aux zones sensibles du point de vue de la protection de l'environnement et des ressources naturelles ainsi que du point de vue du maintien de l'espace rural et du paysage*". Les agriculteurs se voient ainsi attribuer un rôle de production de biens paysagers et environnementaux.

Définissables au niveau national, régional ou même local, les MAE rémunèrent, pour 5 ans minimum, des prestations de service environnementaux fournies contractuellement par les agriculteurs, telles que : l'extensification des modes d'exploitation dans le respect de l'environnement ; la gestion des systèmes de pâturages à faible intensité ; l'agriculture biologique ; la sauvegarde des paysages et de leurs caractéristiques traditionnelles (haies, fossés, bois, etc.)³¹.

Expérimentées dans les années 80 sur une base volontaire pour les Etats membres,

29 <http://ec.europa.eu/agriculture/envir/landscapes/index.html>

30 La Commission évoque la conservation du « *côté attrayant* [des] *paysages cultivés* ».

31 Ce type d'intervention est volontaire dans le sens où il s'inscrit au-delà des obligations légales de l'agriculture européenne en matière de respect de l'environnement.

introduites à titre obligatoire - avec leur cofinancement - en 1993 par la première grande réforme de la PAC³², les MAE participent de l'intégration des préoccupations environnementales à la politique agricole européenne, en réponse « *aux demandes de la société en faveur d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement.* » (Op. cit.) La réforme est une première traduction de la prise de conscience mondiale des enjeux environnementaux tels que posés à la Conférence de Rio de Janeiro l'année précédente. Dans leur première traduction française (« OGAF-Environnement », opérations groupées d'aménagement foncier), les MAE resteront cependant limitées à des aires géographiques reconnues pour leur valeur particulière ; cette discrimination des espaces agricoles à préserver en fonction de leur qualité esthétique et environnementale est le reflet d'une logique de protection des sites remarquables en vigueur depuis la fin du XIX^e siècle et qui peine à s'assouplir.

En 1999 (avec l'entrée en vigueur du Traité d'Amsterdam), est institué le « deuxième pilier » de la PAC en faveur du développement rural, qui prend place aux côtés des politiques historiques du premier pilier dédiées au soutien (aides indirectes) à l'accroissement de la productivité et à la stabilité des marchés agricoles. Le contexte économique ayant évolué (les prix européens se rapprochant du niveau des cours mondiaux, la régression des stocks ayant succédé à la surproduction), de nouvelles priorités ont en effet émergé : les garanties du premier pilier ont été abaissées et sont compensées par des aides directes aux agriculteurs³³ ; les MAE intègrent le deuxième pilier.

Ce nouveau cadre a été critiqué par certains acteurs, qui y ont vu une forme de « relégation » : si les directives adoptées dans le deuxième pilier n'ont pas vocation à influencer sur les aides du premier pilier, l'incitation à des pratiques agricoles plus vertueuses restera un vœu pieux ou bien ne mobilisera qu'une poignée de convaincus, puisqu'elles sont octroyées sur la base du volontariat. En d'autres termes, le morcellement induit par la réforme des fonctions nourricière, environnementale et sociale reconnues à l'agriculteur permet à celui-ci de sentir concerné plus par l'une que par l'autre (AMBROISE, TOUBLANC, Op. cit., p.28).

Cet inconvénient a eu vocation à être corrigé par la réforme PAC de 2003, laquelle a introduit le principe de la « conditionnalité » des aides directes aux agriculteurs (appliqué par la France 3 ans plus tard), ceux-ci s'engageant à respecter les bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE)³⁴, ainsi que le bien-être animal. Le flou qui a entouré la définition de ces BCAE (exemple : l'utilisation de « *machines appropriées* » pour le bon maintien de la structure des sols), une application subsidiaire et très disparate des mesures selon les Etats membres ont minimisé les bénéfices environnementaux attendus. Au point que la Cour des

32 Règlement (CEE) N° 2078/92 du Conseil du 30 juin 1992 concernant des méthodes de production agricole compatibles avec les exigences de la protection de l'environnement ainsi que l'entretien de l'espace naturel

Consultable sur : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A31992R2078>

33 Lesquelles représentent aujourd'hui 30% des revenus des agriculteurs européens, et dont les français sont les tout premiers bénéficiaires

34 Séries de normes concernant la préservation des sols et l'entretien minimum des terres ; obligations relatives aux pâturages permanents.

Comptes européenne, en 2008, pointait très officiellement que le système de la conditionnalité environnementale défini en 2003 n'était pas respecté donc pas efficace, suspectant même des infractions à grande échelle au vu des résultats de dizaines de milliers de contrôles effectués dans plusieurs Etats sur l'application des directives Habitat et Oiseaux³⁵. Les données fournies par ces derniers ont été estimées non fiables, aucune infraction n'ayant précisément été relevée...

Au-delà de l'entrée « agro-environnementale » *stricto sensu* des mesures prenant en compte, de manière indirecte, les paysages européens et leur qualité, c'est donc l'efficacité même de ces mesures qui est questionnée, alors que leur non-respect a des conséquences environnementales donc paysagères directes. Comment aurait-il pu en être autrement, lorsqu'on se souvient que les financements contractuels accordés dans le cadre des MAE étaient et restent conditionnés à la preuve d'un surcoût (frais engagés) ou d'un manque à gagner (pertes de recettes) pour l'agriculteur engagé dans la démarche ?

Il est d'ailleurs permis d'élargir le propos aux grandes normes qui fondent ces mesures, à savoir les directives communautaires - inédites en droit international -, conçues dans le droit européen comme obligatoires dans les objectifs à atteindre par les Etats membres, ces derniers ayant cependant la liberté des moyens juridiques et administratifs pour les transposer et les mettre en œuvre dans un délai déterminé (2 ans en général). Les retards pris dans leur transposition dans le droit national (pour produire leurs effets obligatoires opposables sur le territoire des Etats) ne sont pas rares - même si le principe de leur applicabilité directe se généralise - ; les « interprétations », voire les violations de leurs dispositions non plus... La France reste à cet égard l'un des plus mauvais élèves de l'UE sur le taux de transposition des directives aussi bien que sur leur application, en particulier dans le domaine agricole³⁶.

Les modalités régissant le déclenchement des procédures précontentieuses (contrôles et mise en demeure avec sanctions financières) puis éventuellement contentieuses (recours en manquement devant la Cour de Justice) sont complexes et d'un maniement politique très sensible. D'ailleurs les organisations professionnelles représentant les plus grands secteurs agricoles ne manquent pas de dénoncer avec virulence, pétition à l'appui si nécessaire, des réglementations « *technocratiques et incompréhensibles* »³⁷, tandis que d'autres acteurs telles les associations environnementales critiquent le « verdissement » de façade d'une PAC au coût environnemental et social qui reste élevé.

35 Les violations de cette dernière par exemple, ne sont même plus sanctionnées.

36 Le 4 septembre 2014, la France a ainsi été condamnée par la Cour de Justice - sans sanction pécuniaire -, après moult avertissements de la Commission restés sans suite, dans deux contentieux pour manquement au respect de la directive de 1991 sur les nitrates et les pollutions d'origine agricole. Condamnée une première fois en 2013, l'Etat français a été épinglé pour la mollesse de son action dans ce domaine.

37 Pétition de la FNSEA contre la directive Nitrates, accusée jusqu'à produire « *des conséquences négatives (...) pour la protection de l'environnement* » ! (<http://www.fnsea.fr/toutes-les-thematiques/agriculture-durable/bonnes-pratiques-agricoles/nos-actions/directive-%C2%AB-nitrates-%C2%BB-l-agriculture-menacee/>)

Ces réalités ne favorisent pas l'assomption par les agriculteurs de mesures environnementales perçues comme une contrainte, pouvant aller pour certains jusqu'à l'envie de se « défouler » sur certains objets du paysage symbolisant cette protection. Les aspects de gestion et d'aménagement du paysage sont alors oubliés.

On peut s'interroger alors sur la construction d'une sensibilité paysagère dans l'agriculture.

2.1.2. Les avancées de la Convention européenne du paysage

Si la prise en compte effective et ambitieuse des paysages dans les politiques publiques passe en premier lieu par une définition aussi large que possible pour être assumée par tous les acteurs, la CEP en est l'instrument majeur pour ne pas dire fondateur, comme nous avons pu le voir (Supra, Chapitre 1). Elle entérine en effet une conception radicalement différente de la vision élitiste du XIX^e siècle (LUGINBÜHL, 2012) : pour justifier les ambitions du traité, le Conseil de l'Europe considère fondamentalement le paysage en tant qu'il « *participe à l'intérêt général, sur les plans culturel, écologique, environnemental et social, et constitue une ressource favorable à l'activité économique, avec le tourisme notamment* »³⁸.

Entrée en vigueur en 2004, ratifiée à ce jour par 38 États membres, la CEP est le premier traité international exclusivement consacré à l'ensemble des dimensions du paysage européen, dont la définition extensive privilégiant son utilité sociale (toute forme, toute qualité de paysage est un élément de la qualité de vie des Européens), contribue à faire du texte un instrument de référence pour la protection, la gestion et l'aménagement de tous les paysages européens ainsi que l'organisation d'une coopération européenne en la matière.

Par son approche innovante et son champ d'application plus large, la Convention de Florence (autre dénomination de la CEP) complète les autres conventions patrimoniales du Conseil l'Europe ainsi que celles de l'UNESCO. Elle invite à la reconnaissance d'un statut juridique, aux niveaux européen et national, des paysages européens. Reconnaissance qui passe d'abord par leur identification et leur qualification via des atlas des paysages qui doivent permettre ensuite aux autorités compétentes - c'est une innovation - de définir des « *objectifs de qualité paysagère* » : en concertant tous les niveaux de ces autorités (national, régional, local) sur un même territoire et un même paysage ; sur la base, non plus seulement de préconisations d'experts, mais en lien direct avec les aspirations des populations, associées obligatoirement dès le premier stade d'engagement des actions paysagères. Il s'agit là d'un droit fondamental accordé par la CEP, conformément aux dispositions de la Convention d'Arrhus (1998) sur le droit d'accès à l'information et la participation des populations au processus décisionnel et à la justice en matière d'environnement (LUGINBÜHL, 2012). Est prévue la participation du public aux « *plans, programmes [et politiques] relatifs à l'environnement dans un cadre transparent et équitable* », les acteurs institutionnels concernés devant prendre « *les dispositions pratiques voulues et/ou autres (...)* [et] *fournir les informations nécessaires* [à

38 Plaquette de présentation de la Convention européenne du paysage, p.2 (Conseil de l'Europe)

cette participation effective] » (art.7). Une révolution s'opère : le paysage devient réellement démocratique, il n'est plus élitiste dans sa conception, il n'est plus confisqué ou accaparé dans sa destinée par les seuls décideurs et/ou les initiés (techniciens et praticiens).

La gestion en fonction des objectifs de qualité paysagère passe aussi par l'éducation et la formation de tous les acteurs du paysage : élus, professionnels, personnels de l'enseignement scolaire et universitaire. Un prix européen du paysage est créé : il peut être décerné à toute collectivité ou organisation non gouvernementale d'un Etat partie à la convention, mettant en œuvre une politique exemplaire et durable du paysage.

Bien que l'adoption de la CEP relève d'un cadre institutionnel et juridique qui n'est pas celui de l'UE, mais du Conseil de l'Europe (organisation intergouvernementale créée en 1949 promouvant et protégeant, sur le territoire de l'Europe historique et géographique, les Droits de l'Homme, la démocratie et l'État de droit au travers de la Convention et de la Cour européenne des Droits de l'Homme), elle a vocation à être appliquée dans les politiques communautaires :

- d'une part, les 28 États membres de l'UE en sont membres (sur les 47 ayant adhéré à ce jour à l'organisation)³⁹ ; c'est d'ailleurs une obligation *sine qua non* de toute adhésion à l'UE, inscrite dans les traités. Cette dernière, en tant que personne juridique internationale autonome comme le Conseil de l'Europe, a également vocation à y adhérer (processus ouvert par le Traité de Lisbonne) ;
- d'autre part, 24 d'entre eux ont rendu la CEP opposable dans leur ordre juridique en la ratifiant après sa signature⁴⁰.

Les États parties à la Convention ne s'engagent pas seulement à reconnaître juridiquement les paysages ou à les protéger, les gérer et les aménager par la définition et la mise en œuvre de politiques de paysages association le public, les collectivités, les professionnels et les experts. Ils sont tenus également d'intégrer le paysage dans toutes leurs politiques : aménagement du territoire ; urbanisme ; politique économique, sociale, culturelle, environnementale, agricole.

2.2. La construction d'une politique française du paysage

En France - comme en Europe -, le paysage a longtemps été considéré et donc valorisé en terme strict de patrimoine (lois sur la protection des sites remarquables de 1906 et 1930⁴¹) avant d'être l'objet d'une approche environmentaliste fondée au départ sur la notion restrictive de paysages « remarquables » puis d'un infléchissement vers une acception plus large de la notion

39 Dont 9 parmi ses membres fondateurs.

40 Manquent à l'appel : l'Allemagne, l'Autriche et l'Estonie. Malte a signé la Convention mais ne l'a pas ratifiée ; la France l'a fait en 2006.

41 Face à l'industrialisation puis à l'urbanisation du pays.

de protection dans les années 90, combinée aux objectifs d'un développement durable. Lesquels marquent un tournant progressif vers un changement radical de paradigme, confirmé au XXI^e siècle avec la reconnaissance du paysage sur tout le territoire, c'est-à-dire dans toutes ses formes et toutes ses qualités, ordinaire comme exceptionnel, pour fonder, en transversalité, toutes les actions relatives à sa protection, sa gestion et son aménagement.

- 1976 : la première grande loi sur la protection de la nature

La loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature (dite « loi Nature ») occupe une place particulière dans la construction des politiques publiques et du droit de l'environnement. Elle marque en effet un tournant dans la prise en compte de la nature par les pouvoirs publics, en posant les véritables bases juridiques de sa protection, déclarée « *d'intérêt général* », à l'origine de la plupart des articles du Code de l'environnement. Le projet de loi a été porté par le Premier ministre lui-même et pas moins de onze départements ministériels.

Près de 20 ans après la loi permettant l'institution de réserves naturelles (1^{er} juillet 1957), 16 ans après la création des parcs nationaux (loi du 22 juillet 1960) et dans leur suite celle des parcs naturels régionaux (décret du 1^{er} mars 1967), la loi est adoptée - après un an de débats passionnés qui lui ont imprimé leur marque - à l'unanimité des parlementaires, toutes tendances partisans confondues. En guise de déclaration de principe, son article 1 dispose :

« La protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent et la protection des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent sont d'intérêt général. »

La nature devient un patrimoine commun à tous les Français, personnes morales ou physiques. A cet égard, la loi opère une révolution juridique en instaurant « l'étude d'impact » (article 2). Désormais, les projets de travaux ou d'aménagement qui, par leurs dimensions ou l'importance de leurs incidences sur les milieux naturels, sont susceptibles de porter atteinte à l'environnement, sont soumis à des études d'impact rendues publiques.

La loi porte également le principe de la création de listes d'espèces animales et végétales sauvages menacées donc à protéger. La création des réserves naturelles repose désormais sur la volonté des collectivités et des propriétaires de protéger un patrimoine naturel et paysager identifié, dans le respect des activités traditionnelles compatibles avec le classement. L'objectif - âprement débattu - est ici de favoriser la création de telles réserves, laborieuse depuis 1957, en évitant une forme de sanctuarisation des espaces pour urbains en mal de « verdure » qui nuirait aux dynamiques économiques, sociales et culturelles des territoires ruraux (agriculture, chasse).

La portée de la loi-cadre sera quelque peu amoindrie par le retard parfois important, dans la mise en application de plusieurs de ses dispositions importantes. Les décrets concernant les études d'impact en ont dénaturé l'effet, alors que cette nouvelle obligation légale avait bien été conçue pour « *modifier en profondeur le processus de décision et le comportement des*

décideurs » (déclaration du ministre de la Qualité de la vie lors du débat devant l'Assemblée nationale)⁴². Renvoyée à l'enquête publique sur les projets d'aménagement et d'infrastructures et non plus en amont de cette procédure, l'étude d'impact servira seulement la qualité d'insertion de projets qui auront d'ores et déjà fait l'objet d'une décision politique.

40 ans après le vote de cette loi essentielle - amendée à plusieurs reprises - dans le droit français de l'environnement, d'aucuns s'accordent à lui conserver son caractère novateur, en ce qu'elle visait à réconcilier économie et écologie ; par une clarification et une coordination de textes antérieurs nombreux et sectorisés, elle a ambitionné de mieux sauvegarder une nature souvent déconsidérée et mise à mal, tout en veillant à ne pas créer de fractures entre villes et campagnes quant à leurs besoins et aspirations respectifs (notamment l'agriculture). Reste le constat qu'il continue à lui manquer, aujourd'hui comme il y a 30 ans⁴³, des moyens et une véritable volonté politique pour atteindre la complétude de ses objectifs, en réponse à des enjeux dont l'urgence s'est considérablement renforcée depuis son adoption.

- La loi Paysage de 1993 et le label « Paysages de reconquête »

Au tout début des années 90, la France lance les atlas et les plans de paysage. Mais c'est surtout l'année 1993 qui marque un passage à une politique moins discriminante liée à l'aménagement du territoire. La loi Paysage (Op. cit.) et les mesures directives ou incitatives qui l'accompagnent inscrivent les politiques de paysage dans une nouvelle dynamique mettant en valeur la notion de projet. L'agriculture est explicitement visée : toute procédure de remembrement doit passer désormais par des études environnementales et paysagères pour mesurer l'impact de la restructuration foncière sur ces deux volets (AMBROISE, TOUBLANC, Op. Cit.).

Le label « Paysages de reconquête » est une autre illustration de ce changement. L'opération, dirigée par le ministère de l'Environnement en partenariat avec les chambres d'agriculture, a pour objectif de mettre en lien paysage et produit, développement agricole et préservation des paysages (LAURENS, 1997). Le terme de « reconquête » - peu évocateur de prime abord - est choisi pour symboliser une diversité, des valeurs, une qualité à promouvoir au service de territoires en perte d'identité. Les pouvoirs publics visent l'adhésion des acteurs des territoires à une meilleure protection des paysages agricoles en contribuant à les faire connaître et reconnaître par l'association « qualité des produits », « qualité des paysages ». Une centaine de sites sont choisis et un financement leur est attribué.

42 RAFIN Jean-Pierre (Président d'honneur de France Nature Environnement), *Loi du 10 juillet 1976 : histoire, bilan et perspectives d'une loi fondatrice pour la protection de la nature en France* (1986). Sur : http://www.bruchenvironnement.org/Fichiers%20PDF/fne_loi_du_10_juillet_1976.pdf

43 Le 10 juillet 1986, le journaliste Roger Cans écrivait dans *Le Monde* : « *Le patrimoine naturel avait besoin d'une loi. Il ne lui manque plus que des hommes, des crédits et une véritable détermination politique* ».

Si la notion de projet commence à traverser les actions paysagères, transparaît encore dans l'opération « Paysages de reconquête » l'esprit de la réforme de la PAC qui sélectionne les paysages à valoriser et non pas tout le territoire. A posteriori, les critiques qui se sont fait jour (LAURENS, Op. cit.) ont interrogé la part d'opportunisme de certains territoires sans véritable projet, de même que l'aspect communautaire d'une démarche qui n'a pas réussi à dépasser les acteurs déjà sensibilisés aux paysages (PNR, associations environnementales), ou alors les paysages déjà protégés et mis en valeur (zone Natura 2000, loi Littoral, réserve naturelle, etc.). Pourtant la volonté des pouvoirs publics était précisément de faire découvrir de nouveaux paysages « remarquables »... Certaines valeurs du paysage sont plus particulièrement mises en avant, patrimoniale notamment, incluant le dispositif dans une politique de protection. Par exemple, sur la page internet de l'office de tourisme de Névez (Finistère), on peut lire le message suivant concernant ses édifices en granit : « *Ces constructions uniques en France ont obtenu le label « Paysage de reconquête » du ministère de l'Environnement en 1993 afin de les protéger.* »⁴⁴. Cet extrait montre comment la démarche a été perçue par certains candidats⁴⁵. D'autres regards retiendront plutôt du label le gain de valeur marchande d'un produit grâce au paysage et les volontés interventionnistes des politiques en ce sens (RUMPALA, 1998).

Un label « Paysage de reconquête » a été attribué près de la Rance en 1992-1993 : « Blé noir du centre Bretagne ». Il est aujourd'hui difficile d'en trouver des traces ; on peut donc considérer qu'il a eu peu d'impact sur la présence du blé noir dans les paysages concernés. La démarche a pourtant coïncidé avec la prise de conscience de la filière en vue de la préservation d'une culture locale alors presque disparue. On peut penser que le label a été jugé moins pertinent par la poignée de professionnels qui s'engageaient dans la réintroduction de la culture et qui lui ont préféré la procédure, de longue haleine, de certification IGP « Blé noir Tradition Bretagne », obtenue quelque 7 années plus tard (Voir infra, Chapitre 6, point 2).

La sélection par les pouvoirs publics des espaces à privilégier dans le cadre d'un dispositif limitatif comme celui des « Paysages de reconquête » (100 maximum) a pu avoir un effet pervers de catégorisation des paysages en terme de valeur et de discrimination des territoires. Ce qui interroge à cet égard la pertinence de certains choix de l'Etat, en terme de dispositifs qui peuvent engendrer puis cautionner de la part de territoires une démarche « marketing » donc de compétition voire de concurrence, aux antipodes de l'objectif de réduction des inégalités territoriales dont il a au contraire la charge.

- L'expérimentation du concept de durabilité des plans de développement durable

En 1993 toujours, le ministère de l'Agriculture lance un dispositif original : les PDD, destinés à expérimenter - sans aide financière mais avec un fort soutien technique -, avec des

44 <http://www.nevez.com/au-pays-des-chaumieres-et-des-pierres-debout>

45 Les interprétations ont été différentes en fonction de la compréhension du message du ministère mais aussi des intérêts de chacun.

groupes d'agriculteurs volontaires répartis sur l'ensemble du territoire national (près de 120), de nouvelles pistes d'évolution des exploitations vers une agriculture à la fois productive et durable - « partenaire » de la nature -, visant le développement des territoires et résolument plus à l'écoute des nouvelles demandes sociales et sociétales. Des démarches paysagères s'associent aux méthodes agronomiques dans une analyse plus globale des potentiels agro-écologiques, humains et économiques des territoires et des exploitations. Le paysage est utilisé dans la démarche collective (qui intègre également paysagistes, environnementalistes, géographes et architectes), à la fois comme outil mais aussi comme objet du nouveau projet d'exploitation, dans toutes les phases de son processus, depuis le diagnostic de territoire et d'exploitation jusqu'à sa mise en œuvre.

Cette initiative expérimentale a préfiguré la mise en place des contrats territoriaux d'exploitation.

- Les lois d'orientation agricole : des CTE aux MAET

Les lois d'orientation agricole régissent les politiques agricoles françaises. Soumises aux directives de la PAC, elles traduisent, avec une certaine liberté, les choix de celle-ci.

Dans le droit fil de la réforme PAC de 1992, la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 introduit l'objectif de « *l'entretien des paysages* » - concomitamment à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité - dans la politique agricole⁴⁶. Elle signe la mise en place de MAE en faveur du développement rural, en application des directives européennes dans ce domaine⁴⁷ au travers d'un document de référence appelé Plan de développement rural national (PDRN). Une des cinq priorités fixées par ce plan est d'« *orienter les exploitations agricoles vers une agriculture durable et multifonctionnelle* ». Cet objectif est concrétisé par la mise en place des contrats territoriaux d'exploitation (CTE).

Le CTE reprend le principe de base de la contractualisation des MAE européennes, tout en allant bien plus loin. Il prend la forme d'un contrat entre l'État et l'agriculteur pour le versement d'une compensation financière publique de services de différentes natures, rendus par le professionnel en faveur de l'environnement ou du paysage. Cependant, cette contractualisation s'inscrit ici dans le cadre d'un projet global de développement pour l'exploitation : les engagements pris doivent être en cohérence avec un diagnostic environnemental et économique de ladite exploitation. Le CTE se cale d'ailleurs sur la forme du document de diagnostic : il comporte une partie économie et emploi, une partie environnement et territoire. Cette complémentarité s'explique par l'objectif ambitieux poursuivi par l'État de faire du CTE « *l'outil majeur voire unique de l'intervention publique en faveur de l'agriculture* » (CHABÉ-FERRET, SUBERVIE, 2009).

46 Tout en le pondérant par le maintien de « *l'équilibre économique des exploitations* » (art.1)

47 Voir le règlement (CE) n ° 1257/99 du Conseil du 17 mai 1999 concernant le soutien au développement rural par le Feoga (J.O. n ° L 160 du 26/06 /1999).

Consultable sur : http://admi.net/eur/loi/leg_euro/fr_399R1257.html

Ce nouvel outil est spécifique car, à la différence d'autres MAE qui s'inscrivent dans une démarche *top-down*, nationale, prédéfinie, non négociable, les CTE sont de type *bottom-up*, territorialisés et « à la carte » puisque l'agriculteur peut choisir sa formule personnalisée de mesures en fonction des réalités de son territoire, de son exploitation, etc. ; même s'il doit toutefois se référer à une liste limitative de mesures prédéfinies au niveau national selon un système hiérarchisé de volets et sous-volets qui se révèle d'ailleurs particulièrement complexe, concernant aussi bien l'économique que l'environnemental ou le paysage.

Contractualisation à la carte et volant important de mesures cibles n'ont pas facilité la mise en place des CTE. Deux contrats-types sont proposés pour accélérer les signatures : les contrats « Filière » d'un côté, les contrats « Territoire », d'ambition différente, de l'autre. Les premiers ont vite largement dominé en nombre les seconds, alors que l'enjeu central du dispositif CTE était bien de favoriser l'approche « aménagement du territoire » des agriculteurs au travers du diagnostic préalable. Du côté des objectifs de politiques publiques, la simplification des contrats-types est un facilitateur du point de vue quantitatif, mais contribue à infléchir l'esprit du dispositif et donc les bénéfices d'intérêt général qui peuvent en être tirés.

La simplification a effectivement payé : en 2003, à la fin du dispositif, 50 000 contrats ont été signés depuis son lancement, soit un taux de contractualisation d'un peu plus de 12% (URBANO et VOLLET, 2005) pour 40 000 € d'aide par CTE en moyenne. L'inscription dans le dispositif a été largement tributaire de la communication et de l'accompagnement opérés par les chambres d'agriculture et les syndicats agricoles ou les coopératives. Certains syndicats agricoles l'ayant trouvé très complexe (URBANO et VOLLET, 2005). Leur mise en place a été fortement conditionnée aux dynamiques locales et aux spécificités territoriales, confirmant le besoin de réduction des inégalités entre départements notamment. La carte de répartition des CTE l'atteste (voir ANNEXE IX) : les zones défavorisées (zones de montagnes notamment) en ont plus bénéficié que les grandes plaines ou les zones périurbaines. Les départements agricoles dynamiques et structurés comme la Bretagne ont souscrit très peu de CTE (en moyenne moins de 5% des exploitations ; moins de 10% pour le Finistère).

Les incidences importantes du dispositif sur le budget de l'État amènent le nouveau gouvernement issu des élections en 2002 à faire des choix. Il suspend les CTE pour les remplacer en 2004 par les CAD, contrats d'agriculture durable (décret n° 2003-675 du 22 juillet 2003), nouveau dispositif à la fois simplifié (suppression du volet économique et des contrats-types « filière »), mais aussi recentré (territorialisation des aides ramenée aux espaces particulièrement fragiles, sauf pour la conversion à l'agriculture biologique) et considérablement réduit dans son enveloppe budgétaire. Les CAD deviennent une coquille vide et vont disparaître dès 2007. En 3 ans, environ 22 000 CAD ont été contractualisés pour un montant de 556 millions d'euros ; en comparaison, deux fois plus de CTE avaient été signés en à peine 2 ans.

En 2007, les CAD sont remplacés par les MAET, mesures agro-environnementales territorialisées qui restreignent encore les territoires éligibles, du type bassins versants prioritaires et zones Natura 2000.

On peut voir qu'en 7 ans les ambitions gouvernementales en matière de développement rural durable se sont largement rétrécies, caractérisées par la réduction du champ de l'intervention publique à la protection de territoires sensibles en termes de qualité d'eau et de biodiversité. L'objectif d'un projet de territoire qui contribuerait à mettre en cohérence l'intérêt individuel de l'exploitant agricole et l'intérêt général (collectif) a été quelque peu sacrifié, sur l'autel de contraintes budgétaires qui ont rendu impossible le maintien d'une approche globale inscrivant le soutien de mesures dans la durée.

- La loi Voynet de 1999 et la création du Conseil national du paysage

La loi du 25 juin 1999 d'orientation et d'aménagement pour le développement durable du territoire (dite loi Voynet ou LOADDT) constitue une avancée pour la construction participative de projets de territoire cohérents - donc durables -, plus que pour la stricte protection d'espaces sensibles. Elle s'inscrit dans une nouvelle approche politique amorcée au tournant de l'an 2000 et issue de la Convention européenne du paysage : celle d'une approche souple et globale du paysage et non plus sous l'angle strict de sa protection. La loi Voynet consacre les « pays » nouvelle génération tels que reconnus sur le plan législatif par la loi Pasqua du 4 février 1995, d'orientation et d'aménagement pour le développement du territoire (LOADT), comme espaces de fédération des décideurs, professionnels et citoyens autour d'un projet et d'un contrat (la « charte de pays ») portant les deux dimensions du développement durable du territoire issues de la loi Pasqua : développement et aménagement (Voir infra, Chapitre 4).

Dans la foulée de la loi qu'elle a portée, la ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement Dominique Voynet crée un *Conseil national du paysage* (arrêté du 8 décembre 2000), organe consultatif placé sous sa responsabilité directe. Cette décision traduit l'exigence pour la ministre d'une vision d'ensemble et d'un traitement global du paysage, élément indissociable de l'aménagement du territoire depuis la loi Paysage de 1993, mais disséminé dans différents codes : environnement, urbanisme, rural. Parce qu'elle est évolutive et accompagne les changements de la société, « *la question du paysage n'est pas figée ; [...] elle est une vraie question politique* »⁴⁸.

Le Conseil national du paysage est composé de personnalités désignées par la ministre, portant la sensibilité et l'expérience pluridisciplinaire d'acteurs du paysage : élus, scientifiques, intellectuels, professionnels (paysagistes, architectes, urbanistes, photographes), responsables associatifs et syndicaux, responsables d'administrations de l'Etat, etc. Sa mission consiste à accompagner de son expertise la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique nationale des paysages (notamment la loi Paysage) ainsi que de la Convention européenne du paysage en France. Il a inauguré ses travaux en 2001, avant d'être recomposé fin 2008 à l'aube des débats sur le second volet de la loi Grenelle - le paysage ayant été le grand absent du Grenelle 1 -, autour d'une série d'ateliers thématiques préparatoires : publicité et entrées de ville, paysages et énergie, biodiversité et paysages.

48 Voir : <http://www.batiactu.com/edito/naissance-conseil-national-paysage-10005.php>

- La loi Biodiversité du 8 août 2016

Le programme de campagne de l'actuel président de la République prévoyait le vote d'une loi « *sur la biodiversité comportant un volet paysage* ». 23 ans après la loi de 1993, après un accouchement long et laborieux (deux années de débats), le premier texte législatif intégrant les paysages dans son titre a été promulgué le 8 août 2016 : la loi « pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ». Elle inscrit en droit français (nouveau Titre V, art. L.350-1 du Code de l'environnement), par son article 171, la définition du paysage retenue par la CEP (Voir supra). Elle étend même son champ en prenant en compte ses aspects nocturnes (reconnaissance des « paysages «nocturnes» en temps que patrimoine commun). Les problématiques de pollutions lumineuse et sonore sont prises en compte dans cette reconnaissance.

La loi valide par ailleurs les atlas de paysage et la fixation d'objectifs de qualité paysagère.

Aujourd'hui, les orientations politiques du domaine agricole affichent une prise en compte globale du système agraire : l'environnement n'est plus considéré comme un facteur subsidiaire mais il est pris en compte dans un tout, dans la nature que l'agriculteur mettra à son service (AMBROISE, TOUBLANC, 2015, p.33). Ce mouvement s'accompagne de l'émergence de nouvelles appellations, qui traduisent aussi des réalités de pratiques plus ou moins différenciées : « agroécologie », « agriculture durable », « agriculture écologiquement intensive », etc. On retrouve derrière cette nouvelle terminologie un principe pourtant ancestral : celui d'ordonner les ressources naturelles locales afin d'optimiser la production. Comme le dit un enquêté :

« Ici en Bretagne et surtout en Ille-et-Vilaine les pommiers étaient plantés dans les champs cultivés.[...] C'est ce que certains veulent refaire avec l'agroforesterie. Il y avait des variétés de blés qui poussent en association avec les pommiers. » [H3]

2.3. Politique, discours et marketing territorial sur les paysages dans la Rance

2.3.1. Projet de Parc et cohérence territoriale

La cohérence territoriale revendiquée par COEUR-Emeraude à l'appui de la demande de classement du territoire Rance-Côte d'Emeraude en PNR est fondée sur l'imbrication entre terre et mer (Infra, Chapitre 5 sur les paysages du pays de Rance) et l'aspect « *remarquable* » de ses

paysages.

« La succession de baies et rias [vallées fluviales remontées par la marée, N.D.L.R.] qui entaillent profondément le bocage est surprenante, en particulier la Rance, fil conducteur, mais aussi les Frémurs et l'Arguenon. A l'inverse, les pointes, péninsules et les îles se dégagent loin en mer. La biodiversité, l'installation humaine, les échanges, les activités d'hier et d'aujourd'hui ont été conditionnés par cette imbrication particulièrement marquée entre le terrestre et le maritime. »⁴⁹

Le porteur de projet érige cette « cohérence » et cette identité typique du territoire en critère d'éligibilité du projet au classement « PNR »⁵⁰. Quelles sont la part d'objectivité, la part de construction dans cette valorisation ?

L'identité du territoire se trouve abondamment valorisée par de nombreux acteurs institutionnels du paysage, notamment la Région Bretagne qui est responsable du processus de classement (Supra Chapitre 1, point 2). Sur la page du site internet qui communique sur le projet⁵¹, douze photos représentatives du territoire sont présentées ; la moitié d'entre elles sont des prises de vues du littoral, l'autre moitié de la Rance. Les descriptions qui les accompagnent ne prennent pas en considération la partie continentale ; elles valorisent surtout les aspects naturels et de biodiversité.

Comment peut se construire un réel « projet », global, de Parc, si celui-ci paraît réduit à une dimension de préservation environnementale ? Nous ne pouvons bien sûr résumer la vision et les engagements de la Région avec une simple page internet mais, la collectivité étant le maître-d'ouvrage du projet de Parc, donc un canal essentiel de l'information correspondante, il nous semble qu'elle pourrait être plus rigoureuse sur la valorisation des objectifs centraux du projet dans toute leur complétude, de telle façon qu'ils soient objectivement compris, assumés, soutenus par les populations qui vivent sur le territoire ou qui le visitent, en tant que co-acteurs et bénéficiaires.

L'« *identité forte* »⁵² sous-tendant la pertinence du projet de territoire classé, sert par ailleurs une communication officielle à visée touristique qui constitue un socle des orientations et mesures ciblées dans l'avant-projet de Charte⁵³. Cette cohérence paraît pour le moins contredite par les termes de l'avis d'opportunité du 14 décembre 2009 du CNPN⁵⁴. La disparité

49 <http://pnr-rance-emeraude.fr/fr/page/territoire>

50 La définition du périmètre du projet de PNR s'inspire résolument des «Orientations pour l'avenir des parcs naturels régionaux »(avril 2012), où figure en première place « la définition de leur périmètre sur des critères de cohérence biogéographique et de valeur du patrimoine »

51 http://www.bretagne.bzh/jcms/prod_225311/fr/le-projet-de-parc-naturel-regional-rance-cote-d-emeraude

52 Site de COEUR-Emeraude (Op. cit.)

53 Sujet de l'Orientations 8, il est transversal aux autres Orientations

54 Instance consultative du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, impliqué dans la procédure de certification du futur PNR en termes d'éligibilité et d'intérêt

des espaces naturels y est, en effet, expressément pointée :

« Le territoire est très hétérogène et les zones intéressantes pour le patrimoine naturel, paysager et culturel sont séparées par des zones de faible intérêt voire fortement dégradées. De ce fait, la commission considère que le périmètre proposé ne présente pas de véritable cohérence territoriale et que l'intérêt national du patrimoine abrité ne concerne que peu d'espaces.

[...]

Le dossier proposé comporte un déficit d'analyse de la qualité de l'espace rural et du patrimoine naturel en particulier sur la partie continentale du territoire du projet. L'évolution du tissu bocager dans sa qualité et sa répartition est en particulier peu présentée. »⁵⁵

L'avis remet en cause l'applicabilité de mesures de requalification sur certains espaces, tant la dégradation du milieu est forte, notamment sous les coups d'une urbanisation mal maîtrisée. Le caractère hétérogène du patrimoine du périmètre considéré rendrait celui-ci peu ou pas cohérent, son intérêt par conséquent limité.

Pourtant, la cohérence territoriale tant recherchée ne se cantonne pas à son intérêt patrimonial. L'avis est surtout intéressant à relever ici, en ce qu'il pointe un traitement inégalitaire dans le diagnostic de territoire.

La cohérence du territoire Rance-Côte d'Emeraude est affichée de manière différenciée par plusieurs acteurs, quand elle n'est pas directement discutée. Mais donner une cohérence au périmètre du projet de Parc ne nous semble pas entrer en contradiction avec la prise compte de sa diversité et de l'hétérogénéité de ses paysages.

2.3.2. L'image de la Rance dans le marketing territorial

Nous entendons par « marketing territorial » la manière dont les collectivités locales valorisent leur territoire à des fins d'attractivité touristique, économique et résidentielle. La mise en compétitivité croissante des territoires entre eux a renforcé le recours à cette technique de promotion institutionnelle.

Pour valoriser son image, Dinan met par exemple en valeur ses aspects médiévaux (fête des remparts, visites du château, etc.) tout en se tournant résolument vers la vallée de la Rance.

55 Avis n° 20091214-01 du CNPN, p.1/3. Consultable sur : http://pnr-rance-meraude.fr/sites/pnr-rance-meraude.fr/files/field/document/avis_du_conseil_national_de_protection_de_la_nature_cnPN_14-12-2009.pdf



Illustration 7: Cette publicité de l'office de tourisme de Dinan nous montre une ville médiévale tournée vers la Rance

Cette identification n'est pas nouvelle puisqu'on la retrouve déjà dans la description que Théodore Botrel, chansonnier (Infra, Chapitre 6, point 2.4.2), en faisait dans ses mémoires dont voici un extrait :

« Qui n'y séjourne pas habituellement ne la voit guère qu'en été, pimpante et coquette et comme ragaillardie au gai soleil d'août ; mais, qui ne l'a pas contemplée, de Lanvallay, par un pâle matin d'automne, ignorera toujours son incomparable splendeur.

Émergeant des douces brumes bleutées de la Rance, qui l'enveloppent et l'estompent, la ville médiévale apparaît, de là, comme agrandie, lointaine et presque irréelle : oui, telle une cité de Rêve qu'un enchanteur aurait fait surgir soudainement, sous nos yeux, du vieux fleuve qui lui baise amoureusement les pieds. Robuste châtelaine corsetée de granit, elle s'accoude, nonchalante, à ses remparts inviolés, hiératique et souveraine, richement drapée dans l'or rouge et le cuivre éclatant de ses frondaisons automnales, couronnée qu'elle est par sa tour de Saint-Malo, son clocher de Saint-Sauveur et l'aiguille de sa Vieille Horloge qui vont se perdre, ainsi que trois prières, dans le doux ciel d'Arvor aux jolis tons d'ardoise. »⁵⁶

L'ambiance médiévale et onirique qui ressort de cette description ne laisse planer nul doute sur la beauté de Dinan, personnifiée en « châtelaine du Moyen-Âge ». On ne sait d'ailleurs plus vraiment s'il s'agit d'un songe ou d'une description authentique : la ville est « *presque irréelle* », dans la brume, avec ses édifices qui se perdent dans le ciel. C'est un paysage rêvé que nous livre Botrel ; il nous montre à quel point il idéalise sa ville. Des témoignages tels que celui-ci sont une opportunité que la collectivité peut utiliser pour construire ou renforcer son

56 BOTREL Théodore, *Souvenirs d'un barde errant*, Éditions Brittia, 1946, Chapitre 4

attractivité auprès du public.

Globalement, la Rance est une valeur sûre en terme d'attrait paysager, sur laquelle essayent de s'appuyer nombre d'organismes publics et privés. L'office de tourisme de Dinan-Communauté (dénommé « Dinan, vallée de la Rance ») a cependant une démarche pour encourager le tourisme sur les communes les plus à l'ouest de la collectivité (lesquelles bénéficient moins de l'attractivité de la Rance) en représentant des points d'intérêt pour chacune d'elles sur sa carte⁵⁷.

Ces communes elles-mêmes essayent parallèlement de capitaliser l'attractivité touristique de la Rance, de se connecter à sa dynamique globale même si elles ne jouxtent pas directement la Rance. Le maire d'une commune distante de 5 km de la Rance nous dit :

« On veut voir le paysage pour aller vers la vallée de la Rance parce qu'aujourd'hui [elle] est exploitée surtout par les communes qui bordent. Mais dans les communes qui font partie de Dinan-Communauté, celles qui bordent la Rance il n'y en a que 5 ou 6. Nous, le reste, il faut bien qu'on fasse quelque chose pour essayer de défendre aussi notre pan touristique. » [E1]

Pour se différencier, ces petites communes axent alors leur politique touristique sur un secteur particulier : petit patrimoine bâti, sport, loisirs pour les enfants.



Illustration 8: Le village de Bobital, outre son festival musical, a choisi de se démarquer via une large offre sportive ; VTT, trails ou encore randonnées

⁵⁷ <http://www.dinan-tourisme.com/-La-Vallee-de-la-Rance->

« Nous posons l'hypothèse que les différentes façons d'appréhender la paysage peuvent enrichir la discussion sur l'avenir de l'agriculture et l'aider à trouver des solutions aux blocages économiques, écologiques et culturels auxquels elle est confrontée. »

Régis Ambroise, Monique Toublanc,
Paysage et agriculture pour le meilleur !

Ce chapitre explique le choix de s'attacher en particulier au monde agricole et à sa vision du paysage. Partant de l'interrogation récurrente chez certains théoriciens du paysage : « les agriculteurs ont-ils un paysage ? », nous étudierons cette relation. Nous verrons ensuite en quoi le projet de paysage peut répondre à certains conflits d'usage liés à des rapports différents au paysage. Dans une troisième partie enfin, nous expliciterons la notion de terroir et en quoi elle participe à la construction d'un paysage culturel.

1. Le rapport des agriculteurs au paysage

Pour notre vision occidentale, le paysage n'existe pas sans le regard que l'on porte sur lui. Quel est le regard que portent les agriculteurs sur le paysage ?

1.1. La construction d'une représentation sociale

Les paysans ont-ils un paysage ? Vaste question abordée par bien des penseurs du paysage (CUECO, 1995 ; ROGER, 1997). A priori on pourrait considérer que les agriculteurs sont les premiers experts du paysage. D'abord, d'un point de vue étymologique puisque les termes « paysan » et « paysage » possèdent la même racine : le latin *pagus* ou *pagensis*, « canton » ou encore « région » par extension (définition du dictionnaire Littré). Ensuite, d'un point de vue matériel puisqu'ils le pratiquent et le construisent tout les jours ; ils le voient et le façonnent. Ils le voient, mais le regardent-ils ? Si oui, comment ? C'est sur le monde agricole qu'Alain Roger a fondé son concept d'*artialisat*ion : les paysans ne construiraient pas une image élaborée du paysage car ils ne se réfèrent pas à des modèles artistiques, et sans ces modèles, il n'y a pas de perceptions ni d'expérience esthétique. Il s'appuie notamment sur le vécu d'Henri Cueco, relaté dans son texte « Approches du concept de paysage » (CUECO, 1995) : il évoque son incapacité de dialogue avec son voisin agriculteur à la retraite à propos du paysage et explique cette incapacité - de la part du paysan - par le fait que le mot « paysage » n'existe pas en occitan, sa langue natale. Le concept est inexistant sans le mot.

Cette vision culturaliste du paysage affirme que la notion de paysage est inhérente à la

conscientisation de ce concept : même si, dans l'Antiquité, les Grecs et les Romains « faisaient » du paysage et donnaient une importance à l'aspect esthétique de certains espaces (jardins, temples), on ne peut pour autant évoquer une civilisation paysagiste car ils n'avaient pas conscientisé ce concept. Ainsi, le paysage serait apparu en même temps que le terme qui le désigne (BERQUE, 1995). Cette vision est critiquée par d'autres penseurs du paysage qui affirment que d'autres sens que l'esthétique peuvent être invoqués pour en parler (LUGINBÜHL, 2012, p.23). Si l'on adhère à cette idée que la construction d'une relation au paysage se joue sur d'autres plans que l'expérience esthétique « pure », on dépasse alors la question.

Le débat sur la construction du paysage nous permet de réorienter la question initiale et de dépasser le dilemme dans lequel elle nous plonge : les paysans construisent-ils leur relation au paysage ? Si l'on considère que la construction est d'ordre esthétique, il paraît en effet difficile de répondre de manière définitive : les réponses sont de l'ordre de l'anecdote (Henri Cueco et son paysan basque) ou relèvent tout simplement des préjugés anciens sur le monde agricole. Il est établi qu'on ne peut plus considérer l'agriculteur d'aujourd'hui de la même manière que celui du début du siècle dernier : un être sans éducation et coupé de toute « urbanité », au sens de ce qui fait l'urbain. Ainsi, on peut admettre que les agriculteurs construisent une relation au paysage à la fois particulière, due à leurs rapports quotidiens et leur ancrage fort au territoire, et universelle, multisensorielle et multiscalaire, tel chaque habitant d'un territoire. D'autres questions se posent alors : comment qualifier cette relation ? Est-elle fonctionnaliste ? Cette vision concerne-t-elle tous les paysages qu'ils peuvent voir ou concerne-t-elle seulement les paysages qu'ils travaillent ? S'il existe une vision différenciée des paysages, où se trouve sa limite spatiale ?

Pour ébaucher une réponse à l'ensemble de ces questions, appuyons-nous sur l'extrait d'un entretien mené avec un agriculteur. Celui-ci y traduit son rapport à un certain objet du paysage, la haie :

« Les haies autour de mes champs ; j'ai mis des fils autour de mes champs pour mettre mes vaches et je laisse les ronces pousser. Comme ça je fais des ronciers tout autour et je donne un coup de faucheuse tous les ans ou deux, les ronces restent mais je les contrôle. Ça fait des genres de talus de ronces en forme de boudin, tout autour. Comme ça il y a plein de mûres, ça brise le vent et c'est pas mal propre, c'est que des ronces. C'est super moi j'aime bien. Et je continue à faire ce truc ça me plaît. Un coup de faucheuse tout autour, ça évite aux ronces de gagner et comme ça j'ai toujours le même talus qui gagne en hauteur et qui protège du vent, les vaches se couchent le long. Ça me plaît bien comme truc. Et puis il y a plein de mûres partout et on fait des confitures. Et ça développe plein de choses dedans, il y a des oiseaux. » [A6]

L'agriculteur nous livre sa façon d'entretenir ses talus où se mêle diverses notions ; plaisir, biodiversité, bien-être animal, aspect esthétique. Cette explication nous éclaire sur la relation complexe qu'il construit avec son paysage. Au final, quel que soit l'objet fini, le processus esthétique qui l'accompagne, mêlé de fonctionnalité, est bien présent. L'implication et la part de lui-même qu'il met dans cet entretien traduisent sa conscience que ce travail est

son cadre d'expression et l'image qu'il renvoie de lui à ceux qui regarderont le paysage ainsi façonné.

1.2. Paysans et paysage : une relation fonctionnaliste ou passionnée ?

Le territoire dans lequel évolue l'agriculteur est à la fois son lieu de travail et son cadre de vie. De cette double fonction naissent des ambiguïtés : certains font clairement la part des choses entre espaces privés, de vie, et espaces publics, de travail ; tandis que pour d'autres, la frontière est plus ténue.

On lit parfois que les agriculteurs ont une vision purement fonctionnaliste du paysage. Cette affirmation peut s'expliquer par le fait que leur langage est fréquemment technique, précis, relevant de la dimension matérielle du paysage, que celle-ci soit inerte (éléments physiques fluides ou solide), biologique (faunistique ou floristique) ou sociale (LUGINBÜHL, 2012, p.12). Ce vocabulaire découle par exemple du champ lexical de l'environnement ou de celui des cultures. Il renvoie presque toujours aux « objets » et formes agraires et non pas à la dimension immatérielle du paysage, tenant du registre du symbolique, de l'esthétique, de l'affectif ou encore du sensoriel. En dehors des artistes, peu d'entre nous sommes à l'aise pour exprimer cette dimension. Les descriptions des agriculteurs ne sont pour autant exemptes, ni d'esthétisme, ni d'abstraction. Mais pour déceler ces nuances « émotionnelles », il faut pouvoir amener les personnes à évoquer ce paysage, ce qui est rarement le cas de manière directe (Cf. supra Chapitre 2, point 1). Si la terre est majoritairement considérée par le milieu agricole comme un outil de travail (CROIX, 1998), on comprend qu'il faille alors employer des moyens détournés pour sortir de cette vision restrictive. Car comme tout un chacun, l'agriculteur possède plusieurs « casquettes », plusieurs facettes identitaires qu'il choisit de déployer en fonction de la situation. Si un climat de confiance n'est pas établi, il restera dans un discours purement descriptif, désincarné.

Bien que le métier dont nous parlons se soit « professionnalisé », soit passé d'un état à un statut (MENDRAS, 1967), l'héritage générationnel joue encore pour beaucoup de ses représentants ; des réalités sociales se plaquent et influent sur la façon de gérer les terres. Les travaux de Samuel Périchon sur le bocage d'Ille-et-Vilaine (PERICHON, 2002) nous révèlent par exemple la dimension affective et les motivations non-agronomiques qui poussent les agriculteurs à gérer les haies d'une certaine manière : volonté de rupture familiale, peur de revivre l'aliénation des anciens, d'être marginalisé, etc. Ces dimensions sociale et affective sont à prendre en compte car elles auront toujours raison d'arguments purement techniques, « rationnels ».

1.3. Agriculteurs : une profession territorialisée en mutation

Avant les bouleversements agricoles des XIX^e et XX^e siècles, la grande majorité de la

population rurale exerçait une activité agricole. Chacun avait donc peu ou prou un système de valeurs et des préoccupations de vie communs, un usage des espaces identique. Aujourd'hui la situation a changé ; la profession qu'a obtenue l'agriculteur à la place de son état de paysan (MENDRAS, 1967) possède un statut particulier. Dans notre société post-moderne, le travail est souvent invisible et seul reste le produit fini. Dès lors, l'agriculteur offre une vitrine quasi-unique sur son travail et il est extrêmement conscient de son influence sur les paysages, dont il peut user de diverses manières. Dans les années 90, une enquête française sur le paysage a pu montrer qu'une majorité d'agriculteurs « *considèrent que le paysage est leur affaire* » (LUGINBÜHL, 2012, p.140). Plus récemment, on peut se référer au témoignage d'Eric, en reconversion professionnelle pour devenir agriculteur⁵⁸ : « *L'agriculture, j'aime ça parce que c'est un travail qui se voit. Et comme sur un bateau, je travaille de manière isolée, au grand air, je prends seul des décisions et je me sens maître à bord.* ». Ce témoignage peut être représentatif d'une nouvelle génération d'agriculteurs, hors cadre familial, qui a pris du recul sur le rôle de l'agriculture tout en étant plus consciente de son rôle sociétal mais aussi de ce qu'elle veut comme mode de vie. Il pointe aussi - bien qu'à relativiser au vu d'une expérience individuelle -, la solitude face au travail de la terre. Il soulève enfin une ambiguïté : si notre agriculteur vit positivement la solitude de son travail, il ne voit pas pourquoi d'autres viendraient lui dire comment l'exercer.

C'est dans cette mesure que les agriculteurs peuvent percevoir le regard de la société sur leur travail comme un jugement et non comme une proposition de projet à la base d'une co-construction du paysage. Par ailleurs, il ne faut pas sous-estimer l'enjeu personnel que représente le fait de passer de « chef d'exploitation agricole » à « gestionnaire du bien commun ». C'est pourquoi la multifonctionnalité de l'agriculture, donc de la profession agricole, est intéressante à aborder sous l'angle de la sociologie (CANDAU, DEFFIC, 2006).

Ainsi, en fonction du cadre social ou du parcours du professionnel, les mêmes changements peuvent être tantôt subis, tantôt décidés ; tantôt rejetés, tantôt assumés.

1.4. La solitude des campagnes ?

Les vagues successives d'exode rural ont contribué à la désertification des campagnes. Phénomène qui a fait naître un sentiment de solitude chez les habitants restants, en particulier les agriculteurs. Au point que le ministère de l'Agriculture s'est lui-même emparé de cette problématique et de ses conséquences : célibat, isolement, suicides⁵⁹.

La solitude ressentie, relative en fonction du type de campagne (périurbaine ou non), entraîne un autre sentiment, celui d'appartenance : si je suis seul, alors je suis chez moi. Lequel peut amener un plus grand respect des lieux communs et au contraire, à l'excès, un non-respect des propriétés privées. Un enquêteur évoque des promeneurs cueillant ses fleurs :

58 Propos recueillis par Olivier AUBRÉE dans *Terre Transmise : histoires de passage de relais dans le monde agricole*, Editions Rue de l'échiquier, 2015, p.18

59 <http://agriculture.gouv.fr/la-solitude-dans-le-monde-rural>

« C'est comme ça, les gens à la campagne s'imaginent que c'est partout chez eux... c'est comme ça. » [A3]

Des zones rurales voient l'arrivée de nouveaux habitants (les « néo-ruraux »), qui doivent « s'acclimater » aux populations et usages locaux, sans que l'on sache très bien d'ailleurs de quel côté l'acclimatation est la plus difficile :

« Comme la commune a grandi, il y a plein de gens qui sont arrivés de l'extérieur, qui se baladent, on voit plein de gens à qui on dit bonjour maintenant. Ils sont là depuis deux ans, trois ans, et puis on se croise une fois, deux fois. Au début les gens regardent leurs godasses quand ils vous croisent. Nous on dit bonjour on est des ruraux alors eux ils disent bonjour, et ensuite on parle du chien, voilà. » [A3]

Des campagnes au patrimoine culturel ou naturel important voient également de nouvelles populations saisonnières arriver :

« Il y a 35/40 ans, on travaillait dans les champs, on ne voyait jamais personne passer. Aujourd'hui c'est des centaines de personnes qui descendent sur les sentiers côtiers depuis qu'il y a des GR aménagés. » [A4]

La campagne se voit désormais partagée entre différentes catégories de résidents, portant différents types d'usages et autant de rapports au paysage. Avant les exodes ruraux, les campagnes étaient principalement peuplées d'habitants tournés vers un objectif quasi-unique : travailler la terre. Il en résultait une forme de consensus sur ce que devait être le paysage agricole dans ses formes et ses fonctions. Cycliquement, une phase de dépeuplement est suivie de l'arrivée de nouveaux habitants animés d'attentes différentes. Mais certaines habitudes passées sont difficiles à effacer et d'aucuns regrettent par exemple le temps où la coopération entre agriculteurs précédait les machines. Cet enquêté en arrive même à faire un parallèle entre l'ouverture des paysages et la fermeture des esprits :

« Ils ont arraché les haies, agrandi les parcelles, donc ça a changé la mentalité des gens. Les gens sont beaucoup plus isolés ; pas plus égoïstes mais bon... parce qu'avant on travaillait tous ensemble. » [H3]

Si le sentiment de solitude relevé n'engendre pas systématiquement un repli sur soi, la difficulté de prendre en compte la complexité du paysage peut entraîner l'apparition puis la persistance de visions protectionnistes (patrimoniale, environnementaliste, traditionaliste), confortées par la perte de sens du métier agricole face à la fonction d'aménagement de l'espace.

1.5. Des paysages insensés

La perte de sens évoquée ici correspond au sentiment de ne plus savoir pourquoi on fait les choses. Cette impression qui se mue en constat teinté de défaitisme est souvent le résultat de la dépendance vis-à-vis des acteurs en aval des filières, les coopératives notamment, en prise

directe avec les agriculteurs par le biais de leurs techniciens-conseillers.

Des enquêtés en témoignent, que cette réalité les concerne personnellement ou non :

« Aujourd'hui plus rien ne t'appartient, ce n'est plus possible de s'en sortir. »
[A2]

« Même si les coop ont parfois des difficultés, le technicien reste un outil dont on pourrait se servir pour sensibiliser les agriculteurs. Ces gens-là ont une forte influence sur les agriculteurs et ce serait à eux de faire cette sensibilisation. Je ne vois pas comment faire parvenir les informations autrement ; ce sont des gens à qui on fait confiance, les agriculteurs ne suivent plus leur culture. » [A2]

« L'agriculteur se sert de la terre comme un support. Il n'aime plus la terre, il aime le matériel, ce qu'il aime c'est travailler la terre. » [A2]

Derrière ce constat se profile celui de la perte du savoir agricole : l'agriculteur n'est plus agronome, la science du sol et des cultures ne va plus de soi. L'avènement des produits phytosanitaires et des techniques de l'agro-industrie a rendu accessoires ces connaissances ancestrales. Certains acceptent cet état de fait, vécu au fil de plusieurs décennies ; d'autres - souvent plus jeunes - le déplorent voire le rejettent :

« [A propos du sarrasin] Parce que si ça ne paye pas il n'y en aura pas beaucoup de fait. Parce que les rendements sont moyens aussi. Ça ne rend pas comme une parcelle de blé ou de maïs. Mais c'est les techniciens qui voient ça à leur façon pour rentabiliser l'affaire. » [A5]

« Moi je voudrais que les paysans redeviennent plus agronomes et non pas se contenter de balancer des désherbants et tout. C'est presque trop facile de faire comme ça. » [A6]

Le sentiment de dépendance face à la société et ses institutions est accentué les réalités économiques d'un marché mondialisé ultraconcurrentiel, qui a pour conséquence qu'une grande part des revenus agricoles européens et français est désormais assurée par un système d'aides publiques européennes, nationales et régionales, et non pas par le résultat de la vente des denrées produites par le travail de l'agriculteur.

La perte de sens du travail agricole se traduit aussi par des changements plus « subtils », d'apparence moins visibles, ou plus étalés dans le temps. Il s'agit par exemple de la transformation des noms des parcelles agricoles en simples numéros.

La mémoire rurale qui avait un sens par rapport aux caractéristiques des parcelles, escamotée par une rationalisation purement administrative, est ainsi perdue.

*« C'est notre histoire que nous gravions
Dans les sillons de nos cultures
Chaque champ portait par son nom
Témoignage de notre culture »*

Texte 1 : Extrait d'une chanson de Gilles Servat, chanteur breton

L'importance du patrimoine linguistique a été évoquée lors du séminaire HERCULES à Rennes par Gareth Roberts⁶⁰ :

« In Wales, we've lost the quality of our cultural landscapes in large part because the skills those people had in doing things like [...] hedge-laying. If people have this understanding of how to manage this landscapes - because that was their tradition - if we are losing this... The commitment (I'm referring here to the HERCULES banner) « to protect landscape functions and values » has as much to do with acknowledging the linguistic cultural values of these people as it does the physical axis of managing those landscapes »

(Traduction : « Au Pays de Galles nous avons perdu la qualité de nos paysages culturels en grande partie à cause de la perte du savoir que ces gens [les agriculteurs en particulier] avaient pour faire ces choses-là, le plessage des haies par exemple. Si les gens ont cette connaissance de comment entretenir ces paysages - parce que c'est leur tradition - et qu'ils la perdent... L'engagement (je fais référence à la bannière HERCULES) de « protéger les valeurs et fonctions du paysage » a autant à voir avec la reconnaissance de la valeur culturelle linguistique de ces gens qu'avec la manière dont ils gèrent ces paysages. »)

Pour préciser la nature de cette perte de sens, nous pouvons nous appuyer sur un témoignage de Michel Corajoud dans son ouvrage *Villes en évolution*, p.139⁶¹. Prenant conscience de la limite de ses connaissances sur les campagnes (thème d'un atelier qu'il animait avec des étudiants) l'auteur invite alors des professionnels de l'agriculture à rejoindre l'atelier. Voici l'exemple significatif d'un retour d'expérience :

« L'un de ces paysans nous a expliqué qu'il était sur ce territoire sans savoir à quoi il servait et quel était son rôle : on lui donnait des instructions, on lui indiquait quoi planter l'année suivante, sans lui donner le temps de se préparer. Il était donc dans une situation où il n'avait pas la possibilité d'anticiper sa propre production, une situation de dépendance totale vis-à-vis d'un territoire qu'il mésestimait du fait même qu'il le considérait comme un lieu de production extensive. Aussi regardait-il sa campagne de manière désabusée. »

C'est donc un double sentiment de dépendance et d'impuissance qui crée la perte de sens. Le témoignage de Michel Corajoud n'est pas anodin car il pointe en creux l'opportunité d'un projet de territoire qui implique ses acteurs, notamment les agriculteurs.

60 Intervention disponible à cette adresse : <http://www.lairedu.fr/media/video/conference/paysages-ruraux-devenir-vergers-hautes-tiges/> (35min 02sec)

61 CORAJOUD Michel, « Paysages Urbains », dans *Villes en évolution* (Dir. Jean-Yves Chapuis), La Documentation française, 2005, pp.119-140

2. Paysage et agriculture : du résultat à l'objectif

2.1. Un produit de la relation de l'Homme à la nature

L'agriculture peut être définie comme « *l'ensemble des activités développées par l'homme [...] pour obtenir les produits végétaux et animaux qui lui sont utiles* » (Larousse 2015). Mais depuis 11 millénaires qu'il la pratique, l'Homme entretient un rapport affectif et symbolique à l'agriculture, au-delà de la fonction strictement utilitaire qui lui a été assignée. L'agriculture est le témoignage d'un imaginaire collectif, d'un mythe fondateur sur la manière d'occuper la terre (MARCEL, 2004). L'agriculture est aussi le reflet du travail de l'Homme et le résultat de ce travail fabrique des paysages. La manière dont est pratiquée l'agriculture a façonné et façonne des paysages bien différents et l'on peut établir des liens tangibles entre les pratiques agraires et les types de paysages. La notion de « structure agraire » a été énoncée pour décrire les paysages correspondant aux différents types de pratiques et a été surtout utilisée de l'entre-deux guerres aux années 60. Elle a été remplacée par celle de « système agraire », concept qui englobe « *l'étude des paysages agraires, celle des systèmes de production agricole et celle des structures foncières* » (RIEUTORT, 2004).

Pour Jean-Pierre Deffontaines, la notion de « système agraire » est trop globale pour relier agriculture et paysage ; il nous propose plutôt une approche par objets (DEFFONTAINES, 2004). Les formes agraires seraient un assemblage d'objets, c'est-à-dire d'éléments soumis au regard et qui ont un lien avec l'activité agricole : du sillon du champ au hangar agricole, en passant par le troupeau de brebis ou le système d'irrigation. Avec une différence notable entre les objets qui façonnent et ceux qui sont façonnés. Or, en agronomie - contrairement à d'autres disciplines -, la forme des objets est indissociable de leur fonction car ceux-ci se façonnent ou interviennent au fur et à mesure du processus de la production agricole. Jean-Pierre Deffontaines ajoute : « *un constat qu'il convient de confirmer est que les agriculteurs et les éleveurs ont une véritable culture des objets-formes qui les entourent.* » (Op. cit.) ; il répond par-là au débats amorcés par Henri Cueco et Alain Roger (Supra, point 1.1).

Le classement des objets et leur assemblage permet de constituer une typologie des paysages ou systèmes agraires. Les ouvrages qui répertorient ces structures à l'évolution rapide doivent faire l'objet de fréquentes mises à jour (LEBEAU, 2004). Les climats et les types de sols restent différents mais les progrès techniques dans le domaine agricole ont tendance à uniformiser les objets rencontrés, notamment les objets qui façonnent.

Cette approche par objets comporte également l'avantage de viser deux catégories de personnes : le producteur du paysage, soit l'agriculteur, bien au fait des fonctions, et l'utilisateur, qui observe et analyse les objets en fonction de leur nature visuelle, auditive, olfactive, de la durée de leur présence, sans prendre forcément en compte leurs fonctions. Cette dichotomie d'approches peut aboutir à une incompréhension.

2.2. Une demande sociétale croissante qui entraîne des conflits d'usages

En effet, une différenciation de statuts se crée par rapport au paysage : l'agriculteur en devient le *producteur*, tandis que les non-agriculteurs en sont des *usagers*. Singulier d'un côté, pluriel de l'autre sont ici utilisés à dessein : les agriculteurs peuvent se sentir isolés face à ce constat, notamment aux regards qui se multiplient sur leur travail.

Aujourd'hui, l'avenir des paysages semble devenir la préoccupation croissante d'une frange majoritaire des publics utilisant l'espace agricole à des fins de loisirs (LE CARO et GILG, 2002). Le territoire agricole porte alors certaines caractéristiques propres à l'espace public. Le « télescopage » de la mise en scène de l'activité agricole par le producteur avec les attentes croissantes des différents usagers entraîne souvent des conflits d'usages (HERVIEU, VIARD, 2001, p.72), comme si production et jouissance de l'espace étaient incompatibles.

Ainsi, avec l'exode rural, le petit nombre d'agriculteurs restant a fini par se considérer comme propriétaires de campagnes désertifiées, visitées par quelques urbains. Un enquêté nous fait part du conflit d'identité des agriculteurs par rapport au paysage, entre production et cadre de vie :

« C'est eux qui vivent en campagne donc c'est eux qui en vivent. C'est leur boulot, c'est leur façon de travailler qui sont impactés par les changements. C'est sûr aussi qu'il y a des citoyens qui voient que les paysages ont changé mais je ne pense pas que ça doit les gêner tant que ça dans leur vie quotidienne, ça ne les empêche pas d'avoir leur boulot. Mais les paysans c'est leur préalable de travail, l'exploitation des champs, donc ils sont obligatoirement impactés par le changement de paysage. » [A6]

Dans ces propos, l'agriculteur n'est pas pour autant le producteur des paysages, il en subit les changements sans en être forcément acteur.

Pourtant, les usagers envisagent volontiers les agriculteurs comme gestionnaires des paysages, jusqu'à cautionner que ces derniers soient soutenus financièrement dans cette mission (Cf. les dispositifs agricoles publics tels les plans de développement durable, les contrats territoriaux d'exploitation, etc. (Cf. supra, Chapitre 3, 2.2)).

Il reste que l'unanimité n'est pas de mise dans la profession, d'aucuns conservant la primauté à leur seul « devoir » de production. Tant il est vrai qu'en étant rétribué pour la prise en charge d'autres fonctions que la production (fonction écologique ou esthétique par exemple), l'agriculteur change de statut professionnel pour entrer dans la catégorie des métiers de service - esprit que sous-tendent elles-mêmes les mesures agro-environnementales européennes (Supra, Chapitre 3, 2.1.1). Cette réalité n'est pas anodine pour une profession qui a changé plusieurs fois de paradigme en l'espace d'un seul siècle (MENDRAS, 1967). Avant ces bouleversements du siècle dernier, l'agriculteur rendait déjà ces services mais de manière indirecte, car cela l'aidait dans sa production. Aujourd'hui, s'il utilise tout l'arsenal des techniques mises à sa disposition par l'agronomie, la chimie, ou encore la biotechnologie, il peut quasiment s'affranchir des services rendus par les écosystèmes ; il peut aller jusqu'à contrôler lui-même son environnement. Mais

aujourd'hui ce système est compromis car son bilan énergétique n'est pas équilibré, or les ressources naturelles sont limitées. En d'autres termes, dans un monde où les ressources fossiles (pétrole) ne sont pas inépuisables, un fonctionnement agricole basé essentiellement sur ces ressources n'est pas durable.

On peut dès lors saisir cette occasion pour repenser avec l'agriculteur sa place physique et fonctionnelle dans nos paysages. D'autant plus que la propriété foncière reste celle des agriculteurs ; il convient donc de les consulter dans toute démarche visant à anticiper les changements des paysages (PERICHON, 2002).

2.3. De l'intérêt d'un projet de paysage en agriculture

L'omniprésence des regards sur l'espace agricole pourrait entraîner le maintien de formes dénuées de fonction, conservées uniquement pour leur aspect esthétique et/ou patrimonial. Le paysage deviendrait alors un but en soi et non plus un résultat, sans pour autant que ce basculement soit dénué d'intérêt économique : d'une fonction productive de l'espace agricole on passe à une fonction récréative.

Mais pour éviter une bipolarisation des paysages, avec des espaces uni-fonctionnels entre espaces récréatifs protégés et espaces de production intensive, un projet de paysage peut être une réponse. Depuis plusieurs décennies, l'intérêt d'un projet de paysage est mis en exergue car il apporte une réponse à des questionnements de plusieurs nature.

D'abord, la construction d'un projet de territoire est une préoccupation croissante en matière de politiques d'aménagement du territoire, notamment vis-à-vis de l'imbrication des échelons territoriaux. Car, le paysage est un projet politique (voir Chapitre 3).

Votée en 1999 et appliquée en 2000, la loi dite « Voynet » introduit la notion de *pays* comme « *espace caractérisé par une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale suffisante* ». La loi vise à accentuer la participation citoyenne à des projets de territoires - on incite à la « *mise en valeur des potentialités du territoire* » -, dans la perspective de leur développement durable, tout en poursuivant le processus de la décentralisation administrative. Il s'agit bien de consacrer une nouvelle entité territoriale (le « pays », issu d'une précédente loi de 1995) qui corresponde à un bassin de vie, qui se veut donc plus cohérente pour l'ensemble des acteurs locaux que les seules commune ou communauté de communes, pour développer un véritable sentiment d'appartenance des habitants à leur territoire. Ces entités sont basées sur des périmètres préexistants et portent une valeur affective et symbolique chez les populations concernées, censée les faire adhérer à la réforme. Mais les limites choisies pour ces pays, en voulant trop se calquer sur les limites départementales, ne ressemblent pas assez, en Bretagne notamment, aux pays traditionnels évocateurs pour les populations (Supra Chapitre 2, point 3.2).

« Le sentiment d'appartenance nécessite une prise de conscience des enjeux communs. La démarche de projet permet d'avancer dans cette voie.

En d'autres termes, c'est le projet qui fait le territoire et non l'inverse. C'est pourquoi les démarches visant à déterminer d'abord un périmètre ont tant de mal à déboucher sur une mobilisation et un projet. » (MINOT (Dir.), 2001)

Ensuite le projet de paysage apporte une réponse aux conflits évoqués précédemment. Élaborer un projet de paysage, en confrontant des analyses et des représentations paysagères avec les agriculteurs (DEFFONTAINES, 1995), permet de comprendre les points de blocages. Par le passé, ces incompréhensions ont pu aboutir à la conclusion que les paysans ne développent pas d'image du paysage.

Pendant des siècles, l'aménagement des territoires, ruraux notamment, a répondu à un authentique projet de territoire. Nous en avons quelques témoignages dans des œuvres artistiques telle « La Fresque du bon gouvernement », réalisée en 1350 par Ambrogio Lorenzetti. Le contexte actuel, qui voit une crise du modèle de société à refonder, rend ardue la définition de projets de territoire. Il est long et complexe de définir - et pas seulement en creux - des projets de territoire ; démarche rigoureuse qui articule les approches objectives et subjectives du paysage afin de redonner des valeurs à notre environnement. On comprend que les agriculteurs ne puissent seuls assumer cette démarche. Ils peuvent apprendre à apprécier le fait d'être les tributaires de notre cadre de vie sans en être pour autant « les seuls maîtres à bord ». Mais pour cela il faut parler ensemble de ce que nous voulons tous.

Comme le disaient Bertrand Hervieu et Jean Viard :

« Le paysage rural, hier comme aujourd'hui, demeure un produit de l'agriculture, à une nouveauté près, considérable : hier, il était une résultante ou une conséquence ; aujourd'hui, il est, en soi, une production. » (HERVIEU, VIARD, 2001, p.72)

Les paysages agraires sont le résultat de techniques et de savoir-faire différents mais les améliorations techniques de l'agriculture tendent à uniformiser ces paysages qui deviennent les résultats des mêmes « objets ». L'augmentation de la diversité des formes agraires passe par une refonte du projet de chaque territoire en terme d'agriculture, de paysage, de cadre de vie.

3. Produit et terroir

3.1. Qu'est-ce-que le terroir ?

La définition du terroir peut revêtir plusieurs acceptions. Le Larousse 2001 nous en donne quatre :

1. *terre considérée sous l'angle de la production ou d'une production agricole caractéristique*

2. *ensemble du sol et du climat correspondant à un vignoble délimité, donnant un caractère spécifique au vin qu'il produit*
3. *territoire exploité par un village, une communauté rurale*
4. *province, campagne considérée sous le rapport de certaines habitudes spécifiques, ainsi que de la relation au passé, aux morts*

On voit bien que les subtilités du mot renvoient à autant de ses dimensions : agricole, pédologique, géographique, émotionnelle. Toutes ces facettes se mêlent lorsqu'on évoque le terroir en lien avec les paysages. Nous allons nous attacher plus particulièrement à la définition du terroir en tant qu'il marie produit et agriculture.

La notion de terroir en agriculture est née d'une réflexion commune à l'agronomie et à la pédologie. En 1960 sort le livre *Le profil cultural*, sous la plume de Stéphane Hénin et de ses collaborateurs de l'INRA. La méthode du profil cultural tend à revaloriser le rôle du sol dans la conduite des cultures. Les caractéristiques du sol sont prises en compte depuis toujours pour le choix des cultures et leur mise en place. Les recherches de Stéphane Hénin prennent place dans un contexte agricole bouleversé qui dissocie notamment culture et élevage, où l'on travaille les sols avec des machines et non plus des animaux ; ce qui a des conséquences sur la structure et la composition même des sols.

Ici, le terroir est défini comme « *la combinaison des terrains, la mosaïque des champs, le réseau de chemins, l'agencement des bâtiments* » (DEFFONTAINES, 2004). Cette définition renvoie directement au paysage et peut faire le lien entre l'agriculteur et le paysage, via le produit.

3.2. Le terroir et la production

La manière dont nous percevons le lien d'un produit à son territoire est le fruit d'une longue construction et peut se ressentir à plusieurs échelles spatiales : le pays (territoire national), la région ou encore le « pays ».

Ce lien est mis en exergue à l'échelle nationale lors de la première révolution industrielle (fin XVIII^e), qui favorise une connexion plus directe des pays entre eux : grâce aux progrès techniques en matière de transport, les produits sont exportables plus facilement et l'on commence à réfléchir à la construction d'un marché économique mondial concurrentiel. La manière de se démarquer sur le marché devient alors primordiale. Dans *Les voyages agronomiques*, Frédéric Lullin de Châteauvieux, agronome suisse, nous en donne un exemple concernant les vins français⁶² :

« La première règle imposée à toute industrie qui crée des produits, ainsi qu'au commerce qui les place, c'est de fournir aux acheteurs ce qu'ils demandent, et non ce que le producteur trouve bon de leur offrir. [...]

Si les producteurs de vigne français veulent étendre, à l'extérieur, le commerce

62 LULLIN DE CHATEAUVIEUX Frédéric, *Les Voyages agronomiques*, 1843. Note p.XXXIII

Consultable sur : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1035343>

de leurs vins, il leur faut avant tout savoir avec certitude quelle est la consommation de chaque pays et quelle est celle de chaque espèce de vin. S'ils reconnaissent, comme je serais fondé à le croire, que ce commerce est alimenté presque entièrement par les vins de Madère et le Porto, ils auront à examiner jusqu'à quel point il leur convient de convertir en vins de ces deux espèces ceux de leurs produits de seconde qualité qu'ils destinent à l'exportation. »

Lullin de Châteauvieux conseille clairement aux viticulteurs français de consacrer au moins une partie de leur production à des vins de moins bonne qualité, pour satisfaire les besoins d'une consommation en quête de vins de table peu élaborés. Il s'agit moins de prendre en compte les spécificités du terroir que la demande du consommateur pour donner un caractère à un produit.

La logique de la compétitivité par l'apport sur le marché d'une grande quantité de produits qui casse les prix est d'ailleurs contrebalancée par un exemple évoqué par un enquêté. Il s'agit de la pomme de terre de Saint-Malo, dont la production a connu un vif succès avant de périr.



Illustration 9: Un témoignage de la grande époque de la culture de pommes de terre dans les environs de Saint-Malo

Un enquêté en expose les causes :

« Ça a disparu avec la mécanisation. Avec la mécanisation on a abîmé les pommes de terre qui s'arrachaient à la main. [...] La pomme de terre primeur était un produit très fragile. Après il y a eu les machines pour arracher les pommes de terre. Ça les abîmait mais on en a fait quand même. Et chaque agriculteur qui faisait 2 ha ou 3 ha s'est mis à en faire 10 ha ou 15/20 ha parce qu'il y avait des machines c'était facile. Mais on envoyait de la merde ; c'était des patates très abîmées, plus bonnes. » [A3]

Nous pouvons voir qu'une augmentation de la quantité au détriment de la qualité a fait disparaître un produit dont l'excellente réputation et le caractère délicat assuraient les ventes.

La stratégie de la qualité est défendue par un autre enquêté qui parle du cidre :

« Et à l'avenir il faudra être intelligent : on ne pourra pas lutter en quantité

face à certains pays, notre argument de vente sera de dire qu'on a des méthodes de travail respectueuses de notre environnement, environnement pas trop dégradé, favorable et beau. Même au sein de la France face à des régions comme l'Anjou ; si demain il veulent faire du cidre on ne sera pas compétitif en terme de volumes. On doit vraiment jouer sur la qualité du produit. » [A1]

D'après ces exemples, la logique commerciale de domination du marché par un produit de faible qualité mais en grande quantité prôné par Lullin de Châteauevieux ne semble pas toujours être la bonne. Pourtant son précepte de la prévalence de la demande conserve une résonance aujourd'hui. Seulement, la demande des consommateurs est fluctuante entre produit de qualité et produit compétitif en terme de prix ; elle est par ailleurs influencée par le marketing qui accompagne les produits.

3.3. Le terroir au service de l'image des produits

Le lien entre produit et paysage est aujourd'hui largement utilisé par le marketing dans un but de valorisation dudit produit. Réalité qui en cache une autre : l'écart est souvent important entre les paysages de la production et l'image des paysages valorisée par le produit.



Illustration 10: Si l'on en croit la description de ce produit, il est issu et à l'origine d'un paysage typiquement bocager...



Illustration 11: ... mais ne mentionne pas le paysage créé par l'implantation de son usine de fabrication

Pour accompagner la valorisation des produits en fonction de leur territoire d'origine, un système d'identifications particulières a été créé en France, celui des « appellations » : appellation d'origine contrôlée (AOC), indication géographique protégée (IGP) ou encore « marque Parc ».

Pour obtenir une AOC - appellation d'origine protégée (AOP) dans sa transcription européenne -, une entreprise doit être en mesure de prouver que son produit a un goût spécifique par rapport au même produit cultivé dans un autre lieu. Selon l'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité, établissement public sous tutelle du ministère de l'Agriculture qui délivre et contrôle les appellations) : « *L'AOC désigne un produit dont les principales étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit* »⁶³. On distingue les AOC viticoles des autres AOC, en France comme en Europe, car elles ne répondent pas à la même réglementation. Les AOC ont été instaurées pour défendre le marché du vin et c'est seulement en 1990 qu'elles ont été ouvertes aux autres produits ; les AOC viticoles continuent à représenter une large part du total des AOC (environ les 3/4).

L'IGP peut porter selon l'INAO sur « *un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique.* ». Pour cette appellation, les notions d'origine et de tradition sont plus importantes, alors que dans l'AOC le savoir-faire prime. Néanmoins, la différence de nature entre les deux appellations est passablement ténue.

Au début des années 90, les PNR ont mis en place des marques collectives protégées - différentes de la marque générale « Parc naturel régional » déposée à l'Institut national de la propriété industrielle - : les « marques parc ». Portant sur toutes catégories de produits, alimentaires ou non, elles sont attribuées à divers acteurs économiques du territoire qui contribuent au dynamisme local. Il peut s'agir de producteurs, d'artisans ou d'acteurs du secteur touristique qui répondent à certains critères de durabilité⁶⁴. Aujourd'hui, il est commun qu'un PNR dépose sa marque particulière à sa création. C'est précisément l'ambition du projet de Parc Rance-Côte d'Émeraude.

On voit que les ambitions affectées aux marques Parc sont plus élevées que celles des AOC et IGP, puisqu'elles se veulent intégrer toutes les dimensions du développement durable. Leur label porte plus une dimension sociale, plus proche du commerce équitable. Leur objectif commercial n'est pas non plus le même : quand les AOC/IGP cherchent à valoriser des produits sur un marché national, européen, voire mondial, les marques Parc répondent à des enjeux commerciaux et économiques à l'échelle du PNR de référence et sur des circuits courts.

Il reste que l'ensemble de ces appellations et marques utilisent le paysage, un paysage-ressource, à des fins économiques. La préservation du paysage concerné n'est pas une fin en soi

63 Site internet de l'INAO : <http://www.inao.gouv.fr/>

64 Un exemple avec la Marque Parc du Haut-Languedoc : www.parc-haut-languedoc.fr/comprendre-le-parc/la-marque-parc

mais devient une conséquence de « l'image de marque » du produit. Même si le produit est issu d'un paysage de qualité, cohérent et riche, ce n'est pas le premier argument qui est présenté au consommateur ; le terroir et les pratiques traditionnelles priment.

D'autres labels ou marques⁶⁵ existent pour faire porter des valeurs particulières à leurs produits, en lien avec le paysage : lien avec la faune et/ou la flore sauvage menacée (« l'Éleveur & l'Oiseau⁶⁶ »), garantie de gestion durable des forêts (FSC), lieu de production spécifique (« Produit en Bretagne »), dimension équitable de la production, agriculture biologique (AB), bien-être animal, etc. Ces labels peuvent permettre de revaloriser des produits souffrant d'un déficit d'image dû à des pratiques trop intensives (la viande par exemple). Des démarches qu'il est toujours intéressant d'évaluer après coup pour voir quels ont été leurs impacts et leurs limites. Les labellisations ne s'attachent pas qu'aux produits et concernent aussi bien d'autres domaines comme l'hébergement touristique, la restauration, les sites de grande biodiversité ; et même directement les paysages (« Paysage de reconquête » du ministère de l'Environnement - Supra Chapitre 3, point 2.2).

4. Réinjecter l'économie agricole dans le projet de paysage

La notion de terroir nous renseigne sur la qualité de prise en compte de l'aspect économique par un projet de territoire. Des expériences comme le CTE (Op. cit.) montrent l'importance de reconnaître la valeur de gestion des territoires par l'agriculteur, tout en favorisant la réappropriation de son projet économique agricole.

Cependant, l'amorce de tout projet agricole, c'est l'installation : de ce point de vue, les « prétendants-agriculteurs » ne sont pas dans une situation d'égalité. Les dynamiques foncières des transferts, d'échanges ou de redistributions de terres après un départ, vont très majoritairement dans le sens de l'agrandissement d'exploitations déjà bien implantées. Lors du séminaire de Rennes, deux doctorants, Thibaut Preux et Laura Pauchard, ont fait leur intervention dans ce sens et livré une explication à la nature de ces dynamiques foncières à l'origine d'une dualisation des paysages, entre intensification de certains secteurs et abandon d'autres. Thibaut Preux a tiré la conclusion suivante :

« 77% des exploitations enquêtées se sont agrandies depuis l'installation des agriculteurs. C'est vraiment un phénomène massif. Quand on interroge les agriculteurs sur ce que signifie l'agrandissement de leur exploitation, on s'aperçoit que cet agrandissement s'accompagne d'un certain nombre de processus, de transformations du collectif de travail dans l'exploitation, d'une modernisation des systèmes techniques [...]. Cet agrandissement se traduit

65 La différence entre les marques et les labels est que les labels sont certifiés par l'État et suivent un cahier des charge très surveillé ; tandis que les marques sont à l'initiative d'acteurs économiques, leurs caractéristiques n'étant pas contrôlées par l'État.

66 Marque issue d'un regroupement d'éleveurs des Basses Vallées angevines partenaires de la Ligue de Protection des Oiseaux pour aider au sauvetage du râle des genêts (94% de la population nationale), oiseau nichant au sol dans les prairies humides, menacé d'extinction par leur disparition. Voir http://www.natura.org/DOC/fr_loire_bva_loire_fr.pdf

également, dans plus de la moitié des cas, par une transformation de l'assolement, c'est à dire par un développement des cultures céréalières. »
(Voir vidéo à 14min 40sec)⁶⁷

Le faible prix du foncier agricole en France - comparativement à d'autres pays de l'EU - ainsi que d'autres mesures fiscales encouragent cet agrandissement conjoint à une simplification des systèmes et donc des paysages (BOURGEOIS, 2014). Sur le territoire du projet de PNR, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de plus d'un tiers entre 2000 et 2010, ce qui est proche de la moyenne bretonne⁶⁸.

Dans la Rance, des acteurs ont expliqué qu'il est particulièrement difficile de trouver des terres pour une implantation, sans savoir exactement dire pourquoi.

« Transfert de terre, recherche de terre c'est un peu le merdier. Il y a rien qui marche. Les structures en place déjà elles marchent pas. [...] Dès qu'un bout de terre se libère c'est pour les agriculteurs du coin. » [maraîcher en recherche de terres près des Champs-Geraux]

En France, le prix des terres agricoles à louer ou à vendre a augmenté de façon significative des années 50 au années 80, puis des années 2000 jusqu'aujourd'hui.

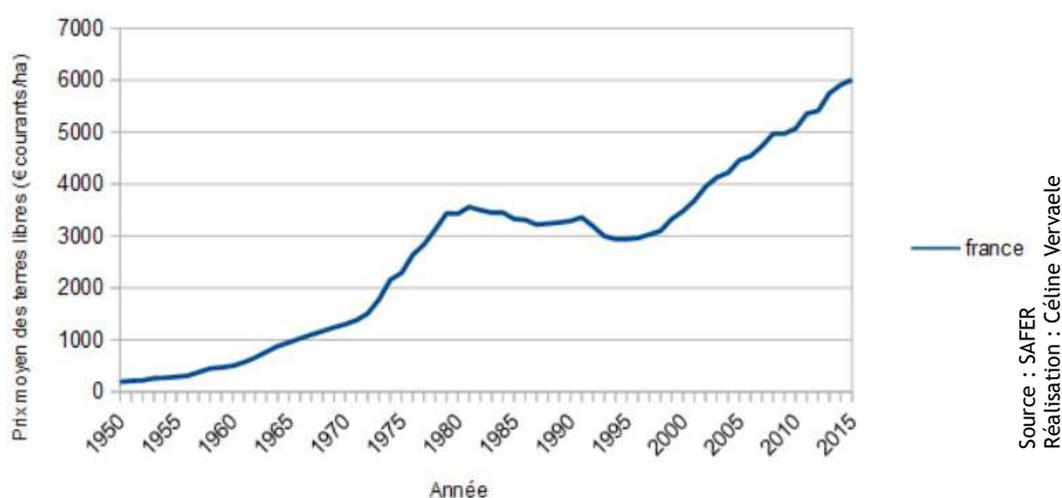


Illustration 12: Évolution du prix moyen des terres libres (à l'achat) en France depuis la seconde moitié du XX^e siècle

Ce constat est à nuancer en fonction des territoires, non seulement à l'échelle départementale mais aussi à l'échelle communale.

Nous avons choisi dans le graphique suivant de comparer l'Ille-et-Vilaine et les Côtes d'Armor - les deux départements couverts par le projet de PNR -, mais aussi deux communes des Côtes d'Armor (Lanvallay, commune de la périphérie de Dinan, sur la route de Rennes ; Plessala, commune du centre Bretagne, à 40 km au sud-est de Saint-Brieuc). On voit qu'entre ces deux

⁶⁷ Les interventions de Thibaut Preux et Laura Pauchard sont disponibles à l'adresse :

<http://www.lairedu.fr/media/video/conference/transferts-de-terre-centre-dynamiques-de-paysages/>

⁶⁸ Chiffres tirés de l'Avant-projet de PNR

communes les prix allaient du simple au double au milieu des années 90 (2000 €/ha pour Plessala contre 4000 €/ha pour Lanvally) ; ces prix ont évolué tous les deux à la hausse (+100% pour Plessala en 2014 et +75% pour Lanvally).

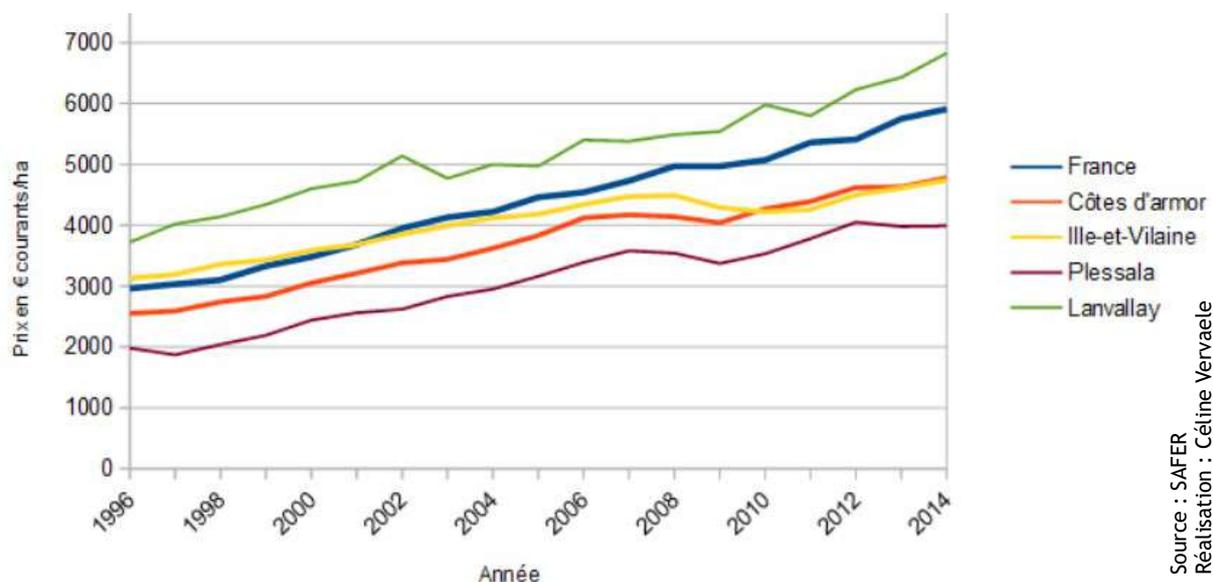


Illustration 13: Comparaison d'évolution des prix moyens des terres libres dans plusieurs territoires

Les facteurs locaux, et notamment la pression foncière exercée sur les terres agricoles par l'urbanisation, jouent donc beaucoup sur le prix des terres.

Pour résoudre ce problème, les agriculteurs peuvent avoir recours à des sociétés de portage foncier qui leur permettent de partager les frais. Même si bon nombre d'entre eux conservent un fort souhait d'être propriétaires. L'agriculteur en recherche de terres précité l'atteste :

« Il y a beaucoup de projets où tu veux être avec ta maison et ta ferme. En ce moment dans ma formation c'est beaucoup de gens comme ça. C'est un projet de vie, l'agriculture. Donc si tu peux pas avoir ta maison à la fin ça te bloque pas mal. »

Malgré tout, l'investissement est de moins en moins personnel et individuel : entre 1995 et 2015, le pourcentage de surfaces agricoles achetées par des personnes physiques a diminué de 10%, tandis qu'entre 2008 et 2015 celui des surfaces acquises par des sociétés d'exploitation ou de portage a augmenté de 5 points⁶⁹.

69 SAFER, *Le prix des terres : synthèse*, mai 2016. Consultable sur : http://www.safefr.fr/iso_album/3-synthesept2015-bd.pdf [Consulté le 04/08/16]

La construction d'un projet économique solide en agriculture passe aussi par la réappropriation des filières. Comme nous l'avons vu dans le point 1.5, un sentiment de perte de sens de l'activité émane de ce que les agriculteurs peuvent se sentir dépossédés de leur culture mais aussi de leurs produits. La construction ou la réorganisation des filières est un enjeu majeur dans une tendance croissante à « consommer local ». Le consommateur a en effet un rôle majeur dans cette dynamique, d'abord par sa prise de conscience de l'origine des produits et de leur mode de fabrication, ensuite par les choix de consommation qu'il fera en conséquence.

« Aujourd'hui le paysage change, comme il n'a cessé hier de changer. Ce mouvement est inéluctable, nous sommes entraînés dans la transformation des paysages, ils nous accompagnent dans notre fuite en avant. »

LUGINBÜHL, 1989

1. Le paysage des enquêtés

Dans notre questionnaire, la question Q1.1 : « Comment décririez-vous le paysage local à quelqu'un qui ne l'a jamais vu ? », a permis aux enquêtés de caractériser les paysages qu'ils côtoient au quotidien.

« C'est relativement vallonné puisqu'il y a un cours d'eau. C'est à la fois la tourmente des méandres et la tranquillité » [A4]

« On a toujours une belle vue. La belle vue c'est quand même la campagne plus le cours d'eau. » [A3]

« C'est un peu comme la Toscane, un paysage très varié, vallonné. C'est un paysage qui bouge beaucoup du fait de la Rance. Quand il pleut il y a des lumières, c'est pas plat. Par exemple le soir il y a des couchers de soleil extraordinaires, du fait que ce soit encaissé. Ça change tout le temps. » [H1]

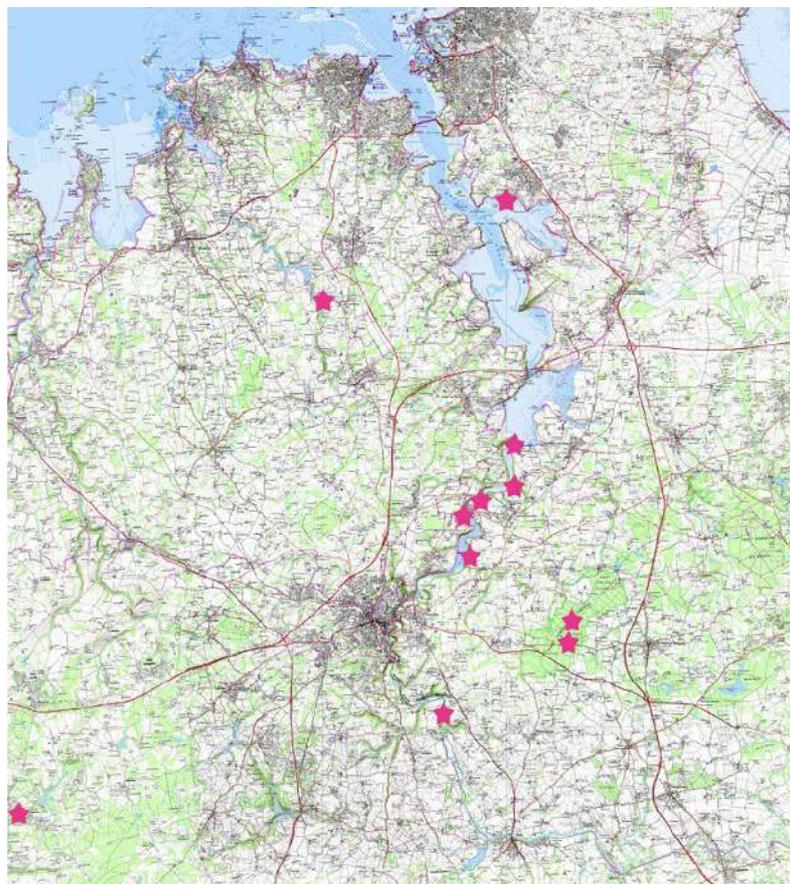
« La vallée de la Rance qui est magnifique avec la Rance et aussi avec tous les bois qui bordent et puis les vallées autour. Plus bien sûr les écluses qui sont mises en valeur et le port de Dinan. » [E1]

L'aspect changeant de la Rance, en fonction de la météo ou du moment de la journée, revient plusieurs fois dans les témoignages. L'illustration 14 montre la Rance à des moments et endroits différents et donne un aperçu de la diversité de ses paysages. Les coteaux sont souvent boisés et peu cultivés mais l'assemblage des couleurs de l'eau et du ciel donne des ambiances variant beaucoup dans un temps court.



Illustration 14: Quatre ambiances de la vallée de la Rance

En ce qui concerne la question Q1.2 sur les lieux préférés, ce sont les bords de Rance qui sont plébiscités (8 évocations sur 12 enquêtés). Viennent ensuite les sites boisés, évoqués par 3 enquêtés.



Source : IGN / Réalisation : Céline Vervaele

Illustration 15: Les lieux préférés des enquêtés

2. Présentation des unités paysagères

2.1. Sources utilisées pour une analyse du paysage

Dans les descriptions de paysages (atlas du paysage, analyses paysagères, chartes de paysage, etc.), on décline communément les territoires en « ensembles de paysages » qui se déclinent eux-mêmes en unités paysagères (UP). Les unités paysagères sont généralement le dénominateur commun des descriptions paysagères ; pourtant leur définition n'est pas toujours explicitée. On accepte communément l'unité paysagère comme un paysage tel que défini par la CEP : « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Les atlas départementaux des paysages sont une source documentaire de référence pour l'analyse paysagère. Le territoire du projet de PNR est à cheval sur deux départements mais nous avons vu que la plus grande partie de son périmètre géographique se situe dans les Côtes d'Armor. Or, l'atlas de ce département n'est pas encore établi, contrairement à celui de l'Ille-et-Vilaine⁷⁰ sur lequel nous pouvons nous baser.

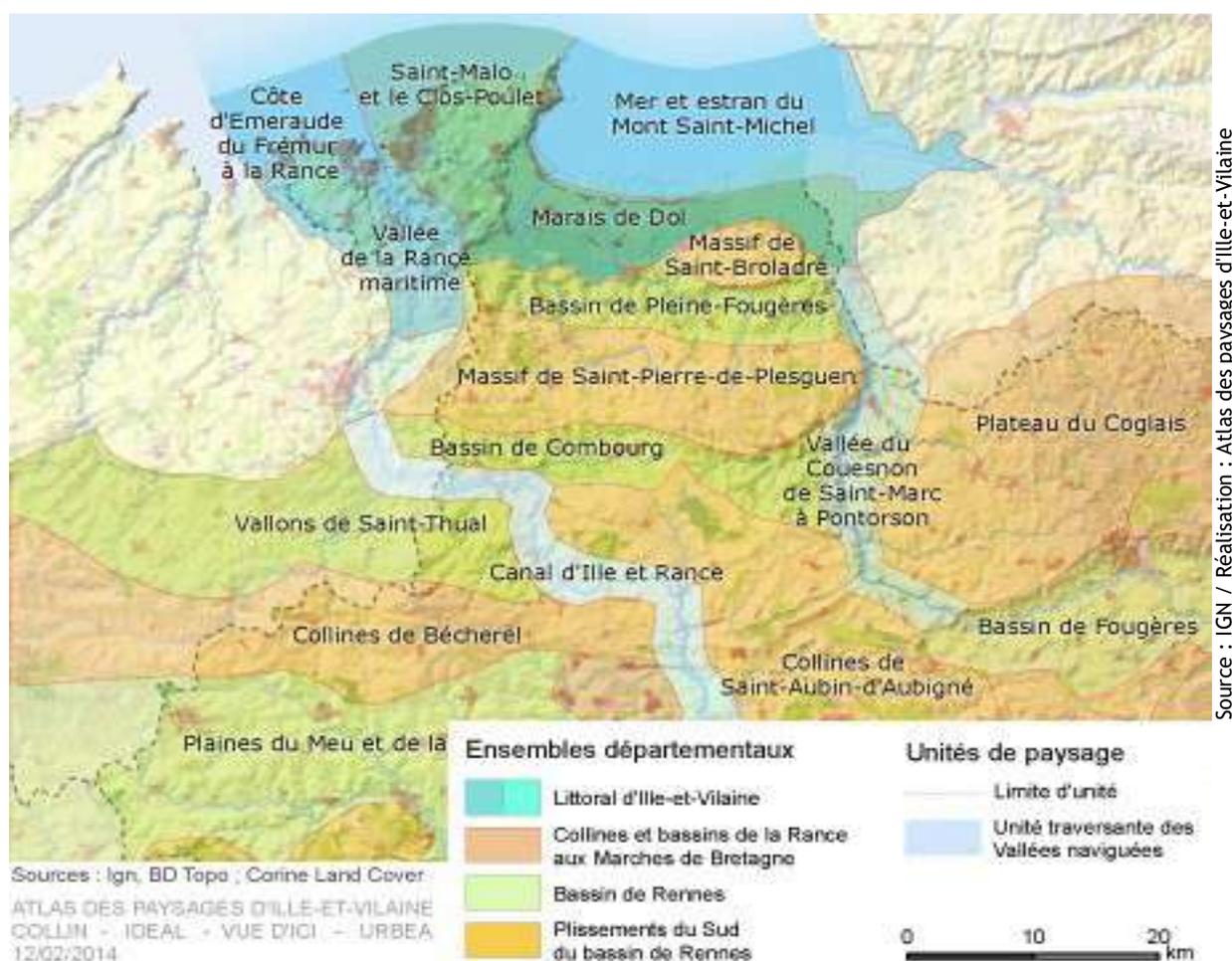


Illustration 16: Les UP de la carte de l'Atlas des paysages 35 se prolongent un peu au-delà des frontières départementales

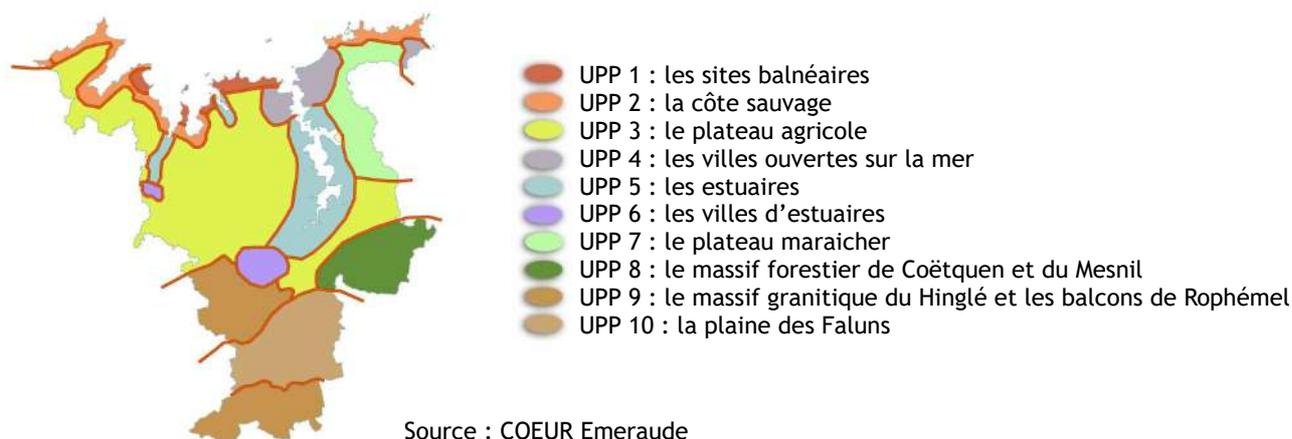
70 <http://paysages-ille-et-vilaine.fr>

L'association COEUR-Émeraude a elle aussi décrit les paysages du projet de Parc. Sur son site⁷¹ elle distingue trois types de paysages : les paysages littoraux, les estuaires et les plateaux bocagers « entaillés par les vallées fluviales ». On perçoit l'omniprésence de l'eau dans les descriptions ; la diversité des espaces aquatiques est plus mise en valeur que celle des espaces terrestres.



Illustration 17: Le projet de PNR Rance-Emeraude (limites en rouge) sur un territoire entre terre et mer

Dans l'avant-projet de Charte du 09/12/15 (p.24), COEUR Émeraude distingue 10 unités paysagères.



Selon le même document, la carte a été construite grâce à une analyse multicritères comportant par exemple la densité des plantations, les types de cultures, l'histoire ou encore

71 <http://pnr-rance-emeraude.fr/page/patrimoine-paysager>

l'architecture traditionnelle en lien avec les ressources du sol.

La cartographie du poster « Les unités paysagères du territoire Rance-Côte d'Émeraude » (voir ANNEXE X) a été réalisée par le laboratoire COSTEL en 2010 sous la direction de Laurence Le Dû-Blayo. Elle précise les différentes unités paysagères en présence sur le territoire du projet de Parc, en s'émancipant des limites administratives. Le poster est accompagné d'une note descriptive de chaque UP. La présentation de celles qui concernent notre territoire d'étude est disponible en ANNEXE XI.

2.2. Caractéristiques paysagères principales du territoire d'étude

Nous ferons ici un résumé des caractéristiques agricoles des paysages.

Après l'étude des descriptions de chaque UP on peut distinguer des types de paysages en fonction de leur caractère plus ou moins ouvert.

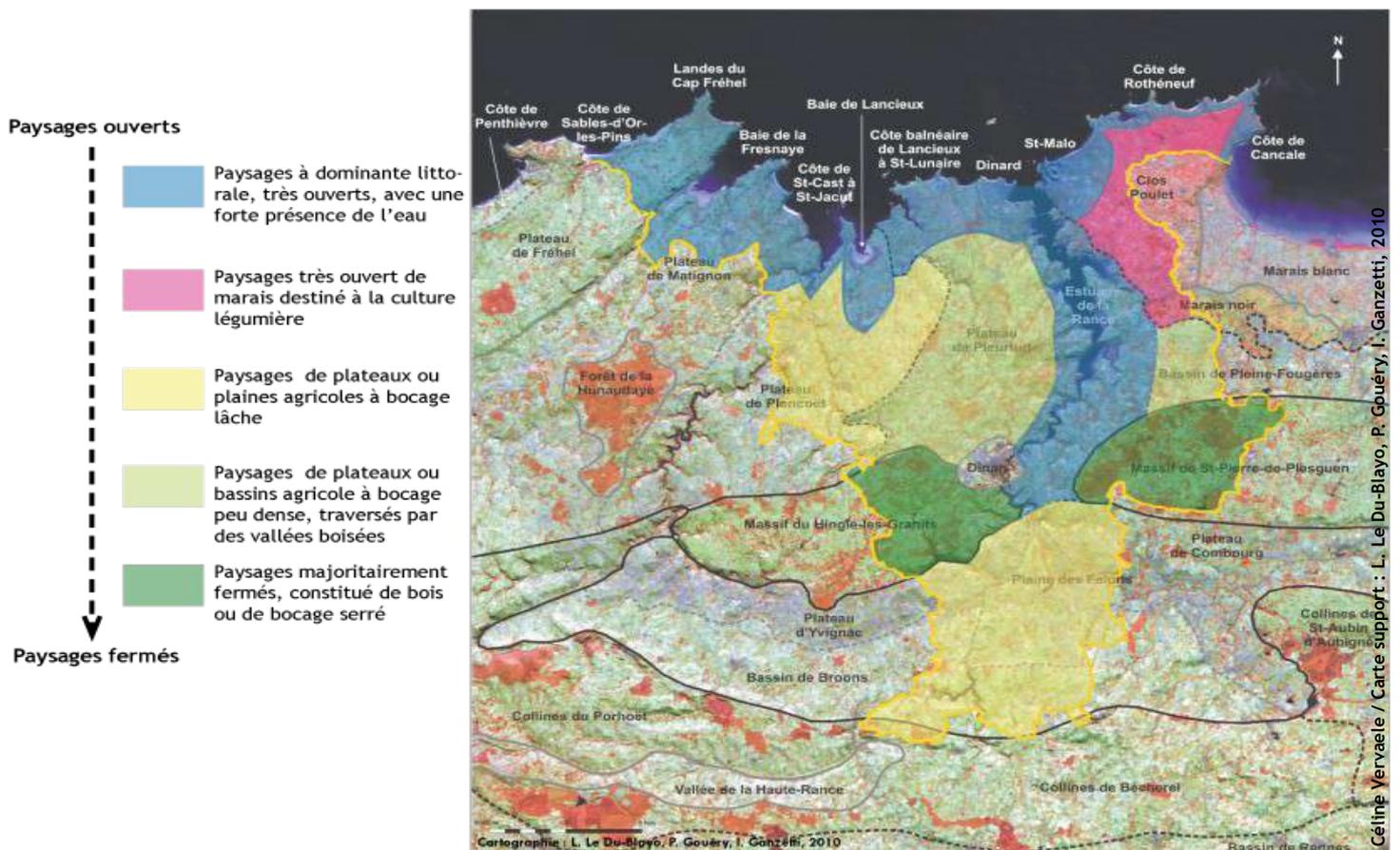


Illustration 18: Les grands types de paysages

Les paysages très ouverts correspondent en général à la présence aquatique, qui étend les perspectives. Les terres littorales étant réputées pour leur richesse, notamment dans le Clos-Poulet, les cultures maraîchères qui s'y sont développées contribuent à cette ouverture. Ces cultures créent des paysages qui leur sont propres : peu de relief, surfaces blanches quand les champs sont bâchés et motifs réguliers.



Illustration 19: On aperçoit des cultures maraîchères bâchées sur cette image de Saint-Suliac



Illustration 20: Sillons, plants espacés : les cultures maraîchères créent des motifs paysagers qui leur sont propres [Saint-Jouan-des-Guérets]

Sur le territoire du projet de PNR, l'ensemble paysager du littoral domine. Le secteur de la Rance maritime est englobé dans cet ensemble pour des raisons à la fois paysagères, culturelles et historiques. En effet, il a longtemps été considéré que les activités maritimes de la Rance (pêche, commerce des chaluts) classaient cette région comme maritime. On peut rediscuter ce statut administratif du fait, d'une part, du déclin du commerce maritime et fluvial, d'autre part, du barrage hydroélectrique qui affecte le rythme des marées de la Manche dans l'estuaire. Mais d'un point de vue strictement paysager, le caractère littoral de la vallée de la Rance maritime est toujours une réalité.

Les paysages fermés sont généralement sur des massifs sur lesquels la roche affleure, des terres peu profondes et peu fertiles laissées au boisement comme le massif de Saint-Pierre-de-Plesguen.

Différents paysages intermédiaires sont constitués par un bocage plus ou moins lâche. Ces paysages agricoles se ferment également avec la présence des vergers basses-tiges et plus souvent encore avec celle des champs de maïs qui, périodiquement (de juillet à octobre environ) et lorsqu'ils bordent les routes, restreignent considérablement les perspectives.



Illustration 21: Le maïs encadre les routes et réduit les vues du paysage [plateau de Combourg]

Plusieurs enquêtés évoquent l'arrivée de cette culture, qui a modifié en profondeur les paysages.

« Ce qui a changé aussi c'est l'arrivée du maïs qui a changé complètement le paysage depuis une cinquantaine d'années. Il n'y avait pas ça avant. » [A2]

3. Les événements ayant affecté le paysage

Nous allons présenter le tableau des événements (Voir Chapitre 2, point 2) ayant impacté les paysages que nous traitons dans cette étude. Cette liste n'est pas exhaustive, elle permet de retracer les tendances majeures à l'origine des modifications du paysage.

On retrouve dans le tableau des pages suivantes 5 facteurs d'évolutions possibles : culturel (Cul), économique (Eco), politique (Pol), technologique (Tec) et naturel/structurel (Nat/Stru), ainsi que 5 échelles d'acteurs : internationale, européenne, nationale, régionale, locale. Dans la colonne de droite, la présence d'un astérisque renvoie, en-dessous du tableau, à l'analyse de l'impact sur le territoire d'étude de certains événements particuliers.

Date/ période	Événement /Processus	Source	Informations complémentaires	Mot eur	Échelle d'acteur
1789	Révolution française, fin de l'Ancien Régime	Pinot, 1999	Progressivement - et non sans heurts - la logique républicaine réorganise les bourgs autour de la mairie. Les nobles, notaires, marchands, résidant auparavant à la campagne, vont investir les rues du bourg pour y habiter et y travailler. La physionomie des villages et des campagnes, où seuls résident désormais les paysans, change considérablement.	Pol	Nationale (*)
Milieu du XIX ^e siècle	Les villages sont devenus des centres d'activités économiques et commerciales	Pinot, 1999		Eco	Régionale
1842	Inauguration du canal de Nantes à Brest	Cornette, 2005	Il permet entre autres d'apporter des amendements calcaires aux agriculteurs du centre Bretagne qui en est dépourvu (excepté un gisement à Chartres-de-Bretagne) et de faciliter le défrichage des landes.	Tec	Régionale
1848	L'Ille-et-Vilaine est couvert à 15% de landes, environ la moyenne nationale mais bien moins que dans le Finistère ou le Morbihan (40%)	Cornette, 2005		Stru	Régionale
Seconde moitié du XIX ^e siècle	La Rance devient le site d'un important trafic maritime grâce aux chalands	Guillet-Bouriaud, 2012	Il faut alors de 5 à 7 jours pour relier Rennes à Saint-Malo, en fonction des conditions de navigation (notamment dans la partie maritime), de la taille du bateau et du chargement (majoritairement du bois mais aussi du sable ou des pommes puis plus tard du charbon).	Tec Eco	Locale
1857	La première locomotive entre en gare de Rennes	Cornette, 2005	« [...] <i>le premier train à grande vitesse</i> [...] <i>va introduire les usages et les habitudes qui doivent faire bientôt rentrer la Bretagne dans le concert de notre civilisation.</i> » (L'illustration, journal	Tec	Régionale

Réalisation : Céline Vervaele, 2016

			<i>universel</i> , n° 741, 9 mai 1957, p.229) Les rails vont petit à petit remplacer le canal de la Rance pour le transport de marchandises. Ce dernier gardera son monopole jusqu'à la Première Guerre mondiale.		
Années 1880	L'Ille-et-Vilaine est le premier département producteur de cidre en France	Rio, 2003	2,5 millions d'hectolitres de cidre sont produits annuellement en Ille-et-Vilaine, soit 25 % de la production française. À Rennes, en 1909, on en consomme 450 litres par habitant et par an.	Eco Agri	Régionale
1880-1939	Le tourisme balnéaire se développe dans la région de Saint-Malo et Dinard	ESO Rennes, 2013	Leurs stations (Paramé, les Sables-d'Or, Saint-Jacut-de-la-Mer) sont d'abord l'apanage de l'aristocratie en villégiature avant que celle-ci soit amenée, en plus des populations locales, à partager les plages avec les classes populaires ayant acquis les congés payés en 1936.	Eco	Locale (*)
1944-45	Libération progressive de la France	Sainclivier, 2004	La Bretagne, déjà profondément transformée par les stigmates de la guerre, prend conscience de son « retard » économique sur le reste de la France.	Eco	Nationale
1946-1958	IV ^e République	Sainclivier, 2004	<i>« La France de la IV^e République est [...] celle de l'industrialisation dans tous les domaines (industrie, agriculture, bâtiment), de la planification et des premiers pas de la construction européenne. Cette triple orientation se retrouvait dans la région »</i>	Pol	Nationale
Avant 1950	La Bretagne est la première région mondiale productrice de cidre	Atlas des paysages d'Ille-et-Vilaine	Les vergers traditionnels occupent une surface importante du territoire.	Eco Agri	Régionale
Années 50	Apparition des premiers pommiers « basses tiges »			Agri	Nationale
1950	Création du CELIB	Cornette, 2005	Joseph Matray, journaliste et président de la fédération bretonne de l'Union fédéraliste des communautés et régions européennes (association de promotion des minorités ethniques autour d'un	Pol Eco	Régionale

Réalisation : Céline Vervaele, 2016

			fédéralisme européen), œuvre à la création du CELIB qui fera du lobbying auprès de l'État jusqu'aux années 80. D'autres organismes le relayeront ensuite dans cet objectif.		
1953	Le CELIB délivre au gouvernement le « Plan Breton »	Cornette, 2005	Ce plan d'action régional est une démarche innovante en France car force de proposition en faveur d'un « lobbying territorial ».	Pol Eco	Régionale
1960 et 1962	Lois d'orientation agricole	Cornette, 2005	Ces lois vont moderniser en profondeur l'agriculture : faire disparaître peu à peu les petites exploitations, mécaniser les travaux agricoles, favoriser les systèmes simplifiés de culture et de production (production laitière + maïs fourrager par exemple) et intensifs (par exemple l'élevage hors-sol et/ou sur caillebotis qui remet en cause l'utilisation d'une litière et donc de paille ou de copeaux de bois, issus principalement du bocage).	Pol Agri	Nationale
1966	Inauguration du barrage hydro-électrique de la Rance	INA	Le général de Gaulle inaugure le barrage de la Rance et son usine marée-motrice le 26 novembre 1966.	Tec hno	Locale (*)
Années 70	Le remembrement bat son plein en Bretagne	Ambroise, Toubanc, 2015 Périchon, 2002	Dans les années 70, des primes à l'arrachage sont octroyées en faveur de la mise en culture des terres ou de l'installation de vergers basses tiges. Cette politique, associée au remembrement, entraînera la disparition d'au moins 75% des pommiers hautes-tiges en Bretagne.	Agri	Nationale
1984	Instauration des quotas laitiers		La politique de soutien de la PAC aux marchés agricoles a porté ses fruits au-delà des besoins ; la surproduction nécessite la régulation du marché.	Agri	Européenne
1986	Adoption de la loi « Littoral »	Loi du 3 janvier 1986	Le trait de côte allant jusqu'à l'écluse du Chatelier, l'estuaire de la Rance maritime est inclus dans le dispositif des 100 mètres de la loi Littoral.	Pol	Nationale
1992	Classement de la vallée de la Rance en ZNIEFF de	INPN	Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique de type 2 valorisent de « grands ensembles naturels	Pol	Locale

Réalisation : Céline Vervaele, 2016

	type 2		riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes. » (définition de l'INPN) Ce classement n'a pas d'implications réglementaires mais influence néanmoins les politiques d'aménagements.		
1995	Classement de l'estuaire de la Rance en « site classé »	Loi du 21 avril 1906, puis loi du 2 mai 1930	De Lanvallay à Saint-Malo pour une superficie de 3127 ha. C'est une mesure de protection issue des lois de 1906 et 1930.	Pol	Locale (*)
1998-2005	Contrat de Baie dans la Rance		Le contrat de baie est un programme de 5 ans qui vise à assurer la gestion concertée d'un milieu naturel en réunissant plusieurs acteurs : habitants, usagers de la baie, agents économiques, associations environnementales, etc.	Pol	Locale (*)
2007-2013	Première période du programme Breizh-Bocage sur le périmètre du projet de Parc	COEUR-Emeraude	COEUR-Emeraude est en charge de la réalisation de ce programme régional (financé à 80% sur des fonds européens) pour la restauration du bocage. Il a porté sur 96 km de travaux bocagers (plantation/entretien).	Pol	Locale
2014	Adoption de la zone Natura 2000 « Estuaire de la Rance »		Elle s'étend sur 2788 ha de frange Littoral de 17 communes et renforce les protections déjà mises en place (sites classés, inscrits, loi littoral) La surface de la zone se calque, à quelques exceptions près, sur l'aire du site classé.	Pol	Locale (*)

Réalisation : Céline Vervaele, 2016

- **La Rance, la Bretagne et l'intégration à la République**

Après la Révolution française, il est communément admis que la Bretagne a résisté longtemps aux idées républicaines. Ceci s'explique par certaines divergences idéologiques (monarchisme contre philosophie des Lumières), économiques (grandes propriétés nobles contre propriétés individuelles), et religieuses (état laïque contre Église dominante). Lesquelles ont eu pour conséquence une évolution contrastée de la Bretagne vers la République durant le XIX^e siècle : certains pays ont rejoint plus vite le modèle républicain que d'autres, notamment les zones littorales ou urbaines. C'est le cas de la Vallée de la Rance qui a été l'une des seules parties de la Bretagne à voter les lois laïques en 1880 puis celle de séparation entre l'Église et l'État en 1905 (CORNETTE, 2005, p.379). Il est permis d'avancer que, les littoraux ayant une économie basée non pas sur les grands propriétaires terriens, mais tournée plutôt vers la mer et en lien avec l'État (douanes, phares, etc.), les populations y auraient été plus enclines à se rallier au centralisme administratif. On peut considérer la vallée de la Rance à cette époque comme une zone littorale car, dans cet estuaire, l'activité marchande était importante.

- Le développement des stations balnéaires par l'arrivé du rail

Les aristocrates qui s'installent à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle font construire une multitude de villas en bord de mer. Au fur et à mesure s'ajoutent à ces constructions des établissements de loisirs : casinos, hôtels, établissements balnéaires. La côte d'Émeraude devient un lieu de villégiature privilégié pour les bourgeois parisiens qui découvrent le train, dont un bon nombre d'artistes. Dans une lettre de 1886 adressée à sa famille, Émile Bernard (Infra Chapitre 6, point 2.4.1), évoque Paramé :

« Paramé n'est pas comme vous vous le figurez peut-être un endroit boisé, charmant, odorant et poétique. Détrompez-vous bien vite [...]. Sur la plage sablonneuse s'étalent mille petit chalets moresques, turcs, suisses, autrichiens, russes ; c'est un rendez-vous de toutes les architectures possibles et inimaginées, d'un impressionnisme atroce avec des rochers en pleine mer, supportant des hôtels à 8 ou 9 étages comme de vraies casernes. Un casino, un grand hôtel, une plage où l'on se baigne, Saint-Malo pour horizon. Voilà. »

A l'époque de ce témoignage, l'urbanisation a donc déjà fait son œuvre et, avec la multiplication des infrastructures balnéaires, Paramé est déjà une station courue.

Les affiches ferroviaires font leur apparition en 1886. Elles vantent les mérites de ces villes qui sont déjà des hauts-lieux du tourisme en Bretagne : Saint-Malo et son casino, Dinard et sa plage de l'Écluse, Dinan et ses remparts. Dinan n'étant pas une cité balnéaire, elle doit se démarquer autrement et attire très tôt par la préservation de son patrimoine médiéval.



Illustration 23: Affiche des chemins de fer de l'Ouest pour Paramé, 1890

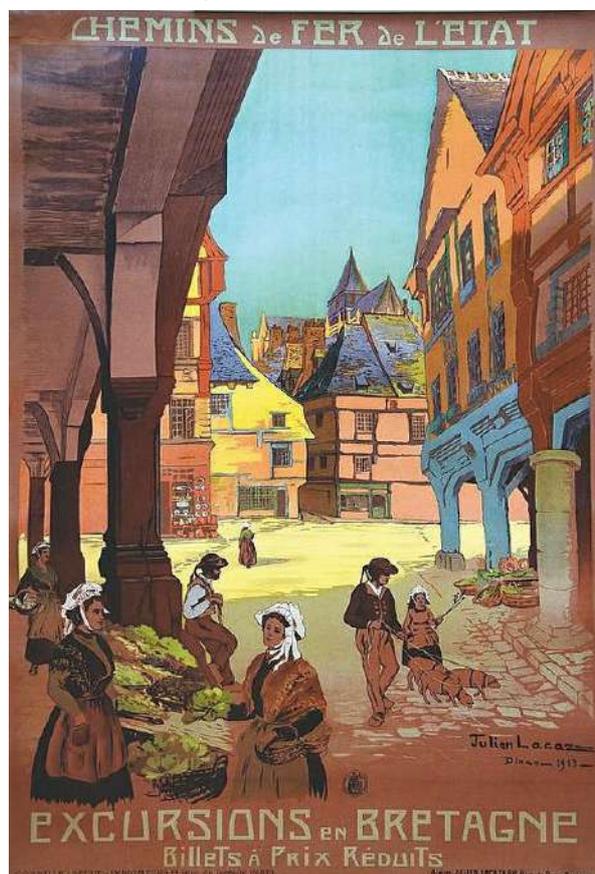


Illustration 22: Affiche des chemins de fer de l'État pour Dinan, 1913

Source : gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

L'accroissement de la fréquentation du littoral a peu à peu entraîné une forte érosion et avec elle l'endiguement des plages qui fragmentent l'espace littoral en bandes distinctes.

- **L'envasement de la Rance : un sujet sensible en manque de consensus**

Il est impossible d'évoquer les dynamiques paysagères de la Rance sans parler du barrage hydroélectrique et de ses conséquences réelles ou fantasmées.

C'est l'amplitude des marées dans la Rance, troisième plus forte du monde, qui a permis en 1966 l'installation de cet équipement unique au monde pour l'époque. Sa capacité de 240 MW (860 MW en moyenne pour une centrale nucléaire) et les incontestables retombées économiques pour la région (taxes, emplois) ont pourtant eu du mal à faire oublier certaines critiques.

De nombreux enquêtés évoquent l'inauguration du barrage par le général de Gaulle. Cet équipement était alors un élément de fierté régionale. Mais au fil des années la vision des changements, associée à un manque de communication d'EDF auprès des habitants et des usagers, a fait naître des rancœurs comme on peut le voir dans ces extraits :

« Moi je suis d'accord d'avancer mais il faut avancer. Quand on entend parler de l'envasement de la Rance... Je peux vous dire j'étais apprenti pâtissier lors de l'inauguration du barrage [...] et aujourd'hui je suis maire, j'ai travaillé 46 ans et on est toujours dedans. » [E1]

« Le barrage a fait beaucoup de mal sur l'évolution des paysages. Avant la Rance était pleine d'herbus, sur la partie basse c'était une vase dure. On pouvait marcher, emmener des troupeaux de moutons pâturer sur les herbus... Ça, c'est fini. L'eau est restée stagnante pendant les années de construction du barrage, il n'y a pas eu de marnage ensuite et depuis cette époque les alluvions se sont bloqués dans les parties les plus basses, les parties les plus hautes sont mortes et sont tombées dans les parties les plus basses donc on a aujourd'hui des bancs de vase qui sont à peu près horizontaux partout en Rance. C'est beaucoup moins joli que ça ne l'était avant le barrage. » [A3]

« Si on parle de la Rance c'est sûr que c'est négatif [les changements du paysage]. On ne se pose même pas la question. Pour moi en tout cas. Parce qu'on voit de plus en plus la vase monter et s'accumuler. Un jour ce bras de mer ne sera plus que de la vase. Je ne sais plus qui me disait que ça sentait énormément la vase chez elle. Nous on est assez loin c'est pas plus mal parce qu'on voit que le beau. Si vous étiez tout près vous sentiriez la vase.

-Un aspect positif c'est peut être le rendement d'EDF.

-Ah ça ! On a jamais eu les chiffres. Ils sont très discrets là-dessus. » [A3/4]

Bien qu'on ne puisse pas négliger l'influence du phénomène *Nimby* (« not in my backyard »), il faut reconnaître les blocages de la situation actuelle de gestion de l'estuaire.

Le problème qui mobilise le plus d'acteurs est en effet l'envasement : des centaines de milliers de m³ de sédiments qui s'accumulent et qui ne sont pas évacués. La gestion de ces

sédiments est confiée à EDF, par l'intermédiaire d'un « Contrat de Baie » jusqu'en 2005, et dont le comité de gestion était porté par COEUR. Les chiffres des volumes de sédiments sont extrêmement discutés mais on peut prendre comme approximation les objectifs du Contrat de Baie, qui donnait 1 million de m³ en trop et dont seulement 190 000 m³ ont été extraits (THÉBAULT, 2015). Ces chiffres datent du début des années 2000 car le Contrat de Baie a été réalisé entre 1998 et 2005 (comprenant deux ans de prolongation).

EDF, bien que finançant des programmes de désenvasement, minimise le problème : « *l'estuaire de La Rance ne présente pas plus de sédimentation que ses estuaires voisins* »⁷². En dehors d'un espace d'exposition à côté du barrage pour découvrir son fonctionnement, et quelques documents, la communication d'EDF auprès des habitants et usagers reste pour le moins succincte. Un autre exemple de manque de transparence : une multitude de menaces comme l'envasement ou les activités comme les sports nautiques ne rentrent pas en compte dans l'évaluation de la Zone Natura 2000⁷³. Le classement Natura 2000 a pourtant eu lieu, valorisant une fois de plus l'espace naturel privilégié (voir ci-dessous) et montrant que la modification de l'écosystème de la Rance après la mise en service du barrage n'a pas nécessairement entraîné un appauvrissement de celui-ci.

En effet, la question des atteintes du barrage sur l'environnement est cruciale au débat. Un enquêteur retrace les changements qui ont eu lieu après la construction du barrage :

« [...] cette faune et cette flore qui ont complètement changé depuis le barrage. Il y a eu des invasions immédiatement. Quand le barrage était en construction l'eau est restée stagnante à 8m20 [...] pendant plusieurs années. Donc tout ce qui était au dessus de 8m20 a crevé puisqu'il n'y avait plus d'eau de mer qui montait pour les algues et tout ce qui était en-dessous a crevé aussi parce que ce n'était plus de l'eau de mer mais de l'eau saumâtre qui arrivait avec les eaux de ruissellement, les eaux de la Rance. Tout a crevé donc c'était une putréfaction pendant des années. Et ensuite on a rouvert les vannes petit à petit, et il n'y avait plus rien. Il n'y avait plus rien c'était Bagdad. Ensuite on a eu des invasions. La première c'était des moules. Il y en avait partout. On ne pouvait pas poser un pied sans écraser 20 moules. On a eu ensuite des poissons qui ont colonisé la Rance à vitesse grand V. En fonction des endroits ça s'appelle des plis ou des carrelets. C'est un poisson plat comme la sole, avec des taches orange. Les moules ont disparu, les carrelets sont partis, ça s'est rééquilibré. Après il y a eu les huîtres collées partout sur les rochers. Ensuite ça s'est équilibré, c'est revenu, on a eu quelques poissons. Et maintenant il n'y a plus grand chose. Huîtres, coquilles Saint-Jacques. » [A3]

Il est vrai que la politique des grands travaux à l'œuvre à l'époque du général de Gaulle n'avait que peu d'égards pour les conséquences écologiques et l'acceptation sociale des édifices

72 Dossier de presse EDF, Février 2014. Consultable sur : http://energie.edf.com/fichiers/fckeditor/Commun/En_Direct_Centrales/Hydraulique/Centres/DPLaRancefev2014.pdf

73 <http://www.inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5300061/tab/activites>

construits. L'absence d'inventaire précis de l'écosystème « avant barrage » ne permet pas une comparaison sérieuse. Seuls quelques témoignages de naturalistes nous sont parvenus⁷⁴.

A partir de la construction du barrage, trois phases distinctes ont été observées :

- **la construction du barrage** : pendant 3 ans les eaux sont restées au même niveau dans un milieu habitué au rythme des marées. Les conséquences sur la flore spécifique des estrans ont été déplorables. De plus les poissons et autres espèces marines habituées à circuler entre la mer et le fleuve s'en sont vu empêchées ;
- **les colonisations successives** : avec la mise en route de l'usine on a pu observer la réappropriation du milieu par des vagues successives d'espèces dites « opportunistes » (cf. les stratégies démographiques de Mac Arthur et Wilson). En fonction de leur stratégie de réponse au stress, les espèces s'adaptent plus ou moins bien au nouveau rythme de l'estuaire. Encore faut-il souligner que ce rythme est totalement artificiel, non régulier, étant soumis au besoins fluctuants d'EDF. Cette période a duré environ 10 ans ;
- **la stabilisation** : certains espèces anciennes sont revenues (poissons, céphalopodes), d'autres ont disparu et de nouvelles sont arrivées (espèces de vasières, oiseaux limicoles, espèces pélagiques). Ceci a abouti à la création d'un nouvel « équilibre » depuis le milieu des années 70 - si l'on met de côté l'envasement progressif de la Rance qui rend ce milieu instable.

Aujourd'hui, on dit que le milieu est stabilisé d'un point de vue relatif par rapport au barrage et non dans l'absolu. Des changements auront lieu comme sur les côtes ou les autres estuaires. D'ailleurs, d'autres baies de la Côte d'Émeraude comme le Mont-Saint-Michel, pourtant non soumises à un barrage, sont sujettes à un envasement dû à la montée du niveau de la mer (RÉGNAULD, MAHMOUD, 2015). Mais la situation réelle de l'envasement est un paramètre inconnu de bon nombre de personnes, ce qui entraîne la méfiance des habitants qui constatent, d'un côté, des changements négatifs (odeurs désagréables, moins de poissons, vasières, etc.) et qui entendent de l'autre un discours et des démarches politiques de sanctification de la Rance.

« Certains haut placés disent que ça [l'envasement] ne vient pas vraiment du barrage mais j'ai peine à le croire. » [A5]

- **Le classement en « site classé »**

Un site est classé selon son ou ses critères d'intérêts. La vallée de la Rance est classée au titre de ses intérêts « pittoresque » et « scientifique ». Le classement induit une protection réglementaire renforcée qui se traduit par des règles strictes en matière d'urbanisme. En théorie le classement d'un site induit une présomption d'inconstructibilité sur la zone concernée, l'article L341-10 du code de l'environnement disposant que « *les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect, sauf autorisation spéciale* ». Ce classement a donc fortement réduit l'urbanisation sur la zone concernée, en la soumettant à autorisation sans

⁷⁴ Sur ce blog sont regroupés les écrits de Francis Lebreton, habitant de Langrolay qui relate l'histoire et la vie de la Rance avant la construction du barrage (auquel il était opposé):

<http://pascal.lebranchu.perso.sfr.fr/Pages/douce%20rance/faune.htm>

pour autant l'interdire. Un habitant du bord de la Rance réalise ses effets :

« Maintenant depuis une dizaine d'années c'est interdit de construire sur 300 m sur le bord de Rance alors ça évolue très lentement. Ici ça a été construit il y a 35 ans, on ne pourrait plus le faire aujourd'hui. Ça a gelé un petit peu l'évolution de la construction. » [H1]

Cette protection concerne aussi l'agriculture qui doit s'accommoder de certaines contraintes, notamment pour la construction de bâtiments.

Au fil des années la surface moyenne des sites classés a augmenté. On peut y voir une volonté de prise en compte globale des paysages, d'éviter le morcellement et le traitement différencié d'espaces homogènes. Ces classements poussent à la réalisation de travaux de concertation pour une protection globale, mais ne nous semblent pas contribuer pour autant à dépasser ce stade strict pour aller vers la construction de véritables projets de territoire.

- **La zone Natura 2000**

C'est la reconnaissance au niveau européen de sites naturels rares ou fragiles. On peut y voir une traduction européenne des sites classés, avec cependant quelques nuances. Dans la Rance, les deux îlots Notre-Dame et Chevret sont classés « zone de protection spéciale pour les oiseaux » (ZPS), tandis que le reste l'est au titre de la directive Habitat Faune-Flore (SIC).

Selon le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, « *Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques* »⁷⁵. Dans la mesure où la Rance est déjà sous le régime d'un site classé qu'on a vu plutôt contraignant, nous nous interrogeons sur les conséquences de la juxtaposition d'une norme supplémentaire de protection : comment dans ces conditions concilier équitablement les deux exigences posées par l'État ? Plus particulièrement s'agissant de l'enjeu socio-économique ?

En outre, les zonages Natura 2000 s'appuyant sur les périmètres des ZNIEFF, quelle relation faire entre les périmètres d'inventaire de connaissances que sont les ZNIEFF et des territoires cohérents pour construire des politiques d'aménagement (COUDERCHET et AMELOT, 2010) ?

La reconnaissance successive par différents classements des qualités environnementales et paysagères de la vallée de la Rance a entraîné une prise en compte chez les habitants et une modification de leur rapport à ce lieu, qu'ils ont « redécouvert » à l'aune de ces protections.

« C'est-à-dire que quand on était tout jeune on n'y faisait pas attention mais maintenant on s'aperçoit qu'on est dans un très beau site, un très beau pays. Par contre le dommage là-dedans c'est l'envasement de la Rance qui n'est pas facile à résoudre. Dans notre jeunesse on pouvait aller à la pêche, il y avait du poisson à tout casser mais il n'y a plus rien du tout. Et puis attention c'était pas de la vase, c'était du sable. » [A5]

75 <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

On peut observer deux dimensions dans ce propos. Dans un premier temps, la personne explique qu'elle a redécouvert un paysage magnifié, ce qui ne l'empêche pas, dans un second temps, de déplorer les changements induits par le barrage. Nous éprouvons le sentiment d'être devant un paysage mis en scène - jusqu'à l'outrance ? - mais qui a perdu certaines qualités fonctionnelles ou simplement autre que visuelles.

Dans le même registre, la photographie suivante, bucolique, ne montre rien des sensations éprouvées par le photographe : déchets amoncelés sur la berge, odeur âcre et soufrée, traces colorées d'hydrocarbures dans des ruissellements.



Illustration 24: Une image valorisante de la vallée de la Rance qui ne traduit rien de l'état de son environnement

D'autres enquêtés sont conscients de cette protection et l'approuvent :

« La proximité de la Rance fait qu'on est sur des secteurs protégés/sauvegardés d'un point de vue environnemental. Et il faut à tout prix le préserver parce que malheureusement on voit que même des secteurs comme ceux-ci sont atteints par des phénomènes de type destruction de talus alors que je ne voyais pas ça il y a 3 ou 4 ans. » [A1]

« Le bocage à Lanvallay ... bon il reste des talus. Nous on a la Rance à côté qui nous a préservés. » [H3]

A travers l'historique récent de la vallée de la Rance, on perçoit le paradoxe d'une protection qui s'est construite institutionnellement après la construction du barrage, tant critiqué quant à son impact environnemental.

4. Les dynamiques paysagères de la Rance

4.1. Une dichotomie de paysages : entre une vallée patrimonialisée et des plateaux banalisés

Une double dynamique est observée, entre le processus de patrimonialisation de la vallée

et l'intensification agricole des plateaux alentour. Ce processus, à l'œuvre dans de nombreux paysages français et européens, est très présent en Bretagne (LE DU-BLAYO, 2007).

Le constat d'un aspect binaire des paysages se renforce au fil des années ; il n'y a pas d'entre-deux entre les territoires intensifiés des plateaux (agriculture, urbanisation) et la vallée, préservée.

« [Les gens] sont de plus en plus dans la vitrine et ils ne voient pas ce qui se passe dans des zones de plus en plus désertifiées où il n'y a plus que de l'agriculture intensive. » [A1]

Dans la vallée, la préservation de la Rance a entraîné une plus grande reconnaissance de celle-ci (Cf. supra). Les protections ont fortement freiné l'urbanisation ; même s'il y a eu des constructions, le paysage n'évolue plus beaucoup sous cet effet. Nous sommes réellement dans un espace préservé.

Cette protection ne signifie pas pour autant que le paysage n'évolue plus. Sur le plan de la végétation par exemple il se modifie continuellement, ce qui entraîne des mécontentements à propos de sa gestion. Certains, tout en approuvant le maintien de la biodiversité, déplorent un manque d'entretien (colonisation de plantes invasives, chutes d'arbres, etc.). Ils le vivent comme un abandon de pouvoirs publics à la recherche d'économies.

« [Sur la Rance] quand on va vers Léhon, le Trévérien et tout, il y a des herbes qui sont énormes et je pense que si ça continue on va avoir des problèmes. Je fais tous les ans du bateau et j'en vois. [...] il y en avait avant, mais moins que ça. Bon il y a quelqu'un qui a sûrement décidé de laisser ça mais je trouve que ça prolifère. Moi ce qui me gêne un peu plus, bon le paysage est beau, mais on se laisse envahir, l'entretien est de moins en moins fait. C'est mon avis. » [E1]



Illustration 25: Entre gestion « douce » et accueil du public : un arbre est tombé dans un bras de la Rance tandis que sur le chemin à gauche, l'herbe a été tondue pour l'accès au parcours de santé.

D'autres acteurs se sentent exclus du dynamisme véhiculé par la Rance et ses activités. Quand ils ne le formulent pas directement, ils se montrent beaucoup plus pessimistes sur l'avenir des paysages. On observe en effet sur les plateaux une simplification des paysages, comme la conséquence double du remembrement et du développement des monocultures :

« Il suffit de s'éloigner à 10 km de la Rance pour s'apercevoir que l'environnement bio qu'on souhaiterait n'est pas là. » [A1]

« Ça s'est fait quand les coopératives ont commencé à s'implanter. Plus de luzerne, de sarrasin, que du soja et du maïs. Quand tout ça s'est mis en place le reste a disparu. Les betteraves pareil. Le maïs est arrivé dans les années 80, quand j'étais petit ils coupaient le maïs à la faucille dans les champs donc ça fait quand même longtemps. » [A2]

« Le paysage local depuis une trentaine/quarantaine d'années s'est un peu simplifié dans la mesure où il y a eu des cultures qui ont disparu [...]. Donc maintenant quand on se balade dans la campagne on voit des parcelles qui se ressemblent avec 3 ou 4 cultures qu'on voit en priorité : l'herbe, le maïs, le blé et le colza. On a que 4 cultures prioritaires contrairement à très longtemps où il y avait d'autres cultures qui ont disparu. Le paysage est assez uniforme et répétitif et les parcelles assez grandes. » [A6]



Illustration 26: Les premiers plans de ce paysages sont simplifiés à l'extrême, tandis que les plans du fond sont hétérogènes et confus [plateau de Plancoët]

On observe en effet des paysages plus confus mais aussi plus simples. Les couleurs sont souvent les mêmes, l'habitat est dispersé et le paysage est ponctué d'édifices agricoles imposants.

4.2. Un bocage déstructuré à l'évolution discutée

Cette dichotomie entre vallée et plateaux se traduit également dans l'appréciation de la présence du bocage. Voici plusieurs extraits d'enquêtés, dans ou à proximité de la vallée (UP entre crochets) :

[Estuaire de la Rance] « *Disons qu'il aurait plutôt évolué en bien puisqu'on n'a pas déboisé plus que d'autres régions. Il a plutôt tendance à s'améliorer. C'est plutôt positif.* » [H1]

[Saint-Pierre-de-Plesguen] « *C'est encore le bocage. Et lorsqu'on regarde à partir d'une certaine hauteur, il y a quand même beaucoup de petits bois et c'est comme si c'était une immense forêt. C'est très boisé encore mais c'est un paysage pas très riche. Très divers mais pas très riche.* » [H3]

[Plateau de Pleurtuit] « *Il y a quand même des nouvelles haies qui se replantent, on sent une petite évolution. Depuis une dizaine d'années il y a beaucoup moins de talus abattus. Maintenant on a arrêté d'en abattre et on en replante.* » [A6]

Mais ces agriculteurs des plateaux ont un autre regard :

[Plateau de Plancoët] « *Même si il y a eu des haies de replantées, ce n'est rien par rapport à ce qui continue d'être arraché tous les jours. [...] On continue encore à déboiser aujourd'hui, plus qu'on ne replante. C'est mon avis. Il y a des prises de conscience de certains mais pas de tout le monde donc c'est vraiment une petite minorité.* » [A2]



Céline Verwaete 08/16

Illustration 27: Bocage déstructuré bien que toujours présent [plateau de Combourg]

[Plateau de Pleurtuit] « On a beaucoup parlé du remembrement dans les années 60/70 et puis là j'ai le sentiment qu'un deuxième remembrement est à l'œuvre. [...] c'est vrai qu'on en replante mais en observant on fait plus le constat d'une disparition que d'une reconquête de la haie. Pour moi la balance est négative. » [A1]

Ainsi on constate des impressions différentes quant au retour du bocage via les actions, entre autres, de Breizh Bocage. Dans notre panel, le constat est globalement partagé que le remembrement a entraîné des abus, même par ceux qui y ont participé.

« Parce que j'ai connu la période du remembrement, où les fossés étaient abattus sans aucune limite, puisque les géomètres étaient payés au mètre de talus abattus. Tout le monde allait dans le même sens, était dans la même logique, aussi bien les chambres d'agriculture que les DDA, que les paysans : fallait abattre les talus et on ne regardait pas. » [A6]

Et ceci pareillement dans les communes qui n'ont pas connu de remembrement officiel - comme cela a été souvent le cas en Bretagne -, les maires refusant alors ce qui pouvait être vécu comme une ingérence de l'Etat dans leur territoire. En effet, les années de démarrage du remembrement avec les lois agricoles de 1960 et 1962 coïncident avec des velléités d'indépendance bretonne assez forte, du Front de Libération de la Bretagne (FLB) en particulier. Un enquêté passionné d'histoire nous expose une double raison du remembrement :

« Dans le coin beaucoup de maires ont refusé de s'en occuper, justement parce qu'ils n'étaient pas pour. En Bretagne le remembrement a deux causes. La cause agricole, faire des champs plus grands pour travailler [...]. Et la deuxième raison : en Bretagne, quand le remembrement commence on est sous de Gaulle après 59 et on a un mouvement de libération de la Bretagne, le FLB. Et de Gaulle sait très bien les problèmes qu'ont eu les Allemands et leurs chars, ils n'ont pas pu les utiliser en Bretagne à cause des chemins creux et des talus, qui faisaient des tranchées anti-chars. Donc il fallait les faire disparaître de façon à pouvoir intervenir, en cas de révolte des Bretons, parce qu'on s'en rend pas compte maintenant mais la révolte était très agressive. » [H2]

Ainsi, malgré une prise de conscience des dérives du remembrement massif des années 70, la menace sur le bocage est toujours présente, plus par un manque d'entretien entraînant une lente dégradation que par l'arrachage direct.



Illustration 28: Cette haie se dégrade peu à peu sous les mauvais traitements de l'agriculteur. On voit un arbre mort à gauche [plaine des Faluns]

4.3. Modèles agricoles et paysages

Un autre constat de différents acteurs vise le rapport entre modèle agricole et paysage. Beaucoup associent un mode d'agriculture respectueux de l'environnement à un type de paysage particulier et inversement une agriculture intensive à un autre type de paysage.

C'est par exemple le cas pour la méthode de gestion des fonds de vallée. Une éleveuse de vaches laitières en agriculture biologique témoignait, au séminaire⁷⁶ :

« Notre ferme n'échappe pas [...] aux deux grandes tendances paysagères : tout ce qui se situe en bord de rivière et qui est maintenu en prairie permanente va être très très bocager, voire des prairies qui se sont refermées et qui sont devenus des taillis [...] et à l'inverse, sur nos parcelles les plus facilement cultivables, de meilleure qualité, il y a un linéaire bocager beaucoup plus clairsemé, voire absent. »

Selon elle, la gestion de l'exploitation ne va pas à l'encontre de la double dynamique : enrichissement des fond de vallée contre disparition du bocage sur les plateaux, mais elle lui permet d'évoluer moins rapidement. Une comparaison des environs de l'exploitation, permet d'observer cette double dynamique.

⁷⁶ Intervention disponible sur : <http://www.lairedu.fr/media/video/conference/transferts-de-terre-centre-dynamiques-de-paysages/> (1h1min30sec)



Illustration 29: La disparition des arbres complantés et le regroupement des haies au fond de la vallée de la Rance constituent les deux changements remarquables visibles sur ces photographies aériennes

Le développement de structures de production intensive a eu un énorme impact sur les paysages des territoires concernés. Ces modifications sont de plusieurs types. Nicole Croix les a décrites dans une thèse sur les mutations foncières en Armorique. Voici un extrait de ces « mutations » :

« Les objectifs de productivité et de rentabilité du travail et du matériel entraînent la mise en place de structures d'exploitation agrandies, aux parcelles géométriques, équipés, desservis par des infrastructures adaptées, et la construction de bassins de production spécialisés plus ou moins étendus et homogènes. Les paysages agraires sont démantelés et laissent la place à des paysages agricoles découverts, fonctionnels et uniformes, le semis des exploitations devient plus aéré, plus régulier, des industries agro-alimentaires renforcent le poids de certains pôles ruraux. » (CROIX, 1998)

Le plateau de Plancoët correspond fortement à la description de ce processus.

La relation entre modèle d'agriculture et paysage se traduit aussi plus implicitement dans la notion de « local ». Ce terme, empreint de subjectivité quant à son périmètre, exprime une relation implicite avec le modèle agricole concerné. Certains considèrent que l'appellation « agriculture locale » ne peut pas s'appliquer à des schémas de production intensive.

« Ici dans notre région on a conservé la production laitière surtout. On n'a pas trop développé l'élevage hors-sol mais je parle pour ma commune, dans la région vraiment proche de Dinan. Et on a gardé la culture d'herbe aussi quand même, même si les variétés d'herbes ont changé un petit peu, mais on a quand même gardé le côté production locale. » [A6]

Dans l'esprit de l'enquête, le caractère local d'une production est incompatible avec la

notion d'élevage industriel : l'agriculture locale se traduit par de petites unités de production.

Le choix de l'agriculture hors-sol conventionnelle induit une autre évolution remarquée du paysage : la disparition des animaux d'élevage. Ainsi en est-il des porcs et c'est aujourd'hui les vaches qui rentrent dans les stabulations. Aujourd'hui, seule la présence dans le paysage de bâtiments agricoles de plus en plus conséquents, rappelle indirectement l'existence de ces animaux. En donnant l'impression que la pratique de l'élevage diminue, la disparition visuelle des animaux contribue à renforcer le sentiment de solitude évoqué au Chapitre 4 (point 1,4) :

« En face il y a une ferme qui doit faire encore de l'élevage, mais il y a de moins en moins d'élevage. [...] Moi je trouve qu'il y a moins d'élevage qu'il y a eu. » [A2]

« Il n'y a pas longtemps j'ai traversé une bonne partie de la Normandie [...]. Au bout d'un moment je me suis rendu compte [...] que je n'avais pas vu une seule vache. C'est une chose qui va se produire à l'avenir je sais ; on trouve de moins en moins de pâtures avec des vaches, or pour moi elles font partie du paysage et on est en train de les mettre dans des stabulations et ne sortir que très très peu. Donc on ne voit pas de cochons c'est évident mais à l'avenir il faudra s'attendre à ne plus voir les vaches non plus. » [A1]

« L'art du paysage et l'œuvre des artistes qui se sont attachés à représenter la vie paysanne ont beaucoup plus à nous dire sur les rapports que la sensibilité européenne a entretenus avec le monde rural que sur l'histoire du monde rural lui-même. »

André Burguière, *Paysages et Paysans*

L'évolution de la présence de certaines cultures dans les paysages de Bretagne, la relation que ses habitants ont entretenue avec elles depuis le début du XIX^e siècle, méritent d'être abordées. Ces considérations participent d'ailleurs des interrogations prospectives d'acteurs du paysage et de l'aménagement du territoire régional, notamment les porteurs du projet de Parc naturel régional Rance-Côte d'Émeraude, et croisent les objectifs de recherche des partenaires du projet européen HERCULES.

Le cidre et la farine de blé noir, leurs matières premières que sont le pommier et le sarrasin, ont été choisis du fait de leur importance historique et culturelle dans l'alimentation et la culture bretonnes, mais aussi des enjeux du maintien de l'activité économique associée. Ce choix exclut volontairement d'autres produits qui ont eu ou ont encore ces caractéristiques, verger à cidre et blé noir ayant une résonance toute particulière en termes de patrimoine et d'agriculture.

Dans la mesure du possible, les éléments d'information, d'analyse et de proposition viseront plus particulièrement notre territoire d'étude. Nous avons par ailleurs pris le parti de nous attarder sur certaines œuvres artistiques (peintures, textes), dont la subjectivité nous laisse entrevoir un lien culturel et affectif entre la population et leur production, abordé dans nos entretiens.

1. Le pommier à cidre : des systèmes de cultures et de valeurs entre résistance et résilience

Issu d'une culture ancestrale de la Bretagne, les vergers de pommiers, le cidre en est aujourd'hui un produit phare.

La filière a connu une série de mutations dans la seconde moitié du XX^e siècle, qui ont scindé les vergers en deux catégories : les vergers « anciens », dits « hautes-tiges » (HT), destinés à la production de cidre domestique, quasi-exclusivement pour l'autoconsommation de la ferme ; ils ont presque totalement disparu au profit des vergers « modernes » dits « basses-tiges » (BT), tournés vers la production commerciale artisanale et surtout industrielle.

Nous allons nous pencher sur les paysages générés par ces deux types de vergers et sur la présence de l'élément patrimonial constitué par le verger HT dans le pays de Rance. Ce dernier

est-il le vestige en perdition d'un temps révolu, ou bien correspond-t-il encore à un système économique viable ? Si oui, comment le conserver ? Comment les populations ont-elles vécu les mutations paysagères liées aux transformations des vergers et quel(s) impact(s) ces mutations ont-elles eues dans la culture locale et la mémoire collective ? Quel parallèle peut-on faire entre cidre et terroir ? ce lien est-il efficient dans le pays de Rance ?

1.1. Les pommes et le cidre

Les pommes destinées à la production du cidre ne sont pas les mêmes que celles vouées à la consommation directe. Certaines pommes à cidre se révèlent même immangeables. En effet, chaque cidre est un assemblage de pommes de saveurs différentes : on y mélange des pommes douces (riches en sucres naturels pour la teneur élevée en alcool), amères et douces-amères (qui donnent du « corps » au cidre), acides (acidulées à aigres, pour la fraîcheur et la note acidulée).

Il existe par ailleurs une multitude de variétés de pommes à cidre, résultant de plusieurs siècles de croisements. On estime à 300 les variétés de pommiers dans l'ouest de la France, chacune ayant son histoire comme en témoigne leur nom : Gros Damelot, Grelot, Chevalier Jaune, Pied d'Alène, etc. Dans ses mémoires⁷⁷, Théodore Botrel associe à l'évocation d'un moment rituel lié à la culture du sarrasin⁷⁸, celle de la diversité fruitière au XIX^e siècle qui voit l'attention nouvelle portée au mélange des pommes utilisées dans la fabrication du cidre :

« Je me revis, tout enfant, passant ici-même et par un même soir avec le dernier char rentrant la dernière gerbée [de blé noir]. On avait préparé, durant l'après-midi, le beau "bouquet pommé". Sait-on le faire encore aujourd'hui seulement ? On coupait, alors, une longue branche de saule dont on dépouillait soigneusement chacune des branchettes de toutes ses feuilles ainsi que de son écorce ; puis, ces branchettes bien appointées, on les garnissait de bout en bout de jolies pommes de toutes les couleurs : jaunes, grises, rouges, brunes, marbrées ; aux extrémités flottaient de légers rubans dits "faveurs", multicolores également, le tout de l'effet rustique le plus charmant qui soit. Perché au sommet de la dernière charge de blé-noir, agenouillé sur l'avant, c'est moi qui le portais ordinairement, de mes petites mains tremblantes d'émotion et de fierté, ce bouquet sacré qui tenait à la fois du drapeau et de l'ostensoir. »

Les poires sont un autre fruit à pépins incorporable dans les boissons fermentées. On retrouve en effet des traces de vergers à poiré (le cidre de poire) en Bretagne, même si l'utilisation de la poire, partielle ou totale, est moindre que celle des pommes car plus délicate. Le poiré, longtemps confidentiel, connaît aujourd'hui une certaine résurgence. Le propos à

77 BOTREL Théodore, *Souvenirs d'un barde errant*, Éditions Brittia, 1946, Chapitre 1

78 Cette question sera abordée plus particulièrement Infra, point 2.4.2

suivre ne distinguera pas pommier et poirier pour les vergers évoqués dans leur dimension paysagère.

Aujourd'hui, la diversité des variétés de pommes est un enjeu d'envergure régionale qui a présidé à la création en 2011 du Pôle fruitier de Bretagne⁷⁹, structure de connaissance, de conservation et de valorisation, par la volonté de plusieurs acteurs de la filière dont Les Mordus de la Pomme⁸⁰. Cette association, basée à Quévert près de Dinan, recueille les savoirs existants (pomologie) sur les variétés de pommes locales et mène des actions pédagogiques qui réunissent chaque année plusieurs milliers de personnes à la *Fête de la pomme* de Quévert. En partenariat avec des producteurs, des cidriers, des particuliers, Pôle fruitier et Mordus de la Pomme installent des vergers conservatoires dans toute la Bretagne (Voir Infra) afin de préserver les variétés locales, qui ont souffert de la disparition des vergers hautes-tiges diversifiés au profit de vergers basses-tiges le plus souvent monovariétaux.

1.2. Vergers et paysage

Les vergers ont un impact très particulier sur le paysage. Cet impact est également très différent en fonction du type d'arbre concerné : pommiers HT et BT ne se ressemblent pas. Il sera évoqué, de même que les singularités de certains vergers, ou traces de vergers, retrouvés en pays de Rance.

1.2.1. Vergers hautes-tiges, vergers basses-tiges

Vergers hautes-tiges et basses-tiges correspondent à deux types de « conduite » différents, auxquels il faut ajouter le palissage, ce dernier étant plutôt ornemental. Seuls les deux premiers intéressent les producteurs de pommes à cidre.

La forme la plus traditionnelle du verger est le HT, qui permet d'utiliser la surface laissée au sol par l'arbre, soit pour faire paître les animaux, soit pour d'autres cultures (option la plus répandue en Bretagne). L'intensification de la production de cidre a fait apparaître les vergers basses-tiges dans les années 70 ; ils sont plus bas (3-4m) et moins espacés.

Le tableau suivant met en évidence les caractéristiques, avantages et inconvénients propres à chaque conduite, sur plusieurs plans : biodiversité ; paysage ; économie.

⁷⁹ Portée par Dinan-Communauté, soutenue par les collectivités régionale et départementales bretonnes, COEUR-Emeraude, elle est basé à Dinan. Site internet : <http://www.polefruitierbretagne.fr>

⁸⁰ <http://www.mordusdelapomme.fr>

	Vergers hautes-tiges (HT)	Vergers basses-tiges (BT)
Paysage	<ul style="list-style-type: none"> -traversant -taille : 8-12m/espacement minimum : 6-7m -forme traditionnelle (« de plein vent ») 	<ul style="list-style-type: none"> -occultant -taille : 3-4m/espacement minimum : 0,8-1,7m -effet « peigné »
Économie	<ul style="list-style-type: none"> -compatible avec autre culture ou animaux -durée de vie plus longue/période de pleine production plus tardive/qualité de fructification fluctuante -faible investissement dans les machines/opérations d'entretien plus minutieuses -autonomie en azote et nutriments minéraux -absence d'irrigation/meilleure résistance à la sécheresse (enracinement) -espacement entre les arbres diminuant la propagation des maladies et des attaques parasitaires - rendements inférieurs 	<ul style="list-style-type: none"> -forte densité (jusqu'à 3 000 arbres/ha) -durée de vie moins longue -entretien et récolte facilités (machines, etc.) -période de plein rendement atteinte plus rapidement -rendements supérieurs
Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> -utilisation moins importante de produits phytosanitaires -palette de micro-habitats pour la biodiversité faunistique anti-ravageurs et anti-maladies -permet la conservation de variétés fruitières locales 	

Réalisation : Céline Vervaele, 2016

Le verger BT correspond aux pratiques de l'agriculture « modernisée » et intensive post-Seconde Guerre mondiale ; l'utilisation de produits chimiques notamment a rendu accessoire le maintien d'un écosystème au sein du verger. La résurgence de certaines maladies chez le pommier due à la disparation subséquente des anti-parasitaires a rendu cependant nécessaire une réflexion prospective sur « *les vergers cidricoles de demain* » (Institut français des productions cidricoles (IFPC), 2009). L'étude menée conjointement par cet organisme et les chambres d'agriculture⁸¹ vise à mettre en place des stratégies d'adaptation et d'évolution mieux adaptées pour les vergers de pommes à cidre. Au cœur de ces stratégies, prennent place : la diversification des variétés ; l'implantation de variétés naturellement résistantes à certains parasites et/ou maladies ; l'installation et la restauration d'éléments de biodiversité (haies, couverts végétaux) ; ou encore la plantation optimisée des arbres pour la lutte contre la propagation des maladies.

81 <http://www.ifpc.eu/programmes-de-recherche/verger/verger-cidricole-de-demain.html>

On retrouve ici plusieurs caractéristiques du verger HT, qui correspondent malgré sa situation aux enjeux culturels actuels. Cette considération éclaire une autre appellation du verger HT : « écoverger ».

En terme de paysage, les deux conduites donnent des résultats très différents.

Les vergers HT sont un élément important du patrimoine paysager et culturel de la Bretagne, embellissant l'habitat rural (entrée des villages, fermes), les chemins (alignements en bords de chemins ou dans les haies), offrant par leur alignement un rythme au paysage.

Le cidre dit « moderne »⁸² n'est pourtant pas une invention bretonne. Son émergence est liée à l'amélioration de la production des pommiers par la technique du greffage⁸³, savoir antique véhiculé par les échanges et les conquêtes arabes en Méditerranée, puis - via les Basques - par les routes commerciales de l'Atlantique, avant d'arriver au XII^e siècle en Normandie et dans sa suite la Bretagne. La production de cidre a pris son essor au XVII^e siècle.

Les pommiers HT ont été omniprésents dans les paysages bretons jusqu'aux années 60, notamment dans les champs cultivés, comme le montre la comparaison d'images aériennes ci-après :



Illustration 30: La disparition des pommiers entre 1950 et aujourd'hui [Plateau de Pleurtuit]

Les représentations *in situ* nous manquent toutefois pour rendre compte de leur impact réel. Nous pouvons compter sur de rares cartes postales, photos anciennes ou tableaux.

82 C'est-à-dire issu de la fermentation du jus de pomme, par opposition aux boissons analogues issues d'un simple mélange de pommes, d'eau et de miel, qui se développèrent chez plusieurs peuples d'Europe dès l'Antiquité.

83 Technique qui a permis en effet de rallonger la durée de production des arbres au-delà de 20-30 ans.

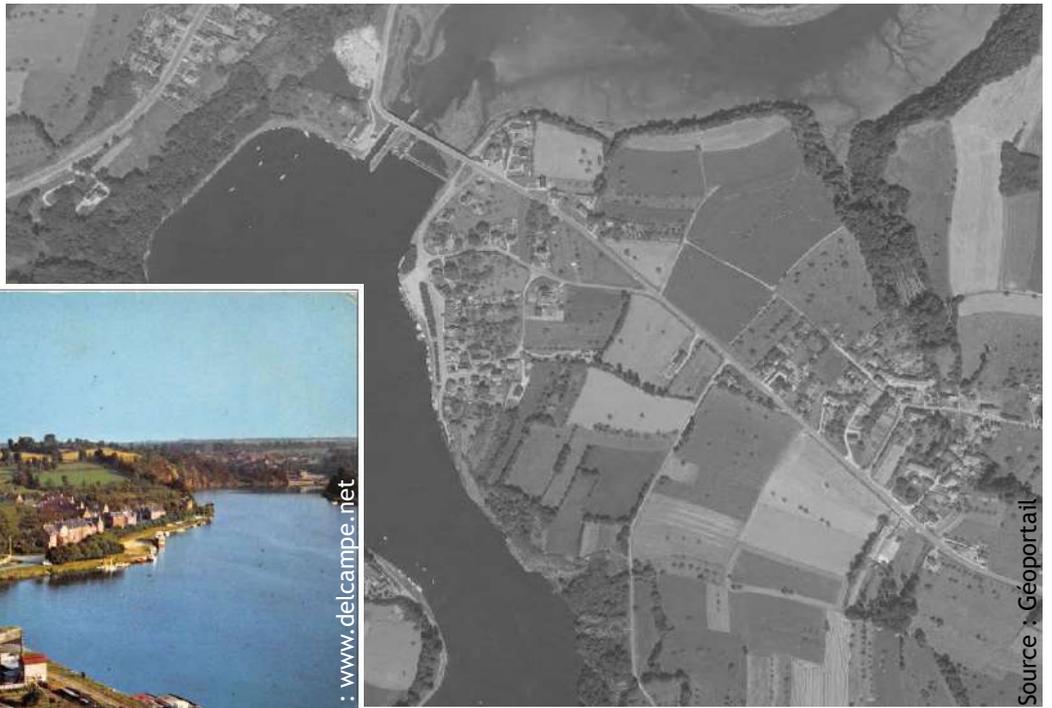


Illustration 31: Au premier plan de cette image de Bécherel, on aperçoit des pommiers complantés devant des haies séparant les parcelles

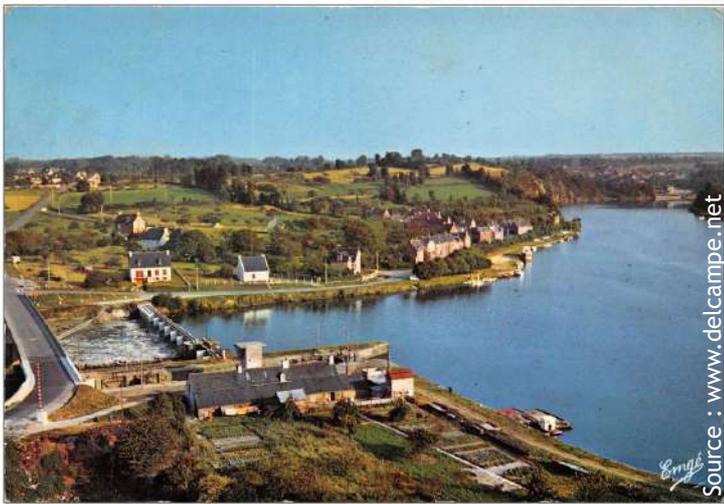
Les illustrations 3, 4 et 5 ci-dessous montrent un exemple caractéristique de l'évolution d'un paysage très représenté de la Rance : l'écluse du Châtelier. Ses coteaux, en pente douce, ont permis - contrairement à beaucoup d'autres, abrupts - le développement d'une agriculture intensive, mais aussi une urbanisation soudaine et rapide. Ces deux processus ont entraîné la disparition des nombreux vergers et arbres complantés encore présents dans les années 60.



Illustration 32: Années 60 : de nombreux vergers ou arbres complantés sont présents sur les coteaux



Source : Géoportail



Source : www.delcampe.net

Illustration 33: Années 80: en dépit du remembrement il reste quelques arbres dans les parcelles



Source : Géoportail



Céline Vervaele

Illustration 34: 2016 : il ne reste plus d'arbres isolés, supprimés par l'agriculture ou l'urbanisation

Le verger HT - appelé aussi « de plein vent » - donne à voir des paysages bucoliques et changeants. Sa densité et sa couleur évoluent au fil des saisons. Comme le dit un enquêté, producteur de pommes à cidre :

« Le verger HT a un fort impact sur le paysage : il n'est pas dense et laisse de l'espace au regard pour se porter au loin. Le verger BT c'est comme si on rentrait dans une forêt. Par contre au niveau de l'environnement ça a un impact énorme : un verger avec vingt ou trente variétés différentes peut abriter un nombre d'espèces très important. Par exemple quinze/vingt espèces d'oiseaux. Enfin il y a tout un écosystème qui se met en place. » [A1]

Cet extrait nous confirme que le verger HT est associé à des pratiques particulières : variétés locales et différentes, utilisation de produits phytosanitaires moins importante, voire pâturage d'animaux. Associé à un système de polyculture-élevage, espace de transition entre les bâtiments et les surfaces agricoles, de maturation longue pour une production optimale, le verger HT a rapidement périclité à partir des années 60 face aux nouveaux standards agricoles tendus vers des rendements élevés : entretien et récolte par de grandes machines, traitements chimiques, maturation courte. Arrachés massivement à l'instar des haies bocagères (sous l'effet des primes à l'arrachage et des restructurations foncières, avec un pic dans les années 80), les rares vergers HT restants souffrent aujourd'hui d'un manque d'entretien et ne sont très souvent plus récoltés ; laissés à l'abandon, ils se dégradent. Le temps est bien loin où ces vergers contribuaient à déterminer la valeur d'une exploitation. Néanmoins, le regain d'intérêt pour les pratiques de l'agroforesterie⁸⁴ (refuge de biodiversité pour la lutte biologique et piège à carbone) pourrait repositionner le HT comme mode de culture approprié aux enjeux pointés plus haut et donc lui permettre de bénéficier d'un véritable plan de sauvetage qui fait encore défaut.

Peigné de rangs serrés, le paysage des vergers BT quant à lui s'apparente plus - en plus haut - à celui de la vigne. Il a été modelé ainsi afin de répondre aux exigences de la culture intensive et mécanisée du pommier. A cet égard, il convient de mentionner les filets anti-grêle qui peuvent couvrir ces vergers et qui ont, par leur grande surface et leur couleur blanche, un impact visuel non négligeable sur le paysage.

Le type de conduite des vergers, donc du paysage qui en découle, influe sur les caractéristiques du produit fini.

Les vergers BT sont calibrés pour fournir des pommes en grandes quantités destinées aux cidriers (transformateurs uniquement) qui les paient à la tonne. Les procédés techniques qu'ils ont développés leur permettent d'obtenir un cidre toujours stable et égal, quelles que soient les variétés de pommes : leurs propriétés physico-chimiques (teneur en sucre, teneur en azote, etc.) comptent peu car ces procédés permettent de stabiliser leur fermentation, voire de supprimer des molécules à l'origine de défauts comme les phénols (DIDIER et al., 2012, p.10).

⁸⁴ Ou agrosylviculture, mode d'exploitation des terres agricoles associant des plantations d'arbres - fruitiers par exemple - dans des cultures ou pâturages.

A l'inverse, les producteurs-cidriers sont contraints au choix méticuleux de pommes aux propriétés précises, car ils élaborent un cidre plus sensible aux variations de son environnement. A la journée terrain du séminaire HERCULES, Arnaud Jouny, artisan-producteur à Trémereuc⁸⁵, nous a expliqué que l'apport d'engrais dans ses vergers entraînait la présence d'une forte quantité d'azote dans ses pommes, ce qui nuit à la stabilité de la fermentation du jus. Il privilégie donc la conduite HT, qui enracine plus profondément les arbres donc les rend beaucoup moins dépendants aux fertilisants en question.

1.2.2. Présence des vergers dans le pays de Rance

Sur notre territoire d'étude, les vergers sont de deux types, avec plusieurs variantes pour le HT.

Les vergers BT sont présents principalement chez les producteurs de pommes à cidre à destination des grandes ou moyennes cidreries, ainsi que quelques producteurs-fabricants. Les variétés de ces vergers sont rarement locales.



Source : GoogleMap

Illustration 35: Ce verger en bord de route présente des rangs serrés [plateau de Pleurtuit]



Céline Vervaele 06/16

Illustration 36: Verger basses-tiges nouvellement planté



Céline Vervaele 06/16

Illustration 37: Cette variété allemande servira à faire du cidre naturellement rosé

⁸⁵ Intervention disponible à cette adresse : <http://www.lairedu.fr/media/video/reportage/devenir-paysages-ruraux-de-rance/> (04min 20sec)

Les vergers HT revêtent plusieurs formes :

- Les vergers conservatoires

Ce sont des vergers replantés dans le cadre du travail de l'association des Mordus de la Pomme et du Pôle fruitier de Bretagne ; ils visent la conservation des variétés locales. Les cidriers peuvent les utiliser pour choisir des variétés propices au cidre qu'ils veulent obtenir. Les vergers servent également à des actions pédagogiques auprès du grand public (découverte des variétés, ateliers de greffage) ou à des particuliers qui souhaitent renouveler leur verger. Aujourd'hui une centaine sont répartis en Bretagne, dont près d'un tiers (31) dans le pays de Rance.



Illustration 38: Un verger conservatoire à Taden



Illustration 39: Des moutons paissent dans ce verger situé à proximité d'une ferme [Plaine des Faluns]

- Les vergers anciens

Il s'agit de vergers de plus de 20 ans, plantés traditionnellement en bordure de ferme et relativement bien conservés. Ils peuvent servir à une production artisanale pour une commercialisation ou une consommation personnelle. Ils sont souvent constitués d'un mélange de variétés (pommes à cidre et pommes à couteaux).

- Les nouveaux vergers

Quelques producteurs de pommes à cidre ont décidé de replanter des vergers HT dont ils apprécient l'esthétique et qui leur permet de conduire plus facilement la culture en agriculture biologique.

- Les rangées d'arbres limite/séparation

Ce sont des arbres relictuels ou replantés, utilisés comme haie de limite ou de séparation de champ. Les arbres ont pu être arrachés dans la parcelle mais conservés en bordure de champ (Voir Illustrations 40 et 41 page suivante).



Illustration 40: Cette haie de pommiers déstructurée sert de limite de champ près de Lanvallay



Illustration 41: Haie de pommiers créant un motif régulier qui accentue l'impression d'immensité [Plateau de Combourg]

- Les reliquats ponctuels

Ces arbres isolés ou épars sont souvent vieux et en mauvais état, dû au manque d'entretien. L'aboutissement de cette dégradation entraîne l'arrachage ou la chute de l'arbre.



Illustration 42: Cet arbre a été égayé



Illustration 43: Cet arbre a moitié mort est tombé

1.3. La consommation de cidre

La présence durable de vergers à cidre dans les paysages est largement tributaire du niveau de consommation qui en est fait. Quelles sont les caractéristiques évolutives de cette consommation ? Quelles sont les stratégies de vente développées aujourd'hui ? Comment concilient-elles deux enjeux commerciaux et économiques apparemment contraires : la valorisation d'un produit traditionnel issu du terroir, d'un côté ; la nécessité d'adapter les caractéristiques du produit au goût des consommateurs, de l'autre ?

1.3.1. Évolution de la consommation

Un rapide tour historique permet de cerner la relation de la Bretagne au cidre, « (...) produit pauvre et étranger devenu à force de travail un référent culturel, l'expression d'une

terre, d'une excellence agricole et de la volonté des producteurs »⁸⁶.

L'implantation des pommiers en Bretagne est favorisée par un climat propice. Avec l'invention du pressoir au XIII^e siècle, le cidre se popularise et devient au milieu du Moyen-Âge la boisson alcoolisée du quotidien, bon marché parce que non taxée comme le houblon de la bière. Sa commercialisation, en revanche, reste locale jusqu'à la Révolution. Elle prend un tournant inattendu grâce aux trois vagues successives de maladies et d'invasions parasitaires qui détruisent les vignobles français entre le milieu du XIX^e siècle et 1900. Elle suit la consommation de cidre qui explose, particulièrement en Haute-Bretagne (Voir infra) ; rien qu'à Rennes on en consomme en 1909 pas moins de 450 litres par habitant et par an.⁸⁷

La popularité de cette boisson fermentée a-t-elle participé à la construction d'une réputation d'alcoolisme des Bretons, forgée à partir du milieu XIX^e par les voyageurs et qui tend à perdurer quelque peu aujourd'hui ? Citons à cet égard Thierry Fillaut : « [en 1859] *la consommation alcoolique totale (toutes boissons alcooliques rapportées en alcool pur) s'élève en moyenne à 13,21 litres par habitant en Bretagne alors qu'elle atteint 13,94 litres en France.* » (FILLAUT, 1999). Ce sont les alcools forts comme les eaux-de-vie qui plus tard vont en fait prendre une grande part dans la consommation d'alcool des Bretons. Principalement autour de la manifestation d'une ivresse publique : phénomène spécifiquement breton et loin d'être marginal qui concerne aussi les femmes, fait encore plus atypique (Op. cit.).

Ce n'est donc pas le cidre à proprement parler qui a forgé une certaine image d'Épinal du Breton alcoolique. Même si sa consommation a connu un véritable essor entre le milieu du XIX^e et le milieu du XX^e siècle, avec un pic entre les années 20 et 50 qui en fait la deuxième boisson nationale - derrière le vin et devant la bière -, notablement exportée grâce à l'industrialisation de la filière dès les années 10⁸⁸. D'autant plus que sa diminution constante s'amorce dès l'après-Deuxième Guerre mondiale : d'abord, avec la concurrence du vin qui le supplante définitivement - une des causes, avec la modernisation agricole, de l'arrachage massif des pommiers - ; puis, suivant la tendance générale de la consommation globale française en alcool pur. Tendance accompagnée par les politiques nationales de santé publique, concrétisées notamment par le vote de la loi Evin en 1991. Selon l'INSEE, « *depuis 1980, le cidre est une boisson dont la demande a atteint un niveau bas assez stable. En 40 ans, parmi toutes les boissons alcoolisées, son prix est celui qui a le plus progressé* »⁸⁹. 5,4 litres de cidre sont aujourd'hui consommés par an et par ménage en France, loin derrière le vin, la bière et les boissons rafraîchissantes sans alcool ; le cidre est de longue date devenu un produit principalement saisonnier autant

86 GLEONEC Mark, GOENVEC Claude, *La tradition du cidre en Bretagne*, Conférence du 14 février 2012, Université du temps libre de Landerneau, <http://www.utl-landerneau.com/assets/fichiers-clients/pdf/2012-02-14-Le-Cidre.pdf>

87 Le Télégramme, 2 février 2014, Disponible sur : <http://www.letelegramme.fr/histoire/le-cidre-boisson-des-bretons-02-02-2014-10016996.php>

88 Industrialisation qui sert aussi l'armement jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, l'alcool de pomme étant utilisé pour le séchage des munitions.

89 BESSON Danielle, « Boissons alcoolisées : 40 ans de baisse de consommation », dans *Insee Première* n°966, mai 2004. A cette date, on n'en produit plus qu'1 million d'hectolitres en France, soit 15 fois moins qu'au début du siècle.

qu'occasionnel.⁹⁰

La tendance à la baisse est la même en Bretagne, même si la consommation reste plus élevée qu'au niveau national. Nous ne disposons pas de statistiques pour cette seule région, l'INSEE séparant ses relevés en ZEAT (zones d'études d'aménagement du territoire), dont la catégorie « ouest » regroupe à la fois la Bretagne, le Poitou-Charentes et les Pays de la Loire. Les chiffres rapportés pour 1980 sont d'un peu plus de 10 l/hab dans la ZEAT Ouest pour 5 l/hab à l'échelle nationale (FILLAUT, 1991, p.293).

1.3.2. Des stratégies de vente contraires

La filière cidricole se partage en deux interprofessions : producteurs de fruits à cidre et cidriers (transformateurs). Dix cidriers, parmi lesquels Loïc Raison et les marques de distributeurs, se répartissent 85% de la production totale de cidre. Certains producteurs de pommes fabriquent eux-mêmes la boisson fermentée qu'ils vendront ensuite : ils peuvent alors y apposer le titre de « cidre fermier ». Ce qualificatif est lui-même ambigu, car nous l'a fait comprendre un enquêté :

« Par exemple à Plestan un agriculteur cultive bien 60 ha de vergers et il fait du cidre. Comme c'est lui qui les cultive ça fait du cidre fermier. Mais c'est une cidrerie importante. Lui c'est des milliers de bouteilles. C'est pas le véritable cidre fermier. » [H3]

L'enquêté lie la notion de « fermier » à la taille de l'exploitation, au prix d'un glissement sémantique : seules les petites exploitations seraient considérées comme des « fermes ». C'est une posture répandue, qui participe de la défense d'un produit « traditionnel ». *A contrario*, de petits cidriers qui travaillent de manière artisanale avec des fournisseurs triés sur le volet, mais qui ont fait le choix de ne pas cultiver directement les pommes, ne peuvent prétendre apposer la mention « cidre fermier » sur leurs produits.

Le positionnement marketing du cidre en France le présente comme un produit traditionnel, lié à un paysage bucolique. Actuellement, deux stratégies différenciées sont mises en avant pour un même objectif : revaloriser l'image du produit ; relancer la consommation :

- d'un côté, des petits producteurs ou même des cidriers veulent s'adresser à une clientèle exigeante en termes de goût et de qualité environnementale, qui valorise un savoir-faire artisanal ;
- de l'autre, les gros cidriers tels Loïc Raison ou Val de Rance, ciblent une clientèle globalement plus jeune et/ou féminine en s'appuyant sur les techniques de vente d'autres pays comme l'Angleterre, où le *cider* véhicule une image plus jeune et « dynamique ». Au

⁹⁰ <http://www.franceagrimer.fr/filiere-vin-et-cidriculture/Cidriculture/La-filiere-en-bref/Marches>

goût « fermier », à la typicité due à l'origine du produit, sont préférés la gazéification, la pasteurisation, un goût sucré et acidulé, voire parfumé aux fruits rouges ou aux agrumes, les formats individuels - plus proches du soda -, censés favoriser une entrée en douceur des jeunes sur le « marché de l'alcool ».

Aucune de ces deux stratégies ne correspond à une catégorie-type de producteurs-cidriers ou cidriers. L'une comme l'autre peuvent adopter une démarche tournée vers « l'authenticité » (la qualité liée au terroir), le choix de se consacrer exclusivement à la fabrication du cidre et non à la culture des pommes pouvant traduire cette recherche de qualité :

« Par exemple à Bedée, le cidrier Berthelot ne fait que de la transformation parce qu'il dit : « on ne peut pas être au four et au moulin ». [Pour obtenir les pommes voulues] il choisit ses fournisseurs. » [H3]

Certes, la qualité du produit passe certainement par des pratiques respectueuses de l'environnement. Un artisan cidrier nous explique le besoin de tendre vers plus de qualité environnementale :

« Une image à travailler en dehors même des AOC mais il faudrait que tous les cidriers s'y mettent, en jouant à fond la carte de l'environnement, certes en augmentant un peu les prix mais en proposant au grand public un produit plus intéressant que les 3/4 des vins ou les 9/10^e des bières. » [A1]

Mais, stratégie de l'adaptation à la demande du consommateur et stratégie de l'offre qualité ne sont pas à opposer frontalement, si l'on veut soutenir un vrai renouveau de la consommation. Le même enquêteur précise :

« Il n'y a pas eu de campagne de communication pour valoriser les produits comme ça a été fait dans d'autres pays. C'était pour eux un produit nouveau qui a été envisagé sous un autre œil. Pour nous le côté traditionnel « Bretagne - accompagnement des crêpes » domine. Ailleurs, ils voient ça comme étant un produit plus jeune qu'on peut boire dans les bars. Une bonne partie de la clientèle préférerait peut-être boire un bon verre de poiré plutôt qu'une



Illustration 44: Ce cidre anglais est présenté de façon bien éloignée des cidres bretons

bière. » [A1]

L'image d'un produit traditionnel peut se révéler effectivement un atout aussi bien qu'un frein, selon le type de consommateurs que l'on cible. Reste le constat, largement partagé par la filière, que le cidre est aujourd'hui un produit sous-considéré.

Pour valoriser un produit de terroir, les cidriers peuvent compter sur les trois AOP (AOC française) existantes à ce jour : Cornouaille, Pays d'Auge et Cotentin depuis 2016. La reconnaissance de ces appellations est le fruit d'un investissement de longue haleine, ce qui explique leur faible nombre. La difficulté d'associer objectivement un terroir au cidre joue également.

Existe-t-il un terroir particulier pour les pommiers et le cidre du pays de Rance ? Les acteurs interrogés sont divisés. D'abord, sur la pertinence même d'accorder des AOP aux cidres pour des raisons agronomiques, qui font douter une partie d'entre eux de l'exactitude d'évaluation du système en général :

« Même si une variété est vraiment locale, si on la transforme ailleurs et qu'on obtient le même goût, il n'y a pas lieu de mettre une AOC. Et c'est plus marqué dans les vins car la vigne va chercher très en profondeur dans le sous-sol avec ses racines, contrairement aux pommiers qui se contentent du sol. Mais la notion existe quand même puisqu'il existe des AOC pour le cidre. Mais il existe des vins qui n'auraient pas dû avoir d'AOC. C'est à ceux qui mettent en place les AOC de faire le ménage pour pas avoir tout et n'importe quoi. » [A1]

D'autres affirment au contraire que le terroir de la Rance donne une réelle typicité au cidre local, raison pour laquelle il est d'ailleurs reconnu :

« Le cru d'ici est un cru réputé parce que le cidre était bon. On avait même des gens de Rennes, des agriculteurs qui vendaient leurs pommes à Rennes et venaient en acheter pour faire leur cidre personnel sur la vallée de la Rance.

- C'est grâce à un terroir particulier ?

- Oui, c'est à cause du sol. Ça produisait moins mais la qualité était meilleure. [...] Ici il y a quand même une qualité. Par exemple lorsque les gens amenaient leurs pommes à la cale de Mordreuc, pour être vendues dans les barques, ne passaient que les gens qui habitaient aux alentours de la vallée de la Rance, il y avait des gens qui venaient du marais de Dol, quand il y avait trop de pommes, ils étaient refusés. Parce que leurs pommes étaient moins goûtées (sic). Le marais de Dol a des terres profondes très riches donc les pommes sont belles mais elles n'ont pas le goût. Tandis que celles de la vallée de la Rance c'est un cru réputé et les pommes ont vraiment du goût. » [H3]

Ce débat justifierait une réelle investigation pour établir si le terroir de la Rance donne ou non une singularité aux pommes qui y sont cultivées.

D'autres problématiques se posent aux AOP. D'une part, elles sont par définition sélectives géographiquement et excluent par conséquent des producteurs limitrophes de la zone éligible alors que leur activité peut correspondre au cahier des charges. D'autre part, leur dimension codificatrice peut dissuader des professionnels dont les pratiques sont conformes mais qui souhaitent conserver leurs marges de manœuvre pour adapter leur produit aux attentes des consommateurs :

« On pourrait faire une AOC mais faire une AOC ça veut dire qu'il faut mettre telle ou telle variété, faire le cidre de telle ou telle façon. Donc ce sont des règles très strictes. Le goût des consommateurs change et à cause des règles on ne pourrait pas changer le goût du cidre et donc pas suivre le goût des consommateurs. Le cidre de Cornouaille est très amer. Il y en a beaucoup qui arrêtent l'appellation AOC parce que l'amertume plaît moins aux consommateurs. Si on veut de l'amertume on préfère boire de la bière. » [H3]

On cerne là une ambivalence - qui complexifie le positionnement commercial -, entre la volonté de valoriser l'image d'un produit qualitatif au sens de « typique », propre à un terroir spécifique, et l'exigence de s'adapter aux goûts et à la demande des consommateurs. Avec une difficulté inhérente à la première : le produit dit « du terroir » est censé ne pas plaire au plus grand nombre, sa typicité lui donnant un caractère particulier, souvent fort, qui l'éloigne inévitablement de l'unanimité en terme de goût :

« L'amertume est aussi typique des cidres de la Rance. Par exemple, dans le cidre de la cidrerie Sorre à Plerguer il y a un peu d'amertume tandis que Géant Lefebvre, qui se trouve sur la route du cap Fréhel et qui vend donc beaucoup aux touristes, il fait plutôt un cidre acidulé. L'amertume est moins appréciée par les touristes, le plus grand nombre, les Parisiens. » [H3]

Comment concilier alors les nécessités économiques de l'expansion du marché avec les caractéristiques d'un cidre dont le terroir le rend moins « au goût du jour » ? Certains font le choix de la politique de l'offre, d'autres celle de la demande. Certains combinent les deux stratégies en valorisant l'image associée à une production traditionnelle du cidre (vente directe, culture de vergers hautes-tiges, espace de vente travaillé avec par exemple l'exposition de machines anciennes) tout en proposant une gamme très variée (cidres « artisanaux », cidres rosés, cidres aromatisés). En voici un exemple dans l'illustration 45, avec la cidrerie Sorre à Plerguer, dont le site met en valeur savoir-faire traditionnel et grande variété de produits.

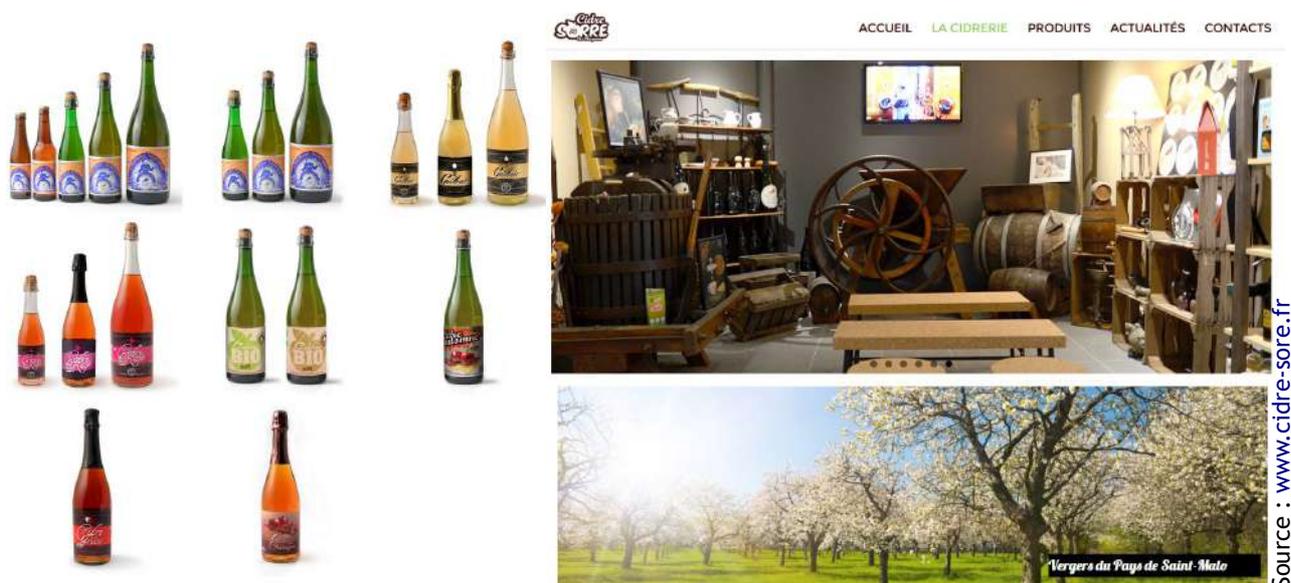


Illustration 45: l'image du cidre Sorre : entre produit traditionnel et gamme diversifiée

Dans le contexte actuel de la consommation de boissons alcoolisées, à la fois en baisse générale et qui s'oriente vers de nouvelles attentes et de nouvelles pratiques - en particulier d'une clientèle jeune et féminisée -, une étude d'avril 2016 vient confirmer la teneur des enjeux interdépendants (économiques, environnementaux et de santé publique) posés à la filière cidricole française et, en creux, la difficulté concomitante de concilier les stratégies commerciales évoquées. Cette étude prospective a été confiée par l'UNICID (Union interprofessionnelle cidricole) à France AgriMer, établissement national né en 2009 de la fusion de cinq offices agricoles, intervenant pour le compte de l'Etat dans l'organisation, la concertation et l'efficacité des filières de l'agriculture, de la mer et de la forêt par la connaissance et la régulation des marchés, la gestion d'aides publiques nationales et européennes⁹¹.

L'étude a produit 5 scénarios prospectifs de la filière cidricole à l'horizon 2030, combinant chacun différemment les contextes et les problématiques :

- climat, environnement et santé publique (ainsi que les réglementations et la politique de recherche afférentes) ;
- filière (définitions internationale et nationale du cidre, innovations de la recherche et développement, contractualisations entre acteurs, évolution des exploitations) ;
- marché de la demande et de l'offre (gammes et valorisation de produits, caractéristiques de la consommation, circuits de distribution).

Quelles que soient les projections - qui ne sont pas des prévisions -, des plus pessimistes au plus optimistes, le cidre « à la française » (défini expressément comme la boisson fermentée exclusivement à partir de pommes ou de poires et sans ajout de sucre) cède massivement et

91 Voir <http://www.franceagrimer.fr/content/download/45569/434551/file/Synth%C3%A8se-Prospective%20fili%C3%A8re%20fran%C3%A7aise%20CIDRE.pdf>

définitivement le pas aux « cidres ». Au mieux il fait une résistance mesurée, au prix de l'abandon de sa « *naturalité* » pour une niche de produits 100% pommes très haut de gamme façonnés par la phyto-pharmacie et la chimie alimentaire, proposables alors, en marge des cidres, à tout le spectre de la clientèle en France et à l'export.

Les démarches stratégiques « *gagnantes* » que décidera de lancer l'UNICID en fonction des besoins d'anticipation, de réaction, d'accompagnement qu'elle aura identifiés pour la filière à partir du scénario évalué comme le plus plausible, ne garantissent manifestement pas l'enrayement du déclin du pommier hautes-tiges dans les paysages de France et de Bretagne.

1.4. La production de cidre

Un rappel de l'évolution de la production de cidre et de ses facteurs nous permettra de comprendre les freins à une reconquête des arbres patrimoniaux que sont les pommiers hautes-tiges.

1.4.1. Évolution de la production et des fonctions du pommier

La production a suivi peu ou prou l'évolution de la consommation, avec des variations de prix importantes liées jusqu'à la fin du XIX^e siècle aux aléas de la culture et de la production (abondance et qualité de l'offre). Comme nous l'avons mentionné plus haut, en Bretagne comme en France, elle a connu une progression fulgurante entre 1850 et 1909, tout particulièrement à la faveur des déboires des vignobles français attaqués à trois reprises entre 1848 et 1900. La production bretonne est à l'avenant des volumes nationaux, multipliés par quatre entre 1870 et 1900 (PERICHON, 2012) ; le *Télégramme* du 2 février 2014 (Op cit.) nous rapporte qu'en 1913, la Bretagne assure, loin devant la Normandie, les 2/3 de la production nationale de 15 millions d'hectolitres - à elle seule, l'Ille-et-Vilaine pouvait s'enorgueillir dès les années 1880 de 25% du total français. Le commerce national ne perçoit qu'avec l'industrialisation des années 10 (Cf. supra, point 1.3.1), principalement en Ille-et-Vilaine et en Loire-Atlantique, département historique de la Bretagne. Tombée en 1945 à 4 millions d'hectolitres pour toute la France, la production s'effondrera sous le jeu des nouvelles politiques agricoles et de santé publique, qui aboutiront à la disparition des 2/3 des pommiers à cidre de Bretagne. Le seuil historique est atteint en 1980 : 1 million d'hectolitres produits en France. La profession réagit alors, capitalisant le développement du tourisme pour lancer une démarche d'amélioration qualitative (réintroduction variétale, replantations) et obtenir la création d'appellations d'origine (Cf. supra).

Si la région assure aujourd'hui 40% de la production nationale de cidre d'1,6 millions d'hectolitres⁹², il est important de rappeler l'évolution notable du type de production depuis le début du XX^e siècle. Jusqu'aux années 60, la production servait essentiellement l'usage

92 Voir : <http://www.marque-alcool.com>.

domestique pour la consommation quotidienne - de table et aux travaux - à la campagne comme à la ville. Les fermes, petites entités non spécialisées et vouées à l'auto-suffisance, possédaient quelques hectares de vergers - pas plus d'un ou deux la plupart du temps - autour de leurs bâtiments. La production du cidre, comme celle du beurre ou d'autres produits de la ferme, était une activité familiale pratiquée par tous (FILLAUT, 1991, p.57). L'aspect subsidiaire de la culture du pommier peut expliquer le peu d'égards qu'on lui accordait et son amélioration agronomique tardive, comparativement à d'autres cultures. Dès 1892, le Frère Martial s'émeut de ce manque de soin⁹³ :

« N'éprouve-t-on pas un sentiment d'amère surprise quand on constate l'état d'abandon et d'indifférence des cultivateurs à l'égard du pommier qu'on a si justement appelé « l'arbre d'or » de la Bretagne et de la Normandie !

Dans nos pays, une bonne récolte de pommes assure l'aisance et le bien-être des cultivateurs pour une année entière ; cependant la culture du pommier est aussi négligée que possible.[...] La vigne produit le raisin en échange des soins assidus que le viticulteur lui prodigue sans marchander : le pommier, lui, doit donner ses fruits gratuitement et s'estimer heureux encore si on ne les lui arrache pas brutalement, en brisant ses rameaux à grands coups de gaule. »

En plus de sa production de fruits, le pommier remplissait alors d'autres fonctions comme l'apport d'ombre aux animaux, ou encore celle plus locale que nous relate un enquêté :

« Le gui qui était expédié... c'est pas si vieux, ça se faisait beaucoup avant. Jeannot faisait du gui qui était expédié en Angleterre.[...] Il faisait ça sur les pommiers ou les peupliers. C'est une plante saprophyte [par opposition au parasite, se dit d'une plante qui vit aux dépens de matières organiques inertes, N.D.L.R.] qui se sert du pommier comme support. Elle n'abrège pas la vie du pommier. » [A3]

En réalité, le gui est un hémiparasite : il n'attaque pas le bois mais avec son « suçoir » il prélève la sève brute de son hôte et finit par l'affaiblir. L'impact mortifère du gui est d'ailleurs présenté en 1919 par Charles Le Goffic⁹⁴ :

« Vainement, nos professeurs d'agriculture mettent-ils en garde contre ses ravages les cultivateurs normands et bretons : le gui s'obstine ; et il est vrai que les bénéfices de sa cueillette compensent largement le mal qu'il fait aux arbres. »

Il n'empêche que la culture du gui sur les pommiers était très répandue à cette époque ; ses récoltes étaient expédiées par wagons entiers vers Paris et ailleurs. Charles Le Goffic nous rapporte une quantité de plus de 90 tonnes par an pour le seul site de Saint-Malo.

93 Frère MARTIAL, « Amélioration de la culture du pommier », *Bulletin du syndicat pomologique de France*, 1892, pp.101-104

94 LE GOFFIC Charles, *Fêtes et coutumes populaires*, Éditions Armand Colin, 1919

On voit bien ici le traitement à la fois polyvalent et subsidiaire du pommier : présent partout, apprécié pour sa boisson du quotidien, il n'était pas choyé pour autant. Il est permis de penser que ce traitement pouvait varier en fonction de la valeur ajoutée recherchée par l'agriculteur, soit du cidre, soit des autres services rendus par le pommier. Une conséquence directe paraît avoir été le goût très différent des cidres d'autrefois par rapport à ceux d'aujourd'hui. Les voyageurs du XIX^e siècle se gardaient même fréquemment d'en boire, de peur des coliques qu'ils pouvaient causer. Il faut dire que les techniques de l'époque pouvaient faire douter du bon goût (gustatif et sanitaire) de ce produit : utilisation d'eau non pure, pommes non triées, etc. Autant de signes d'une production majoritairement destinée à l'auto-consommation.

1.4.2. Des nuances territoriales au sein de la Bretagne

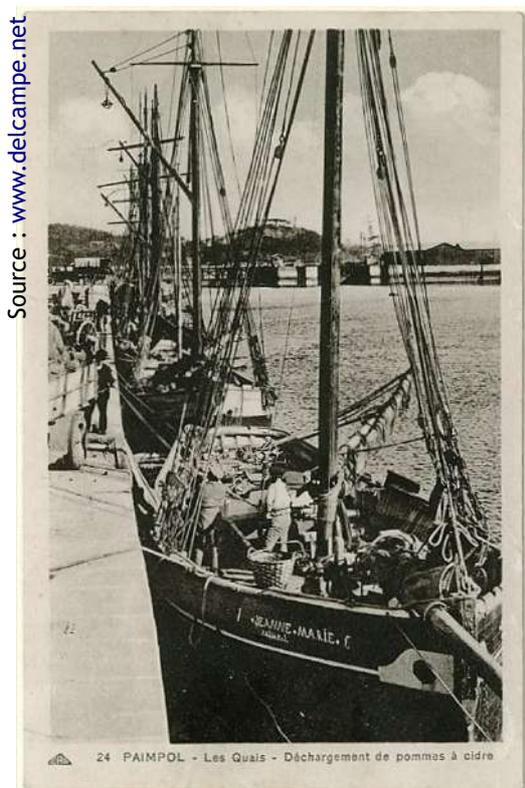


Illustration 46: Carte postale ancienne du déchargement des pommes à cidre à Paimpol

Basse et Haute-Bretagne se distinguent dans la production de pommes à cidre. La Haute-Bretagne (à l'est) a longtemps dominé le marché, notamment grâce à l'Ille-et-Vilaine (Cf. supra). Le cidre avait conquis la Haute-Bretagne dès le XVII^e siècle alors que la Basse-Bretagne (à l'ouest) lui a préféré le vin et la bière jusqu'au XVIII^e. Il n'était que peu consommé dans le Finistère, même après la Seconde Guerre mondiale (ROHOU, 2005, p.405), en particulier dans le Léon où il n'était pas populaire. A l'âge d'or du cidre, des pommes rennaises étaient même exportées vers Paimpol pour fournir la Basse-Bretagne (DE BEAULIEU, 2000, p.12), via le canal de la Rance.

Cette réalité historique laisse encore apparaître des traces tangibles dans la répartition actuelle des lieux de culture bretons (Voir Illustration 47).

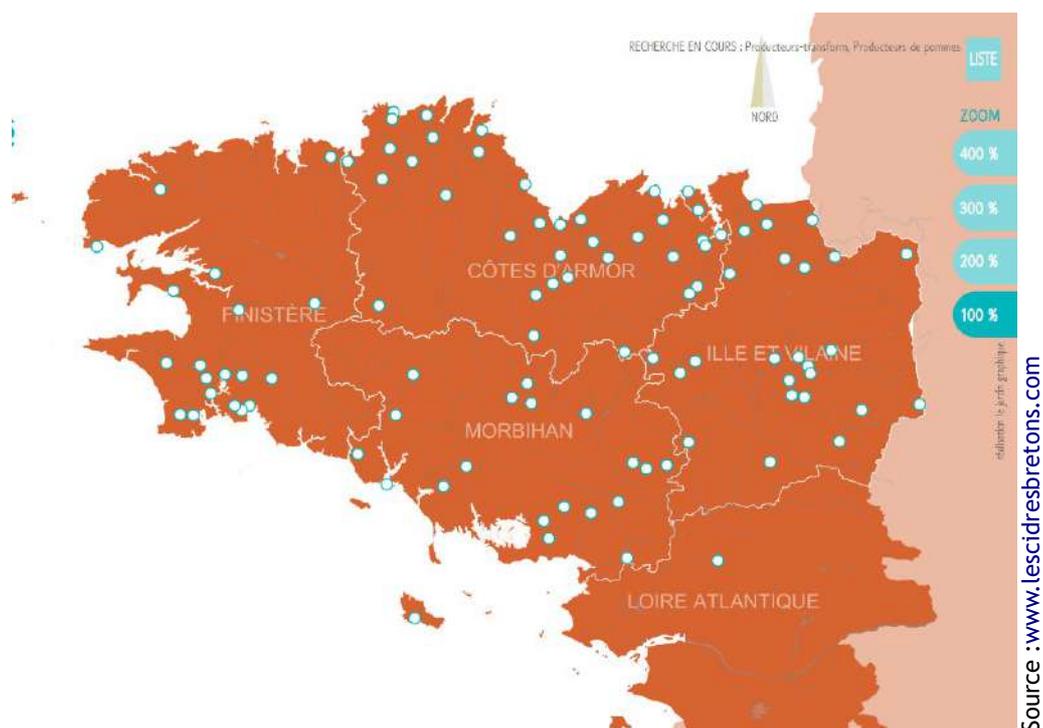


Illustration 47: Carte de répartition des producteurs et des producteurs-transformateurs de pommes à cidre en Bretagne

Cette carte n'est pas exhaustive ; néanmoins, elle nous montre des aires de répartitions plus ou moins denses en producteurs de pommes. Aires de répartition qui suivent d'ailleurs moins les limites administratives des départements que celle des pays traditionnels. On constate la présence faible de producteurs dans le Léon et le pays nantais, contrairement au Trégor et aux pays de Saint-Brieuc, de Saint-Malo et de Dol. Globalement, la Bretagne nord est mieux dotée, bien qu'il existe ailleurs des concentrations ponctuelles comme autour de Rennes ou dans la zone géographique de l'AOP Cornouaille, seul cidre AOP breton.

1.4.3. La « haine de l'arbre », frein à une remise en route de la production à petite échelle

Selon l'UNICID, le déclin de la production de cidre en France serait la conséquence directe des ravages de la Seconde Guerre mondiale sur les vergers normands et du manque de soutien gouvernemental pour leur reconstruction⁹⁵. Cette explication est pour le moins étonnante. Des clés sociologiques peuvent nous permettre d'éclairer d'une autre façon le déclin de la production. Les incitations de l'État pour moderniser l'agriculture, le démarrage des restructurations foncières fondées sur le postulat d'un conflit avec le maintien du bocage, ont fait autant de ravages dans les haies et les arbres isolés que dans les vergers (primes à l'arrachage de plusieurs milliers d'hectares dès 1953, avec une accélération dans les années 80 ;

⁹⁵ « Malheureusement, les ravages de la seconde Guerre-Mondiale sur les vergers de Normandie et l'absence de soutien du gouvernement mirent à mal les productions, signant le déclin du cidre dans l'hexagone. ». Sur : <http://alorigineducidre.com/#/les-cidres-de-france/histoire-du-cidre-24.htm>

fortes limitations concomitantes des plantations). La spécialisation des exploitations a été présentée comme indissociable de l'éradication des arbres. Cette politique radicale a connu une forte adhésion chez les agriculteurs bretons, contrairement à la Normandie. Elle a pris racine dans un terreau favorable : une certaine « haine de l'arbre » chez des agriculteurs fatigués d'un harassant travail d'entretien, qui a visé les vergers comme les haies. D'anciens agriculteurs, d'un âge avancé, qui ont connu les fastidieux travaux d'élagage, de récolte et ensuite de remembrement, voient d'ailleurs d'un œil sceptique l'éclosion de nouveaux vergers.

Les résultats d'une enquête menée en 2012 par Samuel Périchon dans les environs de Rennes (PERICHON, 2012) mettent en lumière des sentiments très mitigés sur les pommiers, selon les générations : le ramassage des pommes y est perçu, tantôt comme une véritable corvée, tantôt comme un moment convivial. Nous est dévoilé également le glissement fonctionnel des vergers : pourquoi, en effet, les nouvelles générations d'agriculteurs laissent-elles périr à petit feu les anciens vergers par manque d'entretien, plutôt que de les arracher tout simplement pour gagner de nouvelles surfaces ? Il semblerait que l'attachement, au moins symbolique, sinon esthétique, reste vif chez les agriculteurs concernés. Néanmoins, conscients qu'il n'y aura pas d'entretien sans production et donc sans débouchés économiques, ils tablent sur la disparition inéluctable du verger hautes-tiges, « arbre du passé ».

Plus étonnamment, l'arbre peut se révéler le vecteur de règlements de comptes dans des mauvaises relations de voisinage. Cette singularité a été évoquée en entretien :

« Le voisin avait un verger de 100 pommiers et il a tout arraché l'année dernière. Il avait cessé son activité il y a 2-3 ans et je lui avais demandé des terres mais il ne me les a pas cédées parce que le bio ça ne plaît pas à tout le monde [l'enquêté est agriculteur bio]. C'était le grand-père qui faisait du cidre et il est mort il n'y a pas longtemps. C'était bien ça faisait des fleurs et on connaît quelqu'un qui aurait voulu le louer. Mais il a tout arraché pour mettre son cheval. » [A2]

La vision fataliste qui ressort des enquêtes quant à l'avenir sombre du verger hautes-tiges (à terme, sa disparition définitive des paysages bretons) est à nuancer, si l'on considère la démarche de résistance d'une poignée d'agriculteurs passionnés et d'associations pomologiques pour le sauvegarder et revaloriser sa culture, ainsi que les travaux actuels sur l'avenir des vergers (Voir supra), avec les perspectives que peuvent représenter dans ce cadre des conduites plus extensives que celle du basses-tiges.

1.4.4. Le verger dans les baux ruraux

Les baux ruraux font du pommier une culture à part entière dans la mesure où le support appartient au propriétaire du terrain : l'arbre est alors comme l'extension de la terre et de son terroir. Cependant, le bailleur n'est pas tenu d'entretenir les pommiers à cidre ou les poiriers à

poiré, de la même manière que le preneur du bail n'est pas tenu de remplacer ceux qui sont morts (article L.415-9 du Code rural).

On peut remarquer que selon le droit français, les vergers hautes-tiges, au même titre que les haies ou les arbres isolés, sont considérés comme des « infrastructures écologiques »⁹⁶.

Des différenciations locales dans le traitement des arbres sont à noter dans les baux. Les commissions consultatives départementales des baux ruraux sont chargées de définir les spécificités liées à la situation locale. Par exemple, le contrat-type de bail à ferme proposé par l'Orne⁹⁷ stipule que « *les arbres de remplacement devront, sauf impossibilité matérielle, être groupés en verger et non disséminés sur l'étendue des biens loués.* »

* * *

La production du cidre est associée à une longue histoire dans le pays de Rance, ce qui en fait un produit toujours vivant, à l'origine de paysages différents.

Les vergers hautes-tiges sont des éléments patrimoniaux en perdition alors qu'ils pourraient apporter une partie des réponses aux problématiques rencontrées actuellement par la culture des vergers basses-tiges. Un des freins majeurs à la mise en place d'une véritable politique de revalorisation est le défaut d'inventaire fiable ; la nature et la situation des vergers hautes-tiges (petites surfaces près des fermes) ne facilitent pas la démarche⁹⁸. Un recensement formel et rigoureux de ces vergers sur le territoire du projet de Parc par exemple, permettrait de mesurer concrètement l'étendue de leur disparition, dans l'objectif de l'enrayer par la mise en place d'un plan de gestion et de revalorisation.

Certains producteurs de pommes à cidre en phase d'installation sont à la recherche de vergers à exploiter rapidement. Dans la période de transition qui suit la plantation de leurs propres vergers, pourquoi ne pourraient-ils pas bénéficier de vergers déjà productifs et participer à leur entretien ?

96 Article R.411-9-11-1 du Code rural et de la pêche maritime

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=4D7486669B25C33FBEE370122B911563.tpdila21v_2?idSectionTA=LEGISCTA000006168393&cidTexte=LEGITEXT000006071367&dateTexte=20160816

97 http://www.fdsea61.fr/sites/d61/docslign/rural/ar_2340_10_00692.pdf

98 Sur son site, la Maison cidricole de Bretagne évoque « *1,4 millions d'arbres* », sans autre précision (notamment de surfaces concernées). Alors qu'il mentionne 1930 ha de vergers BT, ce qui est évidemment plus parlant. Voir : http://www.lescidresbretons.com/maison-cidricole-de-bretagne-la-filiere_.htm

2. Le sarrasin : un produit plébiscité, une culture marginalisée

L'évocation du sarrasin révèle un paradoxe fondamental.

La farine dont il est issu compose un plat emblématique de la Bretagne : la galette de sarrasin - pendant salé de la crêpe⁹⁹ -, tradition culinaire profondément ancrée dans la culture bretonne, en est le porte-étendard dans la région et bien au-delà. Sa promotion ciblée, non sans un certain succès, toutes les générations et toutes les catégories de consommateurs, français et étrangers. La crêperie est un type de restaurant toujours très pratiqué et apprécié ; il s'est d'ailleurs exporté de longue date sur l'ensemble du territoire national depuis les vagues de diaspora bretonne vers les grandes villes françaises. Tous circuits confondus, les besoins de consommation régionale de farine sont de 12 000 tonnes par an.

Pourtant, ce succès ne se traduit plus guère dans les paysages de Bretagne : la culture du sarrasin, très répandue jusque vers la fin du XIX^e siècle comme base de toute l'alimentation rurale, a frôlé la disparition pure et simple. Aujourd'hui elle ne subsiste que par la mobilisation d'une filière spécifique qui reste confidentielle, sa contribution aux besoins bretons et nationaux restant ultra-marginale en comparaison du volume des importations de la plante transformée en France.

Malgré un fonds culturel important dans les archives, la quasi-disparition du sarrasin (la plante) de la mémoire collective est également un fait : les propos recueillis lors de notre enquête en attestent. Au point qu'aucune des personnes interrogées - quelle que soit la génération concernée - ne se souvient par exemple avoir entendu parler dans sa famille de la « fête des Fleurs de Blé Noir » ; pire, aucune ne sait reconnaître la plante si elle n'est pas en rapport avec un professionnel de la filière.

Comment expliquer un tel paradoxe, dont l'absence de l'inconscient collectif est un fait notable qui nécessite d'être signalé ? En effet, les consommateurs ne semblent pas avoir conscience que la farine de sarrasin qu'ils consomment abondamment et sous toutes ses formes, est certes majoritairement transformée en France, mais n'en est pas moins issue d'une plante massivement importée (Voir infra). Réalité bien éloignée du marketing de tous les acteurs de la filière : producteurs, transformateurs, restaurateurs...

Comment expliquer cette rupture dans le lien produit-paysage ? l'absence de lien entre forme et usage ? Face à un certain nombre d'enjeux globaux à résonance locale que nous relèverons, y a-t-il un intérêt à mettre ce lien en adéquation, par un soutien plus ambitieux à l'augmentation des surfaces cultivées actuellement ?

Pour répondre à ces questionnements, nous nous attarderons utilement sur les réalités historiques de la culture bretonne du sarrasin, dans ses formes agronomique, culinaire et culturelle.

99 En Basse-Bretagne, « crêpe » s'applique au plat salé comme sucré.

2.1. Description et culture

2.1.1. Description

Le sarrasin, appelé « blé noir » en Bretagne (en raison de la couleur de ses grains), est une plante de la famille des Polygonacées, comme la rhubarbe, l'oseille ou encore la renouée. C'est une dicotylédone, contrairement aux céréales de la famille de Poacées qui sont des monocotylédones. Il existe deux variétés domestiques de sarrasin, le sarrasin commun (*Fagopyrum esculentum*) et le sarrasin de Tartarie (*F. tataricum*), principalement cultivées dans les zones tempérées de l'hémisphère nord. C'est *Fagopyrum esculentum* qui est cultivé en Europe.

Cette plante annuelle possède des feuilles cordiformes et embrassantes, ainsi qu'une floraison blanche caractéristique.

Elle pousse en général de 50 cm en moyenne.

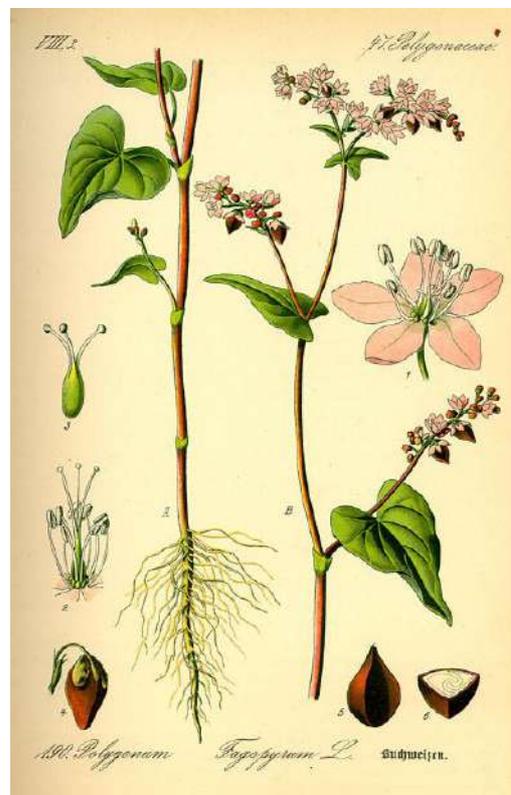


Illustration 48: *Fagopyrum esculentum* par Prof. Dr. Otto Wilhelm Thomé, 1885

2.1.2. Itinéraire technique de la culture

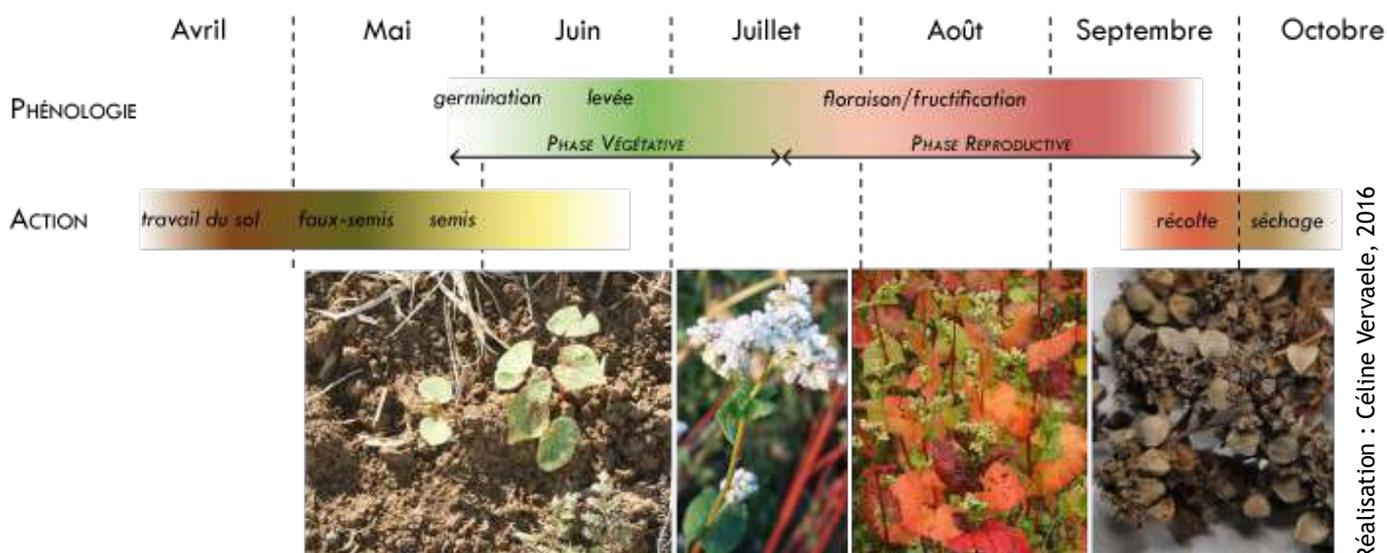


Illustration 49: Chronologie de la culture du sarrasin

La culture du sarrasin possède plusieurs particularités :

- la floraison et la formation des graines (akènes) ont lieu simultanément et en continu sur 4 à 15 semaines. Cependant, chaque fleur a une durée de vie d'un jour seulement et il y a environ 25 jours d'écart entre la pollinisation et la maturité de la graine (CAROW et al., 2009, p.2).

Le choix de la récolte est donc particulièrement important : le moment optimal est celui pendant lequel il y a le plus de grains sur les inflorescences, avant que ceux-ci ne tombent. Malgré tout, la floraison en continu est une preuve de résilience de la culture : si un événement quelconque survient pendant la floraison, les fleurs arrivant après peuvent compenser les pertes de la floraison précédente ;



Illustration 50: On distingue différents stades de maturité sur cette inflorescence, de la fleur à la graine

- la culture est par ailleurs très sensible aux intempéries : orage, gel, sécheresse sont une menace plus ou moins sérieuse pour la récolte, en fonction du stade de développement atteint au moment de l'aléa météorologique. C'est le cas pour la majorité des cultures, mais tout particulièrement le sarrasin. Cette sensibilité est l'un des facteurs qui rend le rendement du sarrasin très aléatoire.

En 1836, Louis Noirod nous livre prudemment¹⁰⁰:

« Il est presque impossible de déterminer quel est, en moyenne, le produit du sarrasin : car la réussite d'aucune céréale n'est subordonnée à un aussi grand nombre de circonstances, et n'est aussi indépendante du mode de culture »

Certains s'y sont pourtant risqués. A l'écomusée du pays de Rennes par exemple, est présenté un document comparatif des rendements de trois cultures simultanées du XIX^e siècle :

- 6 à 8 quintaux par hectare pour le blé
 - 8 à 12 qt/ha pour le seigle
 - 10 à 15 qt/ha pour le sarrasin

¹⁰⁰NOIROD Louis, *Cours complet d'agriculture pratique*, Editions Douillier, 1836

Ces résultats peuvent paraître étonnants au vu des rendements actuels qui donnent au blé une moyenne d'environ 70 quintaux à l'hectare, alors que ceux du sarrasin n'ont quasiment pas évolué. Le constat traduit le désintérêt historique de la recherche agronomique pour le sarrasin, au point que les agriculteurs s'en tiennent strictement aux rendements records du blé, au détriment des rendements d'une culture qui n'a rien à voir en terme agronomique (le sarrasin n'est pas une céréale ; l'itinéraire technique de culture est différent) ni même économique (sa rentabilité n'est pas mise en doute) ;

- enfin, l'étape de pollinisation, principalement effectuée par les abeilles, est essentielle, d'abord à cause de la courte durée de vie de la fleur.

Le sarrasin est en effet une plante très mellifère¹⁰¹ - bien qu'aux dires de plusieurs agriculteurs, cette capacité se serait amoindrie - :

« Malheureusement les variétés sélectionnées aujourd'hui - variétés INRA je crois - sont très peu mellifères. Ça n'a rien à voir avec le sarrasin utilisé avant-guerre. Les nouvelles variétés ont sûrement été sélectionnées pour leur rendement mais pas pour leurs propriétés mellifères. Les abeilles doivent prendre du pollen mais en faire très peu de miel. On a un réseau de suivi des ruches sur le sarrasin en Bretagne [...] qui nous permet d'avoir des chiffres : 4-5 kg de miel par hectare pour le sarrasin aujourd'hui, contre 25-30 kg dans les années 50. » [A1]

La Harpe est la variété dominante, élaborée par l'INRA dans les années 60. On peut prêter attention à cette constatation documentée. Elle est d'ailleurs confirmée dans l'étude de Carow et al. : les caractéristiques biologiques du sarrasin influent sur sa production de nectar (CAROW et al., 2009, p.4). En effet, les cultivars tétraploïdes ou 4n (les chromosomes allant par quatre dans le noyau de la cellule végétale) produisent 30 à 40% plus de nectar et de pollen que les cultivars diploïdes (2n) et ils sont plus attractifs pour les insectes. Or, la Harpe est bien une variétés diploïde. La diminution constatée des capacités mellifères du sarrasin pourrait néanmoins être imputée à d'autres facteurs, telles les conditions et méthodes de cultures qui ont elles aussi beaucoup évolué. L'influence de la période de culture apparaît dans cet autre extrait :

« C'est très difficile de produire du nectar à partir de fin juillet, ou août car le nectar pour monter doit avoir les bonnes conditions de pluie et de chaleur. Quand le sarrasin fleurit début août il peut encore avoir du nectar mais s'il fleurit mi-août, il n'est plus très mellifère. » [A1]

¹⁰¹Aux XVI^e-XVIII^e siècles, cette caractéristique aurait fait le bonheur et la richesse de la Bretagne : apport gratuit et aisé de saveur sucrée dans l'alimentation - le nouveau sucre antillais étant inaccessible au plus grand nombre - ; commerce fructueux du miel et de la cire pour la confection des chandelles (KERGONNAN, LE GALL, THOMPSON, 2007)

Les avantages et inconvénients strictement agronomiques de la culture sont synthétisés dans le tableau suivant :

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - plante peu exigeante en soins et en temps de travail - nécessite peu d'intrants (engrais ; amendements ; activateurs ou retardateurs de croissance ; traitements phytosanitaires) - pollinisation efficace - plante « nettoyante » : étouffe les mauvaises herbes et plantes adventives ; engrais naturel pour d'autres cultures dans l'assolement 	<ul style="list-style-type: none"> - choix délicat du moment de récolte dû à la maturation hétérogène des graines - sensibilité aux variations météorologiques (gel ; grandes chaleurs) - rendements aléatoires

Réalisation : Céline Vervaele, 2016

2.1.3. Impact sur le paysage

Sa floraison blanche, en juillet et août principalement, ainsi que ses tiges rouges, apportent de la diversité dans les paysages. En effet, il s'agit souvent de petites parcelles qui créent des motifs paysagers et peuvent constituer un point d'accroche dans des paysages uniformes. Cet aspect ressort des entretiens.



Illustration 51: Sarrasin en fleur

De plus, les feuilles du sarrasin, qui passent du vert tendre au vert, sont remarquables, surtout parce qu'elles sont portées par les tiges rouge vif tout au long du cycle. Quand la plante est sèche donc proche de la récolte, les feuilles tombent et il ne reste plus que la teinte rouge-orangé des tiges.



Illustration 52: Champ de sarrasin en juillet



Illustration 53: Sarrasin en phase de fructification



Illustration 54: Ce champ de sarrasin prend des reflets rouges

Tous les enquêtés remarquent ce chatoiement évolutif de couleurs et très majoritairement ils l'apprécient notablement. C'est la floraison du sarrasin, en alternance avec celle d'autres cultures comme le colza, qui fait son attrait tout particulier.

« C'est joli par la floraison. On a autre chose qui est joli aussi maintenant c'est le colza. » [A4]

« Aujourd'hui on a le colza, qui donne un paysage jaune qui fait bien. On a la phacélie l'hiver, qui est une plante d'entretien, qui fleurit aussi et qui est très jolie. Entre temps on a le blé noir qui pourrait donner des... avec sa couleur blanche au mois d'août. C'est ce qu'on a retrouvé en allant dans le Nord, [...] vous découvrez des couleurs : il y a du blé, de la betterave, il y a tout. C'est bien panaché, quoi. » [E1]

Sa présence ponctuelle et périodique apporte donc une respiration, une diversité bienvenues dans des paysages caractérisés par une certaine monochromie.



Illustration 55: Ce paysage rare et éphémère est appréciable sur le GRP « Tour du Pays malouin » au bord de la Rance

2.2. Histoire de la culture et présence actuelle en Bretagne et en Rance

Le sarrasin serait originaire de Chine du sud (OHNISHI, 2004), où il reste abondamment cultivé, à la fois pour la consommation domestique et l'exportation (Voir infra). Sa culture, qui a traversé l'Europe avec les peuples turco-mongols à partir du XII^e siècle, aurait été introduite dans le courant du XV^e siècle en Bretagne (CORNETTE, 2005, Tome 1), bien qu'elle ait pu y exister auparavant à l'état sauvage selon l'analyse de pollens préhistoriques (SIMON, 1992). La première référence écrite à la plante date de 1460 en Normandie (charte de la cure d'Avranches) ; elle est mentionnée en Bretagne en 1502 (Op . cit.).

C'est seulement au XVII^e siècle que la culture du sarrasin prend un véritable essor, où une première commercialisation sur les marchés du sud Manche est attestée (CHAUSSAT, 2014). Aisément cultivable sur les terres granitiques, silicieuses, légères et acides, mais aussi sur les landes après défrichement (JOURNAUX, 1947), préférant les climats tempérés et humides, il s'est naturellement implanté, à l'instar du Massif central, dans toute la Bretagne (en particulier le Centre), pour devenir rien moins que la base de toute l'alimentation rurale, accommodé sous toutes les formes, jusqu'à la première révolution agricole de la fin XIX^e. Le sarrasin, dont les rendements sont bien plus élevés que les céréales - malgré leurs aléas -, bénéficie également d'une fiscalité avantageuse : il est affranchi de la dîme d'1/10^e de la récolte pour l'Église ; l'usage de petits moulins de ferme (à bras, pour sa mouture par les femmes) évite le recours au moulin seigneurial et permet l'économie du droit de « moute » qui pèse sur un autre sixième de la récolte ; enfin, comme il est difficilement panifiable, la redevance seigneuriale pour l'usage du four du village ne lui est pas non plus applicable (KERGONNAN, LE GALL, THOMPSON, 2007).

Dans la période 1831-1840, la France cultive 692 000 ha de sarrasin ; les chiffres montent à 731 000 ha entre 1851 et 1860 (JOURNAUX, 1947), 750 000 ha à son point culminant en 1862. A partir de cette date, les surfaces et la production vont diminuer régulièrement, tout particulièrement en Bretagne. Pourquoi un tel déclin ? La plante n'est pas considérée comme

noble par les agronomes en comparaison des céréales telles le froment (blé), objet de toutes les attentions, ou même le seigle pourtant de valeur moyenne. En 1843, un agronome suisse relate ainsi son séjour en Bretagne :

« On y récolte plus de seigle que de blé, plus de sarrasin que de seigle. On manque de prairies et, comme on n'y a pas suppléé par les fourrages artificiels, les bestiaux y sont rares et chétifs. Malgré une situation géographique favorable, c'est la région la plus pauvre, la moins fertile, et où l'industrie a fait le moins de progrès. »¹⁰²

Cette appréciation n'est pas anecdotique : il est conforme à l'image, renvoyée au monde scientifique, économique et politique, par une région alors largement considérée comme pauvre, en retard économique par rapport au territoire national où le développement industriel est en marche¹⁰³. Paradoxe, lorsqu'on sait qu'à la même époque, toutes sortes d'artistes vont au contraire vanter ses nombreuses sources d'inspiration (Voir infra, point 2.4). En Bretagne continentale, le sarrasin était effectivement cultivé sur des terres qualifiées elles-mêmes de « pauvres », ingrates en raison de leur acidité, alors que les terres plus fertiles, concentrées principalement sur les littoraux de Bretagne, étaient plantées de blé ou de méteil (mélange de seigle et de blé).

La première révolution agricole occasionne un premier rebattage des cartes dans les cultures. Elle voit apparaître le chaulage qui corrige l'acidité des terres¹⁰⁴ et, dans les assolements, les plantes sarclées¹⁰⁵ nettoyantes et de prairie (luzerne, trèfle) pour les amendements. La jachère s'en trouve également diminuée. Ces nouveautés favorisent l'extension de la culture du froment (SIMON, 1992) et de l'avoine ; le sarrasin commence alors à servir de culture « dérobée », c'est-à-dire subsidiaire ou « secondaire », intercalée entre deux cultures principales, ou comme couvert lors du défrichement des landes. Dès la première décennie du XX^e siècle, la surface cultivée va alors régresser inéluctablement (527 000 ha), subissant une chute sévère pendant la Seconde Guerre mondiale (JOURNAUX, 1947) malgré le retour des cultures traditionnelles économes en moyens humains et matériels, dans la période des lourdes contraintes économiques liées à l'Occupation (SIMON, 1992). Tombées à moins de 300 000 ha dans la décennie d'avant-guerre, elles ne sont plus que de 170 000 ha pendant le conflit ; en Bretagne elles sont de 113 000 ha en 1944 (JOURNAUX, 1947).

Avec les progrès agricoles débutés au XIX^e, les propriétés qui avaient fait le succès du sarrasin pendant trois siècles se retournent contre lui, les avancées de la science agronomique permettant aux cultures plus fragiles et aux légumes (comme dans le Clos-Poulet) de le supplanter, alors que cette même science le délaisse. André Journaux ne dit pas autre chose au travers de l'information que « [ses] rendements sont restés stationnaires depuis 1860 [...] »

102 LULLIN DE CHATEAUVIEUX Frédéric, *Les Voyages agronomiques*, 1843.

Voir : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1035343>

103 André Journaux conclut son étude du sarrasin par la mention qu'il est « une plante de pays pauvre ».

104 Amendement des sols à la chaux ; trempage des semences dans une solution antiparasitaire à la chaux, préalablement à leur plantation.

105 Pomme de terre, topinambour, rutabaga, navet, carotte

(JOURNAUX, 1947). La modernisation agraire met sur la touche une plante que l'inconscient collectif, au-delà d'une profession agricole aux avants-postes, associe sans détour à la pauvreté des terres, autrement dit au passé miséreux des campagnes (particulièrement en Centre-Bretagne).

La seconde révolution agricole des années 50-60 entraîne une chute brutale et continue de la culture, jusqu'à lui porter un coup quasi-fatal au milieu des années 80 (Voir infra). Les améliorations culturales issues de la recherche agronomique permettent aux céréales peu portées aux sols acides de remplacer complètement les plantes nettoyantes et améliorantes, grâce à l'usage d'engrais chimiques de synthèse et d'herbicides ; leurs rendements sont améliorés très sensiblement par la manipulation et la sélection génétiques. L'élevage intensif et le maïs fourrager¹⁰⁶ deviennent la nouvelle spécialité de l'agriculture bretonne (SIMON, 1992).

Après la sélection de la variété Harpe, l'INRA a abandonné tous travaux sur la plante. Il aura fallu attendre 2013 pour qu'un projet participatif intitulé « Sarrasin de pays » et géré par un groupement d'intérêt économique incluant l'INRA, relance la recherche sur les itinéraires techniques et les services écosystémiques des variétés existantes (propriétés mellifères), dont certaines cultivées dans la vallée de la Rance. Un compte-rendu a été produit en début d'année 2016.¹⁰⁷

Marginalisé, jusque dans la PAC qui finance largement d'autres cultures, le sarrasin a frôlé la disparition des paysages agricoles français au milieu des années 80 (à peine plus de 4000 ha à son niveau le plus bas en 1985). La Bretagne n'en cultive plus que 200 ha en 1990. Alors même que : la demande, principalement des crêperies artisanales et industrielles, était en augmentation régulière (une quinzaine de milliers de tonnes de farine consommées chaque année, nécessitant 80% d'importation depuis la Chine, le Canada, l'Europe de l'Est pour sa transformation en farine en France) ; la valeur identitaire du sarrasin a toujours perduré.

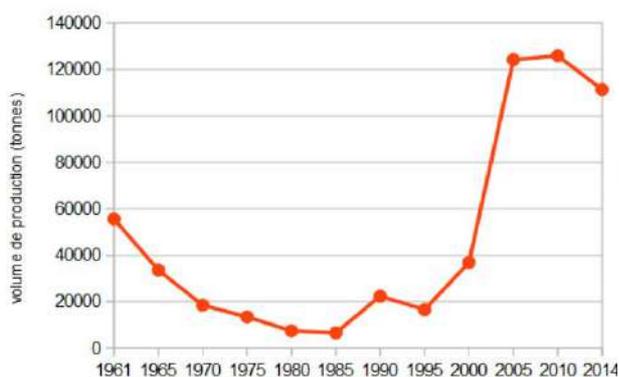


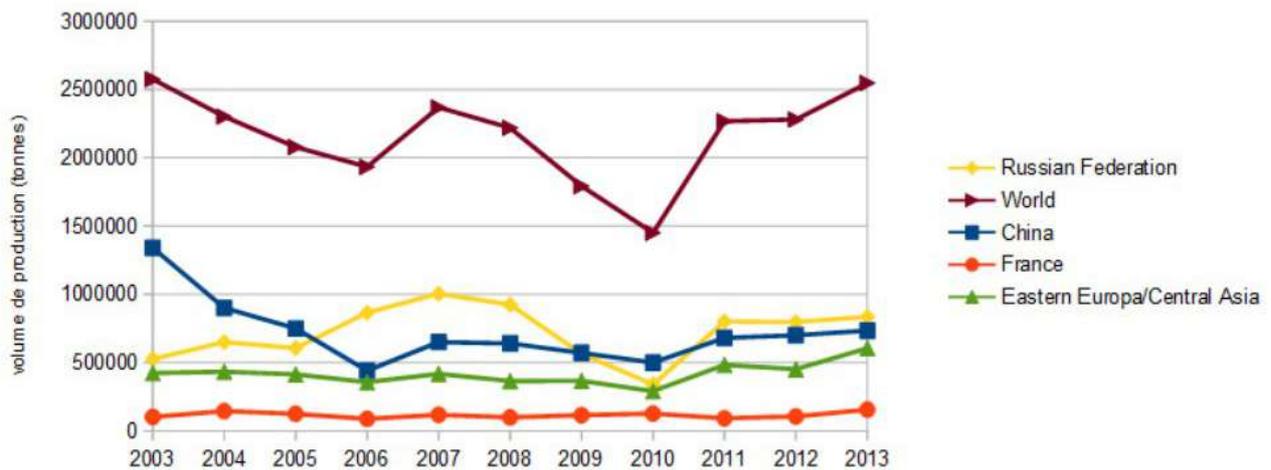
Illustration 56: Evolution du volume de production de sarrasin en France



Illustration 57: Evolution de la surface agricole française consacrée au sarrasin

106Le sarrasin n'étant pas adapté à la consommation animale.

107http://www.gie-elevages-bretagne.fr/admin/upload/EssaisVarietes_SarrasindePays_13042016_LEPRETRE.pdf



Source : FAO stat / Réalisation : Céline Vervaele

Illustration 58: Evolution de la production mondiale de sarrasin

Cette situation a été jugée inacceptable par une poignée de professionnels (agriculteurs, et meuniers, rejoints par des organismes collecteurs et stockeurs), pour des raisons commerciales, agronomiques et identitaires (la farine, profondément ancrée dans le patrimoine culinaire breton notamment avec la galette - vecteur de forte valeur ajoutée au plan touristique -, est largement consommée sous différentes formes). Désireux de sauver et relancer une filière spécifique de sarrasin breton, ils ont fondé en 1987 l'association « Blé noir tradition Bretagne » (BNTB), basée à Ploërmel (Morbihan) et devenue en 2007 également un organisme de défense et de gestion. 300 ha ont été semés en 1989, 700 en 1992. A cette date, l'objectif est d'atteindre une surface cultivée de 3 000 à 4 000 ha, pour prétendre couvrir la moitié des besoins de farine en France (TANGUY, 1992). En 1999, BNTB a lancé une procédure de certification IGP ; démarche qui a abouti en 2010 à l'obtention de l'IGP « Blé noir tradition Bretagne », localisée sur les 5 départements de la Bretagne historique (dont la Loire-Atlantique) et 3 cantons des départements limitrophes de la Mayenne (1) et du Maine-et-Loire (2). Son cahier des charges est extrêmement strict, notamment : obligation d'utiliser la seule variété certifiée *Harpe noire* issue d'une sélection INRA¹⁰⁸ ; respect de pratiques respectueuses de l'environnement (fertilisation limitée, interdiction des produits phytosanitaires) ; traçabilité du produit de la culture à la transformation.

Les efforts développés par BNTB pour structurer et développer en circuit court une filière renaissance ne paraissent avoir que modérément porté leurs fruits, même s'ils ont pu contribuer à l'effort général de relance de la production française. Tous circuits confondus, les besoins nationaux et bretons de consommation en farine sont très loin d'être couverts : 70% restent importés aujourd'hui, principalement de Chine et de Pologne¹⁰⁹. La concurrence paraît difficile à contrecarrer : le sarrasin chinois a une réputation de très bonne qualité agronomique et gustative (goût plus neutre) ; le blé noir d'importation est bien moins cher (300 à 500 € la tonne en minoterie, contre 600 à 700 € pour la certification IGP).

¹⁰⁸Baptisée ainsi en hommage à Alan Stivell, l'un des chantres de la culture bretonne.

¹⁰⁹Contre 80% en 2007 (Chine, Canada, Europe de l'Est), selon le site de BNTB

Voir : www.blenoir-bretagne.com

Les surfaces cultivées et le niveau de production restent faibles, si l'on en croit les chiffres dont nous disposons - leur fiabilité n'étant d'ailleurs pas certaine, en l'absence de statistiques publiques, de leur incomplétude ou de leur distorsion - :

- entre 3 000 et 5 000 ha sont cultivés annuellement en Bretagne sur les 5 000 à 10 000 qui le seraient en France, dont en IGP : 3 400 ha en 2010, 2 900 ha en 2011, 2 200 ha en 2014 dont 20% en agriculture biologique, auxquels il faudrait ajouter 500 à 600 ha sans appellation autre que « blé noir français »¹¹⁰ ;
- en 2008, les adhérents IGP produisaient 1 600 tonnes, avec un objectif de 3 000 t en 2009. On a pu lire la fourchette de « 3 000 à 4 000 t »¹¹¹ voire le chiffre de 4 000 t produites¹¹². Aujourd'hui, le tonnage est à inférieure à 2 000 t ;
- le nombre de producteurs semble particulièrement fluctuant. Parti de 85 en 1989, il grimpe à près de 200 dès 1992 (TANGUY, 1992). Il serait monté à 350 en 2009¹¹³. En 2014, il est mentionné à hauteur de 275.

Face à une demande de niveau élevé, les problèmes de consolidation de la filière semblent largement provenir d'une série de blocages internes et externes, qui seront analysés au point 2.5

2.3. L'importance du sarrasin dans l'alimentation bretonne

2.3.1. Une plante rustique qui a permis de surmonter les périodes difficiles

Le sarrasin n'étant pas une céréale, adapté aux sols à la fertilité faible (sols légers et acides), il a l'avantage de constituer une culture de remplacement idéale lors de crises de subsistance comme celles qui sont survenues jusqu'au milieu du XIX^e siècle : en effet, on peut encore le planter au mois de juin si un incident est survenu sur les autres cultures ; son cycle végétatif court de trois mois est un atout. Ses propriétés nutritionnelles sont par ailleurs attestées (minéraux et oligo-éléments). L'ensemble de ces qualités explique le succès de la culture du blé noir en Bretagne pendant trois siècles, mais aussi dans d'autres régions de France comme le Massif central.

La plante tient alors une place prépondérante dans le quotidien des Bretons : le sarrasin y est consommé en galettes et bouillies. En 1778, le subdélégué de Molaix écrit : « *Le blé noir forme près des deux tiers de la nourriture des habitants des campagnes* ». Catherine Simon (SIMON, 1992) rapporte un passage de *l'Histoire de la France rurale*, déclarant « [qu']en 1835, la

110[http://www.bretagne.synagri.com/ca1/PJ.nsf/TECHPJPARCLEF/23779/\\$File/Terra445bl%C3%A9%20noir.pdf?OpenElement](http://www.bretagne.synagri.com/ca1/PJ.nsf/TECHPJPARCLEF/23779/$File/Terra445bl%C3%A9%20noir.pdf?OpenElement)

111<http://www.lejournaldesentreprises.com/editions/35/actualite/fait-du-mois/ble-noir-face-aux-chinois-le-made-in-breizh-s-organise-02-03-2012-145596.php>

112<http://www.ouest-france.fr/bretagne/le-retour-du-ble-noir-sur-les-tables-bretonnes-2118485>

113<http://grandes-cultures.reussir.fr/actualites/sauvetage-d-une-culture-menacee-le-ble-noir-breton-a-le-vent-en-poupe:K8WJ7P1R.html>

consommation unitaire de sarrasin [en Bretagne, Normandie et Maine] y égale cinq fois la moyenne nationale... »

Il faudra attendre les années 1860 pour voir la peur de manquer de vivres s'atténuer, puis disparaître à la faveur de l'implantation et la diffusion de nouvelles cultures considérées comme « nobles », bénéficiant dans la seconde moitié du XX^e siècle des outils agronomiques et techniques de l'agriculture intensive, relayés par des accompagnements financiers (au niveau français et européen).

Il faut dire qu'en Basse-Bretagne déjà, la consommation du sarrasin était moins ancrée dans les pratiques culinaires ; on le remplaçait volontiers par du froment ou d'autres céréales, aisément cultivables sur les sols riches des littoraux notamment - au contraire du Centre-Bretagne. Après 1955, il est même devenu très difficile d'y trouver de la farine de sarrasin (ROHOU, 2005, p.407). Dès que les Léonards, plus riches, puis le reste des Bas-Bretons ont pu abandonner la galette de sarrasin ils l'ont fait, le sarrasin ayant été plutôt un choix par défaut. En effet, la pâte à galette, faite de farine de sarrasin, de sel et d'eau, est plus difficile à manier que la pâte à crêpe, faite de lait et de froment.

La survivance de la galette et de sa consommation en Haute-Bretagne semble due uniquement au goût que l'on avait pour elle. Notamment dans les évêchés de Rennes, Saint-Malo et Dol-de-Bretagne, la « rudesse » de la galette épaisse était appréciée, autant par les paysans que les citadins. En 1947, André JOURNAUX, qui atteste de la « *régression* » du sarrasin après 1860, ne livre pas d'autre justification de sa persistance dans les pratiques culturelles bretonnes : « [elle] *ne s'explique que par la tradition et le goût des paysans pour les galettes de blé noir* » (JOURNAUX, 1947). Cette réalité a pu contrecarrer la vision péjorative véhiculée notamment par les agronomes dès les années 1840 (Cf. supra), laquelle ne prenait pas non plus en compte la valeur accordée à la plante dans ses fonctions autres que purement nourricières (Voir infra, 2.4).

2.3.2. Une diversité d'utilisation

Parmi les enquêtés on peut distinguer deux types d'évocation concernant les recettes et l'utilisation générale du blé noir dans l'alimentation.

Tout d'abord, ils ont cité des plats largement consommés et très connus - même au-delà des frontières de la Bretagne -, telles la galette ou la galette-saucisse. Certains en ont pointé la surreprésentation, qui entacherait leur image même : elle serait le symbole d'une folklorisation de la Bretagne :

« On parle de galette, c'est local mais c'est tellement galvaudé » [A3]

« Et puis le blé noir et la galette et la farine de blé noir... Bon, maintenant il y a des touristes à St-Malo depuis quelques décennies, forcément c'est revenu à la mode...

- Folklore ! » [A3/A4]

Il est vrai qu'il est difficile de ne pas évoquer la galette-saucisse, que la réputation précède en Haute-Bretagne au point d'être citée immédiatement par un tiers des enquêtés. Elle connaît en effet une popularité qui ne faiblit pas et qui s'accroît même. La page *Wikipédia* qui lui est consacrée est richement fournie ; elle fait l'objet d'ouvrages de recettes ou non (Benjamin Keltz, *Galette-saucisse, je t'aime ! : le manuel officiel*, 2013) ; une association veille ardemment à sa protection en se présentant même aux élections (Association de sauvegarde de la galette bretonne : <http://www.sgsb.fr/>).

La seconde évocation des enquêtés concerne des recettes ou utilisations anciennes qui ne sont plus d'actualité, mais restent source de nostalgie. Il peut aussi s'agir de coutumes en lien avec l'alimentation, à connotation religieuse notamment.

« Et puis la farine, on faisait la galette le vendredi parce qu'il ne fallait pas manger de viande, ça avait une image... » [A4]

« Maintenant vous pouvez en acheter quand vous voulez [des galettes], quand ça vous fait plaisir, tandis qu'à l'époque c'était uniquement le vendredi. Journée maigre et abstinerie. » [A5]

Au XIX^e, le sarrasin était essentiellement consommé sous forme de bouillie, moins sous forme de galettes, que l'on cuisait un jour de la semaine pour les laisser sécher afin de les rendre plus transportables. La bouillie était réalisée avec de l'eau, éventuellement du lait. Chaude, elle était plus ou moins compacte et se durcissait en refroidissant ; on pouvait ensuite la couper en tranches. Les enquêtés ont évoqué plusieurs recettes associées :

« Quand j'étais gamine ma grand-mère me faisait un morceau de galette de blé noir, mais pas la galette fine : c'était un paveton comme un steak haché qu'elle faisait revenir dans le beurre à la poêle et on mangeait ça. » [A4]

« Ma grand-mère me faisait une bouillie de sarrasin, elle appelait ça des « pous¹¹⁴ » [...]. Et donc on mangeait cette bouillie et comme on ne mangeait jamais tout, lorsque c'était froid, ma grand-mère en découpait des pavés, comme des frites un peu grosses et elle les faisait frire. C'était croustillant sur le côté. Je n'en ai jamais mangé depuis 50 ans. » [A3]

Cette préparation peut s'apparenter à un far (*farz* en breton) comme on l'appelait dans le Finistère, qui n'était pas toujours frit dans du beurre. Jean Ropars, qui raconte son enfance léonarde dans *L'Amour de la terre*¹¹⁵, explique qu'au début du XX^e : *« la nourriture habituelle de ce temps se composait de far frit mangé au déjeuner du matin, après la soupe quotidienne. On avait à cet effet fondu la graisse du dernier cochon pour en faire le précieux saindoux nécessaire aux fritures. Ainsi, le far de sarrasin de la veille était coupé en petits morceaux et frit pour le déjeuner »*. On peut imaginer que cette accommodation était le fruit d'un dénuement extrême de la famille, qui considérait le beurre pratiquement comme un luxe.

114L'orthographe est incertaine. Selon la définition reprise d'Edmonde Papin dans *Chartes et coutumes* par le Centre national de ressources textuelles et lexicales dans son dictionnaire du moyen français, il s'agit de « débris de graines » (<http://www.cnrtl.fr/definition/dmf/POUS>)

115ROPARS Jean, *L'Amour de la terre*, Éditions Payot & Rivages, 1995, p.72

A cette époque, on consomme aussi le sarrasin sous forme de *pouloud*, littéralement « boulettes », sorte de gnocchi breton. Il s'agit de boules de pâte de sarrasin ou d'autres céréales, cuites dans du lait bouillant mélangé à un œuf.

Parmi les plats typiques à base de sarrasin cités par les enquêtés, figurent encore le *kig-ha-farz*, une sorte de pot-au-feu breton avec de la viande de bœuf et de porc ; et sa particularité, la *farz*, une pâte de farine de sarrasin et d'œufs, cuite dans un sac de toile plongé dans le bouillon de cuisson. Ce plat suscite une émotion particulière car il est moins connu que d'autres spécialités bretonnes, d'où un fort sentiment d'identification (« *Les galettes c'est tellement galvaudé alors que le kig ha farz n'est pas galvaudé* »). Il est à noter que ce plat originaire du Léon est une spécialité du patrimoine breton en général.

L'omniprésence du sarrasin dans ces recettes anciennes et son association à des produits de base bon marché, aisément disponibles et accommodables (eau, lait, beurre, œuf) permettent de comprendre aussi bien sa consommation quotidienne dans la population rurale miséreuse, que sa connotation péjorative de « blé du pauvre » et son rejet comme tel ; au final, le paradoxe de la nostalgie qu'il suscite aujourd'hui.

Mais, le sarrasin vit un engouement nouveau qui dépasse de loin la pure nostalgie : porté par la vogue du « manger sain et local », il redevient « tendance ». Ce regain actuel d'intérêt et d'utilisation de la plante dans l'alimentation (plats et même boissons), en particulier pour la filière biologique¹¹⁶ et la gamme diététique, s'appuie principalement sur une caractéristique opportune : elle est exempte du gluten qui compose la majorité des produits transformés issus des céréales comme le « blé dur », à l'origine d'intolérances de plus en plus répandues.



Illustration 59: Un exemple de nouveau produit à base de sarrasin

116+117% de brasseries de bières, +60% de moulins, +58% de crêperies, +42% de boulangeries, selon Initiative bio Bretagne en 2013 (<http://terra.reussir.fr/actualites/la-filiere-sarrasin-a-de-l-avenir:05PTO3MS.html>)

On le voit donc apparaître ou réapparaître dans des produits aussi variés que du pain - mélangé à une farine de céréale car il est difficilement panifiable -, des pâtes, des gâteaux, biscuits, céréales de petit-déjeuner et autres biscottes. On le retrouve même dans des bières et des whiskies correspondant parfaitement à la tendance, abondamment marketée autour de l'imaginaire du consommateur, de « boire breton ».



Illustration 60: « En la dégustant vous pourrez imaginer les grands champs de fleurs blanches du sarrasin, qui éclairent nos paysages bretons en juillet et août », nous promet l'étiquette de cette bière au sarrasin

Sur l'étiquette de cette bière, on voit que l'origine du sarrasin et les paysages qu'il crée sont un élément essentiel de l'image du produit, quitte à s'arranger quelque peu avec la réalité effective de ces paysages.

Il faut dire que la préoccupation de l'origine du produit est croissante chez les consommateurs. La conscientisation est progressivement plus forte autour de deux facteurs de consommation que sont la qualité et l'origine du produit :

« Il y a une prise de conscience. Avant 2000 on ne parlait pas de mauvaise qualité de la nourriture, depuis on en parle tout le temps. » [A3]

« Et les gens sont beaucoup plus attentifs à l'origine du produit, ils se font moins avoir, c'est pour ça qu'il y a de moins en moins de restaurants, de commerces qui durent une année. Voilà trente ou quarante ans il y a des gens qui s'installaient dans un coin pour vendre un produit qui arrivait de Chine, aujourd'hui c'est quand même plus difficile, les gens ne sont pas dupes, ils sont éduqués. » [A4]

« C'est des prises de conscience : les gens participent à consommer localement parce qu'ils ont envie que les choses changent. » [A2]

Ces réalités contribuent à remettre au goût du jour - en adaptant son utilisation aux objectifs commerciaux et économiques d'un marché ultra-concurrentiel - une plante qui a su rester, dans d'autres régions du monde, tout à fait commune dans l'alimentation quotidienne : consommée sous forme de grains décortiqués et bouillis (*kasha*) en Russie, Pologne, Ukraine ; de bouillie de farine et de pâtes en Italie ; de pâtes au Japon (*soba*) ; de nouilles en Chine.

2.4. Les apparitions blé noir dans l'art et la culture : un témoignage du quotidien

Nous retiendrons ici généralement l'appellation bretonne du sarrasin, « blé noir », afin de mieux faire correspondre notre propos aux faits qui seront évoqués.

L'importance d'une culture - au sens agronomique du terme - pour une population ne réside pas uniquement dans son caractère nourricier mais également dans l'attachement culturel, affectif qu'elle construit avec lui au fil du temps. Telle est notre hypothèse pour expliquer le maintien non négligeable du sarrasin dans les pratiques de consommation, alors que sa culture a pour ainsi dire quasiment disparu. Celle-ci a fait partie intégrante de l'alimentation bretonne jusqu'aux années 50. Pourtant, elle n'a laissé que peu de traces dans le fonds culturel existant. Sa réputation d'aliment peu noble, apanage des populations et régions pauvres, peut expliquer partiellement cette absence.

Néanmoins, certains changements artistiques intervenus au XIX^e ont permis que - de la volonté des artistes, non de celle des populations -, des vestiges nous soient parvenus sur l'imprégnation du blé noir dans la vie des Bretons. Ces changements seront détaillés : d'abord par l'entremise de l'école de Pont-Aven, qui s'est appliquée à transcrire le quotidien des populations, non plus à valoriser des moments ou des situations remarquables ; ensuite, par celle d'une folklorisation de la culture par Théodore Botrel, avec ses *pardons fleuris*.

2.4.1. L'école de Pont-Aven

Émile Bernard (1868-1941) est un peintre qui rejoint à 18 ans l'école de Pont-Aven, qui prospérera pendant toute la seconde moitié du XIX^e. Il a 20 ans lorsque, à l'occasion d'un séjour dans la petite ville du Finistère, il peint sa toile intitulée *Le Blé Noir* (Illustration 61).

Fidèle aux préceptes de son école, il y représente une scène quotidienne de la campagne bretonne, nous faisant part de sensations personnelles en phase avec une tendance de son époque qui désacralise le progrès technique et rejette le modernisme. Cette posture se traduit par des traits simplifiés, une technique qui laisse place aux impressions, aux sensations exprimées par des couleurs vives. Si le blé noir prend effectivement des reflets rouges lorsqu'il sèche en été avant la récolte, dans son tableau la couleur est flamboyante, renforcée par les tons jaune-vert et le blanc des chemises des moissonneurs.

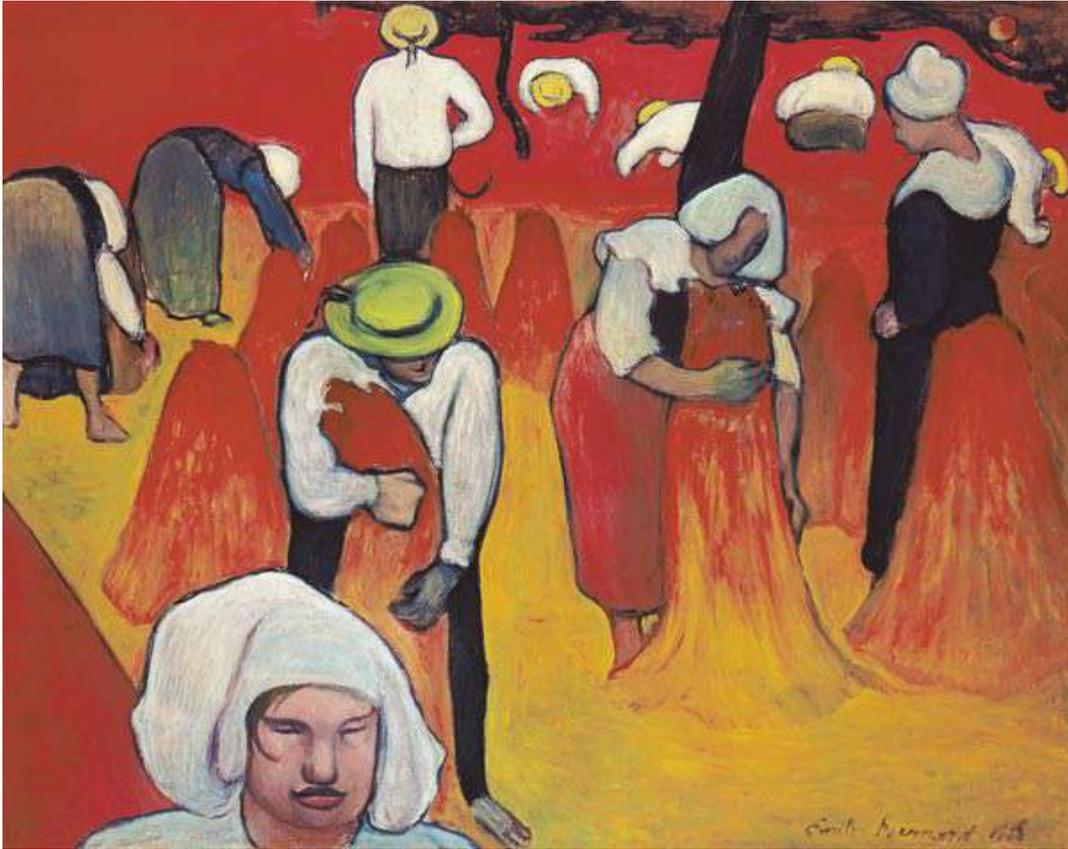


Illustration 61: Emile Bernard, *Le Blé noir*, 1888, huile sur toile, 73x90 cm

C'est une composition habituelle chez Bernard, comme chez Gauguin, de représenter des personnages coupés en premier plan pour nous introduire dans l'œuvre : nous sommes parmi les moissonneurs. Ce style audacieux pour l'époque est peut-être le moyen, pour Bernard et d'autres peintres de Pont-Aven, de refléter le caractère essentiel du monde rural breton, au-delà d'une simple description.

Les œuvres d'un autre peintre de cette époque se sont intéressées au blé noir : il s'agit de Paul Sérusier (1864-1927). Les deux artistes se côtoient d'ailleurs à Pont-Aven, mais Sérusier deviendra plutôt une interface entre les peintres de Pont-Aven et les Nabis à Paris, qui produiront autour de lui une série de toiles décoratives et empreintes de symboles, inspirées par leur spiritualité. Se sentant très proche de la Bretagne dont il aime la simplicité, Sérusier réalisera plusieurs portraits de Bretonnes en costume traditionnel, des scènes de vie quotidienne ou des paysages.

Les deux œuvres suivantes ont été peintes dans la même période. Elles exposent deux représentations du blé noir dont on peut penser que les couleurs ont particulièrement interpellé Paul Sérusier, qui prêtait grande attention à leur signification.

La Moisson du blé noir (Voir Illustration 62) représente une scène animée par un couple de paysans mettant en gerbe des tiges de blé noir moissonnées au second plan. Un bocage vallonné est visible à l'horizon, découvrant un ciel rose de coucher de soleil. Le premier plan représente un champ de blé noir en fleurs, d'apparence très réaliste. On peut douter de la réalité de cette scène, puisque l'aspect du blé noir en premier plan invite à penser que ce n'est

pas la période de sa récolte. Mais la composition s'articule autour de la couleur rouge du blé noir, que l'on trouve au premier plan sur les tiges, au second, plus flamboyant, sur les gerbes moissonnées, enfin au dernier dans le ciel. Outre ces aplats de couleur, des touches rouges viennent ponctuer tout le tableau, en contraste avec les tons verts, autre couleur dominante, en lui donnant une unité. C'est une étude que l'on sent inspirée par les couleurs du blé noir en fleur, tel que représenté au premier plan.

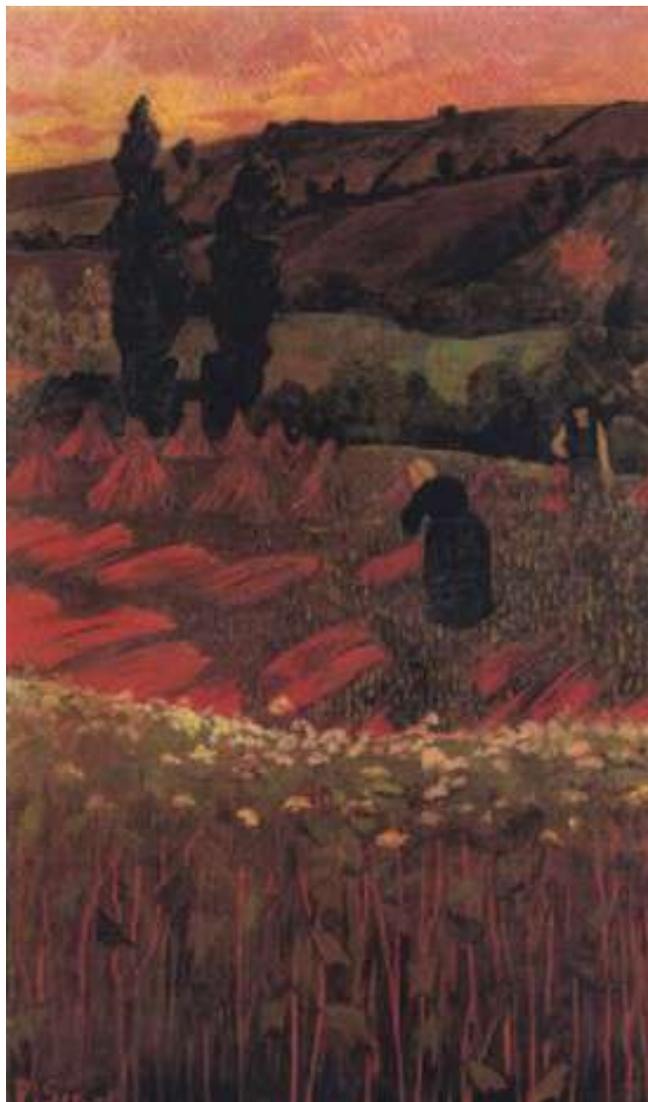


Illustration 62: Paul Sérusier, La Moisson du blé noir, huile sur toile, 1899

Le Champ de blé d'or et de sarrasin compare les deux cultures sur un format original. Trois plans distincts séparent champs de sarrasin, champs de blé et enfin une haie à un horizon proche. D'inspiration post-impressionniste, la composition n'en est pas moins détaillée, avec les contours précis des feuilles de sarrasin au premier plan. On peut observer la maturité hétérogène de celui-ci, avec ses feuilles tantôt rouille, tantôt kaki, caractéristiques de la phase de formation des graines. On aperçoit d'ailleurs des points gris-noir (les graines), ainsi que quelques fleurs qui font écho aux points blancs



Illustration 63: Paul Sérusier, Le Champ de blé d'or et de sarrasin, huile sur toile, vers 1900, 103 x 47 cm, Musée d'Orsay

scintillant dans le blé ; ce dernier prenant quant à lui des accents mystiques, tellement sa couleur dorée rayonne. Ainsi, la limite est nette entre les deux cultures, bien que des touches dorées viennent habiller certaines tiges rouges du sarrasin et rappeler le blé, de la même façon que des touches orangées viennent souligner les tiges du blé et rappeler le sarrasin. Les deux champs s'harmonisent alors de la manière la plus parfaite.

Sans qu'ils soient explicitement l'objet de l'œuvre, on peut retrouver des champs de blé noir dans certaines scènes de Sérusier ou d'autres peintres, comme un simple témoignage des paysages d'alors.

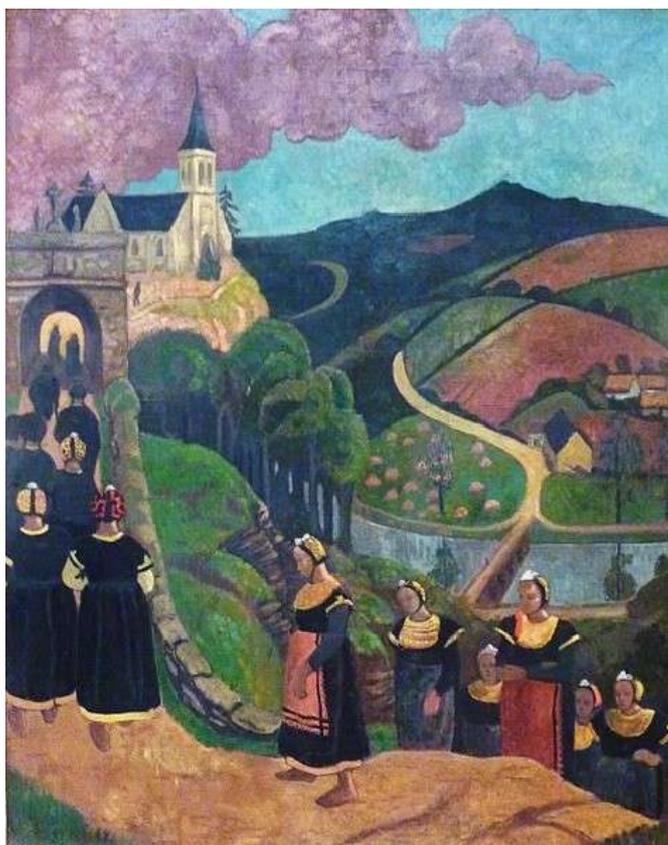


Illustration 64: Paul Sérusier, *Le Pardon de Notre-Dame-des-Portes à Châteauneuf-du-Faou*, vers 1894, Musée des Beaux-Arts de Quimper

Avant l'émergence de l'école de Pont-Aven, la Bretagne véhiculait déjà une image pittoresque, devenant le refuge de nombreux peintres (DELOUCHE, 1996, p.7). Les artistes font alors des projections sur une Bretagne mystifiée, avant de rejoindre Pont-Aven et d'être sensibilisés par ce qu'ils y trouvent, comme en témoigne Emile Bernard. Présent en 1886 à Vivier-sur-Mer, il écrit dans une lettre adressée à ses parents : « *On pêche beaucoup par ici ; mais je ne suis encore que dans la fausse Bretagne. Il faut passer l'Ille-et-Vilaine et franchir le Morbihan pour être dans la vraie Bretagne.* » (dir. McWILLIAM, 2012, p.36)

Bien que les peintres portent un intérêt artistique et sociologique aux activités des populations locales de l'époque, au point de les payer comme modèles, ils cohabitent sans se comprendre, ne vivant pas les mêmes réalités (LE BIHAN, 1978). Ce qui laisse à penser que deux communautés se côtoient à cette époque à Pont-Aven sans se fréquenter vraiment : les peintres

académiques ou impressionnistes, les autres artistes d'un côté ; les habitants originaires du lieu de l'autre.

2.4.2. Théodore Botrel et les fêtes folkloriques

Théodore Botrel a instauré en Bretagne les « Pardons fleuris » des Fleurs de Blé Noir à Dinan et des Fleurs d'Ajoncs à Pont-Aven. Quelle volonté a sous-tendu cette création ? Que nous dit cet événement (le Pardon des Fleurs de Blé Noir de Dinan) sur le lien culturel entre la population bretonne et la culture du blé noir ?

Né à Dinan en 1868, Botrel est devenu à Paris un fameux barde-chansonnier (CARIOU, 1994, p.107). Il chante une Bretagne pittoresque, poétique et traditionnelle, ce qui n'est pas d'une exacte réalité, déjà à l'époque. Il porte à la ville de ses origines et aux bords de Rance une affection particulière qu'on peut mesurer dans ses chansons et mémoires (Voir Chapitre 3, point 2.3).

Le style léger et poétique de son œuvre ne doit pas occulter une dimension politique importante à sa compréhension. Bien qu'il se défende, en tant qu'artiste, de toute implication politique, Botrel participe à la promotion d'une droite nationaliste anti-parlementaire (GUYVARCH, 1998). Son discours prend racine dans une France d'avant la Grande Guerre, d'une part, dans une Bretagne en quête de reconnaissance, d'autre part. Pour certains, ses chansons s'apparentent à du populisme, en ce sens qu'il y flatte la classe populaire rurale et valorise son labour ; il marque en parallèle son rejet d'une culture bourgeoise à laquelle n'ont pas accès les masses populaires et lui oppose la sincérité, le « cœur », des plus humbles.

Les textes poétiques de Théodore Botrel n'en restent pas moins un témoignage important sur la Bretagne, ses coutumes et ses paysages ; ils ont participé à la renommée de celle-ci et ont séduit une population qui pouvait se sentir rejetée.

Botrel s'installe à Pont-Aven en 1905. Il y rencontre un vif succès auprès de la population locale, contrairement aux peintres parmi lesquels ils se fait néanmoins des amis (CARIOU, 1996). Son rôle pourrait s'apparenter à celle d'un médiateur, à mi-chemin entre la culture populaire, qu'il chante depuis déjà des années, et les artistes parisiens, qu'il a côtoyés lors de ses séjours à Paris. Il crée la même année à Pont-Aven la première fête folklorique bretonne, le « Pardon des fleurs d'Ajonc ». Les Pardons sont des processions religieuses très populaires en Bretagne.

A la lecture de son œuvre et de sa biographie, on comprend aisément l'importance accordée par Botrel aux deux villes que sont Dinan et Pont-Aven, la première l'ayant vu naître, la seconde y passer ses derniers jours. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait créé une sorte de partenariat entre les deux villes, par l'intermédiaire des Pardons Fleuris. En effet, l'année suivante (1906) sera celle du premier Pardon des Fleurs de Blé Noir, à Dinan¹¹⁷.

Il est intéressant de s'attarder sur les affiches des deux premiers Pardons. Sur la première (Pont-Aven), est apposée la photo d'un couple de jeunes bretons en tenue traditionnelle ; la

¹¹⁷www.pontaven.com

jeune femme prend une attitude recueillie et une croix est apparente sur sa tenue. Sur la seconde (Dinan), on voit Théodore Botrel en costume médiéval, sûrement celui du chevalier du Guesclin, mais sans rapport direct à la tradition bretonne.



Source : gallica.bnf.fr / Biliothèque nationale de France

Illustration 65: Affiche du Pardon des Fleurs d'Ajonc à Pont-Aven, 1905, 49x64 cm, Musée de Pont-Aven



Illustration 66: Affiche du Pardon des Fleurs de Blé Noir à Dinan, 1906 (Auteur : Louis Geisler)

Ces illustrations marquent un glissement : de l'accent initialement mis sur la cérémonie religieuse et traditionnelle, on passe à la valorisation de l'aspect festif, du divertissement. Ce changement était présumé, étant donné que contrairement aux Pardons traditionnels qui s'organisent en l'honneur du saint du village, celui-ci avait pour vocation initiale de « *mettre à l'honneur la foi, la langue et les costumes de [la] chère Bretagne* » (lettre de Frédéric Mistral, président d'honneur de la fête, à Théodore Botrel en 1905).

Les Pardons s'alterneront ensuite chaque année entre Pont-Aven et Dinan. Cette coutume n'a plus lieu à Dinan mais se perpétue chaque année à Pont-Aven avec messe bretonne, couronnement de la reine des Fleurs d'Ajonc, lâcher de pigeons et autres activités folkloriques.

On voit là une fête dont l'ambition a manifestement évolué. A-t-elle toujours rencontré un succès populaire ? On a vu que Botrel devient lui-même populaire rapidement après son arrivée à Pont-Aven ; mais on peut supposer que son Pardon estival n'est pas étranger aux flux de touristes présents dans les deux villes à cette époque. Valorisant directement l'œuvre de Botrel, ces fêtes lui font en effet une publicité certaine ; Botrel va jusqu'à mettre en scène son Pardon sur de nombreuses cartes postales illustrant les messes, processions et reines des fleurs d'ajonc ou de blé noir. Aussi, cet ancrage dans la « vraie Bretagne » (Supra, Emile Bernard) lui permet-il de se forger une légitimité de Breton, qui lui a d'ailleurs été discutée.

En suivant cette logique d'auto-proclamation, on peut penser que les deux plantes « mises en valeur » par les Pardons : ajonc et blé noir, ont été choisies à travers les œuvres de Botrel, notamment les chansons « Fleur de Blé Noir » et « Les Filles de Pont-Aven ». Cependant, ces chansons apparaissent dans un recueil dont la première édition date de 1912 seulement, après l'instauration des Pardons fleuris. Il est donc difficile de savoir si les chansons existaient avant les Pardons puisque leurs dates de parution ne coïncident pas nécessairement avec celles de leur diffusion orale.

Il n'en reste pas moins que les Pardons, inspirés des chansons ou l'inverse, ont poussé Botrel à s'inspirer de la vie bretonne pour le choix de ces plantes. Ces dernières auraient donc fait partie intégrante du quotidien de l'époque. Le poète nous en livre d'ailleurs une description dans ses mémoires :

« Or, l'autre jour, on rentrait, par-là, le sarrasin (le "blé-nâ") qui, depuis quelque temps, séchait par petites gerbes rouges et brunes, semblables à des tentes barbares d'un peuple de guerriers lilliputiens, dans les vieux champs bondés de gros pommiers croulants sous le poids de leurs fruits déjà quasi-mûrs. »

Ce passage est révélateur d'un paysage qu'on croirait sorti directement du tableau d'Émile Bernard. L'importance des cultures du blé noir et des pommiers à cidre, qui se côtoyaient dans des champs mêlant arbres et cultures saisonnières, y est clairement exposée. Il associe par ailleurs, de manière subtile, le nom de la plante « sarrasin » à son origine supposée, par la mention du terme « *barbare* ».

Ce passé culturel a fait son chemin dans les esprits et éclaire sous un angle particulier le regain d'intérêt que le blé noir peut avoir de la part de différents acteurs. Bien qu'il soit difficile d'évaluer à quelle époque le sarrasin est devenu un aliment réellement emblématique de la Bretagne, on peut dire qu'il l'était déjà au XIX^e (Cornette, 2005, p.241). Il est toutefois difficile de comparer ce succès à l'importance qu'il a aujourd'hui dans la culture bretonne.

L'exploration d'une partie du fonds culturel disponible montre l'importance du sarrasin

dans la vie quotidienne de la Haute-Bretagne au XIX^e siècle. L'attachement des Bretons au sarrasin a été, il est encore plus subtil qu'on peut le penser au premier abord, mêlant selon les époques, utilité domestique, consommation et attachement culturel. Elle nous a permis aussi de relever des fonctions de l'objet « champ de sarrasin » dans le paysage au XIX^e siècle.

Les ambivalences affective, culturelle et mémorielle montrées par les enquêtés vis-à-vis du sarrasin sont à apprécier à l'aune de ce riche passé.

2.5. Discussion autour de l'étude de faisabilité d'une filière en Rance

Près de 30 ans après le « réflexe de survie » d'une filière moribonde autour d'une poignée de passionnés, 6 ans après la mise en place d'une filière certifiée « Bretagne », les surfaces et la production du sarrasin breton restent marginales, pour ne pas dire confidentielles, dans une dynamique qui voit d'ailleurs la régression des surfaces cultivées en France et la fluctuation du tonnage récolté¹¹⁸.

Le challenge reste donc d'actualité pour les acteurs qui ambitionnent de restaurer significativement et durablement la présence du blé noir dans les paysages de Bretagne. Au point d'interroger légitimement les porteurs du projet de parc naturel régional dans le cadre de ses futures missions. Il faut dire que plusieurs freins persistent, qu'ils soient internes ou externes à la filière régionale.

D'un point de vue général, il paraît admis que, dans le *statu quo* du système agricole actuel, intensif, qui cantonne le sarrasin à une fonction purement subsidiaire avec des rendements distancés depuis de trop longues décennies, la concurrence chinoise ou européenne laisse peu de possibilités d'action (blé noir qualitatif, moins cher, apprécié de nombreux professionnels bretons). Ses propriétés agronomiques - particulièrement d'actualité sur le plan écologique - et sa rentabilité ne suffisent pas à occasionner un regain d'intérêt au-delà du cercle passionné et/ou « vertueux ». Il est vrai que les conditions climatiques bretonnes rendent obligatoire le séchage des récoltes dans des lieux et avec des équipements spécialisés qui nécessitent des investissements - contrairement au sarrasin asiatique (BEAUVIÉ et al., 2013, p.19, p.21). Ce dernier, moins foncé, a également la réputation d'avoir d'un goût plus neutre donc plus passe-partout et d'être plus facile à travailler (Op. cit., pp.19-21).

La production bretonne pourrait pourtant répondre aux besoins et orientations d'agriculteurs en installation : c'était d'ailleurs, pour BNTB, une retombée affichée de la restauration de la filière dès ses premiers travaux : l'un de ses acteurs emblématiques, Albert Rolland, ingénieur agronome-agriculteur du Centre-Bretagne, n'affirmait-il pas que « *le blé noir peut être la porte d'entrée à la réinstallation de jeunes agriculteurs* » (TANGUY, 1992) ? Une évolution globale - une révolution ? - des mentalités et des pratiques dans la profession agricole (producteurs, intermédiaires, organismes professionnels et interprofessionnels, chambres

¹¹⁸Selon la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), il était de 155 000 t en 2013 (4^{ème} rang mondial derrière la Russie, la Chine et l'Ukraine, soit 7%). Il a oscillé entre 5% et 9% du total mondial depuis 2009. Il est en baisse en 2014, autour de 115 000 t.

consulaires et autres gestionnaires publics) semble un préalable nécessaire pour aboutir à cet objectif, dont la réalité semble encore très éloignée.

A cet égard, des blocages existent au sein de la filière elle-même, quelque peu en contradiction avec les discours vertueux véhiculés par BNTB (ABRY, 2015). Ils sont notamment le fait des coopératives et organismes stockeurs (OS), dont le fonctionnement pénalise paradoxalement sa sécurisation donc son développement. Ce sont eux qui fixent en effet chaque année les quantités de sarrasin à fournir ; le producteur ne dispose donc d'aucune visibilité au-delà d'une année, ce qui apparaît dissuasif rapporté aux rendements aléatoires de la plante, au cours des céréales dont le sarrasin est aussi tributaire, voire au niveau d'exigence général de l'IGP par exemple.

En 2015, Océane Abry a effectivement réalisé pour l'association COEUR-Emeraude une étude de faisabilité de la création d'une filière de valorisation du blé noir sur le territoire du bassin versant Rance aval Faluns-Guinefort (ABRY, 2015). Certains points techniques concernant la filière seront abordés, du fait que certains agriculteurs de notre enquête étaient déjà parties prenantes de l'étude de faisabilité. Nous nous attacherons aussi à discuter les propositions de 2015 du point de vue paysager et de l'aménagement du territoire concerné.

Deux scénarios ont été proposés (Op. cit., p.74) :

- 1) développer la filière IGP sur le territoire d'étude
- 2) créer une filière locale (à terme dans le PNR)

Le scénario 1 présente l'avantage d'être plus simple à mettre en œuvre par l'appui sur des structures déjà existantes. Mais non seulement il exclut les producteurs non certifiés, qu'ils soient conventionnels ou biologiques ; surtout, il induit une dépendance des producteurs - déjà soumis au cadre très contraignant du cahier des charges - aux organismes de collecte et de stockage (coopératives ou sociétés privées de négoce qui revendent ensuite aux minoteries), dont les objectifs changent d'une année sur l'autre en fonction du marché. C'est une situation instable pour un exploitant, d'autant plus que le fonctionnement des coopératives peut s'avérer opaque. Le témoignage d'un couple d'agriculteurs déjà rencontré par Océane Abry en 2015 est évocateur :

« Il y a une chose qui m'a un peu échappé, c'est que les coopératives ne prennent pas au même prix. Il y a un prix déterminé quand même mais il y a des variations entre les coopératives ; il y a des gens qui vont vous prendre ça à 600 euros, d'autres à 620. [...] Nous on a choisi en démarchant. Moi j'étais surprise. On prenait pas non plus en compte les frais qui venaient se greffer à ça, le séchoir par exemple. Donc peut-être que la coopérative qui prend à 650 prend plus de frais aussi de séchage. On ne sait pas. C'est pas les même prix pour tout le monde et pourtant l'association donne un prix, préconise un prix. Et là cette année, nous il aurait fallut qu'on paye notre transport, qu'on fasse venir un camion pour notre récolte et qu'on leur emmène. Alors que la coop de

Broons qui la prenait les autres années, s'arrangeait et nous amenait des ...

- C'était compliqué la dernière année.

- Oui puis on n'a jamais su combien ils nous prenaient, rien de clair. On va travailler avec Végam cette année on va voir ce que ça va donner.

- On travaillait toujours avec la coop de Broons et puis elle a décidé de ne pas faire de sarrasin cette année mais nous avons décidé d'en faire, nous. » [A3/A4]

La perspective d'une relation durable avec une coopérative est donc indissociable d'une part de subordination de l'agriculteur, qui doit adapter ses cultures non pas en fonction de ses sols, de ses besoins ou choix, mais des demandes versatiles de l'OS. La force de conviction est indispensable pour cultiver dans ces conditions des plantes minoritaires comme le sarrasin.

Le prix de l'indépendance vis-à-vis des collecteurs, donc d'une sécurisation des débouchés, est un engagement moral et financier à long terme dans la mise en place du scénario 2. Celui-ci fait une croix sur la filière IGP, puisque seuls certains OS sont habilités IGP et ne se situent pas sur le territoire du projet de PNR. C'est un problème lorsqu'on sait que certains agriculteurs du territoire sont attachés à la production IGP.

Dans ce scénario, une filière devrait se créer de toutes pièces avec pour locomotive la motivation indéfectible de quelques passionnés. Les phases les plus délicates étant ici la collecte, le séchage, le stockage avant la commercialisation et la distribution aux moulins. Pour ces phases, Océane Abry décline plusieurs options qui reposent sur trois entités au choix : soit individuelle (les agriculteurs ou un prestataire gèreraient les étapes jusqu'au moulin) ; soit une CUMA (coopérative d'utilisation de matériel agricole) ; soit un GIE (groupement d'intérêt économique). L'option préférentielle serait celle du GIE (Op. cit., p.83). Dans le cas où celle-ci serait retenue, pourquoi ne pas envisager d'entamer des démarches auprès de BNTB pour se faire certifier en tant qu'OS, si les conditions du cahier des charges de l'IGP sont respectées ?

Le choix de la seconde option entraînerait l'augmentation de bâtiments ou d'infrastructures en lien avec la filière dans le paysage du territoire en question, contrairement à l'option 1 qui prendrait appui sur les infrastructures déjà présentes. Les conséquences de cette augmentation peuvent être tout aussi bien heureuses (restauration d'anciens moulins ou construction de bâtiments bien intégrés dans le paysage) que malheureuses (arrivée de bâtiments massifs à l'intégration peu soignée).

Quelle que soit l'option choisie, il faudrait ensuite trouver un moulin sur le territoire : soit convaincre un établissement existant de moudre du sarrasin, soit réhabiliter un équipement pour cette fonction. L'ancienne activité de minoterie sur la Rance, avec ses multiples moulins à marées, a laissé des vestiges architecturaux uniques tels le moulin de Beauchet situé sur la commune de Saint-Père, bien visible depuis la D117 entre Saint-Jouan-des-Guéréts et Saint-Suliac. La possibilité de rénover ce moulin constituerait une plus-value patrimoniale certaine pour cette région déjà très touristique, en rendant sa fonction à un équipement désaffecté depuis 1980 - pourquoi pas en lui adjoignant un volet d'activité à vocation pédagogique ? Au

moment de son arrêt, le moulin fonctionnait déjà en mode électrique, n'utilisant plus la force marémotrice depuis 1957.

Les blocages identifiés dans le fonctionnement de la filière contribuent à faire perdurer au sarrasin l'image d'une culture « hors-système », éloignée des marchés agricoles traditionnels, ce qui peut expliquer la difficulté de la filière à se structurer dans un schéma « classique ». Ce producteur de sarrasin témoigne en entretien :

« [Avant] tout le monde faisait ses galettes à la maison. On est passé dans un autre contexte. Avant c'était des paysans et aujourd'hui c'est des exploitants agricoles. Le sarrasin est une activité qui, dans leur cadre actuel, ne leur apporterait rien. En plus de ça, les coopératives ne poussent pas vraiment à en faire. Il y en a, mais peu. » [A2]

En s'excluant de la catégorie d'agriculteurs qu'il évoque, notre enquêté admet qu'il est resté dans « l'ancien système ». Il cultive, sèche, moule et vend lui-même son sarrasin, ce qui lui garantit une indépendance face à la filière. C'est un fonctionnement « hors-filière » que peu d'agriculteurs ont la conviction de choisir ou la faculté de suivre ; il est, en effet, totalement fondé sur la prise de conscience des consommateurs qui lui achète ses produits, en parfaite connaissance de leur origine :

« Mais tant qu'on fera de la grande distribution... les gens vont au moins cher. Je ne dis pas que c'est plus cher chez les producteurs... Mais c'est vraiment le consommateur qui doit aussi changer sa façon de se nourrir et de voir les choses. » [A2]

Qu'en est-il précisément de cette question, consubstantielle au développement, à la consolidation même d'une filière locale ?

Il est singulier de constater l'ignorance caractérisée des consommateurs en général, qu'ils soient français, étrangers et même bretons, quant à la provenance du sarrasin qui compose les plats et produits transformés emblématiques du patrimoine et de l'identité bretonne. Pour ne pas dire les illusions dans lesquelles ils sont tout simplement bercés, vu les subtilités de la réglementation et le langage marketing de marques et labels en profusion dans tous les circuits.

Cette réalité, peu rassurante, ressort clairement d'une enquête menée en 2012-2013 par un groupe d'étudiantes ingénieures agronomes de l'école Agrocampus Ouest de Rennes (BEAUVIÉ et al., 2013), faisant le bilan de la chaîne de production de la galette bretonne. Sur trois consommateurs ou consommatrices interrogé-e-s sur un marché de Rennes, deux disent leur présomption erronée que la farine consommée en Bretagne est issue de blé noir local, un-e manifeste sa stupeur d'apprendre que 70% est importé de Chine (p.14). Nous pouvons présumer sans risque qu'un sondage à grande échelle donnerait les mêmes résultats que ce micro-trottoir...

Cette méconnaissance est confirmée par les professionnels eux-mêmes (p.22). Pourtant, consommateurs et restaurateurs expriment le souhait de consommer local, pour des raisons écologiques (impact du transport), économiques (emploi) et sociales (proximité producteur-

consommateur).

Le manque de communication et d'information de la filière pointé derrière ce constat est renforcé par la complexité des nombreux labels existants (p.23). « Produit en Bretagne », « Fabriqué en Bretagne », « Blé noir français », « IGP Blé noir Tradition Bretagne » - inscriptible pour la farine seule, non le produit transformé -, « Label rouge » : impossible au consommateur de s'y retrouver dans ces labels, appellations et autres mentions purement commerciales ; encore moins de comprendre que la farine qu'il achète, la galette qu'il consomme, n'est pas issue de sarrasin breton. A l'inverse, le défaut d'appellation d'une farine n'empêche pas qu'elle puisse être issue de blé noir local...

Quel consommateur « lambda » peut savoir, en lisant la description de l'illustration 67¹¹⁹, que le sarrasin en question vient très probablement de Chine, d'un pays où effectivement « *le sarrasin est apprécié et cultivé depuis des siècles* » ? Et ceci alors même qu'on voit sur le paquet le *triskel*, symbole breton, et que la farine est produite, c'est-à-dire moulue, en Bretagne.



FARINE DE SARRASIN



**TREBLEC
FARINE DE SARRASIN
1KG & 500G**

Pour satisfaire à la tradition, TREBLEC sélectionne ses blés noirs dans les pays où le sarrasin est apprécié et cultivé depuis des siècles. L'alliance de ces graines donne à la farine TREBLEC ce goût et cette texture incomparables.

La farine TREBLEC est produite exclusivement en Bretagne dans nos moulins de Maure-de-Bretagne (Ille et Vilaine).

Ingrédients :

- Farine de sarrasin (dit de blé noir)
- Traces éventuelles de gluten.

Source : www.coeurdemaman.com

Illustration 67: Extrait du site internet de Treblec, marque de la meunerie Axiane

Une minorité infime de personnes est donc informée, ou peut tout simplement présumer de la provenance chinoise ou européenne des produits alimentaires qu'elles consomment chez elles ou en restaurant, aussi bien dans son principe que dans ses proportions. Cette « anomalie » nous paraît un frein majeur, voire rédhibitoire, à la reconnaissance et au soutien d'une filière de sarrasin local dynamique, solide, durable, si l'on admet que le consommateur, cible finale de toute filière en termes de stratégies de vente - donc, à la base, de production -, est le maillon clé de la chaîne : celui dont la demande évolue aussi au vu des enjeux sociétaux qui impactent cette même chaîne, pas seulement des « façonnages » de l'industrie agro-alimentaire.

La problématique nous paraît devoir être prioritairement approfondie dans le cadre de la mise en œuvre du projet de Parc, au regard des objectifs qu'il poursuit et grâce aux outils qu'il est censé développer avec les citoyen-e-s dans la co-construction d'un projet de territoire solidaire et durable.

¹¹⁹ Disponible sur : www.coeurdemaman.com/treblec-farines-de-sarrasin/treblec-farine-de-sarrasin

Nous pouvons remarquer les difficultés d'une filière renaissante qui doit se construire de toute pièce sur une culture quasi-disparue et qui n'a donc pas pu s'adapter aux bouleversements agricoles de la seconde moitié du XX^e siècle. Le produit est alors devenu une vitrine folklorique qui n'est plus en lien avec le paysage et le terroir, malgré les efforts de la filière pour se restructurer.

Dans ces conditions, quelle orientation prendre ? Certains comme l'association BNTB vont dans le sens d'une rationalisation de la production pour la faire correspondre au fonctionnement du marché (collecte par des organismes stockeurs, mouture par des meuniers, commercialisation en grandes surfaces, etc.). D'autres misent sur un changement radical de système agricole prenant appui sur les attentes du consommateur, qui favorisera la valeur ajoutée créée directement par l'agriculteur : de la culture à la commercialisation de la farine, en mettant en avant l'aspect local et souvent biologique de leur produit. Le point commun de ces deux stratégies est une valorisation de la qualité du produit, sachant qu'ils ne peuvent actuellement pas rivaliser en prix sur le marché international. Les deux cas doivent s'accompagner d'une prise de conscience des consommateurs et d'une plus grande attention à l'origine du produit le cas échéant.

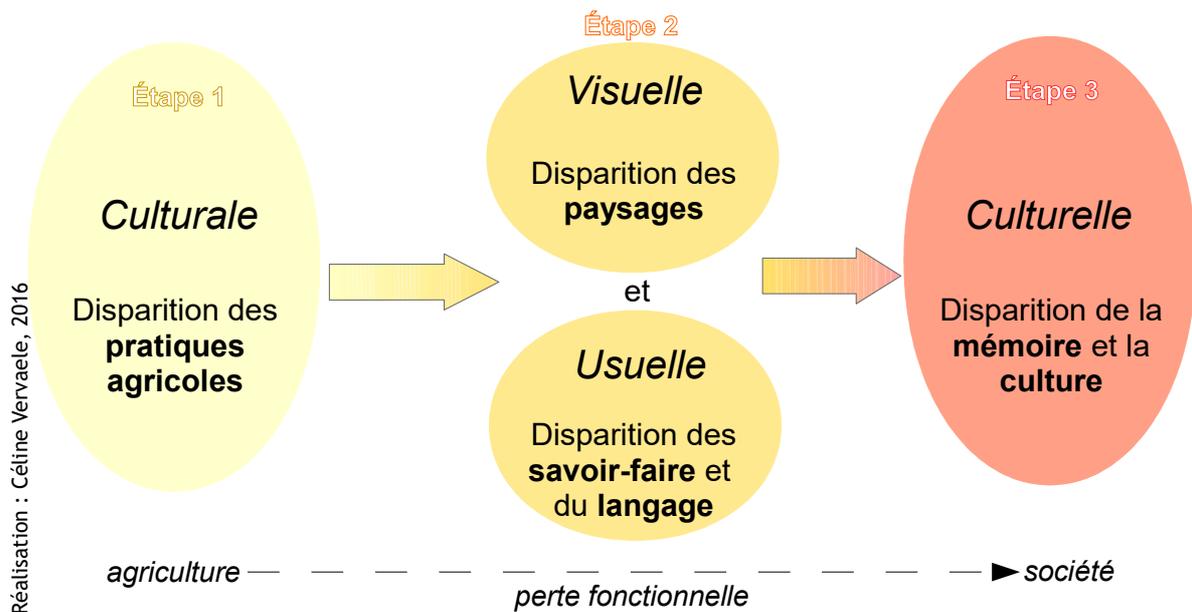
Les velléités de réintroduction du sarrasin en Rance, et plus généralement en Bretagne, répondent à des logiques à la fois économiques, écologiques et patrimoniales. Le label « breton » de la farine de sarrasin (au sens générique) reprend du sens - à la condition d'une information préalable et transparente de la filière - avec la complète prise de conscience par les clients finaux de l'origine locale du produit dans toutes ses incidences, laquelle entraîne une responsabilisation de leurs actes d'achat et de consommation ; ces derniers rejaillissant positivement sur la filière donc les équilibres du territoire - les « logiques » évoquées plus haut. Cette démarche « donnant-donnant », « gagnant-gagnant », dans laquelle tous les maillons de la chaîne de la consommation et de l'aménagement du territoire sont parties prenantes parce qu'interdépendantes, peut augurer des perspectives heureuses en terme de retour significatif du blé noir dans les paysages qu'il avait quittés.

3. Pommiers HT, blé noir breton : comparaison d'enjeux et de perspectives

Nous pouvons relever plusieurs points communs dans le processus de disparition des deux cultures.

Très présentes dans les paysages et l'alimentation bretonne, elles ont disparu à grande échelle dans le courant du XX^e siècle, exclues des systèmes agraires par la modernisation de l'agriculture. Cette disparition est associée à celle des savoir-faire et de leur mémoire, comme nous le montre le schéma suivant :

Processus de disparition des éléments patrimoniaux « agricoles »



Pour le sarrasin comme pour le verger HT, le processus de disparition a démarré avec la perte de fonctionnalité et s'est accompagné d'une forte dévalorisation de la culture, en terme de pénibilité du travail pour le verger HT (entretien, récolte), de misère sociale associée pour le sarrasin. Leur déclin doit malgré tout compter avec la résistance de certains acteurs volontaristes pour leur conservation et/ou la résurgence de leur culture, dans un contexte qui conjugue des enjeux écologiques, économiques et patrimoniaux, impactant l'activité et l'identité agricoles mêmes.

Des différences entre les deux cultures sont néanmoins à noter, quant aux modalités de leur disparition aussi bien qu'à leurs perspectives d'avenir.

Le sarrasin a quasiment disparu du fait de son statut de culture saisonnière et subsidiaire délaissée par la science agronomique ; la culture des vergers HT a été abandonnée au profit des vergers BT mais la forme est restée, malgré un arrachage massif et le mauvais entretien général des arbres résiduels. Du fait de sa disparition rapide, le sarrasin vit un paradoxe plus fort concernant son image : tandis que sa présence dans les paysages peine largement à être restaurée, il continue à faire pleinement partie d'une tradition culinaire et d'une culture bretonnes ; plébiscité, il reste très largement consommé - au-delà même des frontières de la Bretagne.

L'enjeu d'une consolidation et d'une pérennité de la filière de sarrasin bretonne nous semble passer principalement par une association complète et franche du consommateur (breton, français, étranger) à sa destinée. Celle-ci ne pourra s'opérer sans le préalable d'une information et d'une communication plus transparentes sur la traçabilité du produit, seules susceptibles de mettre en adéquation : les enjeux et la volonté d'une consommation responsable avec le sentiment identitaire donc le soutien à l'approvisionnement local. Par extension, il s'agira

d'associer plus résolument le consommateur citoyen aux travaux de construction d'un projet de territoire dans lequel les enjeux de l'activité agricole sont pleinement assumés.

La situation du cidre est contraire : ses parts de marché diminuent d'année en année. C'est une inquiétude particulière que l'on peut avoir quant à sa destinée, la filière étant contrainte d'inventer de nouvelles stratégies commerciales pour ne pas faire les frais de pratiques de consommation en pleine mutation.

Pour autant, le verger HT a vocation, indépendamment du produit fini, à perdurer dans les paysages, tout comme le cidre existera à l'évidence indépendamment du verger HT - surtout si l'on en croit les perspectives de mutations de la filière vers des produits moins « traditionnels » (les *cidres*).

Car sa fonction n'est pas exclusivement économique. Le pommier HT est un arbre en danger ? Les savoir-faire qui lui sont associés ont tendance à s'effacer progressivement, jusqu'à leur mémoire ? Certes. Mais en tant qu'élément participant de la diversité et de la qualité paysagères, en tant qu'objet patrimonial tout simplement, il n'a pas à disparaître définitivement des paysages.

On peut considérer le patrimoine comme un ensemble de valeurs que l'on choisit de mettre en exergue à travers des éléments physiques de nos paysages. On dit pour cela que le patrimoine est une "*valeur refuge*" (HERVIEU et VIARD, 2001). Les valeurs qu'il véhicule sont surtout un miroir du modèle de vivre-ensemble choisi par une société. Elles constituent également une palette de ressources que l'on conserve - souvent sans d'autres motifs que l'importance que ses éléments ont eue par le passé - pour un futur plus ou moins proche et incertain dans lequel la société est en manque d'inspiration.

Dans notre territoire d'étude, l'enjeu se situe surtout, au-delà d'un inventaire impératif, dans la sensibilisation à leur fonction patrimoniale - et la valeur de cette fonction - auprès des nombreux propriétaires éparpillés sur tout le territoire. Si les vergers HT avaient disparu avec toute la palette de leurs variétés anciennes - déjà fortement réduite -, alors que leurs caractéristiques répondent bien aux enjeux écologiques actuels, dans quel vivier les industriels et la recherche piocheraient-ils désormais pour créer de nouvelles variétés ? Rien qu'en cela leur préservation paraît complètement justifiée. Il est même permis de considérer, au vu des enjeux et des questionnements posés à l'agriculture d'aujourd'hui, que le pommier HT peut passer d'une posture résistante à une stratégie de résilience¹²⁰.

Ces exemples nous enseignent l'importance d'une réflexion globale et à long terme sur le type de conduite souhaitée pour chaque culture, dans l'optique de développer des territoires cohérents d'un point de vue patrimonial, économique et écologique.

120 Pour la définition de ses concepts et leur lien avec le paysage, voir LE DU BLAYO, 2015, pp.178-182

CONCLUSION

La présente étude s'est attachée à faire converger les enjeux, les objectifs et les questionnements de deux projets : le projet européen de recherche HERCULES ; le projet de Parc naturel régional Rance-Côte d'Émeraude. Nous leur avons appliqué une approche liée à la notion de terroir, défini comme le lien entre un produit et son territoire de production.

Au travers de l'étude de deux cultures considérées comme patrimoniales, nous avons pu constater que ce lien relève de plusieurs dimensions, qui vont du symbolique à l'économique. Le processus de planification à l'échelle locale que représente la Charte du projet de PNR nous offre un exemple d'intégration de nouveaux objectifs paysagers dans un projet de territoire qui transcende ses conflits d'usages pour sa plus grande résilience aux changements à venir. Encore faut-il que la dynamique du projet de Parc corresponde aux enjeux adéquats, notamment en terme de qualité d'association des populations à sa construction.

La population agricole est l'un des acteurs majeurs de la résilience recherchée. Si son rapport à la fois sensible et fonctionnel au paysage peut être à l'origine de malentendus, les politiques publiques agricoles doivent prendre en compte cette relation dans l'instauration de mesures qui redonnent sens à une agriculture à la fois nourricière et responsable de la gestion des paysages. Car, aujourd'hui, l'apport des agriculteurs dans le débat sociétal et politique ne saurait plus se limiter aux considérations de leur seule fonction nourricière s'ils veulent réellement être entendus. La revalorisation de leur parole passera nécessairement par un meilleur transfert de connaissances entre les professionnels du secteur agricole, les élus, les chercheurs et les « citoyens-consommateurs ».

S'il est vrai que les paysages sont en perpétuelle évolution, nous sommes parvenus au carrefour d'enjeux incontournables, tant ces paysages portent en eux les stigmates de nos affres existentielles, sociétales (délocalisation de l'économie, désir d'habitat individuel) et écologiques (changement climatique, perte de biodiversité, pollutions). Le manque de vision de projet de société sous-tendu par ces réalités trouve une concrétisation dans la difficulté d'élaborer des projets de paysage.

Le paysage est un miroir de notre modèle de société ; il doit être étudié en tant que tel. Mais il peut également être le vecteur d'un renouveau du désir, des rêves et de l'envie à l'origine d'un projet commun.

BIBLIOGRAPHIE

ABRY Océane, *Étude de faisabilité de création d'une filière de valorisation du blé noir sur le territoire du bassin versant Rance aval Faluns Guinefort*, Mémoire de fin d'études d'ingénieur agronome, 2015

ADE - Pollen-Conseil - EDATER, *Evaluation ex post du pdrn 2000-2006 : actions sur les structures*, Volume I - Rapport final définitif, Décembre 2008

AMBROISE Régis et TOUBLANC Monique, *Paysage et agriculture : pour le meilleur !* Éditions Educagri, 2015

BEAUVIÉ Lucie, BOSSUYT Nadège, BRYKALSKI Maria, BUET Marine, CORNET Emeline, VALORY Agathe, *Enquête sur la galette de sarrasin en Bretagne*, Conduite de projet 2012-2013, Association Le Dos de la Cuillère, Agrocampus Ouest Rennes, 2013

BERQUE Augustin, *Les raisons du paysage : de la Chine antique aux environnements de synthèse*, Éditions Hazan, 1995

BIELING Claudia, BÜRGI Matthias, *Deliverable D3.1 - List and documentation of case study landscapes selected for HERCULES*, 2014

Consultable sur : <http://www.hercules-landscapes.eu/resources.php?deliverables>

BIELING Claudia, BÜRGI Matthias, MÜLLER Matthias, *Deliverable D3.3 - Report on driving forces and actors facilitating persistence and change in cultural landscapes*, 2015

Consultable sur : <http://www.hercules-landscapes.eu/resources.php?deliverables>

BLANCHET Alain et GOTMAN Anne, Série « L'enquête et ses méthodes » : *L'entretien* (2ème éd. refondue), Armand Colin, 2007

BONIN Sophie, « Au-delà de la représentation, le paysage », dans *Strates* [En ligne], numéro 11, 2004. URL : <http://strates.revues.org/390> [Consulté le 02 septembre 2016]

BOURGEOIS Lucien, « La PAC 2014-2020 : sauvée par la crise alimentaire, menacée par la crise économique », dans *POUR : la revue du Groupe Ruralités, Éducation et Politiques*, numéro 221, juin 2014, pp.7-14

CANDAU Jacqueline, DEUFFIC Philippe, « Paysage : un mot et des maux pour se dire agriculteur », dans *Le retour des paysans ? : à l'heure du développement durable*, IRD Editions, 2006, pp.155-174

CANÉVET Corentin, *Le modèle agricole breton*, PUR, Rennes, 1992

CARIOU André, *Les peintres de Pont-Aven*, Éditions Ouest-France, 1996

CAWOY Valérie, LEDENT Jean-François, KINET Jean-Marie, JACQUEMART Anne-Laure, « Floral biology of Common Buckwheat (*Fagopyrum esculentum* Moench) », dans *The european journal of plant science and biotechnology*, 2009

CHABÉ-FERRET Sylvain et SUBERVIE Julie, *Estimation des effets propres des mesures agro-environnementales du Plan de Développement Rural National 2000-2006 sur les pratiques des*

agriculteurs, UMR Metafort, Juillet 2009

CHAUSSAT Alain-Gilles, Exposition sur le sarrasin au musée d'Art et d'Histoire de la ville d'Avranches, 2014.
URL : [https://www.academia.edu/8428874/Exposition sur le sarrasin à Avranches](https://www.academia.edu/8428874/Exposition_sur_le_sarrasin_à_Avranches) [Consulté le 24/27/16]

CHOUQUER Gérard, « À propos d'un contresens partiel sur « Pays » et « Paysage » dans le *Court Traité du Paysage* d'Alain Roger », dans *Études rurales*, 161-162, 2002, pp.275-288.

CORNETTE Joël, *Histoire de la Bretagne et des Bretons*, Tomes 1 et 2, Éditions du Seuil, 2005

COUDERCHET Laurent et AMELOT Xavier, « Faut-il brûler les Znieff ? », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Espace, Société, Territoire, document 498, mis en ligne le 05 mai 2010,. Consultable sur : <http://cybergeo.revues.org/23052> [Consulté le 24/08/16]

CROIX Nicole, « La terre entre terroir et territoire. Mutations foncières et organisations des campagnes armoricaines méridionales (1968-1998). », *Ruralia* [En ligne], 03 | 1998, mis en ligne le 25 janvier 2005, [Consulté le 03/06/16]. URL : <http://ruralia.revues.org/70>

CUECO Henri, « Approches du concept de paysage », dans *La Théorie du paysage en France (1974-1994)*, Seyssel, Éditions du Champ Vallon, 1995, pp.168-181

DE BEAULIEU François, *Les Cidres et leurs eaux-de-vie*, Éditions Ouest-France, 2000

DEFFONTAINES Jean-Pierre, « L'objet dans l'espace agricole. Le regard d'un géoagronome », *Natures Sciences Sociétés* 2004/3 (Vol. 12), pp.299-304

DEFFONTAINES Jean-Pierre , « Dynamique physionomique d'un paysage rural. Essai de modélisation de la composante agricole », dans *Cahiers Agricultures*, 1995

DELOUCHE Denise, *Gauguin et la Bretagne*, Editions Apogée, 1996

DEPEAU Sandrine, « De la représentation sociale à la cognition spatiale et environnementale : la notion de « représentation » en psychologie sociale et environnementale », dans *ESO, Travaux et Documents*, n°25, décembre 2006. pp.7-18

DÉRY Steve, « Le paysage comme ressource dans *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Débats et Perspectives, mis en ligne le 15 février 2012. Consultable sur : <http://vertigo.revues.org/11569> [Consulté le 01/07/16]

DIDIER Arnaud et al., « Le cidre, d'une logique de l'offre vers une démarche marketing de la demande », dans *Innovations Agronomiques* 25, 2012, pp.1-14

Ecole Normale Supérieure, Département de Géographie, Compte-rendus terrain 2009-2010, Saint-Malo/Mont Saint-Michel. Consultable sur : <http://www.geographie.ens.fr/-Saint-Malo-Mont-Saint-Michel-.html> [Consulté le 10/08/16]

FILLAUT Thierry, *Les Bretons et l'alcool (XIX^e-XX^e siècle)*, Éditions École Nationale de la Santé Publique, 1999

GUILLET-BOURIAUD Véronique, « Le chaland de Rance naviguait sur le canal », dans *Place Publique*, numéro de mars-avril 2012, pp.79-82

GUYVARCH Didier. Une lettre de Théodore Botrel de 1903. Dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*. Tome 105, numéro 3, 1998. pp. 99-103

HATZFELD Hélène « Les enjeux du paysage », dans *Le paysage : un projet politique*. Presses de

l'Université du Québec, 2009, p.313-320

HERVIEU Bertrand et VIARD Jean, *L'archipel paysan. La fin de la république agricole*. Éditions de l'Aube, 2001

IFPC, « Vergers de demain ; vers des vergers à faible intrants », dans « Pomme à Cidre », revue éditée par l'UNICID, n°23, novembre 2009, pp.16-18. Consultable sur : http://www.ifpc.eu/fileadmin/users/ifpc/infos_techniques/Vergers_faibles_intrants.pdf

JOURNAUX André, « Les céréales secondaires en France », dans *L'information géographique*, vol. 11, n° 4, 1947, pp.144-145

KERGONNAN Céline, LE GALL Myriam, THOMPSON Keith, « Le blé noir », dans le guide *Le projet Cantata : les mots clés du Poher*, Communauté de communes du Poher, site internet de l'office du tourisme de Huelgoat-Carhaix, 7 mars 2007 - Disponible sur : http://www.huelgoat-carhaix-tourisme.com/doc/public/000001/Les-mots-cles-du-Poher/fiche_infos-ble-noir-ccp.pdf

[Consulté le 16/07/16]

LAURENS Lucette, « Les labels « Paysages de reconquête », la recherche d'un nouveau modèle de développement durable », dans *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 5, n°2, 1997. Consultable sur : <http://www.nss-journal.org/articles/nss/pdf/1997/02/nss19970502p45.pdf> [Consulté le 14/07/16]

LEBEAU René, *Les Grands types de structures agraires dans le monde*, Armand Colin, 7ème édition, 2004 (1ère éd. 1969)

LE CARO Yvon, GILG Andrew, « Accès récréatif à l'espace agricole : Ille-et-Vilaine (France) et Devon (Royaume-Uni) », dans *ESO Travaux et Documents*, Espaces et Sociétés - UMR 6590, 2002, pp.33-41

LE DU-BLAYO Laurence, *Le paysage en Bretagne : Enjeux et défis*, Éditions Palantines, 2007

LE DU-BLAYO Laurence, *Le paysage au-delà des images : Dossier en vue de l'HDR*, Volume 1, décembre 2015

LUGINBÜHL Yves, *Paysages, textes et représentations du siècle des Lumières à nos jours*, La Manufacture, 1989

LUGINBÜHL Yves, *La mise en scène du monde : la construction du paysage européen*, CNRS Editions, 2012

LULLIN DE CHATEAUVIEUX Frédéric, *Les Voyages agronomiques*, 1843. Consultable sur : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1035343>

MARCEL Odile, « L'agriculture et les paysages de la terre. Des origines à la révolution agro-environnementale », dans *Les Cahiers de la Compagnie du Paysage*, vol. 5, p-270-282

MENDRAS Henri, *La fin des paysans : changements et innovations dans les sociétés rurales françaises*, Éditions Armand Colin, 1967

McWILLIAM Neil, « Au-delà de Pont-Aven : à la poursuite d'Émile Bernard », in Neil McWilliam (dir.), *Émile Bernard. Au-delà de Pont-Aven*, Paris, INHA (« Les catalogues d'exposition de l'INHA »), 2012

McWILLIAM Neil (dir.), *Emile Bernard : les lettres d'un artiste (1884-1914)*, les presses du réel, 2012

OHNISHI Ohmi, « On the Origin of Cultivated Buckwheat », dans *Advances in Buckwheat Research ;Proceedings of the 9th International Symposium on Buckwheat*, Prague 2004, pp.16-21

PERICHON Samuel, « L'adieu sans regret aux pommiers hautes tiges en Bretagne ; rencontres avec dix familles d'agriculteurs autour de Rennes », dans *Courrier de l'environnement de l'INRA* n° 45, février 2002

PÉRICHON Samuel, « L'échec des replantations de haies bocagères en Ille-et-Vilaine », dans *Courrier de l'environnement de l'INRA* n° 48, pp.53-60, février 2003

PINOT Jean-Pierre, « La construction des bourgs en Basse-Bretagne » dans *La Fabrication du Paysage*, 1999, pp.215-222

RÉGNAULD Hervé et MAHMOUD Haya, « Dossier Côte d'Émeraude : Des paysages naturels fragiles et menacés », dans *Place Publique*, numéro 36, juillet-août 2015. pp.24-27

RIO Bernard, « Le cidre », dans *Toute l'histoire de la Bretagne*, Éditions Coop Breizh, 2003

ROGER Alain, *Court traité du paysage*, Gallimard, 1997

ROHOU Jean, *Fils de ploucs*, Éditions Ouest-France, 2005

RUMPALA Yannick, « Les ambiguïtés d'une intervention publique dans la préservation des paysages : retour sur les labels "Paysages de reconquête" », dans *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 6, n° 3, juillet-septembre 1998. Consultable sur : <http://www.nss-journal.org/articles/nss/pdf/1998/03/nss19980603p39.pdf> [Consulté le 11/07/16]

SAINCLIVIER Jacqueline, « Du CELIB à la région Bretagne : réussite et limites d'une affirmation identitaire », dans *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 111-4 | 2004. URL : <http://abpo.revues.org/1180> [Consulté le 14/08/16]

SALIN Elodie, « Les paysages culturels entre tourisme, valorisation patrimoniale et émergence de nouveaux territoires », *Cahiers des Amériques latines* [En ligne], 54-55 | 2009, mis en ligne le 31 janvier 2013, URL : <http://cal.revues.org/2126> [Consulté le 14/07/16]

SCHNEEBERGER Nina, BÜRGI Matthias, HERSPERGER Anna M., EWALD K.C., « driving forces and rates of landscape change as a promising combination for landscape change research—an application on the northern fringe of the swiss alps », dans *land use policy*, volume 24, issue 2, 2007, pp.349-361

SGARD Anne, FORTIN Marie-José et Véronique PEYRACHE-GADEAU, « Le paysage en politique », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 1, n° 2 | Septembre 2010, mis en ligne le 23 septembre 2010, URL : <http://developpementdurable.revues.org/8522> [Consulté le 22/08/16]

SIMON Catherine, « Petite histoire du sarrasin en Bretagne », dans *ArMen*, n° 45, août 1992, pp.11-13

TANGUY Patrick, « Le blé noir, richesse des terres pauvres », dans *ArMen*, n° 45, août 1992, pp.2-8

TCHÉKÉMIAN Anthony, « Le Plan de Développement Rural National facteur de valeur ajoutée pour les démarches qualité des agriculteurs », dans BLOGOWSKI L., LAGRANGE L., V ALCESCINI R., *Actes du Colloque « Au nom de la qualité : Quelle(s) qualité(s) demain, pour quelle(s) demandes(s) ? »*, Actes de la Société Française d'Économie Rurale - Ecole Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Clermont-Ferrand, Ed. EN ITA, Coll. ACTES n° 13, octobre 2005, pp. 245-253. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00373626> [Consulté le 14/07/16]

THÉBAULT Henri, Estuaire Rance ; Gestion des sédiments, Propositions 2015, août 2015 [Rapport]

URBANO Ghislaine et VOLLET Dominique, *L'évaluation du contrat territorial d'exploitation (CTE)*, notes et études économiques - n° 22, février 2005

SITOGRAPHIE

- Projet HERCULES : <http://hercules-landscapes.eu/>
- Landscape Research Group : <http://www.landscaperesearch.org/>
- Association COEUR Émeraude : <http://www.pnr-rance-meraude.fr/>
- Site sur l'évolution du paysage en Bretagne : <http://evolution-paysage.bretagne-environnement.org/> , Laboratoire Espaces et Sociétés (ESO) Rennes, 2013
- Atlas du paysage d'Ille-et-Vilaine : <http://paysages-ille-et-vilaine.fr>
- Pôle fruitier de Bretagne : <http://www.polefruitierbretagne.fr>
- Association Les Mordus de la Pomme : <http://www.mordusdelapomme.fr>
- Association Blé Noir Tradition Bretagne : <http://www.blenoir-bretagne.com>
- RIEUTORT Laurent, Article « Système agraire », 2004, Hypergéométrie - GDR Libergéométrie - <http://www.hypergeo.eu/>
- Site présentant une série de photographies sur la culture du sarrasin : <http://www.vds-phl.fr/album-1937072.html>

VIDEO :

LE BIHAN René, dans « L'École de Pont-Aven » archive INA, 1978. Consultable sur : <http://fresques.ina.fr/ouest-en-memoire/fiche-media/Region00227/l-ecole-de-pont-aven.html>

ABREVIATIONS

- AOC : Appellation d'origine contrôlée
- AOP: Appellation d'origine protégée
- BNTB : Blé noir tradition Bretagne
- CELIB : Comité d'étude et de liaison des intérêts bretons
- CEP : Convention européenne du paysage
- CS : Case study
- CTE : Contrat territorial d'exploitation
- DF : Driving forces
- FP7 : 7th Framework Programme
- LRG : Landscape Research Group
- BT : Basses-tiges
- HT : Hautes-tiges
- IGP : Indication géographique protégée
- MAET : Mesures agro-environnementales territorialisées
- OS : Organismes stockeurs
- PAC : Politique agricole commune
- PRDN : Plan de développement rural national
- PNR : Parc naturel régional
- SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
- UE : Union européenne
- UP: Unité paysagère
- WP : Work package

TABLE DES ANNEXES

(CHAPITRE 1)

ANNEXE I : Localisation des neuf CS de HERCULES.....152

ANNEXE II : Carte du territoire du projet de PNR Rance-Côte d'Émeraude.....152

ANNEXE III : Guide du séminaire de Rennes.....153

(CHAPITRE 2)

ANNEXE IV : Le questionnaire de HERCULES.....168

ANNEXE V : Le questionnaire de notre enquête.....169

ANNEXE VI : Les documents iconographiques de la Partie 1 du questionnaire : comparaison de photographies de paysages.....170

ANNEXE VII : Les documents iconographiques de la Partie 2 du questionnaire : aspects culturels171

ANNEXE VIII : Quelques entretiens.....172

(CHAPITRE 3)

ANNEXE IX : Pourcentage d'exploitations ayant signé un CTE par département.....180

(CHAPITRE 5)

ANNEXE X : Les unités paysagères du territoire Rance-Côte d'Émeraude.....181

ANNEXE XI : Description des unités paysagères du territoire d'étude.....182



PROGRAMME HERCULES

SÉMINAIRE DE RENNES

Les paysages ruraux de la Rance : patrimoine, enjeux et perspectives

Jeudi 16 juin : tables rondes et débats à l'Université Rennes 2

Vendredi 17 juin : journée de terrain dans la vallée de la Rance

RENNES WORKSHOP

Sustainable Futures for Europe's Heritage in Cultural Landscapes:

Tools for understanding, managing, and protecting landscape functions and values

Thursday 16th of June : conferences and debates, University of Rennes 2

Friday 17th of June : field trip around the Rance valley



Programme du 16 juin - tables rondes et débats à l'Université Rennes 2

Programme 16th of June : conferences and debates, University of Rennes 2

Lieu – Venue : Université Rennes2 – Campus Villejean

9h : accueil-café, Hall du bâtiment N – Maison de la recherche en Sciences sociales

Registration-coffee, N building lobby

9h30 : Discours d'accueil du séminaire (Amphi B7) – *Opening - welcome speeches (Room B7)*

• Accueil Université Rennes 2 et laboratoire ESO (Emmanuelle Hellier, Directrice du laboratoire ESO, UMR CNRS 6590) – *University of Rennes 2*

• Présentation du programme HERCULES (Paul Tabbush, Président Landscape Research Group et Alice Budniosk, European Landowners Association) – *HERCULES Programme*

• Présentation du séminaire (Laurence Le Du-Blayo – UMR ESO - LRG) – *Workshop overview*

10h : Les transferts de connaissance au centre des réseaux d'acteurs – *Knowledge transfer and stakeholder networks*

• Bilan de l'UMR ESO sur les transferts de connaissance (Emmanuelle Hellier) – *UMR ESO report about knowledge transfer*

• Retour d'expérience du programme FP7 HERCULES sur le Knowledge Hub (Brian James Shaw, WP6 HERCULES) – *Feedback on FP7 HERCULES Programme and Knowledge Hub*

• Retour d'expérience sur la gouvernance de la plateforme POPP-Breizh (Caroline Guittet, doctorante UMR ESO et Gaëlle Namont, Conseil Régional de Bretagne) – *Feedback on POPP-Breizh hub governance*

• Retour d'expérience sur le programme INTERREG CORDIALE : les suites opérationnelles en matière de bocage (Caroline François-Even, Parc Naturel Régional d'Armorique) – *Feedback on the INTERREG CORDIALE Programme*

Débat - Debate

11h15 : Les transferts de terre au centre des dynamiques de paysages – *Land transfers and landscape dynamics*

• L'impact paysager de l'agrandissement des exploitations agricoles en Basse Normandie (Thibaut Preux, Doctorant UMR LETG Université de Caen) – *Landscape consequences of farms expansion in Lower Normandy*

• Les échanges parcellaires dans le grand ouest (Laura Pauchard, Doctorante UMR ESO, Université de Caen) – *Parcels exchanges in the northwest of France*

• Retour d'expérience commune de Lanvallay (Thierry Nicolas, Adjoint au maire) – *Feedback from Lanvallay, a municipality near Dinan*

• Retour d'expérience d'agriculteurs (Annie Legoff, Evran) – *Farmers' feedback*

Débat - Debate

12h30 – 14h : Buffet Hall bat N (Buffet : Le Panier Vert) – *Buffet lunch, N building lobby*

Projection : « Ecoute voir : des paysages racontés » (Caroline Guittet, doctorante UMR ESO) – *Screening of «Ecoute voir : des paysages racontés»*

14h : Les paysages ruraux en devenir – *Futur of rural landscapes*

Introduction : Changement climatique et adaptation des cultures (Hervé Quenol, UMR LETG) – *Climate changes and crops adaptation*

1) Les vergers hautes tiges – *High-stem orchards*

• Histoire et avenir des vergers en Rance (Guillaume Lepetit, Pôle Fruitier de Bretagne) – *Past and future of the Rance orchards*

• Les projets de réimplantation de vigne sur le territoire du PNR (Morgane Dallic, PNR Golfe du Morbihan) – *Vineyard reimplantation projects in the regional nature park (PNR) of the Golfe du Morbihan*

Débat - Debate

2) Le renouveau des cultures anciennes – *The revival of crops of the past*

- La relance du sarrasin dans la Manche, étude d'une filière agricole locale alliant patrimoine et économie (Alain-Gilles Chaussat, Pays de la Baie du Mont St Michel, Pôle Rural Université de Caen et Franck-Emmanuel Lepretre, INRA SAD Paysages) – *Buckwheat re-implementation in the Manche, study of a local agricultural sector which link heritage and economy*

- La filière blé noir (Arnaud Ehlacher, Cœur Émeraude) – *Buckwheat sector*

Débat - *Debate*

Pause - *Quick break*

3) Bocage et agriculture – *Bocage and agriculture*

- Les replantations de haies sur le secteur du projet de PNR (Cœur Émeraude) – *Hedge replanting in the PNR project area*

Débat - *Debate*

4) Mises en perspectives – *Feedbacks*

- Retour d'entretiens auprès d'acteurs en Rance (Céline Vervaele – Master2- Université Rennes2) – *Feedback from interviews with stakeholders in the Rance area*

- Un cas d'étude HERCULES en Espagne (Juan Compañ Garcia, Délégué à l'environnement, commune de Colmenar Viejo) – *HERCULES case study: example in Spain*

- Un cas d'étude hors Europe : « Environnement et Parcs Nationaux en Algérie : Quelles réalités ? » (Malika Boudjani, Université d'Oran 2) – *A non-European case study : «Environment and National Parcs in Algeria : what realities?»*

Débat et clôture - *Debate and closing remarks*

La journée du 16 juin sera filmée et la vidéo disponible sur le site de l'Aire d'U (www.lairedu.fr) dès le 21 juin.

The 16th of June day will be filmed and video will be available on the Aired'U website (www.lairedu.fr) from the 21th of June

Programme du 17 juin - journée de terrain dans la vallée de la Rance (voir circuit page 5)

*Program 17th of June : field trip around the Rance valley
(see the tour on the page 5)*

8h : Départ en bus de l'Université Villejean (arrêts de bus proches du métro arrêt Villejean)	<i>8 am : Departure from Villejean campus by coach (bus stop near the Villejean metro station)</i>
9h : Elevage et bocage : ferme des Aulnays, M et Mme Legoff, Evran	<i>9 am : Breeding and bocage : Aulnays Farm, Mr and Mrs Legoff, Evran</i>
11h : Planter et greffer : Visite de deux vergers hautes et basses tiges par Jacques Baux (CIDREC), Jean-François Aubert («Les Mordus de la pomme») et Guillaume Lepetit (Pôle Fruiter de Bretagne)	<i>11 am : Planting and grafting: Visit to two orchards (mixed orchards and cordon orchards) with Jacques Baux (CIDREC), Jean-François Aubert («Les Mordus de la pomme») association) and Guillaume Lepetit (Pôle Fruiter de Bretagne)</i>
13h : Repas à la ferme du Rivage, commune du Minihic sur Rance (Buffet : La Cale Gourmande)	<i>1 pm : Lunch at Rivage Farm, Minihic-sur-Rance municipality</i>
15h : Visite d'un site de production de cidre et poiré avec Arnaud Jouny, Trémereuc	<i>3 pm : Apple and pear cider workshop visit with Arnaud Jouny, Trémereuc</i>
16h30 : Les projets de la Houbarderie, Stéphane Robic – ESAT Les ateliers du Domaine	<i>4 pm : La Houbarderie visit and projects with Stéphane Robic</i>
19h : retour à Rennes	<i>7 pm : arrival back in Rennes</i>

La journée du 17 juin sera retranscrite sous forme d'une vidéo de 5 min disponible sur le site de l'Aire d'U dès septembre 2016

The 17th of June day will be adapted in a 5 min movie, available on the Aired'U website from september 2016

Le programme HERCULES - HERCULES Programme

LE DEFI : les paysages culturels européens à un carrefour

Les paysages culturels européens sont des milieux de vie indispensables au quotidien, qui remplissent des fonctions patrimoniales, esthétiques, récréatives et pour la biodiversité. Ils fournissent également à la société, des services écosystémiques essentiels.

Cependant, ces paysages culturels connaissent des transformations majeures, dues aux processus de concentration de l'occupation du sol, avec d'une part l'exode rural et d'autre part l'urbanisation.

Ces changements affectent la capacité des paysages culturels à continuer d'assurer leurs fonctions et services, amplifiant la nécessité de mettre en place des garanties efficaces et globales.

L'adoption de la Convention européenne du paysage (ELC) est une étape de la construction de la politique à adopter en faveur de ces garanties, et a beaucoup attiré l'attention des scientifiques, des acteurs locaux et du grand public. HERCULES se base sur l'esprit et la dynamique de l'ELC pour développer une approche globale qui intègre les perspectives de différents porteurs de projet, afin de traiter de manière appropriée les changements du paysage.

LES OBJECTIFS D'HERCULES:

- Permettre aux acteurs publics et privés de protéger et gérer durablement les paysages culturels
- Développer une base de données de la littérature et des connaissances d'experts sur la transformation des paysages culturels
- Effectuer des études de cas bien documentées sur l'histoire et les changements des paysages culturels à long et court termes
- Elaborer une typologie et une carte paneuropéenne des paysages culturels, validées par l'engagement des citoyens à travers une production participative (crowdsourcing)
- Fournir de nouvelles approches de modélisation pour évaluer l'évolution future du paysage et l'impact des politiques publiques sur les paysages culturels
- Concevoir des recommandations pour la politique et la gestion du paysage

THE CHALLENGE: European Cultural Landscapes at Crossroads

European cultural landscapes are vital everyday living environments that perform heritage, aesthetic, recreation and biodiversity functions, as well as providing society with essential ecosystem services.

However these cultural landscapes are experiencing fundamental transformations as a result of processes of land-use polarization, with rural abandonment on the one hand and urbanization on the other.

These changes affect the ability of cultural landscapes to continue to perform the functions and services they provide, emphasizing the need for effective and holistic safeguards.

The adoption of the European Landscape Convention (ELC) is a policy-level step towards these safeguards, and has attracted much attention from the sciences, practitioners, and the general public. HERCULES builds on the ethos and momentum of the ELC in developing a holistic approach that incorporates diverse stakeholder perspectives to appropriately address landscape changes.

HERCULES' OBJECTIVES INCLUDE:

- To empower public and private actors to protect and sustainably manage cultural landscapes
- To develop meta-analytic database of literature and expert knowledge on cultural landscape transformation
- To perform well-documented case studies on the long- and short-term histories and change in cultural landscapes
- To elaborate a Pan-European cultural landscape typology and map, validated by citizen engagement through crowdsourcing
- To provide new modelling approaches to assess future landscape developments and policy impacts on cultural landscapes
- To design recommendations for landscape policy and practice

– www.hercules-landscapes.eu –

Objectifs du séminaire - Workshop purposes

- Faire un séminaire participatif pour discuter de certains résultats d'HERCULES
 - Présenter, comparer et débattre autour de l'expérience des cas d'étude d'HERCULES et des expériences bretonnes
 - Observer la pertinence et l'impact des résultats d'HERCULES sur les politiques concernant :
 - la PAC et l'aménagement du territoire
 - les "label" paysagers pour le tourisme et le marketing des produits
 - l'identification et la gestion des paysages
 - les changements climatiques et la résilience des paysages
- To hold a participatory workshop to discuss some HERCULES outputs
 - To present, debate and compare HERCULES case studies experiences and Brittany experiences
 - To look at the relevance and impact of Hercules outputs on policies relating to:
 - CAP and landscape stewardship
 - Landscape 'labelling' for tourism and product marketing
 - Landscape designation and governance
 - Climate change and landscape resilience

ORGANISATION ET CONTACT

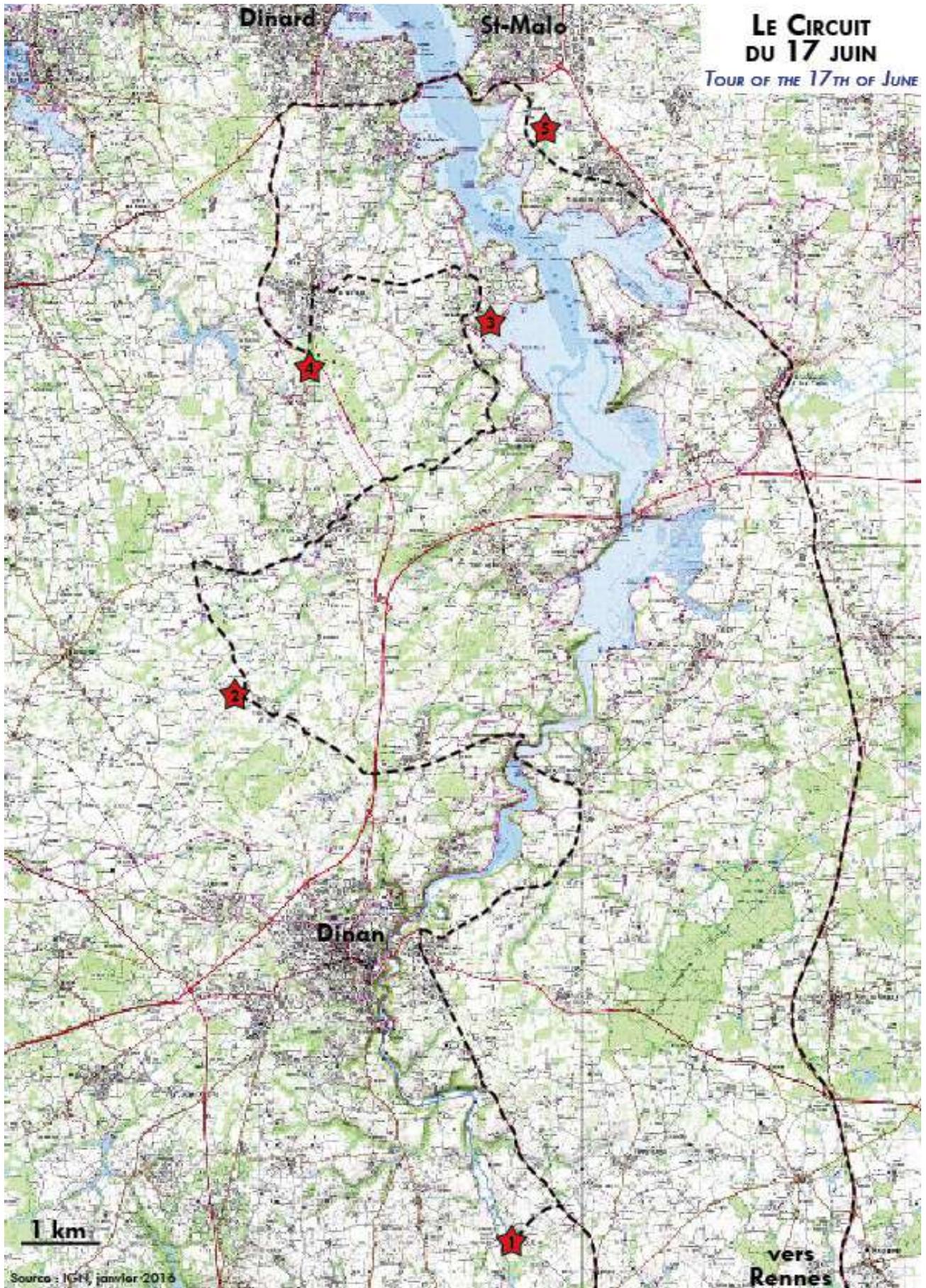
Laurence Le Dû-Blayo, Maître de Conférences en Géographie,
UMR CNRS ESO : perso.univ-rennes2.fr/laurence.ledu
laurence.ledu@univ-rennes2.fr

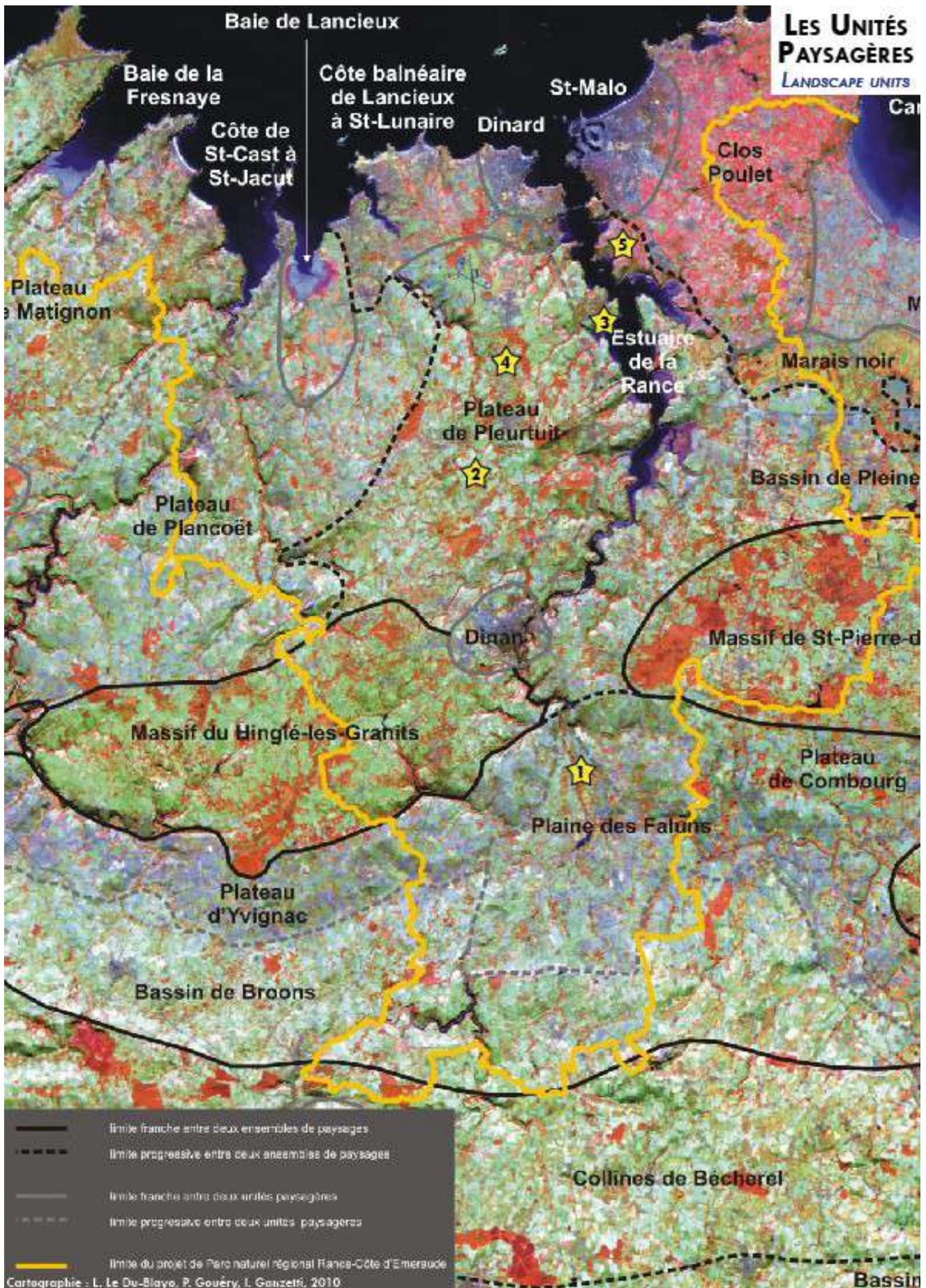
COMITÉ D'ORGANISATION

Celine Vervaele : étudiante en stage pour LRG WP9 HERCULES
Claire Marzin et Nicole Piton : Cellule de Recherche
en Sciences Sociales

PARTENAIRES

Laboratoire ESO, UMR CNRS 6590 : eso.cnrs.fr
ELO (European Landowners Organisation) :
www.europeanlandowners.org
LRG (Landscape Research Group) : www.landscape-research.org
COEUR Emeraude : www.pnr-rance-meraude.fr





Les unités paysagères

Landscape units characters

La plaine des Faluns

Les Faluns correspondent à des sables coquilliers déposés au Miocène par la mer des faluns. Ces sédiments se sont bien conservés dans un secteur topographiquement déprimé, le bassin du Quiou.

On retrouve la Rance, fluviale ou canalisée au centre de cette unité.

Le paysage de cette unité est marqué par une topographie plane et en creux par rapport aux massifs voisins. L'occupation du sol se révèle assez hétérogène, avec à la fois des grandes parcelles sans bocage, notamment dans le lit majeur de la Rance, et des petites parcelles en forme de lanière sur les anciennes terrasses alluviales. La perméabilité des faluns donne des sols assez drainant, plus favorables aux céréales.

L'utilisation de la pierre des Faluns, dite pierre de Jauge, dans le bâti traditionnel contribue fortement à l'identité de ces paysages, le calcaire étant très peu présent en Bretagne dans l'architecture locale. L'utilisation des faluns comme pierre de Jauge ou sablon se traduit également dans le paysage par des carrières en exploitation ou transformées en plan d'eau.



Ivo Sitcher, 2010

Faluns plain

Faluns are conchiferous sands deposited in the Miocene by the Faluns Sea. These sediments are well conserved in the Quiou basin.

In the center of the unit, we find the Rance, in fluvial or canalized form.

This landscape unit is characterized by its topography, flat and in a hollow in comparison with the neighbouring hills. Ground occupation is rather heterogeneous, with large parcels without bocage, especially on the floodplains of the Rance, and small strip-shaped parcels, on old

alluvial terraces. The soils are suitable for cereal crops.

The use of Faluns stone in traditional architecture contributes to the landscape identity because lime is rare in Brittany's architecture. The use of Faluns stone is also visible in the landscape due to the presence of old quarries, either still in operation or transformed into lakes.

Le Plateau de Pleurtvit

Paysage assez ouvert de plateau agricole avec un système de vallées encaissées boisées. Quelques prairies sont visibles, notamment dans les fonds de vallées.

Le maillage bocager est très lâche mais encore bien présent, notamment à proximité de la Rance. Forêts et bosquets sont dispersés dans l'unité paysagère.

L'habitat est groupé, constitué de petits bourgs marqués par des extensions sous forme de lotissements récents.

La proximité de la vallée de la Rance et du littoral rend ce territoire attractif pour les résidences secondaires. La proximité de Saint-Malo, Dinan et Dinard en fait un secteur où l'urbanisation progresse fortement au dépend des terres agricoles.



Ivo Sitcher, 2010

Pleurtvit plateau

A rather open agricultural plateau landscape with deep wooded valleys.

The bocage is sparse, but still present, particularly near the Rance, with some wood.

A gathered settlement, composed of villages, is marked by recent housing developments.

It's an attractive territory, due to its position, near the Rance valley, the Atlantic Sea, Saint-Malo, Dinan and Dinard. Agricultural

fields are threatened by increasing urbanization (including second homes).



Ivo Sitcher, 2010



Galie Verzele, 2016

L'estuaire de la Rance

Au sein de cette unité, deux entités se distinguent : la Rance maritime (eau saumâtre) allant de l'usine marémotrice à l'écluse du Châtelier, et la Rance fluviale (eau douce), allant de l'écluse du Châtelier vers l'amont. Les bords de Rance, lieu de transition entre la terre et la mer, offrent une grande diversité biologique. Ils bénéficient d'une protection réglementaire.

Les nombreuses petites baies abritent des zones de slikke et schorre et portent la marque des activités humaines anciennes (moulins à marée), comme actuelles (plaisance).

Ce territoire est attractif pour la population, notamment pour les résidents secondaires, d'où une forte dynamique des bourgs, la tendance au mitage de l'espace rural étant relativement contrôlée.

Les parcelles sont de taille moyenne, quasiment sans bocage.

Les boisements sont importants sur les versants de la Rance et sur les vallées latérales des petits affluents.

Rance estuary

This unit is separated into two entities: the maritime Rance (brackish water) as far as the Chatelier lock, and the fluvial Rance (fresh water) after the lock.

The shores of the Rance, a transition zone between land and sea, show a high level of biodiversity and are protected by regulations.

Many of the bays have slikke and schorre zones and show signs of human activities, both past (tide mills) and present (pleasure boating). It's an attractive territory, including for second homes, with controlled urbanization.

Hillsides, once cultivated, are now wooded and the parcels are medium-sized, almost without bocage.



La Ferme des Aulnays, Evran

Jérôme Legoff et son épouse Annie produisent un des seuls camemberts biologiques des Côtes d'Armor sur leur exploitation de 48ha en bord de Rance. Ils revendiquent la cohérence de leur système qui allie bocage, vaches de Jersey et porcs sur paille : la fromagerie utilise l'énergie bois des haies et produit un petit lait qui nourrit les porcs.



Plus d'infos : www.farmodesaulnays.fr

Jérôme Legoff and his wife Annie make one of the only organic camemberts of the region on their 120-acre farm, on the Rance shores. They advocate the coherence of their system, which combines bocage, Jersey cows and pigs kept on straw: the cheese workshop uses hedge wood as energy and produces whey which is fed to the pigs.



Source : IGN, 2012



Source : IGN, 1952

Evran



Source : IGN, janvier 2016

Rennes

Les deux photographies font apparaître le contraste entre la vallée et les versants, occupés par des prairies bocagères, et le plateau cultivé, où le bocage est moins dense.

Le paysage autour de l'exploitation a été fortement modifié depuis les années 50. Le principal changement est la disparition des pommiers dans les parcelles. Ainsi, plus que des pré-verger, les arbres étaient complètement intégrés aux cultures.

The two photographs show the contrast between the valley and hillsides, covered with pastures, and the cultivated plateau, where the bocage is less thick.

The landscape surrounding the farm has changed considerably since the 1950s. The main change is the disappearance of apple trees on the parcels. Fruit trees have become an integral part of the farm's plantations, rather than simply scattered across the meadows.

2

Les vergers de Jacques Baux et les Mordus de la Pomme

Jacques Baux orchards and les Mordus de la Pomme



IGN, 1952



Source : IGN, 2012 sur geobretagne.fr

Jacques Baux est arboriculteur à Taden. Il entretient 75 ha de plantation dont un quart en pleine production et vend sa production au cidrier Val de Rance. Il met souvent ses vergers à disposition pour faire de la pédagogie ou participer à la recherche cidricole (Chambre d'Agriculture ou organismes inter-professionnel). Il a mis en place un verger conservatoire en partenariat avec l'association *les Mordus de la Pomme*.

Cette association s'emploie à valoriser la diversité génétique des pommes de Bretagne, notamment lors de la fête de la pomme, chaque automne à Quévert. Les bénévoles font également des démonstrations de greffage, des reconnaissances pour les particuliers ou des publications de pomologie.

Jacques Baux is a tree grower in Taden. He has 185 acres of fruit trees, a quarter of which are in full production. He sells his harvest to a cider producer, Val de Rance. He often provides access to his orchards for training purposes or for research about cider. He has established a conservation orchard with Les Mordus de la Pomme. This association aims to promote the genetic diversity of Breton apples. The association's volunteers also give grafting demos, identify varieties for individuals, and produce publications about pomology.



www.mordusdelapomme.fr

Créé en 2011 à l'initiative des *Mordus de la Pomme*, le *Pôle Fruitier de Bretagne* œuvre pour la préservation, l'étude et la valorisation des 4000 à 4500 variétés fruitières locales de Bretagne.

Aujourd'hui, on retrouve une grande partie de ces variétés locales dans plus d'une centaine de vergers conservatoires sur l'ensemble de la Bretagne.

Since 2011, Le Pôle fruitier de Bretagne works for breton fruit varieties (4000 to 4500 different) protection, study and promotion.

Today, we find an important part of breton local varieties in more than 100 conservation orchards on the whole Brittany.

Pôle Fruitier de Bretagne
Conservation, Etudes et Valorisation
www.polefruitierbretagne.fr

On retrouve les paysages du plateau de Pleurtuit avec un maillage bocager large mais toujours présent. La comparaison des deux photographies aériennes fait apparaître des modifications majeures liées au remembrement : agrandissement des parcelles, arasement des haies, suppression des chemins et arrachage des vergers. On note aussi l'extension du bourg de Trélat.

Pleurtuit plateau landscapes are present here with sparse but still present bocage. Through the comparison of aerial photographs, modifications due to land regrouping are obvious: parcels have increased in size and hedges, paths and orchards have disappeared. The extension of Trélat village is visible too.



Source : IGN, janvier 2016

3

La Ferme du Rivage, Le Minihic-sur-Rance

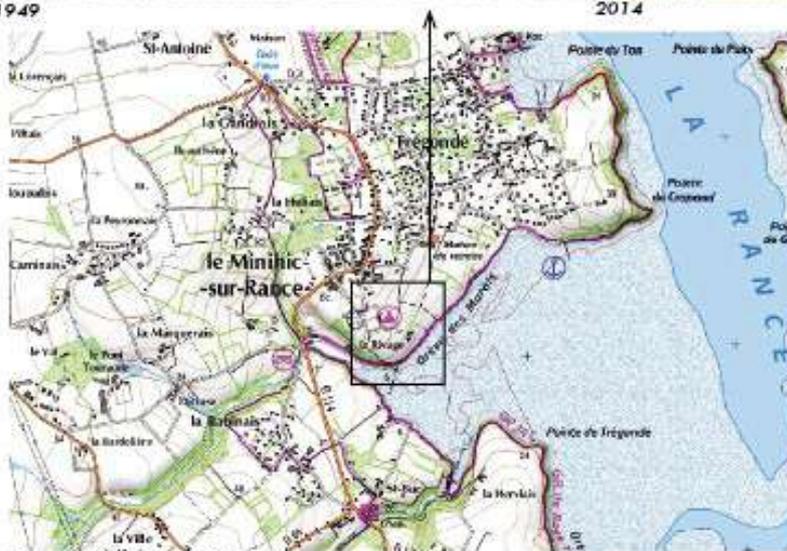


1949



2014

Source : IGH sur gaobretagne.fr



Source : IGH, janvier 2016

La ferme du Rivage, ancienne bâtisse des bords de Rance, est aujourd'hui le lieu communal de nombreuses manifestations du Minihic-sur-Rance. Le site présente un fort potentiel, tant sur le plan agricole que sur celui du patrimoine paysager.

Des bénévoles ont réparé le pressoir de la ferme qui est désormais utilisable par des cidriers amateurs ou des associations.

La ferme du Rivage (literally "Shore Farm"), an old house on the shores of the Rance, is today a municipal place which hosts many events for Minihic-sur-Rance. The estate comprises several infrastructures of the municipality. The site has a high potential in terms of agriculture and landscape heritage.

Volunteers have restored the farm press, which is today available for amateur cider makers or associations.

La Cale Gourmande, Le Minihic-sur-Rance



Plus d'infos : www.lacalegourmande.fr

En 2013, David Leray et Thomas Martin, associés depuis plusieurs années dans des restaurants, ont repris l'ancienne supérette du village. Grâce à leur polyvalence, ils y créent une activité mixte.

David se spécialise en boucherie et Thomas en charcuterie. Leurs efforts se portent sur le maintien d'espèces locales en déclin afin de leur redonner un sens économique en partenariat avec des éleveurs locaux et la fédération des races de Bretagne.

Leurs compétences en cuisine et pâtisserie leur permettent de proposer des services de traiteurs. Leur boutique tient également lieu d'épicerie de village et de cave ; ils y proposent des produits majoritairement bio et locaux en partenariats étroits avec les producteurs locaux.

Ils souhaitent contribuer à l'implantation de l'agriculture biologique dans la commune, notamment d'éleveurs de race ancienne, et ainsi de redonner une vie professionnelle à des activités encore trop anecdotiques et/ou pittoresques.

In 2013, David Leray and Thomas Martin, who had been associates for several years in restaurants, took over the village's former minimarket. They created a multi-activity business with their multiple skills.

David became a butcher, Thomas learnt to make charcuterie. They make efforts to maintain local endangered breeds and to give them a new economical meaning with local breeders and Breton breeds Federation.

They purpose their catering services. Their shop serves as a grocery and a wine shop too. They mainly sell organic and local products in partnership with local producers.

They wish to contribute to the organic farmers implementation in the municipality, including ancient breeds.

4

La Cidredrie Jouny, Trémereuc

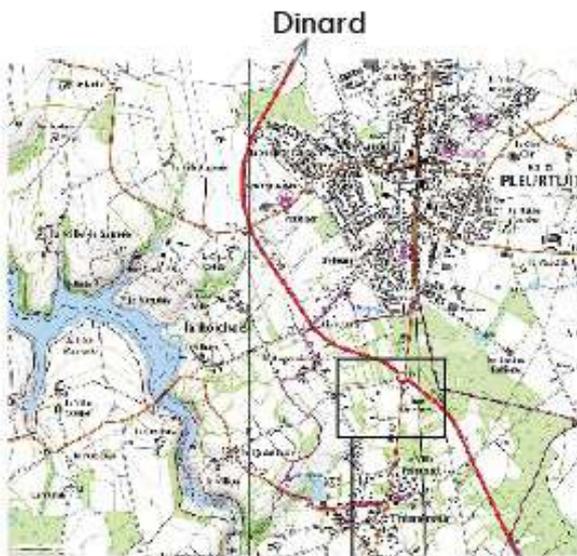
Jouny cider works, Trémereuc



Arboriculteur et cidriculteur, Arnaud Jouny a une ferme près du Frémur à Trémereuc et un atelier/espace de vente à côté du rond point entre Pleurtuit et Trémereuc. Ses vergers hautes-tiges (propriétés ou locations) sont repartis dans les environs. Il est en contact avec Breizh Bocage pour un programme de replantation de haies. Ancien apiculteur, il a encore quelques ruches pour polliniser ses pommiers et fabriquer son chouchen. Dans son atelier il produit lui même jus de pomme, poiré, cidre et chouchen AB.

Tree grower and cider producer, Arnaud Jouny owns a farm near the Frémur river in Trémereuc and a workshop between Pleurtuit and Trémereuc (see map). His high-stems orchards (owned or rented) are distributed in the surrounding area. He has links with Breizh Bocage as part of a hedge restoration program. As a former beekeeper, he still has a few hives to pollinate his orchards and to make "chouchen" (traditional beverage made with honey and cider). In his workshop he produces organic apple juice, cider and chouchen.

Plus d'infos : <http://cidrojouny.wordpress.com>



Source : IGN, janvier 2016

Dans ce paysage la matrice agricole a été fortement déstructurée par l'extension du réseau routier et des zones urbanisées. Les parcelles cultivées et les vergers ont cédé la place à l'extension des surfaces boisées.

In this landscape, hedges, orchards and cultivated parcels have been replaced by woods. New road infrastructures have induced the development of economic activity zones such as that of Mr. Jouny.



2012

Source : IGN sur geoportage.fr



1952

La Houbarderie, Saint-Malo



La Houbarderie est une ancienne malouinière qui, avec son domaine de 7 ha, sont restaurés depuis 10 ans par leur propriétaire, Jean-Michel Baudouin. Inspiré par l'histoire, il s'attache à retrouver l'ambiance de la grande époque pendant laquelle le commerce, la pêche et l'agriculture alimentaient la richesse de Saint-Malo et façonnaient le paysage local.

M. Baudouin a créé des partenariats, notamment avec l'ESAT l'Atelier du domaine, afin de réintroduire des cultures locales, disparues ou en péril. Il développe en particulier une filière de sarrasin dans les environs de Saint-Malo.

La Houbarderie is an old «malouinière». The house and its 17 acre estate have been under restoration for 10 years by their owner, Jean-Michel Baudouin. Inspired by history, he wants to recapture the atmosphere of the period during which trade, fishing and agriculture contributed to the wealth of Saint-Malo and shaped the landscapes.

He has created partnerships to reintroduce local crops, which have disappeared or are threatened. His work includes the development of a buckwheat sector in the area around Saint-Malo.



Source : IGN, janvier 2016

Coincé entre Saint-Malo et Saint-Jouan-des-Gérets, le paysage agricole n'a pas vraiment changé depuis les années 50. Dans ce paysage marqué par les cultures légumières, le parcellaire est ouvert et les haies peu présentes. Bien que remembrées, les parcelles en ont peu perdu. La restauration des domaines des malouinières des environs est cependant notable sur la photo.

Là encore les pommiers hautes tiges ont disparus et le paysage est désormais partagé entre d'une part, les malouinières et leur parc arboré et d'autre part, les grandes parcelles cultivées.

Stuck between Saint-Malo and Saint-Jouan-des-Gérets, the agricultural landscape hasn't change a lot since the 50s. This landscape is largely occupied by vegetable crops, making the landscape open with few hedges. Despite regrouping of land parcels, they have lost few hedges.

The restoration of Malouinière estates is however noteworthy in the photo comparison.

High-stem orchards have disappeared and the landscape is now divided into malouinières and their wooded estates and large cultivated areas of cultivated land.



2014



1949

Source : IGN sur gao.bretagne.fr

Liste des participants

Prénom Nom	Organisme/Fonction	16 juin	17 juin	Courriel
HERCULES				
Laurence Le Du	Université Rennes2 / LRG	x	x	laurence.ledu@univ-rennes2.fr
Paul Tabbush	Landscape Research Group	x	x	paul.tabbush@gmail.com
Steven Shuttleworth	Landscape Research Group	x	x	steven_shuttleworth@hotmail.com
Sarah Mac Carthy	Landscape Research Group	x	x	sarah@landscaperearch.org
Gareth Roberts	Landscape Research Group	x	x	dolwan1@btinternet.com
Celine Vervaele	Master 2 - Stagiaire LRG	x	x	celine.vervaele@student.univ-rennes2.fr
Malika Boudjani	Université Oran / LRG	x	x	mboudjani@gmail.com
Brian James Shaw	Université Freiburg	x	x	brian.shaw@landspflugs.uni-freiburg.de
Alice Budniok	European Landowners Organisation	x	x	legal@olo.org
Juan Compañi García	Colmenar Viejo municipality	x	x	juan.compang@colmenarviejo.com
Maria Garcia Martin	Université Freiburg	x		maria.garcia@landspflugs.uni-freiburg.de
ACTEURS LOCAUX				
Guillaume Lepetit	Pôle fruitier de Bretagne	x	x	polefruitierbretagne@dinancommunauto.fr
Gaëlle Namont	Conseil Régional de Bretagne	x	x	gaelle.namont@bretagne.bzh
Pauline Toullec	Master 2 - Stagiaire DREAL	x	x	pauline.toullec@i-carre.net
Christine Bonfiglio	Conseil Général 56	x	x	christine.bonfiglio@morbihan.fr
Nicolas Thierry	Mairie de Lanvallay - élu	x	x	thierry.nicolas.mairie@gmail.com
Philippe Marseille	Mairie de Lanvallay - élu	x	x	philippe.marseille.mairie@gmail.com
Emmanuelle Sultan	Muséum National Histoire Naturelle	x	x	emmanuelle.sultan@mnhn.fr
Damien Roty	Technicien forestier et conducteur de projet en développement durable et ENR	x		damienroty@gmail.com
Arnaud Ehrlicher	COEUR-Emeraude, animateur agricultures et territoires	x	x	arnaud.ehrlicher@coeursemeraudes.org
Xavier Laurent	COEUR-Emeraude, responsable eau, agriculture, biodiversité	x	x	xavier.laurent@coeursemeraudes.org
Gildas Cheny	Directeur COEUR Emeraude		x	gildas.cheny@coeursemeraudes.org
Sylvie Tranchevent	Vice Présidente CŒUR en charge de l'agriculture		x	
Jean-François Richeux	Vice-Président délégué CŒUR-Emeraude		x	
Jérôme Legoff	Ferme des Aulnays	x	x	legoff.aulnays@wanadoo.fr
Annie Legoff	Ferme des Aulnays	x	x	legoff.aulnays@wanadoo.fr
Arnaud Jouny	Cidrerie Jouny		x	arnaud.jouny1@club-internet.fr
David Leray	Épicerie traiteur La cale gourmande		x	leray.david@club-internet.fr
Morgane Dallic	Parc Naturel Régional Golfe du Morbihan	x	x	morgane.dallic@golfe-morbihan.fr
Juliette Herry	Parc Naturel Régional Golfe du Morbihan	x	x	juliette.herry@golfe-morbihan.fr
Caroline François-Even	Parc Naturel Régional d'Armorique	x	x	caroline.francois-even@pnr-armorique.fr
Stéphane Robic	ESAT Les Ateliers du Domaine	x	x	s.robic@cat-domaines.fr

Isabelle Senegas	Chambre agriculture 35		x	isabelle.senegas@ills-et-vilains.chambagri.fr
CHERCHEURS				
Emmanuelle Hellier	Directrice ESO Rennes	x		emmanuelle.hellier@univ-rennes2.fr
Hervé Quenol	Directeur Costel – LETG Rennes	x		herve.quenol@uhb.fr
Caroline Guittet	Doctorante ESO Rennes	x	x	caroline.guittet@uhb.fr
Laura Pauchard	Doctorante ESO Caen	x		laura.pauchard@unicaen.fr
Alain-Gilles Chaussat	Doctorant CRHQ Caen	x		chaussat@gmail.com
Thibaut Preux	Doctorant LETG Caen	x		thibaut.preux@unicaen.fr
Annegret Nicolai (ou Morgane Hervé)	Université Rennes 1/EcoBio			annegret.nicolai@univ-rennes1.fr
Franck-Emmanuel Lepetre	INRA-SAD Paysages	x		

ANNEXE IV : Le questionnaire d'HERCULES (doc « entretien.odt » dans Méthodologie)

Partie 1 : souvenirs/perception des changements du paysage local

- 1.1 Comment décririez-vous le paysage à quelqu'un qui ne l'a jamais vu ? Selon vous, quelles en sont ses caractéristiques les plus importantes ?
- 1.2 Comment ces paysages ont évolué depuis que vous les connaissez ? Qu'est-ce qui au contraire n'a pas changé ?
- 1.3 A propos des changements les plus importants : qu'est ce qui a changé ? Quand ? Où ? Est-ce que ces changements vous ont touchés et si oui comment ?
- 1.4 Selon vous quels groupes de personnes sont le plus touchés par ces changements et pourquoi ?
- 1.5 Voyez-vous ses changements comme étant négatifs ou positifs pour la communauté en général ?
- 1.6 Y a-t-il un endroit que vous appréciez particulièrement ? Pourquoi ?

Partie 2 : origines des changements perçus du paysage

- 2.1 Pourquoi ces changements sont survenus ? Quelles en sont les causes les plus importantes selon vous ?
- 2.2 Quels acteurs sont responsables de ces changements ?

(Selon les réponses données, demandez des détails sur les caractéristiques du paysage qu'ils sont mentionnés ou auxquels ils s'intéressent)

- 2.3 Quels ont été les changements les plus importants et les décisions qui leur sont reliées dans le paysage au vue des :
 - 2.3.1. Infrastructures (développement des routes, accès aux rails,...)
 - 2.3.2. Technologies avec leurs conséquences sur l'occupation du sol
 - 2.3.3. changements ayant affecté les produits de l'agriculture
- 2.4 Quelles sont les conséquences de ces changements ?

Partie 3 : Les changements du paysage et les origines en lien avec celle extraite de l'analyse des cartes

Pour commencer cette partie il faut donner un résumé des directions données par le changement vu sur les cartes.

Cette partie est différente en fonction des réponses précédentes sur les changements perçus dans la partie 1 ; si les changements sont les même ne pas poser les questions.

- 3.1 Que pensez-vous de ces changements ? Êtes-vous d'accord avec eux (les constatez-vous) ?
- 3.2 Est-ce que ces changements vous ont touchés et si oui comment ?
- 3.3 Voyez-vous ses changements comme étant négatifs ou positifs pour la communauté en général ?
- 3.4 Pourquoi ces changements sont survenus ? Quelles en sont les causes les plus importantes selon vous ?
- 3.5 Quelles sont les conséquences de ces changements ?

Partie 4 : Questions additionnelles

- 4.1 Y'a-t-il des plats traditionnels basés sur des produits locaux qui seraient selon vous connecté au paysage dans la région proche ?
- 4.2 Y'a-t-il d'autres produits qui dépendent de matières premières de la région proche ?

ANNEXE V : Le questionnaire de notre enquête

Partie 1 : perception/souvenirs personnels des changements du paysage local

- 1.1 Comment décririez-vous le paysage local à quelqu'un qui ne l'a jamais vu ? Selon vous, quelles sont ses caractéristiques (*qualités, défauts*) les plus importantes ?
- 1.2 Y a-t-il un endroit que vous appréciez particulièrement ? Pourquoi ?
- 1.3 Comment ces paysages vous paraissent avoir évolué depuis que vous les connaissez ? Qu'est-ce qui au contraire vous semble ne pas avoir changé ?
- 1.4 Quels sont les changements les plus significatifs ? Dans quelles circonstances ?
- 1.5 Y a-t-il des changements plus mineurs lisibles dans le paysage ?
- 1.6 Pourquoi ces changements sont survenus ? Quelles en sont les causes les plus importantes selon vous ?
- 1.7 Quels acteurs sont responsables de ces changements ?
- 1.8 Ces changements vous ont-ils touché et si oui dans quelle mesure ?
- 1.9 Selon vous quels groupes de personnes sont les plus impactés par ces changements et pourquoi ?
- 1.10 Voyez-vous ces changements comme négatifs ou positifs pour la communauté locale ?

Partie 1 bis : Les changements du paysage et leurs causes en lien avec une analyse photo et carte postale ancienne.

On montrera des photos et cartes postales anciennes.

- 1.11 Quelle(s) évolution(s) constatez-vous dans ces paysages ?
- 1.12 Pourquoi ces changements sont survenus ? Quelles en sont les causes les plus importantes selon vous ?
- 1.13 Ces changements vous ont-ils touché et si oui comment ?
- 1.14 Quelles sont les conséquences de ces changements ? Voyez-vous ces changements comme négatifs ou positifs pour la communauté locale ?

Partie 2 : Liens entre paysage, agriculture et produits du terroir

- 2.1 Pensez-vous à des produits, alimentaires ou non, issus de matières premières locales ?
- 2.2 Lequel de ces produits est selon vous le plus emblématique des environs proches ?
- 2.3 Connaissez-vous des plats traditionnels issus de produits locaux ?
- 2.4 A propos du sarrasin/des vergers :

(Les questions dépendent du niveau de connaissance et du statut de la personne interviewée. Soit c'est un néophyte (N) et on posera des questions de (re)connaissance, soit elle connaît bien la culture (I) et on lui posera des questions sur l'évolution de la culture.)

- 2.4.1. Connaissez-vous un endroit proche où on cultive du sarrasin/pomme à cidre ? (N)
- 2.4.2. Comment, selon votre expérience, a évolué sa présence dans la région proche ? Pourquoi cette évolution ?
- 2.4.3. Voyez-vous cette évolution comme négative ou positive ?
- 2.4.4. En comparaison d'autres cultures, quel impact a le sarrasin/verger sur le paysage selon vous ?
- 2.4.5. Comment l'origine du sarrasin, son lien avec un paysage particulier, peut valoriser le produit ? (I)
- 2.4.6. Quel doit être le rôle des pouvoirs publics dans cette valorisation ? Dans quelles perspectives ? (I)

Partie 2 bis : Paysage, agriculture et produits du terroir en lien avec une analyse photo et carte postale ancienne *(On montrera des cartes postales anciennes sur les vergers ou le blé noir)*

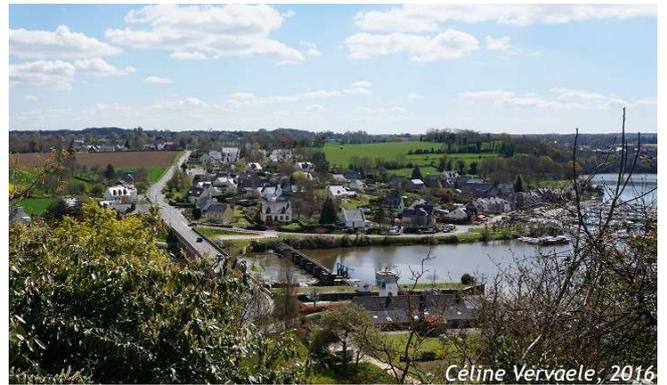
- 2.5 De manière générale, que vous inspirent ces cartes postales ?
- 2.6 Qu'a apporté ou qu'apporte le sarrasin (/la pomme à cidre) dans le patrimoine culturel local ?
- 2.7 Selon vous existe-t-il aujourd'hui un produit qui symbolise le lien entre agriculture et patrimoine culturel ? Dans quelle mesure ?

ANNEXE VI : Les documents iconographiques de la Partie 1 du questionnaire ; comparaison de photographies de paysages

Toutes les cartes postales anciennes n'ont pas pu être datées précisément ; elles datent toutes de la première moitié du XX^e siècle. Elles ont été tirées du mémoire d'Eva Sichez, « Mise en œuvre de l'observatoire photographique du paysage Rance-Emeraude », 2010



Comparaison de l'entrée de ville de la Richardais



Comparaison de l'écluse du Chatelier 1964/2016



Comparaison de la plage de Sables-d'Or-les-Pins



Eva Sichez, 2010

Comparaison de la vue de St-Suliac depuis le mont Gareau

ANNEXE VII : Les documents iconographiques de la Partie 2 du questionnaire ; aspects culturels



Fête du Pardon des Fleurs de blé noir ; affiche et carte postale des reines



Atawalk

Battage du blé noir

www.delcampe.net

ANNEXE VIII : Quelques entretiens

[A1]

Informations diverses :

Demander à la personne de se présenter brièvement avec les informations suivante :

-date de naissance : 1971

-date d'arrivée dans l'UP: enfant

-profession exercée : agriculteur

-localisation précise/lieu de l'entretien : dans son atelier

Partie 1 : perception/souvenirs personnels des changements du paysage local

- 1.1 Comment décririez-vous le paysage local à quelqu'un qui ne l'a jamais vu ? Selon vous, quelles sont ses caractéristiques (*qualités, défauts*) les plus importantes ?

Ici on a la chance d'être resté sur des parcelles encore bocagères, et puis on a la présence de la voie verte qui présente des arbres qui sont des beaux sujets préservés. La proximité de la Rance fait qu'on est sur des secteurs protégés/sauvegardés d'un point de vue environnemental. Et il faut à tout prix le préserver parce que malheureusement on voit que des secteurs même comme ceux ci sont atteints par des phénomènes type destruction de talus alors que je ne voyais pas ça il y a 3 ou 4 ans.

- 1.2 Y a-t-il un endroit que vous appréciez particulièrement ? Pourquoi ?

Le verger que je suis en train d'installer sur Trémereuc. C'est un terrain en pente très bien situé. Je récupère 3,5ha, l'autre personne qui s'installe en bio autour prend 6,5ha. On va replanter toutes les haies. Ça fait comme un coteau, on descend vers le Frémur. On est dans le secteur où il y a beaucoup de chevaux donc c'est un cadre presque idyllique. J'imagine bien à l'avenir avec les arbres HT. Le pommier HT est vraiment pour moi appréciable, le pré verger... Si on parle d'impact visuel, y'a quelque chose... J'ai l'impression d'être sur une autre planète... Il n'y a pas longtemps j'ai traversé une bonne partie de la Normandie pour aller chercher une machine pour ramasser les pommes. Au bout d'un moment je me suis rendu compte au bout de 100km à rouler que je n'avais pas vu une seule vache. C'est une chose qui va se produire à l'avenir je sais ; on trouve de moins en moins de pâtures avec des vaches, or pour moi elles font partie du paysage et on est en train de les mettre dans des stabulations et ne sortir que très très peu. Donc on ne voit pas de cochons c'est évident mais à l'avenir il faudra s'attendre à ne plus voir les vaches non plus.

- 1.3 Comment ces paysages vous paraissent avoir évolué depuis que vous les connaissez ? Qu'est-ce qui au contraire vous semble ne pas avoir changé ?

Spécialisation des exploitations agr. / augmentation des monocultures
disparition des haies

On a beaucoup parlé du remembrement dans les années 60/70 et puis là j'ai le sentiment qu'un deuxième remembrement est à l'oeuvre. Toute la filière laitière est en train de se restructurer : les exploitants qui jusqu'à la fin des années 90/2000 avaient en moyenne 35 laitières sont tous en train de passer à 80 laitières avec des regroupements d'exploitations qui, j'ai pu le constater sur le secteur de Pluduno que je connais bien, entraînent de nouvelles suppressions de haies et de bocage. Je travaille avec Breizh bocage et c'est vrai qu'il peut y avoir un discours véhiculé auprès des conseils généraux qui dit qu'on replante des haies et c'est vrai qu'on en replante mais en observant on fait plus le

constat d'une disparition que d'une reconquête de la haie. Pour moi la balance est négative.

Après au niveau des haies il faut faire attention aux espèces qu'on plante ; avoir au maximum un échelonnement de floraison, moi j'aime planter des espèces mellifères (prunellier, châtaignier,...), laisser venir les ronces sur les talus...

— Ce qui n'a pas vraiment changé c'est l'omniprésence du maïs. J'ai même l'impression qu'il y a de plus en plus de maïs par rapport au blé. J'ai pas de chiffre mais c'est un sentiment.

Malheureusement les bons exemples que j'ai vu de ce que j'aimerais ça a été fait par des convaincus, c'est relativement simple. Faut pas se fermer non plus... En fait en nombre, ouais je ne sais pas comment dire... en nombre on peut dire qu'il y a de plus en plus de convaincus, c'est souvent la réflexion qui m'est faite maintenant que je suis installé sur Trémereuc, très près de la Rance. Il y a de plus en plus de maraîchage bio. J'ai aussi beaucoup de citoyens qui viennent ici m'acheter du cidre et qui me font la remarque que le bio se développe. Ce sentiment est généré par le fait que par exemple si on prend une ville comme Rennes, il y a énormément d'agriculteurs bio qui se sont installés en maraîchage sur des petites surfaces. Ils ont un potentiel de vente car il y a effectivement une demande dans ces grandes villes. On retrouve ça sur la côte avec le même type de clientèle et sur la Rance aussi avec le tourisme. Par contre si on sort de ces secteurs on a pas ce ressenti, enfin moi je ne l'ai pas en tout cas. Il suffit de repasser le Frémur pour s'apercevoir que l'environnement bio qu'on souhaiterait il n'est pas là. Si on regarde les chiffres aujourd'hui du bio au niveau superficie agricole, il ne représente encore que 5% des surfaces d'exploitations. Alors effectivement il y a une sensibilisation, beaucoup de personnes se sentent concernées, on l'impression que des bios s'installent car autour d'eux, près des grandes villes, ils ont accès au bio. Mais les nombreux agriculteurs bio qui s'installent là le font sur des surfaces très petites et pas forcément pérennes parce que si je prend l'exemple de mes voisins ils sont sur un terrain mis à disposition par la commune. C'est une agriculture assez fragile et pas représentatif par rapport aux superficies. On tombe finalement dans une belle vitrine. A la limite on peu communiquer là dessus mais concrètement l'agriculture reste intensive et est de plus en plus intensive en dehors de ces secteurs là et ça les gens le voit de moins en moins parce qu'ils sont de plus en plus dans la vitrine et ils ne voient pas ce qui se passe dans des zones de plus en plus désertifiées ou il n'y a plus que de l'agriculture intensive. Je ne parle pas de la Bretagne mais le tourisme dans la Beauce ça n'existe pas

- 1.4 Quels sont les changements les plus significatifs ? Dans quelles circonstances ?

Pour moi aujourd'hui l'impact c'est vraiment ce regroupement des fermes laitières dû à la suppression des quotas laitiers.

- 1.5 Y a-t-il des changements plus mineurs lisibles dans le paysage ?

Mineure je ne sais pas mais il y a au moins une chose positive au niveau de l'agriculture conventionnelle, c'est l'obligation de mettre des couverts végétaux. Même si ça peut avoir un impact négatif sur l'abeille si les couverts font ressortir des pesticides mis auparavant il n'empêche que les couverts végétaux est une démarche qui permet normalement de limiter

les intrants, restructurer les sols. Moi je ne suis pas un forçat de l'agriculture biologique, si au moins l'agriculture classique peut avoir des approches plus intelligentes, plus cohérents c'est déjà une bonne chose dans un premier temps.

1.6 Pourquoi ces changements sont survenus ?

Quelles en sont les causes les plus importantes selon vous ?

Pour les couverts végétaux c'est une obligation de l'Europe pour la qualité de l'eau et que nitrates ne dépassent pas certains seuil. Avec les élevages massifs qu'on a en Bretagne on retrouve beaucoup trop d'azote dans les sols. Bon voilà ça a été une des mesures indispensables pour capter dans les cultures l'azote excédentaire qu'on a en début d'automne et ne pas le retrouver lessivé.

Au niveau de l'intensification c'est le résultat du modèle agricole breton qui veut une agriculture compétitive sur un marché international. Le souci c'est qu'elle fait face à des pays qui ont une logique hyper productiviste comme la Pologne, l'Espagne, les Pays-Bas. Parti dans l'idée de vouloir concurrencer ces pays là, le seul moyen qu'on propose au exploitant c'est d'augmenter leur production pour diminuer leur coût et ça c'est une réalité depuis des 10aine d'années sur la Bretagne; il faut sans cesse intensifier pour pouvoir concurrencer ce spays là. Mais quelque part c'est mission impossible car ces pays n'ont pas forcément les mêmes exigences que nous vis-à-vis de l'environnement ou vis-à-vis de leur coût salariaux. On va toujours courir après.

1.7 Quels acteurs sont responsables de ces changements ?

Y'a beaucoup de choses qui imposent ça. D'abord il y a une démarche du syndicat majoritaire en Bretagne, la FNSEA, qui a toujours eu un discours productiviste. Parallèlement à ça on sait que des lobbys existent à Bruxelles et à tous les échelons car l'agriculture productiviste est tout sauf une agriculture autonome donc elle a besoin d'énormément de monde. Et les dégâts qu'elle fait sur l'env. induisent des coûts qui permettent de faire travailler beaucoup de monde sur la dépollution des sols, encadrer les pratiques agricoles (ex : des personnes pour contrôler les quantités d'épandage)...Bref ça fait tourner tout un business, avec les banques aussi évidemment parce que plus on est gros plus il faut emprunter... donc voilà on est dans un système très dépendant et l'agriculteur n'est qu'un petit maillon dans une chaîne qui lui impose tout d'en haut.

Toi comment tu ressens ça dans ton activité (le fait d'être un petit maillon d'une chaîne) ?

On est forcément dépendant de toute façon (emprunt) mais la différence c'est qu'on est pas sur des échelles astronomiques et l'idée c'est d'être toujours responsable de ce qu'on fait, ne pas pointer du doigt un responsable... Mai le problème c'est qu'aujourd'hui même quelqu'un qui voudrait monter un projet à taille humaine malheureusement y'a un prix du foncier qui est tel qu'on doit forcément avoir recourt à un emprunt qui oblige à un minimum de production. Ça devient difficile de s'installer sur des projets de très petites exploitations. La pression foncière est aussi le résultat de l'extension des villes qui ont besoin de terrain.

1.8 Ces changements vous ont-ils touché et si oui dans quelle mesure ?

Moi j'ai eu une grande difficulté à trouver des terrains pour mon activités. Donc ce que j'ai fait en premier c'est de repérer des vergers à l'abandon. Car il y a beaucoup de personnes qui ont planté des vergers dans les années 70/80 pour faire du cidre, c'étaient beaucoup d'anciens qui plantaient ça lors de leur départ en retraite. Il gardaient un hectare comme ça en

haute tige. Mais les hautes tiges commencent à vraiment produire à partir de la 20ème année. Ces gens là n'ont pas vu la récolte de ces fruits se faire, et ça intéressait pas leurs enfants. J'ai récupéré comme ça des vergers à l'abandon en allant voir les personnes qui les possédaient. Ils y ont tout de suite vu un intérêt pour eux parce que ça leur permettait au moins d'avoir leur terrain entretenu et remis en état. Et moi ça me permettait d'avoir des vergers tout de suite en production. Après le souci qui se pose c'est que j'étais sur un bail et planter un verger ça a un coup donc c'est bien d'avoir ses propres terres. J'ai contacté la SAFER qui m'a trouvé assez rapidement des terrains à proximité de mon exploitation (3ha + 2,5ha) qu'elle a pu préempter et me revendre. J'ai toujours les autres vergers qui sont mes vergers de production à Bobital. Ca me permet de faire la bascule entre les vergers que je loue et ceux dont je suis propriétaire. C'est indispensable puisque moi j'ai le cas d'un collègue qui était sur Saint-Cast , il avait plusieurs ha de vergers en location, il est arrivé un matin et la propriétaire avait supprimé la moitié des arbres dans le verger. Il faut des années pour ce faire une clientèle et si du jour au lendemain on a plus la production on perd tout alors qu'on est vraiment sur des exploitations pérennes. Moi l'exploitation que je mets en place elle va me permettre de vivre dans un premier temps mais elle pourra aussi être transmise (les arbres sont là pour 70/80 ans voir 100 ans pour les poiriers).

1.9 Selon vous quels groupes de personnes sont les plus impactés par ces changements et pourquoi ?

C'est pas tellement des personnes. Au niveau des pesticides tout le monde est fortement impacté. L'un des soucis c'est que la pulvérisation d'insecticides se fait quand il fait beau, au printemps essentiellement, donc c'est quand les gens sortent c'est quand les enfants sont dehors. Ça a un impact réel. Comme il n'y a plus de haies donc ceux qui sont transportés par le vent ne sont plus arrêtés. Là on a des gens directement impactés et ça aura des conséquences.

1.10 Voyez-vous ces changements comme négatifs ou positifs pour la communauté locale ?

C'est forcément négatif malheureusement. On peut citer les bons exemple comme Breizh bocage qui devrait être plus intensif que ça mais sinon ça reste anecdotique. On ne prend pas la mesure des choses. Aujourd'hui je fais les choses à mon échelle pour avoir le sentiment de faire ce que je dois faire, je ne vais pas passer mon temps à pleurer sur un environnement qui nous concerne tous. C'est à tout le monde de se sentir concerné par ça.

[à propos de Breizh bocage] :Il faut réussir à convaincre ceux qui ne sont pas du tout convaincu. La démarche n'est pas facile. Moi j'ai toujours réussi à évoquer ça avec mes voisins agriculteurs maintenant je ne sais pas comment ça se passe quand un technicien de Breizh bocage débarque dans une grande ferme...Malheureusement quand c'est imposé par un organisme même associatif le dialogue n'est pas toujours évident.

Si de plus en plus de monde se rend compte que son environnement se dégrade c'est à tout le monde d'aller en discuter : il ne faut pas en faire que un constat.

Partie 1 bis : Les changements du paysage et leurs causes en lien avec une analyse photo et carte postale ancienne.

On montrera des photos et cartes postales anciennes.

Cartes postales/photos (changements à soulever) :

- *enfrichement (des coteaux) :Plouasne (p.168)*

- *littoral : les sables d'or (3)*

Je vois bien la zone qui est derrière effectivement ça a bien poussé. Là on ne voit pas ce qui est le plus marquant dans le secteur : les carrières de granit qui sont juste devant. C'est vrai qu'au niveau de la végétation on a l'impression qu'il y en a plus aujourd'hui qu'avant. Mais sinon c'est assez réaliste. De toute façon c'est une zone est protégée puisqu'il y a là une entrée d'eau là juste derrière.

Pour moi de toute façon le littoral, Fréhel, Plevenon plutôt d'un point de vue visuel on est resté sur un maillage bocager. Si on veut voir un bon exemple de ce qu'il faut faire ou ne pas faire il faut faire le distinguo entre Pléveno et Fréhel : Fréhel a été remembré à quasiment 100%, les haut de Fréhel c'est Waterloo, et quand on arrive sur Pléveno c'est du bocage très serré. Alors je ne sais pas pourquoi une commune a beaucoup remembré et l'autre pas, je ne sais pas.

- remembrement : Saint Suliac, vue du mont garrot (4) ; photographie 51, Alentours de Miniac-Morvan (p.106)

Ah oui c'est là où ils ont fait la vigne. Une association a replanté 1/2 ha. Ils sont plusieurs et ils commencent tout juste. Ils essayent de faire un vin blanc. Donc là tu essayes de me montrer un champ de sarrasin c'est ça ? C'est un champ de sarrasin au premier plan je pense : le feuillage a l'air assez long et très dense en dessous. On dirait du blé dans le fond mais si le sarrasin est en fleur c'est qu'on est au mois d'août et le blé aurait dû être battu. Ou alors c'est de l'orge qu'on voit au fond.

Dans un endroit comme ça il n'y a pas énormément de choses qui ont du être changées. Il faudrait voir ce que sont devenues les petites parcelles. Elles ont été regroupées mais on reste sur les secteurs qui ont été les moins impactés je pense.

Il y a aussi moins de marnage aujourd'hui [dans la Rance] même s'il y en a encore.

- disparition des vergers : entrée de ville la Richardais (1) / écluse du Chatelier (2)

Richardais : Là on a vraiment un jeune verger à droite et un plus âgé à gauche

Chatelier : oui ça été beaucoup construit sur le coteau. Ce secteur reste cidrier, donc s'il y a encore du verger il doit être très dense. Là [la richardais] on est plus sur du pré verger. Quand on va sur Pleudihen on ne voit que des vergers à haute densité. Y'a ça aussi qui disparaît, les petits jardins [petite jardin à côté de l'écluse]

[Avez-vous été témoin de cette disparition ?]

Oui je l'ai vu et je la vois encore. Il y a 3-4 ans les vergers, avant ce nouveau remembrement dont on parlait, étaient encore bien présents puisque les vieilles personnes autour de chez moi faisaient encore leur cidre. Et là c'est terminé du jour au lendemain puisque les jeunes qui reprennent exploitation à 35/40 ans vont être trop spécialisé pour pouvoir ramasser les pommes et faire du cidre. Avant une exploitation laitière pouvait être diversifiée avec des poules des canards et surtout faire du cidre, ce qui se faisait partout. Et si on regarde encore avant, dans les années 50 toutes les fermes avaient des ruches. Elles ont disparus avant mais pour les vergers ils étaient encore présents il y a 4-5 ans. Prud'homme un producteur de lait est vraiment spécialisé dans le sens où ce qui compte c'est la production laitière et maintenant de plus en plus, même le travail sur les parcelles est fait par des entreprises de travaux agricoles. Alors les vergers sont arrachés. Mais tout le monde se

spécialise parce que les producteurs de pommes à cidre se spécialisent aussi : par exemple la cidrerie de Pleudihen-sur-Rance ne prennent plus de nouveaux coopérateurs mais les coopérateurs existants sont inciter à agrandir leur exploitation. Donc dans les bassins où il y a des vergers, leur surface va peut être augmenter par contre les secteurs où on avait plus d'élevage, les vergers vont complètement disparaître ; les agriculteurs choisissent.

Et puis il y avait une main d'œuvre familiale (âgés ou enfants) qui n'existe plus. Et si l'agriculteur n'a pas les machines pour ramasser ce n'est pas la peine qu'il aille à la cidrerie. Il faut qu'il le fasse lui même pour que ce soit rentable. Parce qu'entre être producteur de pommes à cidre pour vendre ou pour faire le cidre soit même ce n'est pas du tout la même façon de gérer les vergers, ce n'est pas les mêmes schémas. Un producteur de cidre doit bien connaître ses variétés si il veut de la qualité (et surtout s'il fait de la vente directe comme moi). Un producteur de pomme à cidre ne saura peut être même pas forcément la variété de pomme pour faire tel ou tel cidre et puis on lui demandera du rendement (35/40 tonnes par ha) .

- étalement urbain/artificialisation des sols :
Panoramique de l'entrée de ville de Plancoët (p.70)
/ entrée de ville la Richardais(1)

1.11 Quelle(s) évolution(s) constatez-vous dans ces paysages ?

1.12 Pourquoi ces changements sont survenus ?
Quelles en sont les causes les plus importantes selon vous ?

1.13 Ces changements vous ont-ils touché et si oui comment ?

1.14 Quelles sont les conséquences de ces changements ? Voyez-vous ces changements comme négatifs ou positifs pour la communauté locale ?

Partie 2 : Liens entre paysage, agriculture et produits du terroir

2.1 Pensez-vous à des produits, alimentaires ou non, issus de matières premières locales ?

Ici on est pas sur le bassin légumier... Oui tout ce qui est pomme à cidre déjà car on est sur le gros bassin breton pour ça. Dinan était un gros port d'exportation de pommes pour la Grande Bretagne. Le pays de la Rance à toujours été le bastion de la production de pomme à cidre... Sinon non. Heureusement ce n'est pas une zone d'élevage intensif de porc et il n'y a pas beaucoup d'élevage laitier.

2.2 Lequel de ces produits est selon vous le plus emblématique des environs proches ?

La pomme à cidre sans doute. Après ce qui disparaît le long de la Rance c'est aussi les carrelets. Il y a peut être des régions où des gens vivent de ça.

Les gavottes de Dinan sont aussi un produit typique, vendu dans le monde entier.

2.3 Connaissez-vous des plats traditionnels issus de produits locaux ?

2.4 A propos du sarrasin (/de la pomme) :

2.4.1. Connaissez-vous un endroit proche où l'on cultive du sarrasin (/pomme à cidre) ? (N)

sarrasin : A Fréhel il y a une exploitation avant le phare qui en fait. Sur Quévert j'ai vu une bonne dizaine d'ha car l'année dernière Triskalia à fait passer une annonce pour trouver des coopérateurs qui faisait du sarrasin. Je pense qu'il y a une demande parce que du sarrasin de Bretagne ils n'en ont pas assez à mon avis. Du coup les coopérative ont une démarche dans ce sens. En plus c'est une plante facilement cultivable en bio.

Moi je n'en ai jamais fait mais c'est une plante que je connais bien. Malheureusement les variétés sélectionnées aujourd'hui (variétés INRA je crois) sont très peu mellifères. Ça n'a rien à voir avec le sarrasin utilisé avant guerre. Les nouvelles variétés ont sûrement été sélectionnées pour leur rendement mais pas pour leur propriété mellifère. Les abeilles doivent prendre du pollen mais en faire très peu de miel. On a un réseau de suivi des ruches sur le sarrasin en Bretagne (c'était une demande du syndicat des apiculteurs de Bretagne on a un suivi par un technicien sur 2 ou 3 ruchers qui ont des balances et on peut voir la production au jour le jour. Cet emploi a été financé avec des aides de l'Europe qu'on a touché suite aux soucis qu'on a eu il y a quelques années.) qui nous permet d'avoir des chiffres : 4-5 kg par ha pour le sarrasin contre 25-30 kg dans les années 50. C'est très difficile de produire du nectar à partir de fin juillet, ou août car le nectar pour monter doit avoir les bonnes conditions de pluie et de chaleur. Quand le sarrasin fleurit début août il peut encore avoir du nectar mais si il fleuri mi-août il n'est plus très mellifère.

2.4.2. Comment, selon votre expérience, a évolué sa présence dans la région proche ? Pourquoi cette évolution ?

Je suis pas sûr qu'en surface totale les vergers disparaissent, mais je pense qu'ils disparaissent sur certains territoires et s'accroissent sur d'autres, à cause de la spécialisation par région. C'est une supposition par rapport à ce que je constate et entends (coopérateurs Val de Rance). Dans le secteur il y a Bonnenfant qui est grossiste en soja d'importation et aussi la collecte des pommes dans le secteur, il faut l'interroger pour avoir des données.

2.4.3. Voyez-vous cette évolution comme négative ou positive ?

2.4.4. En comparaison d'autres cultures, quel impact a le sarrasin (/la pomme à cidre) sur le paysage selon vous ?

Le verger HT a un fort impact sur le paysage : il n'est pas dense et laisse de l'espace au regard pour se porter au loin. Le verger BT c'est comme si on rentrait dans une forêt. Par contre au niveau de l'environnement ça a un impact énorme : un verger avec 20 ou 30 variétés différentes peut abriter un nb d'espèces très important. Par exemple 15/20 espèces d'oiseaux. Enfin il y a tout un écosystème qui se met en place.

C'est un discours qui commence à avoir un écho, il y a même des gros producteurs de pommes à cidre qui s'y mettent. En tout cas dans le secteur. Et ça a un impact sur l'image du produit. Et à l'avenir il faudra être intelligent : on ne pourra pas lutter en quantité face à certains pays, notre argument de vente

sera de dire qu'on a des méthode de travail respectueuses de notre environnement, environnement pas trop dégradé, favorable et beau. Même au sein de la France face à des régions comme l'Anjou, si demain il veulent faire du cidre on ne sera pas compétitif en terme de volume. On doit vraiment jouer sur la qualité du produit.

Parce qu'il y a quand même quelque chose qui se passe ; alors qu'une bouteille de cidre est vendue environ 3€ en France, elle se vend plus de 10€ aux EU. Ils ont tout de suite compris que la pomme à cidre, contrairement à la vigne avec le vin, pouvait facilement être cultivée en AB, grâce à des variétés suffisamment résistantes.

Pour le vin c'est beaucoup plus difficile de revenir sur les choix qui ont été fait. Quand on voit les volumes de cidre consommés par rapport à la facilité à conduire les vergers en AB et le mieux pour l'environnement, il y a une carte à jouer par rapport au vin ou à la bière. Une image à travailler en dehors même des AOC mais il faudrait que tous les cidriers s'y mettent, en jouant à fond la carte de l'environnement, certes en augmentant un peu les prix mais en proposant au grand public un produit plus intéressant que les trois quarts des vins ou les 9/10^{ème} des bières.

Il n'y a pas eu de campagne de communication pour valoriser les produits comme ça a été fait dans d'autres pays. C'était pour eux un produit nouveau qui a été envisagé sous un autre œil. Pour nous le coté traditionnel, Bretagne, accompagnement des crêpes domine. Ailleurs il voit ça comme étant un produit plus jeune qu'on peut boire dans les bars. Une bonne partie de la clientèle préférerait peut être boire un bon verre de poiré plutôt qu'une bière.

2.4.5. Comment l'origine du sarrasin, son lien avec un paysage particulier, peut valoriser le produit ? (I)

Pour le cidre il n'y a pas de valeur ajoutée par rapport à un territoire en particulier.

Ceux qui ont réussi à monter des AOC ont un cidre qui est beaucoup plus valorisés mais il n'y en a pas beaucoup ; les cidres Pays d'Auge et Cornouaille. Il se vendent bien et 1€ ou 1,5€ plus cher qu'un cidre fermier classique (je compare les cidres fermiers). Mais il n'y en a pas ici malheureusement. Il y a quand même une valeur ajoutée liée à l'AOC. Les AOC sont difficile à obtenir. Une AOC est censée être liée à un terroir : le produit qui va sortir de ce terroir doit avoir sa typicité, des caractéristiques propres au terroir et pas seulement à la variété. Par exemple on utilise la Marie Ménéard dans le secteur : si demain on veut faire une AOC autour de la Marie ménard on va devoir prouver que de la Marie Ménéard plantée dans le sud Cornouaille aura un goût différent de la nôtre sur Dinan. Sinon il n'y a pas lieu d'avoir une AOC. Et c'est plus marqué dans les vin car la vigne va chercher très en profondeur dans le sous sol avec ses racines contrairement aux pommiers qui se contentent du sol. Mais la notion existe quand même puisqu'il existe des AOC pour le cidre. Même si une variété est vraiment locale, si on la transforme ailleurs et qu'on obtient le même goût, il n'y a pas lieu de mettre une AOC. Mais bon il existe des vins qui n'auraient pas dû avoir d'AOC. C'est à ceux qui mettent en place les AOC des faire le ménage pour pas avoir tout et n'importe quoi.

2.4.6. Quel doit être le rôle des pouvoirs publics dans cette valorisation ? Dans quelles perspectives? (I)

Il faut repartir du côté des producteurs ; si vous faites un produit de qualité on va faire en sorte de montrer de le montrer, comme ça a pu être fait sur d'autres régions comme le Gers. Il y a quand même des régions en France qui mettent toute la comm de leur territoire sur les produits qu'ils sont capables de sortir. Les gens qui vont dans le Périgord n'y vont pas seulement pour les chênes et les châtaigniers mais aussi pour les produits de qualité. En Bretagne, tant qu'on va avoir des collectivités (région, département, comcom, etc) qui va faire une réception et qui va servir un kir avec un blanc pétillant c'est qu'on a rien compris. Une façon de valoriser nos produits serait d'en être fier. Dans le bordelais ça ne leur viendrait pas à l'idée de servir du cidre par exemple. Ils vont valoriser leur produit.

Par exemple le calva, ça fait sourire beaucoup de personne en Bretagne, mais à l'étranger c'est un produit qui s'exporte très bien (Chine, Japon).

Partie 2 bis : Paysage, agriculture et produits du terroir en lien avec une analyse photo et carte postale ancienne.

On montrera des cartes postales anciennes sur les vergers ou le blé noir.

2.5 De manière générale, que vous inspirent ces cartes postales ?

2.6 Qu'a apporté ou qu'apporte le sarrasin (/la pomme à cidre) dans le patrimoine culturel local?

Au niveau communication on cantonne vraiment le cidre à la Bretagne, on arrive pas à en faire un produit jeune, ça reste un produit traditionnel. C'est bien et en même temps c'est un frein pour en faire un produit beaucoup plus consommé. Par uniquement un produit qu'on consomme avec des crêpes et un chapeau rond, un produit plus standard.

2.7 Selon vous existe-t-il aujourd'hui un produit qui symbolise le lien entre agriculture et patrimoine culturel ? Dans quelle mesure ?

D'un point de vue agricole on reste sur le cidre et le sarrasin. Le cidre est peut être même plus vu comme étant un produit normand, comme le calva.

[A2]

Informations diverses :

Demander à la personne de se présenter brièvement avec les informations suivante :

-date de naissance : 1971

-date d'arrivée dans l'UP : naissance

-profession exercée : agriculteur

-localisation précise/lieu de l'entretien : chez lui dans sa cuisine

Partie 1 : perception/souvenirs personnels des changements du paysage local

1.1 Comment décririez-vous le paysage local à quelqu'un qui ne l'a jamais vu ? Selon vous, quelles sont ses caractéristiques (*qualités, défauts*) les plus importantes ?

Peu boisé avec des parcelles trop grande à mes yeux par rapport aux pentes, donc on se retrouve avec une érosion inévitable du phosphore. Peu de variété de plante sauvages, d'arbres, d'arbuste. On se retrouve avec une nature appauvrie notamment pour les insectes pollinisateurs.

Breizh bocage : c'est tout nouveau ça commence, y'en a eu ici de fait. Il faut déjà une prise de conscience des agriculteurs. Si il n'y a pas ça Breizh bocage n'a aucun pouvoir. Si l'agriculteur ne décide pas de reboiser ses parcelles personne ne l'empêchera... Il faudrait vraiment qu'il y a des choses mises en place pour la sensibilisation des agriculteurs. Aujourd'hui la PAC fait tout le contraire : on embête les agriculteurs avec les photos satellites donc on coupe tout, on massacre tout donc on continue encore à déboiser aujourd'hui, plus qu'on ne replante. C'est mon avis. Il y a des prises de conscience de certains mais pas de tout le monde donc c'est vraiment une petite minorité. Pour moi il faudrait des parcelles bcp plus petites, pas plus de 5-6 hectares, dans le cadre des productions intensives. Il y a ici des grandes parcelles qui ont récemment souffert d'érosion. Autrefois il y avait des talus qui n'étaient pas là par hasard, qui retenaient l'eau dans les pentes. J'ai le souvenir que quand j'étais gamin, mes parents habitaient derrière le bourg de Bourseul, côté Plancoët, c'était des petits champs partout et des terrains en pente et il y avait souvent des mares d'eau à la base des talus, en bas du champ. Aujourd'hui on s'étonne d'avoir des inondations mais l'eau n'est plus retenue

dans le champ par les talus et les sols sont compactés par les grosses machines donc imperméables. Il y a de moins en moins de vie dans le sol. La chimie ne nourrit pas les bactéries du sol qui diminue et imperméabilise encore plus le sol. Plus les zones urbaines qui ont augmentées.

Il y a des dates imposées qui ne correspondent pas à la réalité, pour épandre ou defaire les couverts. Il faudrait un travail de fond pour former les agriculteurs. Mais on les menace tellement de contrôles qu'ils sont déjà tendus et qu'on ne peut pas leur parler d'environnement. Si on leur propose des talus ils savent qu'ils devront tailler et élaguer ; ça les embêtent plus qu'autre chose.

Quand on aime la terre on doit aimer tout ce qui en découle et non pas dénigrer un malheureux rumex ou un malheureux chardon, s'il est là c'est qu'il a une raison. A mon avis les coop pourraient jouer un grand rôle dans tout ça. Il y a un service gratuit mis à disposition via les techniciens mais il est gratuit parce qu'il y a un intérêt économique derrière de vente de produits et autre. Même si les coop ont parfois des difficultés, le technicien reste un outil dont on pourrait se servir pour sensibiliser les agriculteurs. Ces gens là ont une forte influence sur les agriculteurs et ce serait à eux de faire cette sensibilisation. Je ne vois pas comment faire parvenir les informations autrement ; ce sont des gens à qui on fait confiance, les agriculteurs ne suivent plus leur culture. Les choses ne se mettent pas en place d'un coup, il y a toujours quelques personnes qui le font au départ en acceptant la critique, parce qu'à partir du moment où tu fais quelque chose de nouveau/différent on va toujours te juger. C'est ça dans le milieu agricole. (exple du semis direct).

En tout cas c'est mon constat sur les cultures cet hiver, quand il y a des grosses trombes d'eau, il y a beaucoup de lessivage, et moins sur les cultures qui ont été faites en semis directe.

1.2 Y a-t-il un endroit que vous appréciez particulièrement ? Pourquoi ?

Les endroits boisés. Si je vais faire du vélo je ne vais pas aller sur Plétan ou Lamballe, c'est une plaine déboisée de partout. J'irais plutôt vers Mégrille petite commune assez boisée, ..., mais il faut pas passer Mégrille car on se retrouve après sur et là ça commence à être des grosse usine. Autrement partout

c'est déboisé. Je pense que c'est lié aussi au fait que ce soit un sol plus granitique, plus pauvre, il y a moins de terre. C'est peut être aussi à cause des remembrements, la manière dont ils ont été faits. Je me souviens quand ça a été fait sur Bourseul, il y a des choses qui n'auraient jamais du être faites mais chacun voulait récupérer son bois ou bien juste ne pas le laisser au suivant. Et c'était très compliqué car les parcelles devaient être classées en 1, 2 ou 3 selon leur qualité et tout le monde voulait classer sa terre plus que l'autre. Donc ça a créé des conflits qui n'ont pas aidé à préserver les bocages.

1.3 Comment ces paysages vous paraissent avoir évolué depuis que vous les connaissez ? Qu'est-ce qui au contraire vous semble ne pas avoir changé ?

Il y a eu le remembrement, et depuis ça n'a fait que continuer à déboisé puisqu'il y a eu des regroupement de ferme. Exemple : j'avais une petite parcelle de l'autre côté de la route de st-mémoire que j'ai échangée avec un voisin pour la ramener ici. Le talus qui était entre la sienne et la mienne est arraché. On ne supporte plus un talus, ça dérange, on continue à les arracher. Même si il y a eu des haies de replantées ce n'est rien par rapport à ce qui continue d'être arraché tous les jours.

Quelques petits bois sont restés mais sinon ça a quand même bien changé. Même la faune, depuis qu'on a commencé à traité le gibier a disparu. Quand j'étais petit quand on ensilait le maïs chez mes parents ça sortait de partout ; des lièvres, des lapins il y en avait partout, ils ne savaient plus où se mettre. Aujourd'hui on ne voit plus ça. J'en discutais avec mon père et on se fâchait tout le temps parce que pour lui ça ne venait pas de ça. Quand je vois qu'aujourd'hui on continue à acheter du gibier, le lâcher pour tirer dessus je trouve ça bête alors qu'on pourrait faire différemment même si ça ne profiterais pas tout de suite ; en refaisant des talus, couper les parcelles, éviter de trop traiter. Si tu as une couvée de perdrix dans un champs de blé, si elle prend un coup de fongicide c'est terminé. On ne pourra pas retrouver la faune et la flore si on fait comme aujourd'hui. C'est impossible.

Il y a de plus en plus d'élevage et moins d'animaux dans les champs à cause des robots. Il y a peut être une petite parcelle à côté du bâtiment mais c'est tout. J'ai travaillé chez « Méeu » pour faire du montage et cablage dans les fermes. Je l'ai vu.

On voit aussi beaucoup moins de race différente. Aujourd'hui il y'a surtout de la Holstein. Elle vont encore parfois à l'herbe mais on en voit de moins en moins. Autrement elle sont nourries au soja et au maïs.

C'est la disparition de plein de choses.

1.4 Quels sont les changements les plus significatifs ? Dans quelles circonstances ?

1.5 Y a-t-il des changements plus mineurs lisibles dans le paysage ?

1.6 Pourquoi ces changements sont survenus ? Quelles en sont les causes les plus importantes selon vous ?

1.7 Quels acteurs sont responsables de ces changements ?

Pour moi c'est les coop et les groupements qui ont poussé les agriculteurs à faire de l'intensif au maximum. J'ai rencontré des éleveurs qui sont toujours restés avec des races autres et qui n'ont jamais fait de maïs, sans être forcément en bio. Ils ont fait une conduite avec de l'herbe, du fourrage, des méteils. C'est moins coûteux et ils valorisent mieux leur bête : il avait une vache qui avait 17 ans. Aujourd'hui les Holstein font leur premier veau à 2 ans avec une moyenne de 2,5 veau, après elles vont à la casse. Et ça a un coût. Pour moi c'est les

groupement qui ont poussé

1.8 Ces changements vous ont-ils touché et si oui dans quelle mesure ?

Il y forcément des conséquences parce qu'aujourd'hui quelqu'un qui veut s'installer sur une petite surface pour faire du maraîchage c'est très compliqué pour trouver du foncier, presque impossible ici. C'est trop cher, les petits producteurs ne peuvent pas s'installer.

Moi ça ne m'a pas contraint à changer. Mes idées étaient ... Moi j'ai travaillé dans une coop pdnt 10 ans (La Paysanne) en tant qu'agent de maintenance et électricien. Donc j'ai vu comment ça se passait la collecte, les techniciens. Après mon papa est tombé malade et je suis retourné travaillé avec mon frère sur l'exploitation familiale. Et il y a des choses que j'avais honte de faire par exemple le lisier. Ça ne collait pas, je n'étais pas dans mon élément. Après il y a eu des changements au sein de l'exploitation. Il y avait deux production : mon frère s'occupait de la production laitière et moi de la production de porc. J'avais essayé d'arrêter les vaccins en arrivant sur l'exploitation. Ça a raté, j'ai dû reprendre certains vaccins. Mais par la suite j'ai mis des choses en place et j'ai pu arrêter les vaccins. Donc on peut, même dans un cadre intensif, faire des choses biens, c'est pas impossible. Au sein du GAEC j'avais déjà commencé toutes mes activités actuelles mais ça n'a pas collé entre nous donc j'ai arrêté et je suis allé travaillé chez Méeu. Après ça n'allait pas donc je suis revenu m'installer.

J'ai rencontré des gens sur des exploitations ... Quand tu as d'autres idées tu vas voir les gens qui travail différemment pour voir si ça marche ou pas, ça ouvre d'autres portes et ça fait grandir. Après faut faire du tri pour se retrouver soi. Faut pas copier sur les autres mais faire ce que l'on aime. Moi je me suis donné les moyens.

1.9 Selon vous quels groupes de personnes sont les plus impactés par ces changements et pourquoi ?

C'est les agriculteurs mais ils ne s'en rendent pas compte. Ou bien si ils s'en rendent compte aujourd'hui mais ils sont dans un schéma dont ils ne peuvent pas sortir. Si aujourd'hui ils sont dans une situation très dur, en porc c'est sûr, ceux qui sont jeunes surtout. Mais c'est pas d'aujourd'hui. En 2008 on a fait les changements sur l'exploitation, les prix des aliments avaient beaucoup augmentés et on avait des difficultés de trésoreries donc j'ai décidé d'arrêter la production de porcs. Et si on avait pas vendu ça j'y serait peut être encore. Je connais un gars qui a voulu arrêter il y a 5 ans et qui n'a jamais pu le faire. Il n'a pas pu vendre. Aujourd'hui plus rien ne t'appartient, ce n'est plus possible de s'en sortir. Heureusement que ça a pu se faire pour moi.

1.10 Voyez-vous ces changements comme négatifs ou positifs pour la communauté locale ? négatifs

Partie 1 bis : Les changements du paysage et leurs causes en lien avec une analyse photo et carte postale ancienne.

On montrera des photos et cartes postales anciennes.

Cartes postales/photos (changements à soulever) :

- *enfrichement (des coteaux) : Plouasne (p.168)*

- *littoral : les sables d'or (3)*

Même là ça a changé. La zone urbaine s'est agrandie.

- *remembrement : Saint Suliac, vue du mont garrot (4) ; photographie 51, Alentours de Miniac-Morvan (p.106)*

Le sarrasin c'est pareil pourquoi on en fait plus ? C'est pas dur, ça coûte rien. Ça ne rapporte rien c'est ça le problème. En 2014 les rendements ont été catastrophiques. Sur 6 ha on a récupéré que 500kg sec. Le sarrasin c'est très aléatoire. Et puis il y a l'histoire du séchage. Moi j'ai trouvé la combine mais sinon c'est pas la peine.

- disparition des vergers : entrée de ville la Richardais (1)/ écluse du Chatelier (2)

Un exemple me vient à l'esprit ; je sais qu'à Plouer il y a des parcelles à vendre. Tous les bords de Rance sont en zone protégée. Je connais quelqu'un qui cherche à s'installer depuis longtemps et qui était intéressé pour aller sur ces 16 ha (SAFER). Dans son projet elle voulait faire du sarrasin (elle est crêpière) et éventuellement travailler avec les chevaux. Le bord de Rance aurait pu convenir à ce genre d'activité mais ça n'a pas été possible car on lui interdisait quelque chose ; retourner les parcelles ou je ne sais plus quoi. Je trouve ça bête car il y a des règlements à la con qui empêchent certaines activités de se créer alors que ça ne nuirait pas à la Rance. C'est pas que c'est rigide mais on ne réfléchit pas en imposant les choses. A qui vont aller ces parcelles finalement ? Moi je suis convaincu que l'agriculture doit redevenir locale : des petites exploitation vont créer plus d'emploi que des grosses. Je prend le cas de ma parcelle à Pleslin qui est en zone particulière ; je n'ai pas eu le droit de planter du blé en novembre pour ressemer de l'herbe au mois d'août mais non je n'ai pas le droit. Alors qu'il y a tout une surface qui est restée nue et trempée car il y a eu du lessivage. Je ne sais pas qui fait ces réglementations. Par contre ça devrait être imposé de replanter les bords de champs, les bords de parcelles : ça devrait être systématique, obligatoire.

Les photos oui on voit bien la différence.

- étalement urbain/artificialisation des sols :
Panoramique de l'entrée de ville de Plancoët (p.70)
/ entrée de ville la Richardais(1)

1.11 Quelle(s) évolution(s) constatez-vous dans ces paysages ?

1.12 Pourquoi ces changements sont survenus ? Quelles en sont les causes les plus importantes selon vous ?

1.13 Ces changements vous ont-ils touché et si oui comment ?

1.14 Quelles sont les conséquences de ces changements ? Voyez-vous ces changements comme négatifs ou positifs pour la communauté locale ?

Partie 2 : Liens entre paysage, agriculture et produits du terroir

2.1 Pensez-vous à des produits, alimentaires ou non, issus de matières premières locales ?

Le vinaigre des quatres voleurs. C'est quelque chose dont on se serait pour se soigner. C'est une recette découverte pendant la peste. C'est pas vraiment vendu. Il y a 11 plantes qui massèrent dedans.

2.2 Lequel de ces produits est selon vous le plus emblématique des environs proches ?

Le voisin avait un verger de 100 pommiers et il a tout arraché l'année dernière. Il avait cessé son activité il y a 2/3 ans et je lui avait demandé des terres mais il ne me les a pas cédé car parce que le bio ça ne plaît pas à tout le monde. C'était le grand père qui faisait du cidre et il est mort il n'y a pas longtemps. C'était bien ça faisait des fleurs et on connaît quelqu'un qui aurait voulu le louer. Mais il a tout arraché pour mettre son cheval.

2.3 Connaissez-vous des plats traditionnels issus de produits locaux ?

Galette saucisse, cidre, les crêpes, le far breton, beurre, kouign-amann

2.4 A propos du sarrasin (/de la pomme) :

2.4.1. Connaissez-vous un endroit proche où l'on cultive du sarrasin (/pomme à cidre) ? (N)

2.4.2. Comment, selon votre expérience, a évolué sa présence dans la région proche ? Pourquoi cette évolution ?

Cause : Autrefois toutes les fermes faisaient du sarrasin. Elles ne faisaient pas toutes leur farine mais il y avait toujours un meunier dans le coin qui leur faisait leur farine. Et tout le monde faisait ses galettes à la maison. On est passé dans un autre contexte. Avant c'était des paysans et aujourd'hui c'est des exploitants agricoles. Le sarrasin est une activité qui, dans leur cadre actuel, ne leur apporterait rien. En plus de ça, les coopératives ne poussent pas vraiment à en faire. Il y en a mais peu (pleugeneuc). Et il faut que ça commence par là. Mais le problème du sarrasin c'est comme je disais que c'est une culture très aléatoire. Si les rendements étaient...Même si c'est des petites surfaces ça complique. En plus le maïs, qui est plus simple à cultiver se fait dans la même période. Mais il pourrait y avoir quelques parcelles de sacrifier comme on a fait des jachères il y a quelques années. On pourrait imposer du sarrasin sur 1 ou 2 ha c'est pas la terre qui manque. Mais ça ne rapporte rien aux agriculteurs est puis quand tu veux battre ton sarrasin les entreprises agricoles sont parties ensiler ou battre du maïs, donc ça tombe dans les même période et ça ne les intéresse pas d'aller battre 1 ou 2 ha. C'est pas facile de trouver quelqu'un. Voilà c'est pleins de petits trucs comme ça... Et puis on est tellement à bloc tout le temps que ça n'a aucun intérêt à leur yeux.

[Disparition] Ça s'est fait quand les coopératives ont commencé à s'implanter. Plus de luzerne, de sarrasin, que du soja et du maïs. Quand tout ça s'est mis en place le reste a disparu. Les betteraves pareil. Le maïs est arrivé dans les années 80, quand j'étais petit ils coupaient le maïs à la faucille dans les champs donc ça fait quand même longtemps. Mais du maïs qu'est ce que ça apporte à des bovins ? Rien du tout. Le bovin n'est pas fait pour manger de l'amidon il ne le digère pas. On ne devrait jamais donner de céréales à des bovins. Le maïs c'est pauvre il n'y a rien dans le maïs. La tige sert juste de support. Ca fait des fibres c'est tout mais si la tige est coupée en trop petit morceau la vache ne rumine pas bien et il faut rajouter de la paille et si on coupe trop gros il va être difficile à tasser et il va moins bien se conserver. C'est tout un truc. Depuis qu'on a mis en place le soja etc ça n'a pas favorisé l'implantation de la luzerne mais aujourd'hui ça revient car le soja coûte cher. Les agriculteurs se remettent à faire de la luzerne. Moins de maïs et plus de vert. Sinon il faudrait faire du lupin. Pourquoi on fait pas

du lupin ?

2.4.3. Voyez-vous cette évolution comme négative ou positive ?

négative

2.4.4. En comparaison d'autres cultures, quel impact a le sarrasin (/la pomme à cidre) sur le paysage selon vous ?

Les gens ne savent même plus ce qu'est l'aspect visuel. Moi le premier il y a 10 ou 15 ans je ne savais pas ce que c'était que le sarrasin. Les abeilles vont dessus bien sûr. Si il fait sec le sarrasin n'aime pas. C'est surtout au niveau du sol ça nettoie. Et puis ça peut apporter au niveau des rotations.

2.4.5. Comment l'origine du sarrasin, son lien avec un paysage particulier, peut valoriser le produit ? (I)

C'est des prises de conscience : les gens participent à consommer localement parce qu'ils ont envie que les choses changent. Mais tant qu'on fera de la grande distribution ; les gens vont au moins cher. Je ne dis pas que c'est plus cher chez les producteurs ... Mais c'est vraiment les consommateurs qui doit aussi changer sa façon de se nourrir et de voir les choses.

Je ne sais pas si c'est vraiment les gens du coin mais plutôt les touristes qui sont attirés par ces appellations. Autour de moi les gens ne font plus de galettes donc ils n'achètent pas de farine. Il y a des personnes âgées qui continuent à faire des galettes. Et puis la farine de sarrasin tu peux l'incorporer dans le pain et les gâteaux mais en petite quantité. Ça a un goût très fort et ça ne lève pas. Pour moi ça ne correspond plus à une pratique.

Les crêperies peuvent être une débouchée. J'ai déjà été sollicité par des restaurants mais il faudrait que je fasse une quantité de sarrasin que je ne peut pas faire. La fille qui voulait s'installer en bord de Rance aurait besoin d'une tonne et demi de sarrasin par an. Quand elle n'a plus de sarrasin dans l'année soit elle l'achète à un producteur soit elle l'achète ailleurs mais elle ne sait pas d'où il vient. Donc c'est quand même dommage la Bretagne était une grosse productrice de sarrasin à une époque aujourd'hui je ne sais même pas si elle en produit 10 ou 15%... Et dans les secteurs industrialisés au niveau agricole, il y a peu de sarrasin fait.

2.4.6. Quel doit être le rôle des pouvoirs publics dans cette valorisation ? Dans quelles perspectives? (I)

Ils ont sûrement un rôle à jouer...mais je ne sais pas. Tant que ce n'est pas très rentable de faire du sarrasin ça va être difficile. J'ai pas la réponse.

Partie 2 bis : Paysage, agriculture et produits du terroir en lien avec une analyse photo et carte postale ancienne.

On montrera des cartes postales anciennes sur les vergers ou le blé noir.

2.5 De manière générale, que vous inspirent ces cartes postales ?

Je ne me rappelle pas de ça. Je me souviens d'une fête religieuse avec des fleurs mais pas sur le sarrasin. Je n'ai même pas le souvenir de voir mes parents ou mes grands parents faire du sarrasin. Je les vois toujours faire du maïs. L'agriculture était en train de basculer.

2.6 Qu'a apporté ou qu'apporte le sarrasin (/la pomme à cidre) dans le patrimoine culturel local?

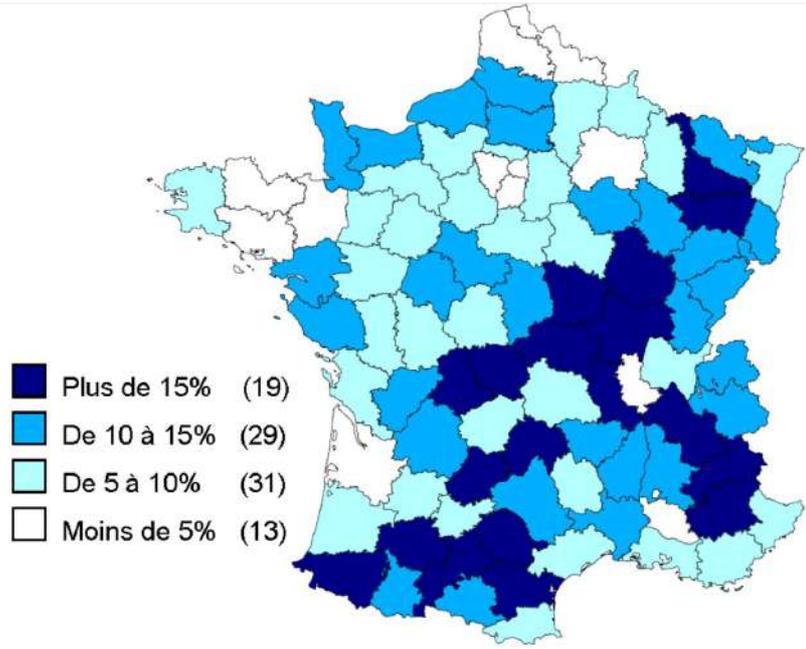
C'était la fin d'une saison. Le sarrasin se battait en octobre donc c'était peut être aussi l'occasion de fêter la fin d'une saison, d'une année de culture et on passait ensuite dans un autre cycle. C'était la fin des moissons. Le sarrasin était coupé en gerbes, mis à sécher debout 1 journée ou 2 puis était monté dans les greniers. Tout se faisait en groupe, il y avait de l'entraide. C'était une fête qui annonçait une bonne ou une mauvaise récolte.

2.7 Selon vous existe-t-il aujourd'hui un produit qui symbolise le lien entre agriculture et patrimoine culturel ? Dans quelle mesure ?

Je ne sais pas trop car tant qu'on sera dans ce contexte agricole... L'agriculteur n'a plus de relation avec la terre. Donc partant de là... L'agriculteur se sert de la terre comme un support. Il n'aime plus la terre, il aime le matériel, ce qu'il aime c'est travailler la terre. Alors que plus on la travaille, plus ça devrait nous blesser, c'est plutôt l'inverse. Il y a plus de lien du tout. Ou alors il faudrait qu'il y ai plus de petits producteurs et là mettre en place... Comment tu peux avoir de l'amour à faire quelque chose que tu ne valorise pas derrière ? Même en bio si tu fais un produit, des céréales que tu vends, derrière il n'y a plus rien.

En même temps c'est dur de faire ce qu'on fait, c'est dur je le dit, parce qu'on est quand même pris par... surtout en ce moment, les légumes le miel. A côté de ça on est plus beaucoup à faire comme ça. Aujourd'hui le bio augmente un peu tous les ans mais on va solliciter des producteurs dans d'autres pays qu'on exploite en fait. Donc le bio ça n'a aucun intérêt, c'est du local qui faut faire. Moi j'ai trouvé un équilibre, ça va là c'est mieux qu'avant.

ANNEXE IX : Pourcentage d'exploitations ayant signé un CTE par département



Source : DGFAR - rapport Planistat 2003, Ministère de l'Agriculture

ANNEXE XI : Description des unités paysagères du territoire d'étude

Source : L. Le Du-Blayo, P. Gouéry, I. Ganzetti, 2010

Unité 12 : Le Clos-Poulet



Paysage marqué par la spécialisation légumière de plein champ. Ces zones maraîchères sur plateau sont assez caractéristiques du nord de la Bretagne. On y cultive essentiellement des choux-fleurs, des artichauts, des pommes de terre, des choux verts.

Ce littoral est propice à des cultures sensibles de part sa pédologie (les sols sont composés de dépôts de limons édiens fertiles et faciles à travailler) et son climat (le gel est quasiment absent de part l'influence maritime). Toutefois, les cultures les plus sensibles sont mises sous serres.

Le parcellaire est de taille assez petite, parfois matérialisé par des haies basses, des talus ou des murets. Les parcelles d'exploitation sont souvent allongées avec une grande variété de semis afin d'étaler les récoltes.

Les boisements sont rares.

De manière générale, l'habitat est plutôt dispersé et les fermes très nombreuses, les cultures légumières nécessitant une main d'œuvre abondante. Cet habitat agricole dispersé mais relativement dense côtoie les nombreuses et imposantes malouinières, héritage des armateurs malouins.

Année : 2006 Commune : Saint-Coulomb Coordonnées : 48°40'13,08 -1°53'38,472

Unité 15 : Le bassin de Pleine-Fougères



Territoire de piémont entre le massif granitique de St Pierre de Rlesguen au sud et les marais au nord avec un paysage plutôt ouvert, traversé par de courtes vallées (orientées sud/nord) aux versants boisés.

Les parcelles sont assez grandes et souvent cultivées en maïs ou en céréales. Quelques prairies humides subsistent, notamment dans les bas-fonds.

La densité bocagère est moyenne mais très contrastée au sein de l'unité paysagère entre les plateaux peu étendus et les vallées. Le remembrement (au cours d'opérations organisées mais aussi au coup par coup) a entraîné un agrandissement de la taille des parcelles et par conséquent une distension du maillage bocager.

L'habitat est dispersé et se présente sous forme de bourgs, de hameaux et de grosses fermes ou se localise le long de certains axes routiers.

Année : 2006 Commune : Miniac-Morvan Coordonnées : 48°31'23,88" -1°53'2,148"

Unité 16 : Estuaire de la Rance



Au sein de cette unité, deux entités se distinguent : la Rance maritime (eau saumâtre) allant de l'usine marémotrice à l'écluse du Châtelier, et la Rance fluviale (eau douce), allant de l'écluse du Châtelier vers l'amont.

Les bords de Rance, lieu de transition entre la terre et la mer, offrent une grande diversité biologique. Ils bénéficient d'une protection réglementaire.

Les nombreuses petites baies abritent des zones de siltique et schorre et portent la marque des activités humaines anciennes (moulins à marée), comme actuelles (plaisance).

Ce territoire est attractif pour la population, notamment pour les résidents secondaires, d'où une forte dynamique des bourgs, la tendance au mitage de l'espace rural étant relativement contrôlée.

Les parcelles sont de taille moyenne, quasiment sans bocage.

Les boisements sont importants sur les versants de la Rance et sur les vallées latérales des petits affluents.

Année : 2006 Communes : La Ville-ès-Nonais et Plouër-sur-Rance Coordonnées : 48°32'16,72" -4°18'20,376"

Unité 17 : Le plateau de Pleurtuit



Paysage assez ouvert de plateau agricole avec un système de vallées encaissées boisées. Quelques prairies sont visibles, notamment dans les fonds de vallées.

Le maillage bocager est très lâche mais encore bien présent, notamment à proximité de la Rance. Forêts et bosquets sont dispersés dans l'unité paysagère.

L'habitat est groupé, constitué de petits bourgs marqués par des extensions sous forme de lotissements récents.

La proximité de la vallée de la Rance et du littoral rend ce territoire attractif pour les résidences secondaires. La proximité de Saint-Malo, Dinan et Dinard en fait un secteur où l'urbanisation progresse fortement au dépend des terres agricoles.

Année : 2006 Communes : Pleslin-Trigavou Coordonnées : 48°31'44,796" -4°23'52,584"

Unité 18 : Le plateau de Plancöet



Paysage ouvert de plateau, composé de parcelles de grande taille, à dominante de maïs et de céréales. Toutefois, quelques prairies sont encore présentes. Un bocage vieillissant et morcelé subsiste par endroits. Quelques belles vallées, souvent boisées, s'inscrivent dans le plateau et créent localement un fort contraste paysager. Dispersion de l'habitat sous forme de hameaux, avec d'importantes exploitations agricoles isolées.

Année : 2006 Commune : Corseul Coordonnées : 48°28'14,88 -4°34'42,6

Unité 19 : Le massif du Hinglé les granits



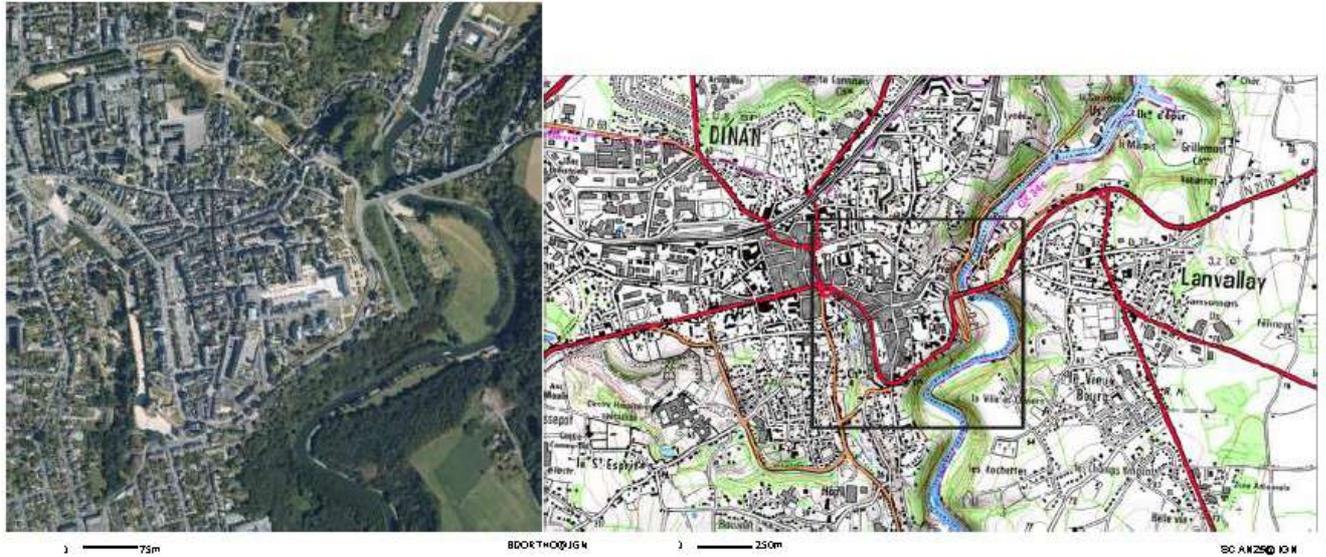
Le paysage du massif granitique du Hinglé est constitué d'un plateau incisé de nombreuses petites vallées encaissées et boisées.

La densité bocagère est remarquable par rapport aux secteurs alentours. On observe sur l'image de petites parcelles cultivées et des prairies entourées de haies bocagères souvent sur talus et relativement bien connectées, formant un réseau encore assez dense.

La proximité de Dinan entraîne un mitage de l'espace rural par les habitations (maisons individuelles, lotissements).

Année : 2008 Commune : Tréleven Coordonnées : 48°25'5,16" -4°28'5,52"

Unité 20 : Dinan

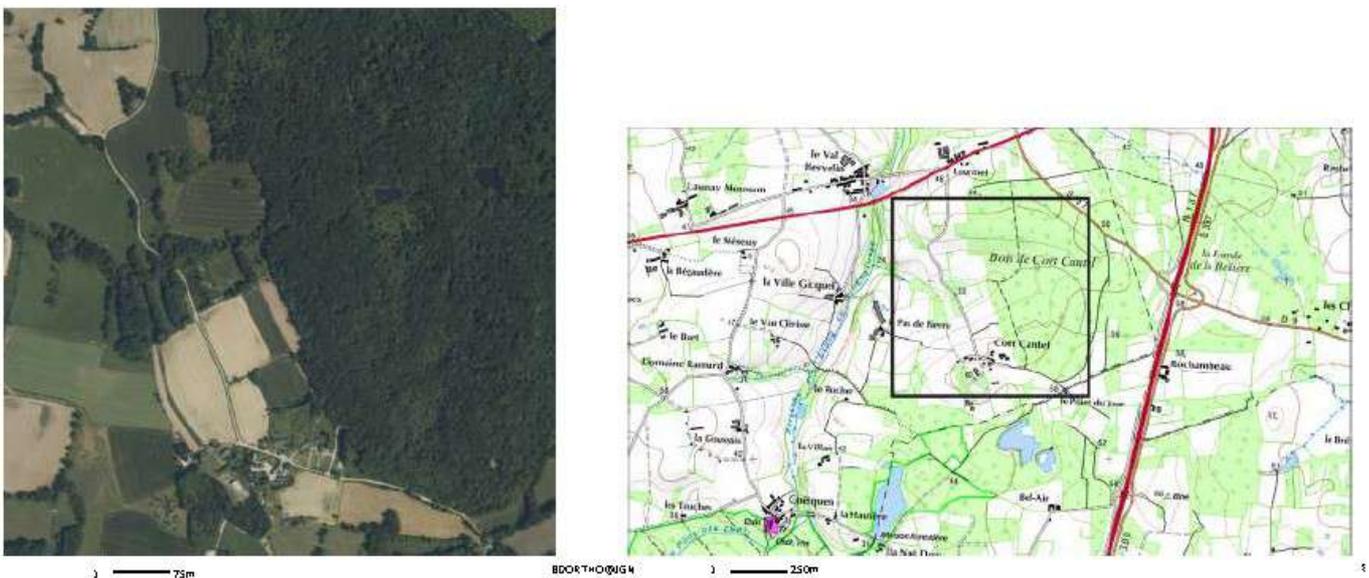


Dinan est une ville fortifiée médiévale, dominant la vallée de la Rance et le port en fond de ria. La construction du viaduc, l'arrivée du chemin de fer au cours du XIXe siècle et la bonne conservation du quartier médiéval, l'ont fait devenir un lieu de villégiature, notamment prisé par les Britanniques.

L'attention portée à l'architecture du cœur historique de Dinan, de Taden ou Léhon est garante de la préservation de leur identité. En revanche, les extensions urbaines récentes, sous forme de lotissements et de zones d'activités, tendent à une banalisation des paysages. La ville s'étend aujourd'hui en continu jusqu'aux communes de Lanvallay, Taden, Léhon et Quévert.

Année : 2008 Commune : Dinan Coordonnées : 48°27'10,836" -2°2'31,056"

Unité 21 : Le massif de Saint-Pierre-de-Plesguen



Le paysage de ce massif granitique est marqué par l'importante présence de boisements, en lien avec des sols acides et pauvres. Deux grandes forêts sont notamment présentes à l'ouest de l'unité paysagère : les forêts domaniales du Mesnil et de Coëtquen qui font l'objet d'une gestion sylvicole attentive. Elles sont dominées par des futaies de chênes et de hêtres dont l'ambiance contraste avec celle des plantations de résineux, également bien représentés. Les parcelles agricoles sont de petite taille, entourées de quelques haies bocagères, et destinées principalement à la polyculture et à l'élevage. En lien avec cette vocation, et avec la pauvreté des sols, la surface couverte par des prairies permanentes et temporaires est importante.

Année : 2008 Commune : Pleudihen-sur-Rance Coordonnées : 48°29'1.86" -4°15'33,012"

Unité 22 : Le plateau de Combourg



1 75m

B D O R T H O Q I 2 M



1 250m

Zone de transition entre le massif de Saint-Pierre-de-Fleguen et la Rance.
Paysage ouvert composé de grandes parcelles cultivées remembrées, mais où subsiste un bocage vieillissant à maille élargie, constitué de ragosses.
Présence de quelques boisements.
Habitat assez dispersé avec d'importantes exploitations agricoles.

Année : 2003 Commune : Evran Coordonnées : 48°24'15,48 -4°18'2,88"

Unité 23 : Le plateau d'Yvignac



1 75m

B O O R T H O Q I 2 M



1 250m

B O O R T H O Q I 2 M

Paysage ouvert de plateau avec des vallées encaissées très marquées aux versants boisés, à l'intérieur desquelles on trouve fréquemment des prairies permanentes séparées par un bocage dense.
Les vallées contrastent avec des parcelles cultivées de grande taille et peu bocagères. Les haies sont discontinues et leur densité est faible.

L'urbanisation se fait sous forme de petits bourgs et hameaux. On retrouve également de grosses fermes isolées, au sein de ces grandes parcelles.

Année : 2008 Communes : Saint-Juvat et Trévion Coordonnées : 48°22'59,84 -4°23'12,012"

Unité 24 : La plaine des Faluns



Les Faluns correspondent à des sables coquilliers déposés au Miocène par la mer des faluns. Ces sédiments se sont bien conservés dans un secteur topographiquement déprimé, le bassin du Quiou. Bien qu'ils n'affleurent pas directement, recouverts par des sables du Pliocène, les faluns forgent l'identité d'un territoire dont les limites dépassent la présence effective de faluns, autour des communes d'Evran, Le Quiou, Tréfumel, Saint-Juvat, Saint-André-des-eaux et Plouasne. La Rance fluviale et la canalisée sont au centre de ce paysage.

Le paysage de cette unité est marqué par une topographie plane et en creux par rapport aux massifs voisins. L'occupation du sol se révèle assez hétérogène, avec à la fois des grandes parcelles sans bocage, notamment dans le lit majeur de la Rance, et des petites parcelles en forme de lanière sur les anciennes terrasses alluviales. La perméabilité des faluns donne des sols assez drainants, plus favorables aux céréales.

L'utilisation de la pierre des Faluns, dite pierre de jauge, dans le bâti traditionnel contribue fortement à l'identité de ces paysages, le calcaire étant très peu présent en Bretagne dans l'architecture locale. L'utilisation de la pierre est complétée par une architecture de terre qui contraste avec celles des massifs granitiques voisins de Bécherel et du Hinglé. L'utilisation des faluns comme pierre de Jauge ou sablon se traduit également dans le paysage par des carrières en exploitation ou transformées en plan d'eau. A l'échelle fine, il existe une flore originale de type calcicole secondaire, développée sur les déblais et remblais des falunières.

Année : 2006

Communes : Plouasne

Coordonnées : 48°19'57" -4°22'50,16"

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	1
INTRODUCTION.....	2
PARTIE 1 : CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE : UNE TRANSVERSALITÉ D'ENJEUX PAYSAGERS, DE L'EUROPÉEN AU LOCAL.....	4
CHAPITRE 1 : CONTEXTUALISATION D'UNE ÉTUDE RÉUNISSANT PLUSIEURS PARTENAIRES.....	4
1. Le programme HERCULES.....	4
1.1. La politique européenne en matière de recherche.....	4
1.2. Le projet HERCULES dans le 7ème Programme-Cadre de Recherche et Développement technologique Le FP7 HERCULES.....	5
1.2.1. Objectifs fondamentaux.....	6
1.2.2. Organisation et fonctionnement.....	8
1.3. L'apport du Landscape Research Group.....	9
2. Le projet de Parc naturel régional Rance-Côte d'Émeraude.....	10
2.1. Cadre historique et juridique du projet.....	10
2.1.1. Contexte historique.....	10
2.1.2. Cadre juridique.....	11
2.2. Axes prioritaires de l'Avant-projet de Charte.....	13
3. Une étude en vue d'apports mutuels.....	14
3.1. Le séminaire HERCULES de Rennes.....	14
3.2. Projet HERCULES et projet de Parc : une mise en lien objective.....	15
3.3. Objectifs opérationnels.....	16
CHAPITRE 2 : CHOIX METHODOLOGIQUES.....	17
1. Partager son paysage.....	17
1.1. Sur quels éléments du paysage s'appuyer ?.....	17
1.2. Particularités des paysages agraires.....	17
1.3. La représentation : une notion utilisée en géographie et pour le paysage.....	18
1.4. De l'intérêt et des limites de l'entretien semi-directif.....	18
1.5. Le choix de l'enquête.....	20
2. La méthodologie du WP3 d'HERCULES.....	22

3. La méthodologie de notre étude ; différences et points communs.....	22
3.1. Construction du questionnaire.....	22
3.2. Le périmètre d'étude.....	22
3.3. Le panel.....	26
3.4. Déroulement de l'entretien.....	28
PARTIE 2 : AGRICULTURE ET SOCIÉTÉ.....	29
CHAPITRE 3 : LES POLITIQUES PAYSAGÈRES, DE L'EUROPE AU PAYS DE RANCE.....	29
1. Le paysage : un projet politique.....	29
2. Comparaison d'échelles : les politiques publiques du paysage.....	32
2.1. La vision politique de l'UE en matière de paysage.....	32
2.1.1. Le paysage dans la PAC.....	32
2.1.2. Les avancées de la Convention Européenne du Paysage.....	36
2.2. La construction d'une politique française du paysage.....	38
• 1976 : la première grande loi sur la protection de la nature.....	38
• La loi Paysage de 1993 et le label « Paysages de reconquête ».....	40
• L'expérimentation du concept de durabilité des plans de développement durable.....	41
• Les lois d'orientation agricole : des CTE aux MAET.....	42
• La loi Voynet de 1999 et la création du Conseil national du paysage.....	43
• La loi Biodiversité du 8 août 2016.....	44
2.3. Politique, discours et marketing territorial sur les paysages dans la Rance.....	45
2.3.1. Projet de Parc et cohérence territoriale.....	45
2.3.2. L'image de la Rance dans le marketing territorial.....	47
CHAPITRE 4 : LE PAYSAGE ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE PAR L'AGRICULTURE.....	48
1. Le rapport des agriculteurs au paysage.....	48
1.1. La construction d'une représentation sociale.....	48
1.2. Paysans et paysage : une relation fonctionnaliste ou passionnée ?.....	50
1.3. Agriculteurs : une profession territorialisée en mutation.....	50
1.4. La solitude des campagnes ?.....	51
1.5. Des paysages insensés.....	52
2. Le paysage : du résultat à l'objectif.....	55
2.1. Un produit de la relation de l'Homme à la nature.....	55
2.2. Une demande sociétale croissante qui entraîne des conflits d'usages.....	56
2.3. De l'intérêt d'un projet de paysage en agriculture.....	57

3. Produit et terroir.....	58
3.1. Qu'est-ce-que le terroir ?.....	58
3.2. Le terroir et la production.....	59
3.3. Le terroir au service de l'image des produits.....	61
4. Réinjecter l'économie agricole dans le projet de paysage.....	63
PARTIE 3 : PAYSAGES ET PRODUITS DU PAYS DE RANCE.....	67
CHAPITRE 5 : LES PAYSAGES DU PAYS DE RANCE.....	67
1. Le paysage des enquêtés.....	67
2. Présentation des unités paysagères.....	69
2.1. Sources utilisées pour une analyse du paysage.....	69
2.2. Caractéristiques paysagères principales du territoire d'étude.....	71
3. Les événements ayant affecté le paysage.....	73
▪ La Rance, la Bretagne et l'intégration dans la République.....	77
▪ Le développement des stations balnéaires par l'arrivée du rail.....	78
▪ L'envasement de la Rance : un sujet sensible en manque de consensus.....	79
▪ Le classement en « site classé ».....	81
▪ La zone Natura 2000.....	82
4. Les dynamiques paysagères de la Rance.....	83
4.1. Une dichotomie de paysage : entre une vallée patrimonialisée et des plateaux banalisés.....	83
4.2. Un bocage déstructuré à l'évolution discutée.....	86
4.3. Modèles agricoles et paysages.....	88
CHAPITRE 6 : QUELQUES PRODUITS ET LEUR LIEN AVEC LES PAYSAGES DE LA RANCE.....	91
1. Le pommier à cidre : des systèmes de cultures et de valeurs entre résistance et résilience	91
1.1. Les pommes et le cidre.....	92
1.2. Vergers et paysage.....	93
1.2.1. Vergers hautes-tiges, vergers basses-tiges.....	93
1.2.2. Présence des vergers dans le pays de Rance.....	99
1.3. La consommation de cidre.....	101
1.3.1. Évolution de la consommation.....	101
1.3.2. Des stratégies de vente contraires.....	103
1.4. La production de cidre.....	108

1.4.1. Évolution de la production et des fonctions du pommiers.....	108
1.4.2. Des nuances territoriales au sein de la Bretagne.....	110
1.4.3. La « haine de l'arbre » : frein à une remise en route de la production à petite échelle.....	111
1.4.4. Le verger dans les baux ruraux.....	112
2. Le sarrasin : un produit plébiscité, une culture marginalisée.....	114
2.1. Description et culture.....	115
2.1.1. Description.....	115
2.1.2. Itinéraire technique de la culture.....	115
2.1.3. Impact sur le paysage.....	118
2.2. Histoire de la culture et présence actuelle en Bretagne et en Rance.....	120
2.3. L'importance du sarrasin dans l'alimentation bretonne.....	124
2.3.1. Une plante rustique qui a permis de surmonter les périodes difficiles.....	124
2.3.2. Une diversité d'utilisation.....	125
2.4. Les apparitions blé noir dans l'art et la culture ; un témoignage du quotidien.....	129
2.4.1. L'école de Pont-Aven.....	129
2.4.2. Théodore Botrel et les fêtes folkloriques.....	133
2.5. Discussion autour de l'étude de faisabilité d'une filière en Rance.....	136
3. Pommiers HT, blé noir breton : comparaison d'enjeux et de perspectives.....	141
CONCLUSION GÉNÉRALE	144
BIBLIOGRAPHIE	145
SITOGRAFIE.....	149
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	150
TABLE DES ANNEXES	151
ANNEXE I	152
ANNEXE II	152
ANNEXE III	153
ANNEXE IV.....	168
ANNEXE V.....	169
ANNEXE VI.....	170
ANNEXE VII.....	171
ANNEXE VIII.....	172
ANNEXE IX.....	180
ANNEXE X.....	181
ANNEXE XI.....	182